



Document de Référence

2 0 0 6

à la source de la santé,
la pertinence du diagnostic





Société anonyme au capital de 12 029 370 €
Siège social : Marcy l'Etoile (69280)
673 620 399 RCS Lyon



En application de son règlement général, notamment l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a enregistré le document de référence le 24 mai 2007 sous le numéro R 07-078. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L 621-8-1-I du code monétaire financier, a été effectué après que l'Autorité des Marchés Financiers ait vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne en date du 29 avril 2004 et de l'article 212-11 du Règlement Général de l'AMF, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- Les informations correspondant à la rubrique 9.1 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2005 sont présentées aux § 5.2, 5.3 et 5.5 du document de référence enregistré le 23 mai 2006 auprès de l'AMF sous le numéro R. 06-069 (ci-après dénommé « document de référence 2005 ») et celles relatives à l'exercice 2004 sont présentées aux § 5.2, 5.3 et 5.5 du Document de référence enregistré le 18 mai 2005 auprès de l'AMF sous le numéro R. 05-059 (ci-après dénommé « document de référence ») ;
- Les informations correspondant à la rubrique 11 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2005 sont présentées au § 4.4 et 4.7 du document de référence 2005 et celles relatives à l'exercice 2004 sont présentées au § 4.6 et 4.7.6 du document de référence 2004 ;
- Les informations correspondant à la rubrique 20.1 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2005 sont présentées aux § 5.3 ; 5.4 ; 5.5 ; 5.6 du document de référence 2005 et celles relatives à l'exercice 2004 sont présentées aux § 5.3, 5.4, 5.5 et 5.6 du document de référence 2004 ;
-
- Les informations correspondant à la rubrique 20.3 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2005 sont présentées aux § 5.3 ; 5.4 ; 5.5 et 5.6 du document de référence 2005 et celles relatives à l'exercice 2004 sont présentées aux § 5.3, 5.4, 5.5 et 5.6 du document de référence 2004 ;
- Les informations correspondant à la rubrique 20.4.1 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2005 sont présentées aux § 5.4 et 5.6 du document de référence 2005 et celles relatives à l'exercice 2004 sont présentées aux § 5.4 et 5.6 du document de référence ;
- Les informations correspondant à la rubrique 20.4.2 de l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives à l'exercice 2005 sont présentées au § 1.2 du document de référence 2005 et celles relatives à l'exercice 2004 sont présentées au § 1.4 du document de référence 2004 ;

Les autres informations contenues dans les documents de référence 2005 et 2004 ne sont pas incorporées par référence.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1	10
RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE – RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES.....	10
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	10
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	10
1.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	10
1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.....	10
1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.....	11
1.3.3 Commissaires aux comptes titulaires pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004	11
1.3.3.1 <i>Commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2005</i>	11
1.3.3.2 <i>Commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2004</i>	11
1.3.4 Commissaires aux comptes suppléants pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004	12
1.3.4.1 <i>Commissaires aux comptes suppléants pour l'exercice clos le 31 décembre 2005</i>	12
1.3.4.2 <i>Commissaires aux comptes suppléants pour l'exercice clos le 31 décembre 2004</i>	12
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION	12
CHAPITRE 2	13
CHAPITRE 3	14
RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL ..	14
3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE	14
3.1.1 Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts).....	14
3.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)	14
3.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts).....	14
3.1.4 Objet social (article 2 des statuts)	14
3.1.5 Registre du commerce et des sociétés	15
3.1.6 Consultation des documents juridiques	15
3.1.7 Exercice social (article 21 des statuts).....	15
3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (articles 10, 22 et 23 des statuts)	15
3.1.9 Conseil d'administration et Direction générale de la Société (articles 11 à 17 des statuts) (cf. également chapitre 6 <i>infra</i>).....	16
3.1.10 Assemblées générales (articles 19 et 20 des statuts)	16
3.1.10.1 <i>Convocation aux Assemblées</i>	16
3.1.10.2 <i>Participation aux Assemblées</i>	17
3.1.10.3 <i>Droit de vote</i>	17
3.1.11 Autres droits des actionnaires et modifications des droits des actionnaires.....	18
3.1.12 Libération des actions	18
3.1.13 Forme des actions et identification des actionnaires (article 8 des statuts).....	18
3.1.14 Franchissements de seuils (article 10 des statuts).....	18
3.1.15 Modifications des statuts.....	19
3.1.16 Organigramme juridique du groupe bioMérieux à la date d'enregistrement du présent document de référence.	19
3.1.17 Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation	21
3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE	21
3.2.1 Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions	21
3.2.2 Capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence.....	21
3.2.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.....	21
3.2.4 Capital autorisé mais non émis	24
3.2.5 Tableau d'évolution du capital au 31 décembre 2006 en FF et en Euros	32
3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE	34
3.3.1 Historique de l'évolution du capital de la Société.....	34
3.3.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années.....	36
3.3.3 Nantissements d'actions de la Société	36
3.3.4 Principales personnes détenant le capital de la Société.....	37
3.4 DIVIDENDES VERSES PAR LA SOCIETE	37
3.4.1 Dividendes par action au cours des trois derniers exercices.....	37
3.4.2 Politique de distribution	38
3.4.3 Délai de prescription.....	38

3.5 RECAPITULATIF DES COURS DE BOURSE DES DIX-HUIT DERNIERS MOIS	38
CHAPITRE 4	39
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ	39
4.1 PRÉSENTATION RÉSUMÉE DE LA SOCIÉTÉ	39
4.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DIAGNOSTIC <i>IN VITRO</i>	40
4.2.1 Description générale	40
4.2.2 Les technologies	40
4.2.3 Présentation du marché	42
4.2.3.1 <i>Taille du marché du diagnostic in vitro et son évolution récente</i>	42
4.2.3.2 <i>Tendances du marché</i>	44
4.2.3.3 <i>Perspectives de croissance</i>	44
4.2.4 Les principaux acteurs	46
4.3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	47
4.3.1 Historique et évolution de l'activité du Groupe	47
4.3.2 Domaines de compétence de la Société	48
4.3.3 Atouts concurrentiels	50
4.3.4 Stratégie	50
4.3.5 Business Development	51
4.3.6 Produits du Groupe	52
4.3.6.1 <i>Composition de l'offre du Groupe</i>	52
4.3.6.2 <i>Principaux produits</i>	52
4.3.6.3 <i>Autres produits du Groupe</i>	58
4.3.7 Clients du Groupe	58
4.3.8 Organisation géographique	60
4.3.8.1 <i>Réseau commercial</i>	60
4.3.8.1.1 Un réseau développé de distribution interne	60
4.3.8.1.2 Distributeurs externes	60
4.3.8.2 <i>Ventes par pays</i>	61
4.3.9 Concurrence	61
4.3.9.1 <i>Marché clinique</i>	61
4.3.9.2 <i>Marché industriel</i>	62
4.4 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	63
4.4.1 Stratégie	63
4.4.2 Politique d'investissement	63
4.4.3 Projets de recherche et développement	63
4.4.4 Organisation du pôle recherche et développement	64
4.4.5 Principaux accords de partenariats	65
4.5 PRODUCTION, LOGISTIQUE, PROPRIETE FONCIERE ET INVESTISSEMENT	68
4.5.1 Production et logistique	68
4.5.1.1 <i>Production</i>	68
4.5.1.2 <i>Politique d'achats</i>	69
4.5.1.3 <i>Logistique</i>	69
4.5.2 Principaux établissements et propriété foncière	69
4.5.3 Politique d'investissement	71
4.5.3.1 <i>Principaux investissements réalisés (supérieurs à 1 million d'euros)</i>	72
4.5.3.2 <i>Principaux investissements en cours</i>	72
4.5.3.3 <i>Principaux investissements futurs</i>	72
4.6 SYSTEMES QUALITE ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES	73
4.6.1 Systèmes assurance qualité, systèmes de vigilance et audits	73
4.6.2 Aspects réglementaires	73
4.6.3 Diagnostic clinique <i>in vitro</i>	73
4.6.4 Vigilance	75
4.6.5 Audits	75
4.6.6 Contrôle microbiologique dans l'industrie	75
4.7 PROPRIETE INTELLECTUELLE	76
4.7.1 Brevets propriétaires	76
4.7.2 Licences concédées par des tiers	77
4.7.3 Licences concédées par la Société et licences croisées	77
4.7.4 Marques	78
4.8 AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	78
4.8.1 Contrats	78
4.8.2 Autres contrats	78

4.8.3 Saisonnalité	79
4.8.4 Nantissements d'actifs de la Société	79
4.9 PROCEDURES EN COURS.....	79
4.10 RESSOURCES HUMAINES.....	79
4.10.1 Effectifs du Groupe.....	79
4.10.2 Politique sociale	80
4.11 FACTEURS DE RISQUES	81
4.11.1 Présentation	81
4.11.2 Gestion des risques.....	89
4.12 ASSURANCES.....	89
4.12.1 Politique d'achat d'assurances.....	89
4.12.2 Principaux contrats.....	90
4.13 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	91
4.13.1 Politique environnementale	91
4.13.2 Bilan environnemental.....	91
CHAPITRE 5	94
PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS	94
5.1 CHIFFRES CLES.....	94
5.1.1 Compte de résultat consolidé.....	94
5.1.2 Bilan consolidé	94
5.1.3 Tableau de variation de l'endettement net consolidé.....	95
5.2 COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE	95
5.2.1 Présentation générale	95
5.2.2 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2005	97
5.2.3 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004	101
5.2.4 Liquidité	105
5.2.5 Engagements hors bilan.....	105
5.2.6 Risques de marché	107
5.3 COMPTES CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2004, 2005 ET 2006	109
5.3.1 Principes comptables	113
5.3.1.1 <i>Estimations et jugements</i>	113
5.3.1.2 <i>Méthodes de consolidation</i>	113
5.3.1.3 <i>Date de clôture des exercices</i>	114
5.3.1.4 <i>Méthodes de conversion</i>	114
5.3.1.4.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères.....	114
5.3.1.4.2 Conversion des opérations en devises.....	115
5.3.1.5 <i>Immobilisations incorporelles</i>	115
5.3.1.5.1 Frais de recherche et développement	115
5.3.1.5.2 Autres immobilisations incorporelles	115
5.3.1.6 <i>Ecarts d'acquisition</i>	116
5.3.1.7 <i>Immobilisations corporelles</i>	116
5.3.1.8 <i>Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé</i>	118
5.3.1.9 <i>Immobilisations financières</i>	118
5.3.1.10 <i>Stocks</i>	118
5.3.1.11 <i>Disponibilités et équivalents de trésorerie</i>	119
5.3.1.12 <i>Avantages du personnel</i>	119
5.3.1.12.1 Les avantages à court terme	119
5.3.1.12.2 Les avantages postérieurs à l'emploi	119
5.3.1.12.3 Les autres avantages à long terme	120
5.3.1.13 <i>Provisions – Actifs et passifs éventuels</i>	120
5.3.1.14 <i>Impôts différés</i>	120
5.3.1.15 <i>Créances et dettes hors exploitation</i>	120
5.3.1.16 <i>Présentation du compte de résultat</i>	121
5.3.1.16.1 Constatation des produits courants	121
5.3.1.16.2 Classification des charges courantes	121
5.3.1.16.3 Autres produits et charges opérationnels non courants.....	122
5.3.1.16.4 Charges et produits financiers.....	122
5.3.1.16.5 Impôts sur les résultats.....	122
5.3.1.17 <i>Comptabilisation et évaluation des instruments financiers</i>	123
5.3.1.18 <i>Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés</i>	124
5.3.1.19 <i>Résultat par action</i>	124
5.3.1.20 <i>Tableau de variation de l'endettement net consolidé</i>	125

5.3.1.21	Information sectorielle.....	125
5.3.1.22	Actions propres.....	125
5.3.2	Faits marquants et évolutions du périmètre de consolidation des trois derniers exercices.....	126
5.3.2.1	Exercice 2006.....	126
5.3.2.1.1	Variations de périmètre.....	126
5.3.2.1.2	Faits marquants.....	126
5.3.2.2	Evolutions du périmètre 2005.....	127
5.3.2.3	Exercice 2004.....	127
5.3.2.3.1	Evolutions du périmètre.....	127
5.3.2.3.2	Fait marquant.....	128
5.3.3	Immobilisations incorporelles.....	129
5.3.4	Ecarts d'acquisition.....	130
5.3.5	Immobilisations corporelles et autres créances de location-financement.....	131
5.3.5.1	Immobilisations corporelles - Détail.....	131
5.3.5.2	Immobilisations corporelles acquises en location-financement.....	132
5.3.5.3	Créances de location-financement.....	132
5.3.6	Immobilisations financières.....	133
5.3.7	Participations dans les entreprises associées.....	134
5.3.8	Stocks et en-cours.....	135
5.3.9	Clients et comptes rattachés.....	135
5.3.10	Autres créances.....	136
5.3.11	Disponibilités et équivalents de trésorerie.....	136
5.3.12	Capital social.....	137
5.3.13	Mouvements de la réserve de conversion.....	137
5.3.14	Provisions – Actifs et passifs éventuels.....	138
5.3.14.1	Engagement de retraite et autres avantages à long terme.....	139
5.3.14.1.1	Engagement de retraite : régimes à prestations définies.....	139
5.3.14.1.2	Autres avantages à long terme.....	142
5.3.14.2	Autres provisions.....	143
5.3.14.2.1	Provision pour litiges.....	143
5.3.14.2.2	Provision pour restructurations.....	143
5.3.14.3	Actifs et passifs éventuels.....	144
5.3.15	Impôt différé.....	144
5.3.16	Endettement net.....	145
5.3.16.1	Refinancement de la dette.....	145
5.3.16.2	Echéancier de la dette financière nette.....	146
5.3.16.3	Exigibilité anticipée des dettes financières.....	146
5.3.16.4	Taux d'intérêt.....	146
5.3.16.5	Emprunts correspondant à des biens loués immobilisés.....	146
5.3.16.5.1	Emprunt (part en capital).....	146
5.3.16.5.2	Loyers futurs.....	147
5.3.16.6	Décomposition de l'endettement net par devise.....	147
5.3.16.7	Garantie des emprunts.....	147
5.3.17	Fournisseurs et autres dettes.....	147
5.3.18	Frais de personnel.....	148
5.3.19	Paiements en actions.....	148
5.3.20	Charges de locations simples.....	148
5.3.21	Dotations nettes aux amortissements et aux provisions.....	148
5.3.22	Charge financière nette.....	149
5.3.22.1	Coût de l'endettement financier net.....	149
5.3.22.2	Autres produits et charges financiers.....	149
5.3.22.3	Ecarts de change.....	149
5.3.23	Autres produits et charges opérationnels non courants.....	150
5.3.24	Impôt sur les résultats.....	150
5.3.24.1	Analyse de la charge d'impôt.....	150
5.3.24.2	Ventilation de la charge d'impôt.....	151
5.3.25	Information sectorielle.....	152
5.3.26	Honoraires des Commissaires aux comptes.....	155
5.3.27	Gestion des risques de change et de marché.....	155
5.3.27.1	Risque de change.....	155
5.3.27.1.1	Politique du Groupe.....	155
5.3.27.1.2	Exposition au risque de change.....	156
5.3.27.1.3	Instruments de couverture.....	156
5.3.27.2	Risque de marché.....	156

5.3.27.2.1 Risque de liquidité	156
5.3.27.2.2 Risque de taux d'intérêt	157
5.3.27.2.3 Risque de contrepartie	157
5.3.28 Engagements hors bilan	157
5.3.29 Transactions avec les parties liées	158
5.3.29.1 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	158
5.3.29.2 Transactions avec les sociétés mises en équivalence	158
5.3.29.3 Autres transactions avec les sociétés liées non consolidées	158
5.3.30 Evénements postérieurs à la clôture	159
5.3.31 Consolidation	159
5.3.32 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2006	160
5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	162
5.4.1 Opinion sur les comptes consolidés	162
5.4.2 Justification des appréciations	162
5.4.3 Vérifications spécifique	163
5.5 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	164
5.6 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 JUIN 2007.....	168
5.6.1 Modalité d'exercice de la Direction générale	168
5.6.2 Situation et activité de la Société	168
5.6.2.1 <i>Activité</i>	168
5.6.2.2 <i>Lancement de nouveaux produits</i>	168
5.6.2.3 <i>Principaux accords de partenariat</i>	168
5.6.2.4 <i>Opérations Industrielles et Investissements</i>	168
5.6.2.5 <i>Procédures en cours</i>	168
5.6.2.6 <i>Opérations de mécénat</i>	169
5.6.3 Evènements récents / Perspectives d'avenir	169
5.6.4 Activités en matières de recherche et de développement	169
5.6.4.1 <i>Stratégie</i>	169
5.6.4.2 <i>Projets de recherche et développement</i>	169
5.6.5 Répartition du capital – filiales et participations	169
5.6.5.1 <i>Répartition du capital au 31 décembre 2006</i>	169
5.6.5.2 <i>Prises de participations et cessions</i>	169
5.6.5.3 <i>Prises de contrôle</i>	170
5.6.6 Organigramme juridique	170
5.6.7 Participation des salariés au capital	172
5.6.8 Présentation des comptes consolidés ; résultats économiques et financiers	172
5.6.9 Présentation des comptes sociaux	172
5.6.9.1 <i>Activité</i>	172
5.6.9.2 <i>Excédent brut d'exploitation</i>	173
5.6.9.3 <i>Résultat d'exploitation</i>	173
5.6.9.4 <i>Résultat financier</i>	173
5.6.9.5 <i>Résultat courant</i>	173
5.6.9.6 <i>Résultat exceptionnel</i>	173
5.6.9.7 <i>Résultat net</i>	173
5.6.9.8 <i>Investissements</i>	173
5.6.9.9 <i>Endettement</i>	174
5.6.10 Affectation du résultat	174
5.6.11 Rappel des dividendes distribués	174
5.6.12 Dépenses non déductibles fiscalement	174
5.6.13 Liste des mandats des mandataires sociaux	174
5.6.14 Rémunération des mandataires sociaux	174
5.6.15 Activité polluante ou à risque	174
5.6.16 Impact social et environnemental	175
5.6.16.1 <i>Impact social</i>	175
5.6.16.2 <i>Impact environnemental</i>	175
5.6.17 Informations concernant les offres publiques	175
5.6.18 Contrôle des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	176
5.6.19 Situation des mandats des administrateurs et jetons de présence	176
5.6.20 Situation des mandats des Commissaires aux comptes	176
5.6.21 Facteurs de risques	176

5.7 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.....	178
5.7.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	178
5.7.1.1 <i>Composition du Conseil d'administration</i>	178
5.7.1.2 <i>Fréquence des réunions</i>	178
5.7.1.3 <i>Convocations et présence des administrateurs</i>	178
5.7.1.4 <i>Présidence des séances du Conseil d'administration</i>	178
5.7.1.5 <i>Procès-verbaux</i>	178
5.7.1.6 <i>Les travaux du Conseil d'administration en 2006</i>	179
5.7.1.7 <i>Les travaux du Comité d'audit en 2006</i>	179
5.7.1.8 <i>Les travaux du Comité des rémunérations en 2006</i>	179
5.7.2 Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006.....	179
5.7.3 Mode d'exercice de la Direction générale de la Société et limitations de pouvoirs du Directeur général.....	180
5.7.4 Procédures de contrôle	180
5.7.4.1 <i>Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne</i>	180
5.7.4.2 <i>Le contrôle interne opérationnel</i>	180
5.7.4.2.1 Les acteurs du contrôle interne opérationnel.....	180
5.7.4.2.2 Les procédures générales du contrôle interne opérationnel	182
5.7.4.2.3 Les procédures de contrôle des filiales	184
5.7.4.3 <i>Le contrôle interne comptable et financier</i>	184
5.7.4.3.1 Les acteurs du contrôle interne opérationnel.....	184
5.7.4.3.2 Comptabilité / finances	185
5.7.4.3.3 Contrôle de gestion	185
5.7.4.3.4 Consolidation.....	185
5.7.4.3.5 Trésorerie	185
5.7.4.4 <i>Audit externe</i>	186
5.8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	187
5.9 PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	188
5.10 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT DE TITRES PAR LA SOCIÉTÉ.....	199
5.10.1 Opérations effectuées par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat.....	200
5.10.2 Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres pouvant être acquis et prix maximum d'achat	200
CHAPITRE 6	202
 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	202
6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	202
6.1.1 Le Conseil d'administration	202
6.1.1.1 <i>Cadre légal</i>	202
6.1.1.2 <i>Composition du Conseil d'administration</i>	202
6.1.1.3 <i>Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de la Société et des sociétés du Groupe</i> ...	210
6.1.1.4 <i>Règlement intérieur du Conseil d'administration</i>	211
6.1.1.5 <i>Attributions du Conseil d'administration</i>	212
6.1.1.6 <i>Les travaux du Conseil d'administration</i>	212
6.1.2 Les Comités du Conseil d'administration	212
6.1.2.1 <i>Le Comité d'audit</i>	212
6.1.2.1.1 Composition du Comité d'audit.....	212
6.1.2.1.2 Fonctionnement du Comité d'audit.....	213
6.1.2.2 <i>Le Comité des rémunérations</i>	214
6.1.2.2.1 Composition du Comité des rémunérations.....	214
6.1.2.2.2 Fonctionnement du Comité des rémunérations	214
6.1.3 Direction générale	214
6.1.4 Contrôle interne	215
6.2 INTERETS DES DIRIGEANTS.....	215
6.2.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration	215
6.2.2 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou avec des sociétés ayant des dirigeants en commun avec la Société qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes.....	216
6.2.2.1 <i>Avec Mérieux Alliance</i>	216
6.2.2.2 <i>Avec Transgene</i>	217

6.2.2.3 Avec la Fondation Rodolphe Mérieux et la Fondation Mérieux.....	217
6.2.3 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux.....	218
6.3 INTERESSEMENT DU PERSONNEL.....	218
6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation.....	218
6.3.2 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions – plan d'attribution gratuite d'actions.....	218
CHAPITRE 7	220
 EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	220
7.1 EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE	220
7.1.1 Actualité du Conseil et des Comités du Conseil	220
7.1.2 Informations financières relatives au 1 ^{er} trimestre 2007	220
7.1.2.1 Chiffre d'affaires.....	220
7.1.2.2 Autres éléments financiers	221
7.1.3 Evènements du 1 ^{er} trimestre 2007	222
7.1.3.1 Acquisition de société.....	222
7.1.3.2 Lancement de nouveaux produits	222
7.1.3.3 Contrats majeurs	222
7.1.3.4 Accords de partenariat.....	222
7.1.3.5 Litiges.....	223
7.2 OBJECTIFS FINANCIERS	223
 TABLE DE CONCORDANCE	225

CHAPITRE 1

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE – RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Alain Mérieux, Président-Directeur Général de bioMérieux.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document de référence. »

Marcy l'Etoile, le XX mai 2007

Le Président-Directeur Général
Alain Mérieux

1.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

♦ **Deloitte et Associés**

81, boulevard Stalingrad, 69100 Villeurbanne
Société représentée par Monsieur Alain Descoins

Société désignée par l'Assemblée générale du 2 mars 1988 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale du 17 mars 1994, puis par l'Assemblée générale du 23 mars 2000 et par l'Assemblée générale du 8 juin 2006 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La société « Deloitte et Associés » est enregistrée comme société de commissariat aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

♦ **Commissariat Contrôle Audit – CCA**

43, rue de la Bourse, 69002 Lyon

Société désignée par l'Assemblée générale du 9 juin 2005 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La société « Commissariat Contrôle Audit – CCA » est enregistrée comme société de commissariat aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Lyon.

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

- ♦ **BEAS**

7-9, villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine

Société désignée par l'Assemblée générale du 19 décembre 2000 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale du 9 juin 2005 et par l'Assemblée générale du 8 juin 2006 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La société BEAS est enregistrée comme société de commissariat aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

- ♦ **Diagnostic Révision Conseil (DRC)**

45, rue de la Bourse, 69002 Lyon

Société désignée par l'Assemblée générale du 9 juin 2005 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La société Diagnostic Révision Conseil (DRC) est enregistrée comme société de commissariat aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Lyon.

1.3.3 Commissaires aux comptes titulaires pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004

1.3.3.1 Commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

- ♦ **Deloitte et Associés***

81, boulevard Stalingrad, 69100 Villeurbanne

- ♦ **Commissariat Contrôle Audit – CCA***

43, rue de la Bourse, 69002 Lyon

1.3.3.2 Commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2004

- ♦ **Deloitte et Associés***

81, boulevard Stalingrad, 69100 Villeurbanne

- ♦ **Monsieur Bernard Chabanel**

43, rue de la Bourse, 69002 Lyon

Monsieur Bernard Chabanel est inscrit comme Commissaire aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Lyon.

Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Bernard Chabanel n'a pas été renouvelé lors de l'Assemblée générale annuelle du 9 juin 2005 dans la mesure où il avait certifié les comptes de la Société durant plus de six exercices consécutifs.

* Commissaires aux comptes titulaires ou suppléants au 31 décembre 2006

1.3.4 Commissaires aux comptes suppléants pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004

1.3.4.1 Commissaires aux comptes suppléants pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

- ♦ **BEAS**
7-9, villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine

- ♦ **Diagnostic Révision Conseil (DRC)**
45, rue de la Bourse, 69002 Lyon

1.3.4.2 Commissaires aux comptes suppléants pour l'exercice clos le 31 décembre 2004

- ♦ **BEAS**
7-9, villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine

- ♦ **Commissariat Contrôle Audit, CCA**
43, rue de la Bourse, 69002 Lyon

1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Stéphane Bancel
bioMérieux
Marcy l'Etoile (Rhône)
Téléphone : (+33).(0)4.78.87.20.00

CHAPITRE 2

Nota : En cas d'opération soumise au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations relevant de ce chapitre feraient l'objet d'une note d'opération spécifique.

CHAPITRE 3

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

3.1.1 Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts)

La dénomination sociale de la Société est bioMérieux. Il n'est pas déclaré de nom commercial.

Le siège social de la Société est situé à Marcy l'Etoile (Rhône).

La Société est constituée depuis son origine en France.

Téléphone du siège social : (+33).(0)4.78.87.20.00

3.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)

bioMérieux est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, soumise notamment aux dispositions du Livre II du Code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Dans le présent document, bioMérieux est indifféremment dénommée la « **Société** » ou « **bioMérieux** » ou le « **Groupe** ».

3.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 13 décembre 1967⁽¹⁾, pour une durée de 50 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004 a décidé de modifier la durée de la Société pour la porter à 99 ans jusqu'au 15 avril 2103.

3.1.4 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et dans tous autres pays :

- de manufacturer, produire, fabriquer, emballer, distribuer, acheter, vendre, importer et exporter tous produits et appareils et toutes techniques et savoir-faire utilisés en particulier à des fins de diagnostic, de prévention et de thérapie, notamment dans le domaine de la santé,
- d'entreprendre toutes études et recherches et développer, obtenir, concéder, conserver, contrôler, exploiter, améliorer, y compris par l'utilisation de licences et sous-licences, toutes marques, noms commerciaux, brevets, techniques, inventions, améliorations, formules, dessins, procédés, etc. concernant, de quelque façon que ce soit, les produits ci-dessus mentionnés ou se rapportant, de quelque façon que ce soit, à l'industrie et au commerce desdits produits,

⁽¹⁾ Cf. note (3) en bas de page sous § 3.2.5 *infra*.

- de participer, directement ou indirectement, dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un quelconque des objets précités ou de nature à les favoriser, soit par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports ou de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, soit de toute autre manière,
- d'entreprendre toutes opérations rentrant dans le champ de ses activités, soit seule et pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, à la commission, en courtage, à forfait, en régie, comme représentants, mandataires de toutes firmes ou à tout autre titre et,
- d'une façon générale, d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou autres se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires, y compris le développement de moyens d'expansion, de promotion, de publicité, de négoce ou de transport des matières premières, des produits intermédiaires ou finis, ainsi que le pouvoir d'acheter, acquérir, détenir, transmettre, louer, hypothéquer ou disposer de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, relatifs aux buts susnommés ou susceptibles de les développer.

3.1.5 Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 673 620 399.

Le code APE de la Société est 246 L.

3.1.6 Consultation des documents juridiques

Pendant la durée de validité du document de référence, l'acte constitutif, les statuts de la Société, les procès-verbaux d'Assemblées générales, les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société, à Marcy l'Etoile, Rhône.

3.1.7 Exercice social (article 21 des statuts)

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (articles 10, 22 et 23 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé (i) cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte et (ii) toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée générale pour, sur la proposition du Conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions dans les conditions fixées par la loi. Les réserves dont l'Assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

En outre, l'Assemblée générale peut, au moyen de bénéfices ou de réserves, autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions et, à due concurrence, le droit au remboursement de leur valeur nominale.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut par le Conseil d'administration. Les dividendes doivent être réglés dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice social, sauf prolongation de ce délai par décision de justice. Le Conseil d'administration peut, sous réserve des dispositions prévues par la loi, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice.

3.1.9 Conseil d'administration et Direction générale de la Société (articles 11 à 17 des statuts) (cf. également chapitre 6 *infra*)

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et du maximum fixé par la loi.

L'acceptation et l'exercice du mandat d'administrateur entraînent l'engagement, pour chaque intéressé, d'affirmer à tout moment qu'il satisfait personnellement aux conditions et obligations requises par la loi, notamment en ce qui concerne le cumul des mandats d'administrateur.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Conseil d'administration peut également nommer parmi ses membres un ou plusieurs Vice-Présidents.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale.

La durée des fonctions des membres du Conseil est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Chaque membre du Conseil d'administration doit, pendant toute la durée de son mandat, être propriétaire d'au moins une action.

Le Conseil d'administration peut recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'Assemblée générale et sera maintenue jusqu'à nouvelle décision d'une autre Assemblée.

La répartition de ces jetons de présence est faite entre les membres du Conseil comme ce dernier le juge convenable. Il peut notamment être alloué aux administrateurs membres des comités une part supérieure à celle des autres administrateurs.

La Direction générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'administration.

3.1.10 Assemblées générales (articles 19 et 20 des statuts)

3.1.10.1 Convocation aux Assemblées

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions posées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblées générales ordinaires, extraordinaires, spéciales ou mixtes selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

3.1.10.2 Participation aux Assemblées

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de commerce.

Le droit des actionnaires de participer aux Assemblées générales est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à leur inscription dans les comptes tenus par la Société et
- pour les titulaires d'actions au porteur, à la délivrance d'une attestation de participation par l'intermédiaire habilité constatant l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans les comptes des titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les formalités décrites ci-dessus doivent être accomplies au plus tard trois jours ouvrés avant la date de la réunion à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, le Conseil d'administration, par voie de mesure générale, peut réduire ce délai qui sera alors indiqué dans l'avis de réunion.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les Assemblées. Il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'Assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration. De même, en cas de conflit entre le vote par procuration et le vote par correspondance, le vote par procuration prime le vote par correspondance quelle que soit la date respective de leur émission. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la Société, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée. Par ailleurs, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration ne sera pris en compte que si l'attestation de participation évoquée ci-dessus y est dûment annexée.

Enfin, tout actionnaire peut participer aux Assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et les règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont établis et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

3.1.10.3 Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom d'un même titulaire.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi. En particulier, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible ne fait pas perdre le droit acquis ou n'interrompt pas le délai de cinq ans.

La fusion ou la scission de la Société est également sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Les actions gratuites provenant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes bénéficient du droit de vote double dès leur émission dans la mesure où elles sont attribuées à raison d'actions bénéficiant déjà de ce droit.

Le droit de vote double a été mis en place par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mars 1999.

3.1.11 Autres droits des actionnaires et modifications des droits des actionnaires

Outre les droits exposés précédemment aux points 3.1.8, 3.1.9 et 3.1.10, l'actionnaire dispose notamment, en application de la réglementation en vigueur, d'un droit d'information, du droit d'être nommé administrateur, du droit d'agir en justice, d'un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital, du droit au boni de liquidation.

Conformément aux dispositions légales, les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par décision de l'Assemblée générale extraordinaire ; l'Assemblée générale extraordinaire ne peut, cependant, modifier certains droits considérés comme inhérents à la qualité d'actionnaire, tels que le droit de vote aux Assemblées, le droit aux bénéfices, le droit de vendre ses actions, etc....

3.1.12 Libération des actions

La libération des actions souscrites s'effectue conformément aux dispositions légales, à savoir que les actions souscrites en numéraire sont obligatoirement libérées, lors de la souscription, d'un quart au moins de leur valeur nominale et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. La libération du surplus doit intervenir, en une ou plusieurs fois, dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'augmentation du capital est devenue définitive.

3.1.13 Forme des actions et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

Conformément à l'article 8 des statuts de la Société, les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des statuts de la Société ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

Cet article donne la possibilité à la Société de faire usage des dispositions législatives et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées.

La Société est ainsi en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

3.1.14 Franchissements de seuils (article 10 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») du franchissement des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 ^{1/3} %, 50 %, 66 ^{2/3} %, 90 % ou 95 % du capital existant et/ou des droits de vote de la Société et ce, par lettre en indiquant notamment la part du capital et des droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société et correspondant à 1 % du capital social ou des droits de vote de la Société, est tenue, dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que des titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

L'obligation d'information s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droit de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au paragraphe ci-dessus.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée, à la demande (consignée au procès-verbal de l'Assemblée générale) d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus.

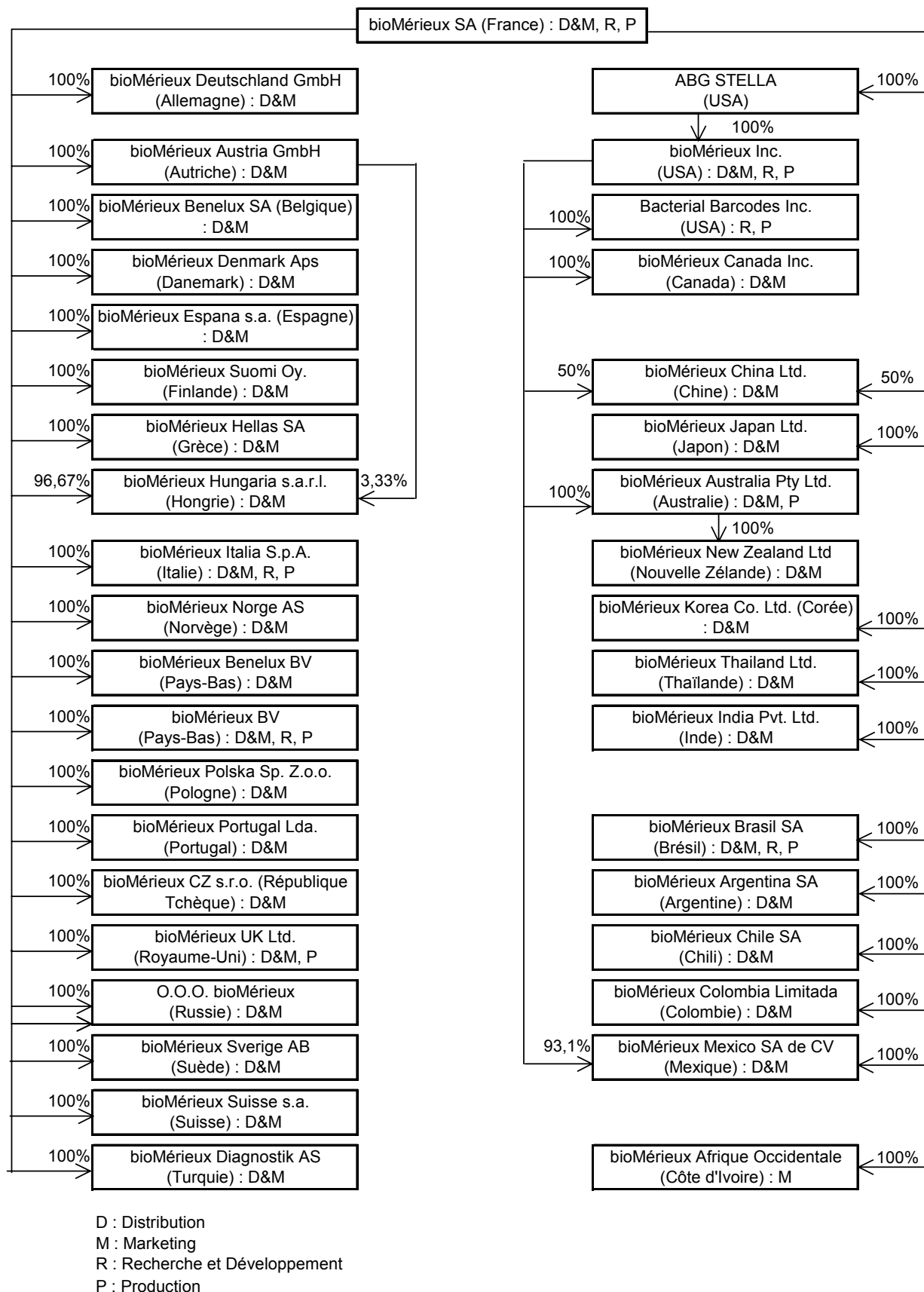
L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte d'actionnaires non résidents conformément à l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations de déclaration des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations de franchissements de seuils pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

3.1.15 Modifications des statuts

Conformément aux dispositions légales, les statuts ne peuvent être modifiés que par les actionnaires réunis en Assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

3.1.16 Organigramme juridique du groupe bioMérieux à la date d'enregistrement du présent document de référence.

Le schéma ci-après représente l'organigramme des principales sociétés détenues par la Société (en pourcentage de capital) à la date d'enregistrement du présent document de référence.



bioMérieux fait partie du groupe Mérieux Alliance, présenté au § 3.3.1 *infra*. Les relations entre ces entités sont exposées au § 5.5 et au § 6.2.2 *infra*. Les filiales mentionnées ci-dessus ont une activité de distribution et/ou de marketing (cf. 4.3.8.1.1 *infra*) ; certaines d'entre elles ont également une activité de recherche et développement (cf. 4.4.4 *infra*) et/ou de production (cf. 4.5.1.1 *infra*).

3.1.17 Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation

Prises de participations

ReLIA

bioMérieux a acquis une participation de 15% dans le capital de la société ReLIA Diagnostics Systems, Inc. Cette société, située en Californie (Etats-Unis), développe un système de diagnostic dans le domaine des tests rapides, dont bioMérieux pourra être le distributeur dans certains pays.

GeNeuro

La Société a également acquis une participation de 10% dans la société GeNeuro, société anonyme de droit suisse, constituée avec la société Ecllosion, entreprise suisse dédiée au capital amorçage et à l'assistance à la création d'entreprise de biotechnologies. Cette opération a pris place dans le contexte d'un projet de valorisation de certains brevets détenus par la Société dans le domaine de la sclérose en plaque.

Prise de contrôle

Bacterial Barcodes, Inc.

En septembre 2006, bioMérieux a acquis la société Bacterial Barcodes, Inc. Cette société, située en Géorgie (Etats-Unis), a développé et commercialise un système pour le génotypage bactérien automatisé, afin de lutter contre les infections nosocomiales et les contaminations bactériennes.

3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE

3.2.1 Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

3.2.2 Capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence

Nombre d'actions émises : 39 453 740 (toutes les actions sont de même catégorie) : ce nombre est resté inchangé entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006.

Montant du capital émis ⁽²⁾ : 12 029 370 euros, entièrement libéré.

3.2.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

Les Assemblées générales mixtes du 9 juin 2005 et du 8 juin 2006 ont autorisé le Conseil d'administration, jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006, soit le 7 juin 2007, à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Aux termes de ces autorisations, l'acquisition, la cession et le transfert des actions de la Société pourront être effectués par tous moyens et notamment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, sur le marché ou hors marché, à l'exclusion de la vente d'options de vente s'agissant de l'autorisation du 8 juin 2006, sauf en cas d'échange dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme pouvant être effectuée par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme, dans la limite de détention de 10 % du capital.

Conformément à la note d'information visée par l'AMF (visa numéro 05-443 en date du 23 mai 2005), ainsi qu'au descriptif du programme de rachat de titres par la Société figurant dans le document de référence 2005 enregistré le 23 mai 2006 sous le numéro R 06-069, ces autorisations sont destinées à permettre à la

⁽²⁾ La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001.

Société d'acheter ses actions en fonction des situations de marché en vue de : (i) assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF, (ii) remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, (iii) conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Conformément à la quinzième résolution de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005 et à la neuvième résolution de l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2006, le Conseil d'administration est également autorisé, jusqu'à la prochaine Assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006, à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions acquises au titre du programme de rachat d'actions. En cas d'opération financière par appel public à l'épargne, des informations plus détaillées sur ce programme de rachat figureront dans la note d'opération qui sera soumise au visa de l'AMF.

Faisant utilisation de l'autorisation initialement donnée par l'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004 portant sur l'acquisition d'actions de la Société dans la limite de 0,5% du capital dans la perspective d'une régulation du cours de bourse, le Conseil d'administration de la Société a autorisé la signature d'un contrat de liquidité avec la société Crédit Agricole Cheuvreux.

La Société a, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, procédé à des rachats de titre aux seules fins d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe.

Hormis les deux cas ci-dessus exposés et détaillés ci-après, la Société n'a procédé à aucun autre achat de titre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

a) Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006 dans le cadre d'un contrat de liquidité.

La Société a conclu avec la société Crédit Agricole Cheuvreux un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF. En application des autorisations données par l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005 puis par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2006, ainsi que de la note d'information relative à la mise en oeuvre d'un programme de rachat d'actions propres (visa AMF n° 05-443 du 23 mai 2005) et du descriptif du programme de rachat de titres par la Société figurant au point 5.12 du Document de référence 2005, la société Crédit Agricole Cheuvreux a procédé, au cours de la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, aux opérations suivantes :

Nombre d'actions achetées	44 596
Cours moyens des achats	47,19 €
Nombre d'actions vendues	44 896
Cours moyen des ventes	48,42 €
Frais de négociations	0
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2006	3 700
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	179 393,14 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2006	191 105,00 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Régulation des cours
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,0094%

b) Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006 dans le cadre d'un contrat de mandat

Dans le cadre d'un contrat de mandat conclu avec la société Crédit Agricole Cheuvreux et dans l'unique objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005, ainsi qu'à la note d'information relative à la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions propres (visa AMF n°05-443 du 23 mai 2005), la société Crédit Agricole Cheuvreux a procédé, au cours de la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, aux opérations suivantes :

Nombre d'actions achetées	78 000
Cours moyens des achats	47,20 €
Nombre d'actions vendues	0
Cours moyen des ventes	N/a
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2006	78 000
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	3 681 237,19 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2006	4 028 700,00 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Remise d'actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,198 %

3.2.4 Capital autorisé mais non émis

État des délégations adoptées par l'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004, du 9 juin 2005 et du 8 juin 2006 :

Titres concernés	Durée de l'autorisation / expiration	Montant maximal	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Utilisation de la délégation par le Conseil d'administration au cours de l'exercice	Résumé de la décision de l'Assemblée générale
Augmentation de capital par incorporation de réserves	26 mois / août 2007	–	35 % du capital à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005 ; ce montant pourra être augmenté du montant nécessaire pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions indépendamment du plafond de 35 % ci-dessus.	Non	<p>Le Conseil d'administration peut décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution gratuite d'actions ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes. Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, pourra être augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé ci-contre.</p> <p>En cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, les droits formant rompus ne seront pas négociables et les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.</p>
Emissions sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois / août 2007	Titres d'emprunt : 500 millions d'euros	35 % du capital à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005*	Non	<p>L'augmentation de capital pourra être effectuée en une ou plusieurs fois ; le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres qui seront émis est supprimé conformément à la législation ; le Conseil d'administration dispose du pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions des articles L. 225-135 du Code de commerce.</p> <p>La somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission et ce, que les valeurs à émettre de manière immédiate ou différée, soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis. Les émissions pourront, le cas échéant, servir à rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société selon la procédure de l'offre publique d'échange effectuée conformément aux dispositions des articles L. 225-148 du Code de commerce.</p>

* Le montant nominal global de cette autorisation d'augmentation de capital est fixé à 35 % du capital de la Société tel qu'il résulte de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005.

Titres concernés	Durée de l'autorisation / expiration	Montant maximal	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Utilisation de la délégation par le Conseil d'administration au cours de l'exercice	Résumé de la décision de l'Assemblée générale
Option de sur allocation	26 mois / août 2007	–	15 % de l'émission initiale, dans la limite du plafond global de 35 % du capital à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005*	Non	Le Conseil d'administration peut augmenter, conformément à l'article 155-4 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 ou toute autre disposition applicable, sur ses seules décisions dans la limite du plafond global fixé ci-contre, dans un délai de trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale et dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.
Emissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois / août 2007	Titres d'emprunt : 500 millions d'euros	35 % du capital à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005*	Non	<p>L'augmentation de capital pourra être effectuée en une ou plusieurs fois.</p> <p>Le Conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits en cas d'insuffisance de souscription.</p> <p>Le nombre de titres à émettre pourra être augmenté, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global prévu par la présente résolution, lorsque le Conseil d'administration constatera une demande excédentaire et le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du capital nécessaire pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.</p> <p>Le Conseil peut décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution gratuite d'actions ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.</p>

* Le montant nominal global de cette autorisation d'augmentation de capital est fixé à 35 % du capital de la Société tel qu'il résulte de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005.

Titres concernés	Durée de l'autorisation / expiration	Montant maximal	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Utilisation de la délégation par le Conseil d'administration au cours de l'exercice	Résumé de la décision de l'Assemblée générale
Emissions réservées à des « investisseurs qualifiés » ou appartenant à un « cercle restreint d'investisseurs »	Assemblée générale annuelle suivant l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2006	–	35 % du capital à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2006 (ce montant s'imputant sur le montant ci-dessus) *	Non	<p>Suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des catégories suivantes de bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fonds d'investissement, - holdings financiers, - sociétés industrielles, <p>intervenant en particulier dans le domaine des technologies médicales et de la santé, de la recherche bio-médicale et pharmaceutique, étant précisé que le Conseil d'administration devra arrêter la liste des bénéficiaires au sein des catégories susvisées au moment de faire usage de la présente délégation.</p> <p>Le prix d'émission des actions nouvelles sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action ancienne constatés sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. au cours des trois jours de bourse précédant le début de l'émission.</p> <p>Le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation.</p>

* Le montant nominal global de ces cinq autorisations d'augmentation de capital est fixé à 35 % du capital de la Société tel qu'il résulte de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005.

Titres concernés	Durée de l'autorisation / expiration	Montant maximal	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Utilisation de la délégation par le Conseil d'administration au cours de l'exercice	Résumé de la décision de l'Assemblée générale
Augmentations de capital à exécution successive	26 mois / août 2007	–	10 % du capital par an	Non	<p>Le Conseil d'administration peut décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies, et ce notamment dans le cadre d'émission de valeurs mobilières dites "au fil de l'eau".</p> <p>Le prix d'émission des titres de capital sera déterminé dans les conditions suivantes : soit la moyenne pondérée des cours de l'action constatés sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. au cours des trois jours de bourse précédant le début de l'émission, soit un prix résultant de la confrontation de l'offre et de la demande tel que la constitution d'un livre d'ordres dans le cadre d'un placement public.</p> <p>Le Conseil d'administration rendra compte, par voie de rapport complémentaire certifié par les Commissaires aux comptes, de l'utilisation de cette délégation, décrivant notamment les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire.</p>

Titres concernés	Durée de l'autorisation / expiration	Montant maximal	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Utilisation de la délégation par le Conseil d'administration au cours de l'exercice	Résumé de la décision de l'Assemblée générale
Augmentations de capital réservées au personnel (et assimilées) : options d'achat d'actions	38 mois / août 2007	10 % du capital au jour de l'octroi des options	–	Non	<p>Le Conseil d'administration est autorisé à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les mandataires sociaux et les salariés de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique détenant directement ou indirectement au moins 10 % du capital de la Société, des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi, dans la limite de 10 % du capital social au jour de l'octroi des options par le Conseil d'administration.</p> <p>Le prix à payer lors de l'exercice des options d'achat d'actions sera fixé par le Conseil dans les conditions et limites fixées par la législation en vigueur, sans décote. Les options d'achat d'actions devront être exercées dans un délai maximum de huit ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties étant précisé que ce délai pourra être prolongé par toute décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.</p> <p>L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux, étant précisé que cette faculté pourra être subdéléguée au Président, et fixer l'ensemble des modalités de mise en œuvre de la présente autorisation.</p>

Titres concernés	Durée de l'autorisation / expiration	Montant maximal	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Utilisation de la délégation par le Conseil d'administration au cours de l'exercice	Résumé de la décision de l'Assemblée générale
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise	24 mois / avril 2006	–	225 416 €	Non	<p>L'Assemblée générale extraordinaire délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émissions d'actions réservées aux salariés, préretraités ou retraités du groupe constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société en application de l'article L. 444-3 du Code du travail, dès lors que ces salariés, préretraités ou retraités, seront adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise qui seraient mis en place par l'une des sociétés dudit groupe.</p> <p>Le prix d'émission des actions nouvelles est déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail et ce prix est égal à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions pour les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, et 70 % de cette moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans.</p> <p>Le Conseil d'administration est autorisé à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, en complément des actions à souscrire en numéraire, des actions à émettre ou déjà émises ou tous autres titres à émettre ou déjà émis donnant accès au capital. En pareil cas, l'avantage total résultant de cette attribution et de l'écart entre le prix de souscription et la moyenne des cours susvisés ne pourra pas dépasser l'avantage dont auraient bénéficié les adhérents au plan d'épargne si cet écart avait été de 20 % pour un plan d'épargne d'entreprise et de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 du Code du travail est supérieur ou égale à dix ans ; Le Conseil d'administration dispose de tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus ; le montant nominal maximal d'augmentation de capital autorisé dans le cadre de la présente délégation est distinct de celui autorisé par les autres résolutions de l'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004.</p>

Titres concernés	Durée de l'autorisation / expiration	Montant maximal	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Utilisation de la délégation par le Conseil d'administration au cours de l'exercice	Résumé de la décision de l'Assemblée générale
Augmentation de capital réservée aux salariés américains adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	24 mois / avril 2006	–	11 864 € (N.B. : l'autorisation fait l'objet d'un plafonnement exprimé en termes à la fois de montant nominal maximal d'augmentation de capital et d'émission d'un nombre maximal d'actions)	Non	<p>Le Conseil d'administration dispose, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, d'un nombre maximal de 38 910 actions (montant qui ne tient pas compte des actions émises en vertu de cette décision au cours de l'exercice 2004), par émissions d'actions réservées aux salariés des sociétés établies aux Etats-Unis entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société en application de l'article L. 444-3 du Code du travail et choisissant de participer à l'opération avec l'accord du Conseil d'administration, dont le contrat de travail est régi par le droit des Etats-Unis ou résidant aux Etats-Unis, dès lors que ces salariés sont adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise qui seraient mis en place par l'une de ces sociétés (les « Salariés Américains »).</p> <p>Le prix d'émission des actions nouvelles est déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail étant précisé que ce prix ne peut être inférieur à 85 % de la valeur de marché de l'action à la date de l'émission des actions, compte non tenu de l'indisponibilité affectant lesdites actions et que ce prix est égal au montant le plus élevé entre (i) 85 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés américains et (ii) 85 % du cours de bourse de l'action de la Société le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains, dans la limite d'un montant égal à 100 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action de la Société durant les 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains.</p>

Titres concernés	Durée de l'autorisation / expiration	Montant maximal	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Utilisation de la délégation par le Conseil d'administration au cours de l'exercice	Résumé de la décision de l'Assemblée générale
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et L.444-3 du Code du travail	26 mois / août 2008	-	5% du capital au jour de la mise en œuvre de l'autorisation	Non	<p>L'Assemblée générale extraordinaire délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de (i) procéder à l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émissions d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, (ii) arrêter, dans les conditions fixées par la réglementation, les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société.</p> <p>Le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation.</p>

3.2.5 Tableau d'évolution du capital au 31 décembre 2006 en FF et en Euros^(3 et 8)

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
18/09/1967	Constitution de la Société	800	100	80 000	–	80 000	800
07/01/1975 ^(4 et 5)	Augmentation de capital par incorporation de réserves	8 800	100	880 000	–	960 000	9 600
07/01/1975	Augmentation de capital en numéraire	400	10	40 000	120 000	1 000 000	10 000
16/12/1976	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 000	100	1 000 000	–	2 000 000	20 000
19/12/1977	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 000	100	1 000 000	–	3 000 000	30 000
19/12/1977 (Conseil d'administration du 14/12/1978)	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 000	100	1 000 000	–	4 000 000	40 000
19/12/1977 (Conseil d'administration du 29/11/1979)	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 000	100	1 000 000	–	5 000 000	50 000
3/07/1981 (Conseil d'administration du 16/10/1985)	Conversion d'obligations convertibles	21	100	2 100	–	5 002 100	50 021
31/03/1987 ⁽³⁾	Fusion absorption de bioMérieux par API S.A.	194 808	100	19 480 800	61 674 388	24 482 900	244 829

⁽³⁾ Le 21 mars 1987, bioMérieux fusionne avec API S.A., société constituée le 18 septembre 1967. L'opération est réalisée par fusion absorption de bioMérieux (qui avait été créée en 1963) dans API S.A. A la suite de cette opération, API S.A. prend la dénomination de bioMérieux. L'évolution du capital telle que décrite dans ce tableau est, jusqu'au 31 mars 1987, l'évolution du capital de l'entité juridique créée sous la dénomination API S.A.

⁽⁴⁾ Jusqu'à la transformation de API en société anonyme le 28 janvier 1975, le nombre de titres émis correspond au nombre de parts sociales.

⁽⁵⁾ Cette augmentation de capital a été réalisée le 28 janvier 1975.

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
31/03/1987	Réduction de capital ⁽⁶⁾	-19 487	100 FF	-1 948 800 FF		22 534 200 FF	225 342
15/03/1989	Augmentation du nominal de l'action par incorporation de prime de fusion	N/a	200 FF	2 534 200 FF	22 534 200 FF	45 068 400 FF	225 342
15/03/1989	Division du nominal	N/a	20 FF	N/a	N/a	45 068 400 FF	2 253 420
12/02/1991	Augmentation de capital en numéraire	41 730	20 FF	834 600 FF	17 714 585 FF	45 903 000 FF	2 295 150
03/10/1994	Augmentation de capital par apport d'actions ABG Stella	1 575 921	20 FF	31 518 420 FF	259 749 692,60 FF	77 421 420 FF	3 871 071
19/03/2001	Levée de souscription d'actions	10 000	20 FF	200 000 FF	3 240 000 FF	77 621 420 FF	3 881 071
19/03/2001	Conversion du capital en euros	N/a	N/a ⁽⁷⁾	N/a	N/a	11 833 309,17 €	3 881 071
19/03/2001	Arrondi du montant du capital	N/a	-	0,83 €	N/a	11 833 310 €	3 881 071
19/03/2001 (Conseil d'administration du 13/05/2002)	Levée de souscription d'actions	15 000	-	45 735 €	4 860 000 FF	11 879 045 €	3 896 071
16/04/2004	Augmentation de capital (absorption de NBMA)	3 864 440	N/a	11 782 602,69 €	173 486 840,98 €	23 661 647,69 €	7 760 511
16/04/2004	Réduction de capital (annulation des titres reçus de NBMA)	3 869 372	N/a	-11 797 640,26 €	-177 881 356,01 €	11 864 007,43 €	3 891 139
16/04/2004	Arrondi du montant du capital	N/a	-	0,57 €	-	11 864 008 €	3 891 139
16/04/2004	Division de la valeur nominale des actions et augmentation de capital corrélative par attribution gratuite de dix actions nouvelles pour une action ancienne	35 020 251	-	-	-	11 864 008 €	38 911 390
23/07/2004	Augmentation de capital dans le cadre de l'actionnariat salarié	542 350	N/a	165 361,47 €	12 851 038,53 €	12 029 369,47 €	39 453 740
30/09/2004	Arrondi du montant du capital par incorporation de réserves	N/a	-	0,53 €	-	12 029 370 €	39 453 740

N/a : non applicable

⁽⁶⁾ Annulation des actions API S.A. comprises dans la fusion absorption de bioMérieux par API S.A.

⁽⁷⁾ La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001.

⁽⁸⁾ Tableau inchangé au 31 mars 2007.

3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

3.3.1 Historique de l'évolution du capital de la Société

A sa création en 1963, B-D Mérieux (ancienne dénomination de la Société) était détenue respectivement à hauteur de 49,95 % par l'Institut Mérieux, de 49,96 % par Becton-Dickinson France et de 0,09 % par des actionnaires personnes physiques et morales.

En 1968, Monsieur Alain Mérieux a acquis les actions détenues par l'Institut Mérieux dans B-D Mérieux, faisant passer sa participation dans B-D Mérieux à 49,96 % et rendant B-D Mérieux indépendante de l'Institut Mérieux.

En 1974, Monsieur Alain Mérieux a acquis auprès de Becton-Dickinson France 200 actions de la Société et, ainsi, la majorité du capital de B-D Mérieux. Au cours de cette même année, la Société a pris la dénomination bioMérieux S.A.

Le 12 juin 1986, l'activité opérationnelle du groupe bioMérieux a été filialisée par le biais d'une société créée à cet effet, qui a repris le nom de bioMérieux. L'ancienne société bioMérieux est devenue une société holding dénommée BMH.

Le 31 mars 1987, bioMérieux a fusionné avec API S.A. L'opération a été réalisée par fusion absorption de bioMérieux dans API S.A. A la suite de cette opération, API S.A. a pris la dénomination sociale de bioMérieux. bioMérieux est ainsi devenue l'entité juridique précédemment appelée API S.A (cf.§ 3.2.5).

Lors de l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 1988, WENDEL Investissement (à cette date dénommée CGIP) s'est associée à la famille Alain Mérieux (par l'intermédiaire de la société holding Mérieux Alliance⁽⁹⁾ créée le 10 novembre 1988 par la famille Mérieux) dans bio Participations, société holding détenant 51 % des actions de BMH, elle-même société holding de bioMérieux. WENDEL Investissement détenait 33,14 % du capital de bio Participations et Mérieux Alliance 66,85 %.

En 1994, Becton-Dickinson a cédé la totalité des 45.270 actions de BMH qu'elle détenait (48,99 % du capital) à bio Participations. Cette même année, le Groupe Industriel Marcel Dassault est entré dans le capital de TSGH, société holding de Transgene qui, avec ses activités d'immunothérapie, constituait une autre branche du Groupe détenu par la holding bio Participations.

En décembre 2000, dans le cadre de la fusion des groupes bioMérieux et Pierre-Fabre, bio Participations, devenue bioMérieux Alliance le 25 février 1995, a été absorbée par Pierre-Fabre S.A. (qui est devenue bioMérieux Pierre-Fabre S.A.) et lui a donc transmis l'ensemble des actifs et passifs composant son patrimoine, y compris des titres de la Société détenus directement et indirectement. Concomitamment, WENDEL Investissement et Groupe Industriel Marcel Dassault ont apporté à bioMérieux Pierre-Fabre leurs participations directes dans la société TSGH et WENDEL Investissement a apporté à bioMérieux Pierre-Fabre sa participation directe dans le capital de la Société. A l'issue de ces opérations, bioMérieux Pierre-Fabre détenait 99,27 % du capital de la Société (5,1 % directement et 94,17 % par l'intermédiaire de BMH).

La fusion entre les groupes bioMérieux et Pierre-Fabre n'ayant pas répondu à leurs attentes, les deux groupes ont décidé de procéder à une "défusion" et ainsi de défaire les opérations de regroupement réalisées en 2000 et 2001. Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2002, bioMérieux Pierre-Fabre a en conséquence apporté à Nouvelle bioMérieux Alliance l'intégralité des titres qu'elle détenait dans la Société par l'intermédiaire de BMH. A l'issue de ces opérations, le capital de Nouvelle bioMérieux Alliance était détenu par Mérieux Alliance (60,14 %), WENDEL Investissement (34,74 %) et Groupe Industriel Marcel Dassault (dont la participation est passée à 5,12 % en juillet 2002 à la suite de l'incorporation d'une créance détenue par Groupe Industriel Marcel Dassault sur la Société).

⁽⁹⁾ Pour une description du capital de Mérieux Alliance (anciennement ACCRA, cf. § 3.3.1).

En 2003, la structure du Groupe détenu par Mérieux Alliance a été réorganisée afin de séparer les activités de diagnostic, propres à bioMérieux, et les activités d'immunothérapie, propres à TSGH et Transgene. Ainsi, en janvier 2003, Nouvelle bioMérieux Alliance a apporté à TSGH, qui détenait déjà 33,83 % du capital de Transgene, 21,5 % du capital qu'elle détenait dans Transgene en échange de titres TSGH. En avril 2003, Nouvelle bioMérieux Alliance a cédé ces titres à ses actionnaires (notamment Mérieux Alliance, WENDEL Investissement et Groupe Industriel Marcel Dassault) en proportion de leur participation dans Nouvelle bioMérieux Alliance. En juillet 2003, Nouvelle bioMérieux Alliance a cédé à TSGH les 15 % qui lui restaient dans le capital de Transgene. Fin 2003, Nouvelle bioMérieux Alliance ne détient plus aucune participation dans Transgene, ni dans sa société holding, TSGH. A cette même date, Nouvelle bioMérieux Alliance et bioMérieux ont cédé la quasi-totalité de leurs actifs non liés à l'activité diagnostique.

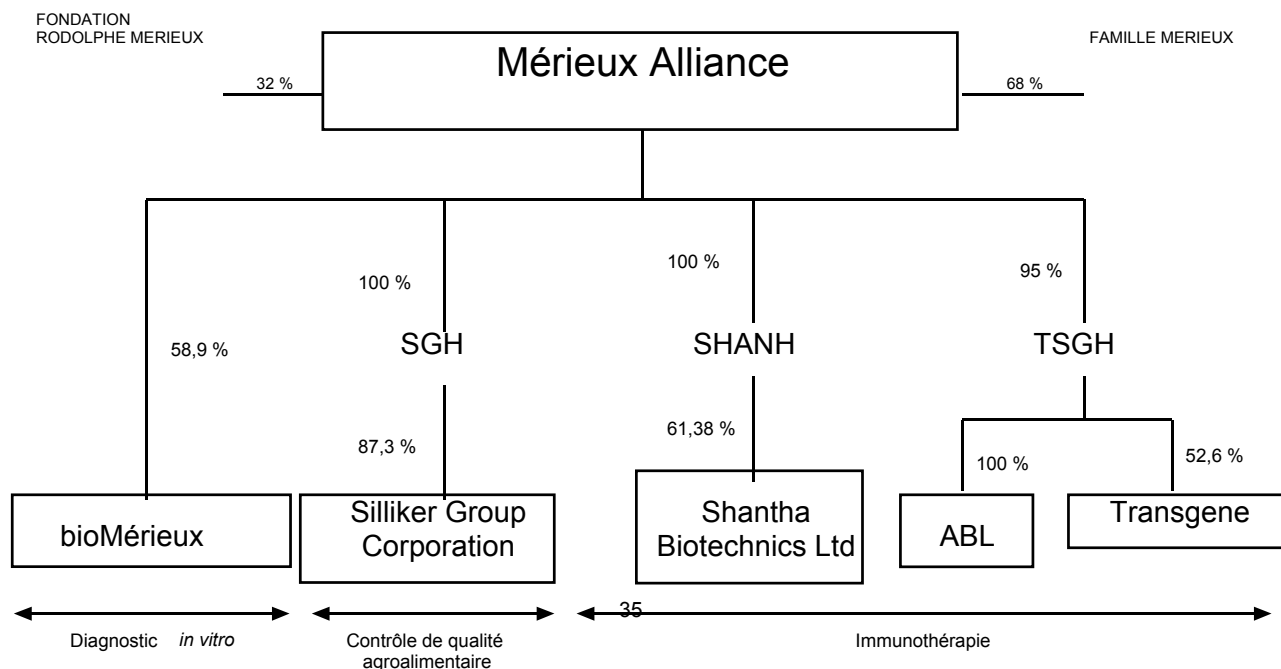
En avril 2003, Nouvelle bioMérieux Alliance a absorbé BMH, sa filiale à 100 %, détenant ainsi, à partir de cette date, la quasi-totalité (99,28 %) du capital de la Société.

Afin de simplifier la structure du Groupe, les Assemblées générales de Nouvelle bioMérieux Alliance et de la Société ont décidé, le 16 avril 2004, de procéder à la fusion absorption de Nouvelle bioMérieux Alliance par la Société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004. A l'issue de cette opération, Mérieux Alliance détenait directement 59,72 % du capital de la Société, WENDEL Investissement 34,50 % et Groupe Industriel Marcel Dassault 5,09 %. Cette opération s'est traduite, compte tenu de l'annulation des titres bioMérieux apportés par Nouvelle bioMérieux Alliance, par une réduction nette du capital social de 4 932 actions (soit 0,13 % des actions représentant le capital de bioMérieux au 31 décembre 2003) et par l'imputation d'un écart de 4,4 millions d'euros sur les réserves distribuables (différence négative entre la prime de fusion et l'annulation des titres bioMérieux apportés par Nouvelle bioMérieux Alliance).

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de la Société, la Société a décidé, le 16 avril 2004, de diviser la valeur nominale de ses actions par dix (10) et de multiplier parallèlement le nombre d'actions par dix (10) en émettant 35 020 251 actions attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de dix (10) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, permettant ainsi à la Société de disposer d'un capital social divisé en 38 911 390 actions.

L'introduction en Bourse de la Société par admission de ses actions sur l'Eurolist d'Euronext Paris, intervenue le 6 juillet 2004, s'est effectuée par la mise sur le marché de la très grande majorité de la participation détenue par WENDEL Investissement dans la Société.

Mérieux Alliance détient par ailleurs une participation majoritaire (100 % du capital) dans SGH, société holding de Silliker Group Corporation, société américaine dont l'activité est centrée sur l'analyse et le Conseil dans le domaine de la sécurité et de la qualité agroalimentaires, une participation majoritaire (94,88 % du capital) dans TSGH, holding de contrôle de Transgene S.A., société cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, spécialisée dans l'immunothérapie et de Advanced Bioscience Laboratories Inc. (ABL), laboratoire de recherche américain travaillant à façon pour des instituts de recherche ou des sociétés commerciales et une participation majoritaire (100% du capital) dans SHANH, société holding de Shanta Biotechnics Ltd, société bio-pharmaceutique indienne, spécialisée dans le développement et la production de vaccins, de protéines thérapeutiques et d'anticorps monoclonaux :



3.3.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

Actionnariat	Situation au 31/12/2006				Situation au 31/12/2005			Situation au 31/12/2004		
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote
Mérieux Alliance (anciennement ACCRA)	23 240 090	58,90	23 240 090	58,82	23 240 090	58,90	58,79	23 240 090	58,90	58,78
WENDEL Investissement.....	-	-	-	-	-	-	-	1 197 317	3,04	3,03
GIMD*	2 013 470	5,10	2 013 470	5,10	2 013 470	5,10	5,09	2 013 470	5,10	5,09
Banque de Vizille.....	648 520	1,64	648 520	1,64	648 520	1,64	1,64	648 520	1,64	1,64
CIC Lyonnaise de Participations	1 134 920	2,88	1 134 920	2,87	1 134 920	2,88	2,87	1 134 920	2,87	2,87
Apicil Prévoyance	122 130	0,31	122 130	0,31	162 130	0,41	0,41	162 130	0,41	0,41
Salariés	369 557	0,94	369 557	0,93	385 229	0,98	0,98	393 232	1,00	1,00
Autodétention**.....	81 700	0,21	0	0,00	4 000	0,01	0,00	1 600	0,00	0
Public	11 843 353	30,02	11 983 592	30,33	11 865 381	30,08	30,22	10 662 461	27,03	27,18
Total	39 453 740	100	39 512 279	100	39 453 740	100	100	39 453 740	100	100

* Groupe Industriel Marcel Dassault.

** Les actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité et du mandat conclu avec la société Crédit Agricole Cheuvreux (Cf. § 3.2.3).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires et/ou d'action de concert.

3.3.3 Nantissements d'actions de la Société

La société Mérieux Alliance a nanti au profit de la Société Générale un million (1 000 000) d'actions de la Société représentant près de 2,53% du capital de la Société ; mis en place le 7 septembre 2005, l'acte de nantissement arrive à échéance le 6 septembre 2010 et sera levé sous condition de remboursement du prêt par Mérieux Alliance. A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre nantissement portant sur un nombre significatif d'actions de la Société.

3.3.4 Principales personnes détenant le capital de la Société

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions, le pourcentage de capital et le pourcentage de droits de vote correspondants détenus par les principaux actionnaires de la Société au 18 avril 2007.

Actionnaires (au 18 avril 2007)	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
Mérieux Alliance	23 240 090	58,90	23 240 090	58,80
Public	11 841 054	30,01	12 039 170	30,22
Groupe Industriel Marcel Dassault	2 013 470	5,10	2 013 470	5,10
CIC Lyonnaise de Participations	1 134 920	2,88	1 134 920	2,87
Banque de Vizille	648 520	1,64	648 520	1,64
Salariés (FCP)	361 056	0,92	361 056	0,96
Apicil Prévoyance	122 130	0,31	122 130	0,41
Autodétention*	92 500	0,23	0	0,00
Total	<u>39 453 740</u>	<u>100,00 %</u>	<u>39 559 356</u>	<u>100,00 %</u>

* Les actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité et du mandat conclu avec la société Crédit Agricole Cheuvreux.

Au 18 avril 2007, Mérieux Alliance détient 23 240 090 actions, soit 58,90 % du capital et 58,80 % des droits de vote de la Société. Le nombre de droits de vote détenus par Mérieux Alliance sera doublé à l'échéance du 27 juin 2007.

3.4 DIVIDENDES VERSES PAR LA SOCIETE

3.4.1 Dividendes par action au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action distribués par la Société au cours des trois derniers exercices en distinguant les distributions réalisées dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire et les distributions exceptionnelles.

La Société n'a pas perçu et ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détenait ou détiendrait en propre lors du paiement du dividende. Le montant correspondant de dividende fait l'objet d'un report à nouveau.

Exercice clos le	Dividende par action en euro	Dividende distribué en euros	Avoir fiscal et retenue à la source en euros	Revenu réel En euros
31/12/2006*	0,76	29 984 842,40	Néant ⁽¹⁰⁾	29 984 842,40
31/12/2005	0,46	18 148 720,40	Néant ⁽¹⁰⁾	18 148 720,40
31/12/2004	0,40	15 781 496,00	Néant ⁽¹⁰⁾	15 781 496,00
31/12/2004**	7,70	29 955 788,55	5 981,75	29 961 770,30

* Proposition à l'Assemblée générale du 7 juin 2007.

** Distribution exceptionnelle de dividende par prélèvement sur le compte de réserve générale suivant décision de l'Assemblée générale ordinaire du 16 avril 2004.

⁽¹⁰⁾ L'avoir fiscal a été supprimé pour les dividendes à compter du 1^{er} janvier 2005. Il est précisé que le dividende annuel était et sera, en revanche, éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

3.4.2 Politique de distribution

La Société ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourront être versés. Toutefois, il est envisagé de distribuer, à compter de la clôture de l'exercice 2007, un dividende correspondant à environ 30 % du bénéfice net consolidé (part du Groupe), sous réserve de l'analyse, pour chaque exercice, des bénéfices de la Société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration.

3.4.3 Délai de prescription

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'Etat.

3.5 RECAPITULATIF DES COURS DE BOURSE DES DIX-HUIT DERNIERS MOIS

Admis à la cote le 6 juillet 2004, le titre bioMérieux figure depuis le 3 janvier 2005 dans la liste des valeurs qui forment les indices français CAC Mid 100, CAC Mid and Small 190 et SBF 250. La Société figure, en outre, au compartiment « A » d'Eurolist depuis le 21 février 2005 et dans l'indice européen Next 150 depuis le 1^{er} avril 2005. Elle est admise au SRD (Service de Règlement Différé) depuis le 28 mars 2006.

Périodes	Cours le plus haut (en €)	Cours le plus bas (en €)	Dernier cours (en €)	Nombre d'actions échangées
octobre 2005	44,50	40,50	41,10	818 431
novembre 2005	44,15	38,46	42,72	651 798
décembre 2005	45,31	41,05	44,57	742 661
janvier 2006	49,20	43,15	47,27	902 471
février 2006	50,95	45,05	50,40	634 482
mars 2006	52,20	46,30	46,50	894 206
avril 2006	51,90	46,15	49,37	642 109
mai 2006	50,40	42,00	46,95	780 491
juin 2006	46,93	42,35	46,20	557 427
juillet 2006	48,00	44,50	48,00	604006
août 2006	49,21	46,36	47,50	457 855
septembre 2006	51,10	47,25	50,10	523 968
octobre 2006	51,50	47,85	48,90	661 208
novembre 2006	50,90	46,60	50,00	570 822
décembre 2006	52,50	49,60	51,65	358 037
janvier 2007	62,95	51,55	58,75	1 540 531
février 2007	67,30	59,00	62,75	812 135
mars 2007	67,90	59,00	66,77	1 042 224

CHAPITRE 4

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ ⁽¹¹⁾

4.1 PRÉSENTATION RÉSUMÉE DE LA SOCIÉTÉ

bioMérieux est un groupe mondial spécialisé dans le secteur du diagnostic *in vitro* destiné à des applications médicales et industrielles. Il conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes permettant :

- dans le domaine clinique, à partir d'un prélèvement biologique (sang, salive, urine,...), le diagnostic de maladies infectieuses telles que l'hépatite, le VIH, la tuberculose, les infections respiratoires, ainsi que des pathologies telles que certaines maladies cardio-vasculaires, certains cancers et
- dans le domaine industriel, le contrôle microbiologique d'échantillon de produits finis ou en cours de fabrication (ou de l'environnement), principalement dans les domaines agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques.

Ces systèmes sont composés :

- de réactifs nécessaires à la réalisation des tests biologiques, comme l'identification d'un type de bactérie ou de virus,
- d'instruments (ou plateformes ou automates) permettant de réaliser des tests de façon automatisée à des cadences plus ou moins élevées et
- de logiciels destinés au traitement des tests biologiques et de systèmes-experts dédiés à l'interprétation des résultats des tests biologiques, notamment pour le suivi épidémiologique et l'aide à la décision médicale.

Par ailleurs, le Groupe bioMérieux fournit à ses clients des services pour l'installation et l'entretien des instruments, ainsi que la formation de leurs utilisateurs.

La très grande majorité de ses instruments sont des systèmes dits fermés qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés spécifiquement par bioMérieux pour ses appareils, assurant ainsi au Groupe un chiffre d'affaires récurrent. Sa base installée de plus de 45 000 instruments lui permet d'assurer la visibilité et la régularité de ses ventes de réactifs qui représentaient près de 85 % de son chiffre d'affaires en 2006, dont 70 % environ étaient liés à des instruments, le solde provenant principalement de produits manuels. Les instruments sont, soit vendus, soit placés chez les clients dans le cadre d'un contrat de fourniture de réactifs.

Dans le domaine clinique, où le Groupe a réalisé 86,2 % de son chiffre d'affaires en 2006, les clients de bioMérieux sont principalement des laboratoires d'analyses privés, des laboratoires hospitaliers et des centres de transfusion, ainsi que, dans certains pays, des cabinets médicaux (physician office laboratories ou POL).

Dans le domaine industriel, où le Groupe a réalisé 13,8 % de son chiffre d'affaires en 2006, ses clients sont notamment de grands groupes internationaux dans les domaines agroalimentaire, pharmaceutique ou cosmétique.

⁽¹¹⁾ Sauf indication contraire, la source des données de marché et des données rapportées au marché qui figurent dans le présent document de référence est l'estimation de bioMérieux, sur la base d'analyses internes faites à partir de rapports élaborés par des acteurs financiers, d'études effectuées par des prestataires spécialisés et d'informations publiées par d'autres sociétés du secteur, ainsi que sur la connaissance du marché par ses experts internes.

Depuis sa création en 1963, le Groupe a connu une croissance régulière et soutenue grâce à la mise en œuvre d'une politique continue de développement organique et d'acquisitions ciblées. En 2006, son chiffre d'affaires s'est élevé à 1 037 millions d'euros, son résultat opérationnel à 152 millions d'euros et son résultat net à 105 millions d'euros (cf. §5.1 ; 5.2.2 ; 5.3 *infra*). Le Groupe est présent dans plus de 150 pays, au travers de 35 filiales internationales (cf. §3.1.16 *supra*) ainsi que d'un large réseau de distributeurs, et il réalise 57 % de son chiffre d'affaires en Europe, dont 17 % en France, et 26 % en Amérique du Nord.

Le succès commercial de bioMérieux repose, notamment, sur la forte notoriété de ses gammes d'instruments et de réactifs utilisant l'ensemble des technologies nécessaires au diagnostic des maladies infectieuses. La maîtrise de ces technologies a permis à bioMérieux d'être un pionnier dans le domaine du contrôle microbiologique industriel et plus récemment d'étendre ses domaines d'intervention à de nouvelles applications, telles que certaines pathologies cardio-vasculaires et certains cancers.

4.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DIAGNOSTIC *IN VITRO*

4.2.1 Description générale

Un examen diagnostique *in vitro* est effectué par analyse chimique (par exemple, la mesure du glucose, du cholestérol ou du sodium) ou par analyse biologique d'un prélèvement, dans le but d'identifier des micro-organismes et d'en déterminer les caractéristiques. Le diagnostic *in vitro* est utilisé pour doser, identifier et quantifier des bactéries et des virus (agents exogènes), ainsi que d'autres agents endogènes (ou "marqueurs"), c'est-à-dire des substances générées par le corps en présence, par exemple, d'une maladie infectieuse, d'un cancer ou d'une maladie cardio vasculaire. Les marqueurs peuvent prendre la forme de protéines ou de séquences génétiques, voire d'autres molécules biologiques.

Les techniques du diagnostic *in vitro* sont utilisées dans le domaine clinique afin de fournir des informations permettant au médecin de rechercher les éventuelles prédispositions à certaines pathologies, de procéder à un dépistage des maladies, d'établir un diagnostic et de suivre l'efficacité du traitement prescrit. L'échantillon biologique est prélevé sur le patient, le plus souvent à la demande du médecin. Il est ensuite transmis aux laboratoires d'analyses médicales, hospitaliers ou privés, qui l'analysent à l'aide des produits fournis par la Société (réactifs, instruments, systèmes experts). Les résultats sont, ensuite, communiqués au médecin qui peut ainsi confirmer ou établir son diagnostic (souvent en complément d'autres examens tels que le questionnaire médical, l'auscultation, la radiologie,...) et ainsi prévenir une maladie, ainsi que, le cas échéant, la traiter et effectuer le suivi de ce traitement. Il arrive, dans certains pays, que le médecin ou le patient effectue lui-même certaines analyses.

Dans le domaine industriel, les technologies du diagnostic *in vitro* sont appliquées afin de contrôler la qualité microbiologique (absence de contaminants bactériens, viraux ou parasitaires) des produits des industries agroalimentaires, pharmaceutiques ou cosmétiques ou de l'environnement (air, eau, surfaces). Le diagnostic *in vitro* industriel permet, ainsi, de détecter et de quantifier des pathogènes tout au long de la chaîne de production, de la matière première au produit fini, ainsi que dans l'environnement de production.

4.2.2 Les technologies

Le marché du diagnostic *in vitro* utilise plusieurs catégories de technologies, dont trois constituent le cœur de l'activité de la Société :

- la bactériologie : mise en culture d'échantillons biologiques dans un milieu permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier, les bactéries étant, ensuite, identifiées et leur sensibilité aux antibiotiques testée,
- les immunoessais : détection et dosages d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites) et de marqueurs de pathologies à partir d'une réaction antigène-anticorps,
- la biologie moléculaire : nouvelle technologie basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule.

En dehors de ces trois technologies, le marché du diagnostic *in vitro* regroupe les techniques de la biochimie, avec en particulier tous les tests liés au diabète, ainsi que les techniques utilisées dans le domaine de l'hématologie et de l'hémostase.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du marché mondial du diagnostic *in vitro* clinique par technologie en 2006 :

	2006 (en milliards d'euros)
Immunoessais	8,6
Biochimie clinique	9,1
dont tests de suivi du glucose dans le sang	5,8
Biologie moléculaire	1,8
Bactériologie	1,5
Hématologie	1,2
Hémostase	<u>1,1</u>
TOTAL	<u>23,3</u>

Traditionnellement manuelles, les techniques de diagnostic *in vitro* se sont progressivement automatisées, permettant aux laboratoires de rendre des résultats dans un délai plus court, d'informatiser leurs analyses et d'augmenter le nombre d'examens pouvant être effectués simultanément. Ces techniques automatisées ont, d'une part, réduit la main-d'oeuvre nécessaire pour manipuler les substances et analyser les résultats des examens et, d'autre part, fait l'objet d'une standardisation afin de faciliter la réalisation des examens, d'en fiabiliser les résultats et de les obtenir plus rapidement.

La biologie moléculaire a apporté une nouvelle dimension dans le diagnostic *in vitro* pour détecter plus rapidement la présence de micro-organismes. Dans les maladies infectieuses, le diagnostic moléculaire utilise des tests qui ciblent directement le patrimoine génétique (ADN et ARN) d'une cellule humaine, d'un virus, d'une bactérie ou d'un parasite. La technologie utilisée consiste à extraire des acides nucléiques, à les multiplier (amplification), à marquer les copies résultant de cette amplification puis à détecter un signal, permettant de déterminer la présence et la quantité d'agents infectieux dans l'échantillon initial. La biologie moléculaire permet, également, une nouvelle approche médicale dans les domaines du cancer, de la prédisposition génétique, des pathologies génétiques et de l'adaptation individuelle du traitement au patient. Cette approche permet un gain de sensibilité et de temps.

La biologie moléculaire ne se substitue pas aux techniques traditionnelles de diagnostic *in vitro*. Elle complète l'offre de diagnostic en permettant de diagnostiquer des pathologies que les techniques traditionnelles ne peuvent pas identifier faute de sensibilité ou de rapidité suffisante. Ainsi, seule la biologie moléculaire permet le dosage de la charge virale (nombre de copies de virus dans un millilitre de sang). Les techniques traditionnelles de diagnostic *in vitro* permettent des tests plus simples et plus accessibles, couvrant de nombreux paramètres. En outre, du fait du nombre élevé de variations potentielles, les méthodes de détection traditionnelles, conçues pour détecter une ou quelques cibles seulement, ne sont plus adéquates pour l'oncologie ou les variations génétiques nécessitant la détection de cibles multiples. Les puces à ADN contenant plusieurs milliers de cibles ADN répondent à ce besoin ; elles sont devenues une plateforme de choix pour les futurs développements de la Société dans ces nouveaux domaines.

4.2.3 Présentation du marché

Le diagnostic *in vitro* s'intègre dans le secteur de la santé mais il est un marché distinct du marché pharmaceutique qui représente le domaine le plus important du secteur de la santé. En effet, s'il est soutenu par les mêmes facteurs de croissance que le secteur pharmaceutique, le secteur du diagnostic *in vitro* obéit à une dynamique très différente. Son environnement réglementaire, bien que devenant plus contraignant, reste plus souple que celui applicable aux produits pharmaceutiques, et sa base de clientèle est plus stable en raison notamment de l'importance des coûts d'acquisition engagés par les clients (dépenses d'investissements, de formation du personnel et de connexion des plateformes au système central de gestion des données du laboratoire). Le marché du diagnostic *in vitro* connaît également une évolution plus régulière de son chiffre d'affaires attribuable principalement à :

- la part prépondérante des ventes de réactifs dans le chiffre d'affaires des acteurs du diagnostic *in vitro* en raison du caractère "fermé" de la plupart des systèmes qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés par les fabricants de ces systèmes,
- l'évolution relativement régulière de la demande du marché du diagnostic, contrastant avec les ventes de médicaments, qui peuvent connaître de fortes variations, en raison, notamment, des contraintes réglementaires et de la concurrence des génériques,
- la part croissante du suivi de l'efficacité d'un traitement.

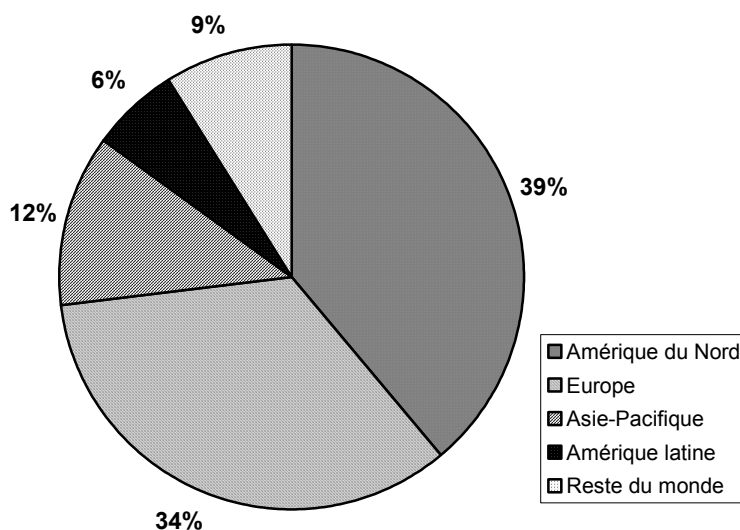
Depuis environ dix ans, la plupart des techniques de diagnostic clinique est également utilisées à des fins industrielles, pour contrôler la qualité microbiologique de produits agroalimentaires, d'éléments naturels (comme l'eau et l'air), de surfaces, ainsi que la stérilité de produits des industries pharmaceutique ou cosmétique.

4.2.3.1 Taille du marché du diagnostic *in vitro* et son évolution récente

Le diagnostic *in vitro* est un marché mondial estimé en 2006 à environ 24,4 milliards d'euros, dont environ 1,1 milliard d'euros pour le domaine industriel, ou 31 milliards de dollars US (source The Walden Group, Avril 2006), dont 1,4 milliard pour les applications industrielles. Le marché mondial du diagnostic *in vitro* des applications cliniques et industrielles est concentré pour 85 % dans les pays développés (Amérique du Nord, Europe et Japon) (source Kalorama, 1er octobre 2004). Selon les estimations de la Société, ce marché a bénéficié d'une croissance moyenne globale annuelle depuis 2000 de 5 % environ, plus forte dans les applications industrielles.

Le domaine clinique. Depuis la fin des années 90, le marché du diagnostic clinique *in vitro* connaît une période de croissance grâce à une demande accrue de tests, en raison d'une reconnaissance du rôle du diagnostic dans la définition et le suivi des traitements, ainsi que dans la réduction des dépenses de santé, à l'émergence de nouveaux pathogènes, à des avancées technologiques importantes qui ouvrent de nouveaux champs d'application et à l'expansion géographique du marché. Ainsi, le marché du diagnostic clinique *in vitro*, qui représentait 6 milliards d'euros en 1980, a quadruplé depuis.

Répartition géographique du marché du diagnostic *in vitro* clinique :

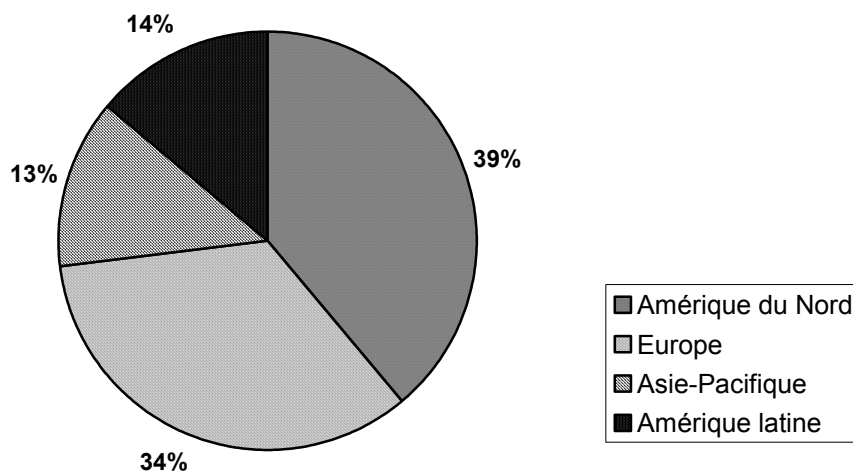


Le tableau ci-dessous présente la répartition du marché du diagnostic *in vitro* clinique par pathologie en 2006 :

	2006 (en milliards d'euros)
Maladies infectieuses	5,7
Pathologies cardio-vasculaires	1,5
Cancers	2,0
Analyse du diabète	5,8
Tests TDM (<i>Therapeutic Drugs Monitoring</i>) / DOA (<i>Drugs of Abuse</i>)	0,9
Tests endocriniens	1,7
Maladies auto-immunes et génétiques	1,2
Tests d'analyse des composants du sang	1,5
Applications générales en chimie clinique	3,0
TOTAL	23,3

Le *domaine industriel*. Le marché industriel est un marché plus récent et qui se trouve dans une phase de croissance plus rapide que le marché clinique.

Répartition géographique du marché du diagnostic *in vitro* industriel :



4.2.3.2 Tendances du marché

La Société considère que les facteurs clés permettant de tirer profit de la capacité de croissance du marché du diagnostic *in vitro* ont évolué ces dernières années : traditionnellement technologiques, ils sont maintenant davantage liés aux pathologies. Cette évolution s'explique notamment par :

- une modification des modes de remboursement des actes médicaux qui s'effectuent par pathologie et non plus par examen. Les hôpitaux prennent en charge la gestion du traitement et du suivi du patient, ce qui les incite à privilégier les techniques, telles que le diagnostic qui permettent de mieux déterminer les protocoles de traitement et d'éviter, dans la mesure du possible, l'hospitalisation,
- la consolidation des laboratoires qui doivent de façon croissante être capables d'offrir une large gamme de tests pour une pathologie donnée et qui ne peuvent plus limiter leurs compétences à un nombre réduit de technologies.

En outre, ce marché est marqué par :

- une automatisation croissante des laboratoires, liée à une pénurie grandissante de main-d'œuvre qualifiée,
- l'émergence de technologies comme la biologie moléculaire qui permettent d'effectuer des diagnostics complexes en temps réel et de détecter les germes des pathologies qui nécessitent un diagnostic très précoce, telles que les méningites,
- la concentration dans des laboratoires capables de traiter des volumes importants, pour les tests de routine et la décentralisation des tests à haute valeur médicale, utiles près du patient, dans les centres d'urgence par exemple.

4.2.3.3 Perspectives de croissance

La Société estime que la croissance du marché du diagnostic *in vitro* devrait principalement se concentrer sur cinq segments : les maladies infectieuses, le diabète, le contrôle microbiologique industriel et, à moyen terme, les pathologies cardio-vasculaires et les cancers. Sur ces cinq segments, la Société en a ciblé quatre comme axes stratégiques de développement, excluant le diabète. Le diabète est, en effet, un domaine d'application dominé par les grands groupes pharmaceutiques disposant de réseaux de distribution leur permettant de commercialiser les tests directement auprès des patients.

Outre la reconnaissance croissante de l'importance du diagnostic *in vitro* dans le suivi thérapeutique des pathologies, plusieurs facteurs structurels expliquent la croissance potentielle de la demande :

- le vieillissement des populations qui devrait entraîner une augmentation du nombre de maladies chroniques et de maladies liées à l'âge des patients, telles que les maladies cardio-vasculaires, les maladies neurodégénératives (par exemple, Alzheimer), les cancers, le diabète et l'arthrite et, en conséquence, accroître le besoin de diagnostiquer ces maladies le plus rapidement possible afin de pouvoir les traiter plus efficacement,
- la multiplication des pathologies liées aux modes de vies et aux habitudes alimentaires (telles que l'obésité et les allergies alimentaires),
- l'importance croissante accordée à la prévention afin de réduire les délais de séjour en hôpital, l'usage des antibiotiques et partant, les dépenses de santé,
- l'émergence de nouveaux pathogènes (par exemple, la grippe aviaire), pour lesquels il faudra développer de nouveaux systèmes de diagnostic,
- le développement des bactéries résistantes aux antibiotiques (maladies nosocomiales) et des virus résistants aux antiviraux qui devrait rendre nécessaire une détection plus rapide des bactéries et des virus, ainsi qu'une meilleure gestion de l'arsenal thérapeutique,
- les développements technologiques, notamment ceux portant sur les techniques d'analyse des protéines et des séquences génétiques, qui permettent d'étendre le champ d'application du diagnostic *in vitro* aux maladies cardiaques, aux cancers et aux maladies auto-immunes et neurodégénératives,
- la progression importante des dépenses de santé dans certains pays émergents, en liaison avec l'augmentation de leur pouvoir d'achat, ce qui crée une nouvelle source de demande, notamment dans le domaine du diagnostic des maladies infectieuses,
- la décentralisation de la réalisation des tests de diagnostic vers le médecin ou par les centres d'urgence,
- la reconnaissance de l'importance de la sécurité et de la qualité des produits alimentaires et pharmaceutiques, ainsi que de leur environnement de production qui devrait être un facteur de croissance supplémentaire du marché industriel, en développement depuis une dizaine d'années,
- un potentiel important de conversion des utilisateurs à des méthodes automatisées, en remplacement des techniques manuelles traditionnelles,
- la lutte contre le bioterrorisme, qui nécessite une intervention rapide et locale.

La Société n'a pas connaissance d'analyses indépendantes sur la croissance future du marché du diagnostic *in vitro*. Elle a réalisé des analyses en interne sur la base de rapports élaborés par des acteurs financiers, d'études effectuées par des prestataires spécialisés et d'informations publiées par d'autres sociétés du secteur, ainsi que sur la base de la connaissance du marché par ses experts internes.

Les analyses internes à la Société la conduisent à considérer que le marché dans son ensemble pourrait connaître un taux de croissance annuel, entre 2007 et 2012, de l'ordre de 5 %, avec des taux de croissance supérieurs dans les maladies infectieuses, le diabète, les cancers, les pathologies cardio-vasculaires et les applications industrielles.

La Société estime que la croissance annuelle moyenne du marché des applications industrielles pourrait être de l'ordre de 5 à 7 % en valeur, en raison, notamment, de la globalisation de l'industrie, de la sensibilité de l'opinion publique à la traçabilité des matières premières, des risques de contamination à partir des aliments (par exemple, la détection des bactéries pathogènes comme *Salmonella* et *Listeria*) ou de l'environnement (par exemple, *Legionella*) et du poids croissant des réglementations. Cette croissance pourrait toutefois connaître d'importantes variations d'une année à l'autre du fait de l'évolution de la réglementation ou de l'apparition de crises alimentaires. Elle est également affectée par une meilleure maîtrise des contrôles microbiologiques par les clients industriels.

L'évolution des structures de ce marché est quant à elle marquée par un renforcement de l'intensité concurrentielle (avec l'apparition de nouveaux intervenants) et un début de concentration des acteurs.

Le Groupe considère que la croissance sera renforcée par l'émergence de nouveaux marchés géographiques (Chine et Inde en particulier) et le développement de nouvelles technologies (biologie moléculaire, génétique humaine, nano technologies,...). En particulier, le marché de la biologie moléculaire devrait progresser plus rapidement que les autres, en permettant de répondre à des besoins que ne couvre pas la biologie traditionnelle, comme par exemple la détection d'agents infectieux de maladies virales mal identifiées aujourd'hui et qui demande une identification rapide, telles que la grippe aviaire (virus H5N1), les infections nosocomiales ou le sepsis.

Ces estimations sont présentées aux fins d'illustration et sont susceptibles de connaître de fortes variations. La croissance pourrait être beaucoup moins importante pour des raisons diverses, notamment celles mentionnées au §4.11 *infra*, "Facteurs de Risques".

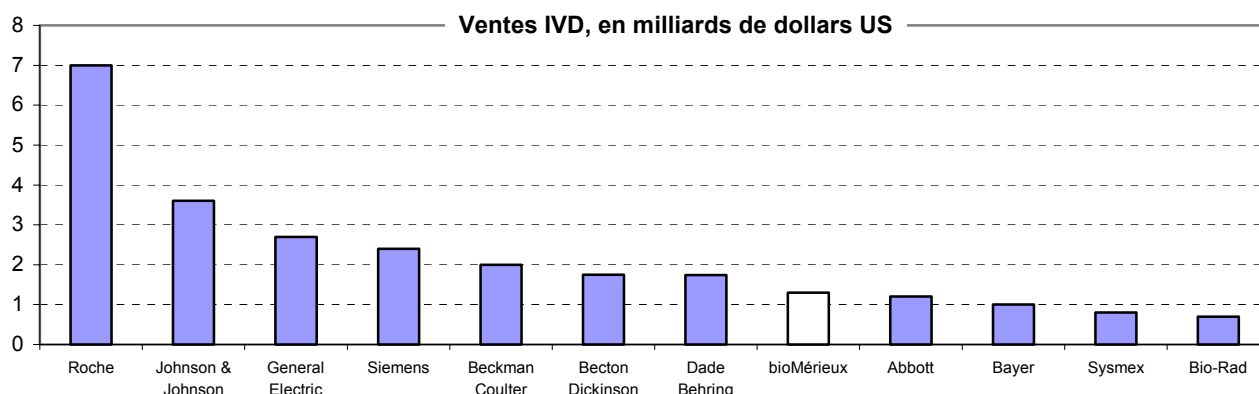
4.2.4 Les principaux acteurs

Le marché du diagnostic *in vitro* a considérablement évolué depuis les années 60. Les dix dernières années ont été marquées par une consolidation des acteurs, poussée par l'accroissement des coûts liés au besoin d'innovation technique, le mouvement de consolidation des clients, le besoin de lignes de produits plus larges et des considérations de masse critique. En 2006 et début 2007, le marché du diagnostic *in vitro* a vu l'entrée des sociétés Siemens et General Electric, spécialisées notamment en diagnostic *in vivo* (imagerie médicale). Ces sociétés ont procédé à des rachats de sociétés ou de branches diagnostiques de groupes pharmaceutiques. Ainsi, Siemens a annoncé successivement, en avril 2006, l'acquisition de la société californienne DPC puis, en juin 2006, le rachat à la société allemande Bayer de son département diagnostique (hormis le diagnostic du glucose dans le sang). En janvier 2007, la société General Electric a annoncé, quant à elle, son intention d'acquérir la majeure partie de la branche diagnostique de la société américaine Abbott. En 1985, les dix premiers acteurs du marché réalisaient 60 % du chiffre d'affaires du marché (Source : SG Cowen, octobre 2001). Aujourd'hui et compte tenu des mouvements décrits plus haut, la Société estime que les dix premiers acteurs réalisent environ 81 % du marché mondial.

Les acteurs du marché du diagnostic *in vitro* sont, soit des grands groupes pharmaceutiques ou diversifiés (Roche, Johnson & Johnson, General Electric, Siemens et Becton-Dickinson), soit des sociétés spécialisées (bioMérieux, Beckman Coulter, Dade Behring, Bio-Rad et Sysmex). Certains de ces acteurs sont plus grands et bénéficient de ressources plus importantes que celles de bioMérieux.

Sur le marché global du diagnostic *in vitro*, la Société estime occuper la huitième position sur la base de son chiffre d'affaires de 2006. Cette position reflète le caractère relativement spécialisé de l'activité de la Société, qui n'est pas présente sur le segment du diabète et très peu sur celui de la chimie clinique.

Le tableau ci-dessous a été réalisé sur la base des chiffres d'affaires 2006 des sociétés, en ne prenant en compte que les ventes réalisées dans le secteur du diagnostic *in vitro*. Il tient également pour acquis la vente de la majeure partie de la branche diagnostique d'Abbott à General Electric, dont la finalisation n'est toutefois prévue qu'à l'été 2007.



4.3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'activité de la Société dans le domaine clinique est centrée sur le diagnostic des maladies infectieuses et de pathologies complexes, telles que certaines maladies cardio-vasculaires et certains cancers. Dans le domaine industriel, l'activité du Groupe concerne principalement le contrôle de la qualité microbiologique d'aliments, d'éléments naturels (eau, air), de surfaces et de produits stériles des industries agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique.

4.3.1 Historique et évolution de l'activité du Groupe

Les compétences de la Société ont été développées à partir de l'expérience de la famille Mérieux dans la biologie depuis 1897, date de la création de l'Institut Mérieux par Marcel Mérieux qui sera repris en 1937 par le docteur Charles Mérieux et présidé par Alain Mérieux de 1968 à 1994.

Dès sa création à Marcy l'Etoile (près de Lyon) en 1963, B-D Mérieux, qui deviendra en 1974 bioMérieux, dispose d'une large gamme de produits pour les laboratoires d'analyses couvrant la biochimie, la coagulation, la virologie et la bactériologie. L'élaboration des premiers produits s'appuyait dans une large mesure sur les compétences de l'Institut Mérieux, à l'époque actionnaire principal de la Société (l'Institut Mérieux a cédé sa participation dans la Société à la famille Mérieux en 1968).

Initialement, la Société a centré son activité sur les marchés francophones dans le domaine du diagnostic des maladies infectieuses principalement, par l'intermédiaire de la bactériologie et de l'hémostase (étude du système de coagulation).

bioMérieux organise ensuite, rapidement, son expansion internationale en créant son propre réseau de filiales, notamment en Belgique (1975), en Allemagne (1976), en Espagne (1980), en Italie (1985), au Japon (1988), au Royaume Uni (1991), en Chine (1992) et en Russie (1995). Parallèlement, la Société mène une politique de croissance externe par des acquisitions ciblées qui lui permettent d'étendre progressivement sa gamme de produits, afin de répondre aux évolutions des besoins de ses clients et à l'émergence de nouvelles pathologies.

Ainsi, en 1987, la Société acquiert le groupe API, société de référence mondiale en identification bactérienne et antibiogrammes manuels. Cette acquisition renforce ses compétences dans le domaine de la bactériologie grâce à une technique révolutionnaire, miniaturisée et standardisée.

Pour répondre à l'automatisation du marché du diagnostic *in vitro* dans les années 80, la Société acquiert en 1988 auprès de McDonnell Douglas, le contrôle de la société américaine Vitek Systems. Cette acquisition lui permet de compléter l'automatisation de sa gamme de produits en microbiologie, de s'implanter aux Etats-Unis et de renforcer sa position mondiale dans le domaine de la bactériologie automatisée. Cette société possède, par ailleurs, une technologie d'immunoessais à partir de laquelle le Groupe développe la gamme VIDAS[®], système de référence pour des laboratoires de petite et moyenne taille.

En 1991, la Société décide d'étendre son offre pour satisfaire les besoins spécifiques de la microbiologie industrielle et concentre ses efforts, dans un premier temps, sur les industries alimentaires.

En 1996, la Société s'associe à Affymetrix pour évaluer l'opportunité que représentent les puces à ADN (biopuces – multidétection) pour faire des analyses génétiques complexes et rapides, incluant l'identification de plusieurs pathogènes et leurs mécanismes de résistance ou de virulence. Elle entre ainsi dans le domaine de la biologie moléculaire.

La Société assure également depuis 1997 la distribution mondiale, hors Etats-Unis d'Amérique, de la gamme manuelle de biologie moléculaire de Gen-Probe.

Soucieuse de renforcer son offre dans le domaine du diagnostic des maladies infectieuses, d'augmenter ses capacités d'innovation et de consolider son portefeuille de propriété intellectuelle, la Société acquiert, en 2001, la division diagnostique d'Organon Teknika, filiale d'Akzo Nobel. Cette acquisition est une étape majeure du développement du Groupe qui lui offre :

- de nouveaux produits très complémentaires avec sa stratégie, notamment en bactériologie avec la gamme d'hémoculture BacT/ALERT[®],
- de nouvelles technologies, notamment la technologie d'amplification NASBA[®], que le Groupe a intégrée dans son offre commerciale avec son système NucliSENS EasyQ[®],
- une présence renforcée sur le marché américain et, en particulier, une implantation à Durham au cœur du North Carolina Research Triangle où il a déplacé son siège nord-américain,
- une position plus importante sur le marché global avec l'atteinte d'une taille critique, la division diagnostique d'Organon Teknika ayant, en 2001, un chiffre d'affaires représentant environ 40 % de celui de l'ancien périmètre du Groupe et
- des synergies et des économies d'échelle dont le Groupe a su profiter rapidement.

Fin 2003, le Groupe s'engage avec la société californienne Cepheid dans une collaboration lui permettant de renforcer sa position en biologie moléculaire pour le diagnostic décentralisé, avec la plateforme intégrée GeneXpert[®], bien adaptée aux besoins d'une grande partie des laboratoires cliniques et des hôpitaux de taille moyenne.

En 2003 et 2004, le Groupe a cédé certaines activités non spécifiques du diagnostic *in vitro* et a fusionné les sociétés holding avec la Société afin, d'une part, de simplifier la structure du Groupe, celle des autres activités de santé sous le contrôle de Mériex Alliance et, d'autre part, de permettre à la Société de se concentrer exclusivement sur le diagnostic *in vitro*.

Depuis 2004, le Groupe poursuit une stratégie de développement et d'acquisition de marqueurs biologiques permettant la mise sur le marché de tests à haute valeur ajoutée (licence du marqueur Procalcitonine des états septiques sévères, du marqueur proBNP de l'insuffisance cardiaque congestive et du syndrome coronarien aigu, ainsi que du papillomavirus humain pour la détection précoce du cancer du col de l'utérus).

En 2006, le Groupe a également procédé à un recentrage stratégique de ses activités, en procédant à la cession de sa gamme Hémostase et en prenant la décision de mettre un terme, en 2007, à la production et à la commercialisation sur le territoire nord-américain de sa gamme d'immunoessais en microplaques.

4.3.2 Domaines de compétence de la Société

bioMériex concentre son activité sur les applications qui lui semble présenter les meilleures perspectives de croissance et pour lesquelles le Groupe se différencie par ses compétences techniques, la réputation et la fiabilité de ses produits, ainsi que sa présence mondiale.

Le tableau suivant illustre les compétences technologiques nécessaires pour permettre une intervention efficace dans les quatre applications qu'elle a ciblées :

	Bactériologie	Immunoessais	Biologie moléculaire
Maladies infectieuses	X	X	X
Pathologies cardio-vasculaires.....		X	X
Cancers		X	X
Applications industrielles	X	X	X

A cet égard, la Société considère que, dans le contexte actuel du marché, il est important, pour intervenir de façon efficace sur les applications qu'elle a ciblées, de disposer d'une forte complémentarité technique et commerciale. La Société estime qu'elle figure parmi les quelques acteurs qui disposent d'un portefeuille technologique et d'un réseau mondial permettant de profiter pleinement de la croissance potentielle de ces applications.

Dans le domaine clinique, l'activité historique du Groupe est le diagnostic des **maladies infectieuses** qui a représenté, en 2006, 68 % de son chiffre d'affaires. En effet, en 2006, la totalité des applications réalisées par le Groupe dans le domaine de la bactériologie clinique, 53 % des applications en immunoessais et la majorité des applications dans le domaine de la biologie moléculaire concernaient les maladies infectieuses. Le Groupe offre à ses clients une gamme très large de produits manuels et automatisés avec des menus étendus de réactifs. Ces produits permettent la détection et l'analyse des infections bactériennes (telles que le staphylocoque et la tuberculose), parasitaires (telle que la toxoplasmose) ou virales (telle que le VIH et les hépatites).

Depuis plusieurs années, le Groupe s'appuie sur ses compétences technologiques complémentaires pour élargir sa gamme de produits à la détection et au suivi thérapeutique de certaines **pathologies cardio-vasculaires** et de certains **cancers** ; ces applications représentaient ensemble 7 % du chiffre d'affaires en 2006. Ainsi :

- dans le diagnostic de pathologies cardio-vasculaires (y compris les thromboses), la Société a mis au point et commercialisé un test de référence à forte valeur ajoutée clinique, le test VIDAS[®] D-Dimer Exclusion, pour exclure la thrombose veineuse profonde et l'embolie pulmonaire, en présence de douleurs thoraciques,
- dans la détection de cancers, pour lesquelles les nouvelles technologies de la biologie moléculaire sont mieux adaptées, la Société développe des tests qui pourraient permettre, grâce à l'étude de la génétique humaine, de détecter les prédispositions à certains cancers (notamment pour le cancer du sein), de les diagnostiquer, d'aider à la détermination de leur traitement (typage moléculaire des tumeurs et du patient, pour connaître à l'avance leurs réactions aux différents traitements disponibles), de suivre l'évolution du traitement et de surveiller la maladie une fois le traitement terminé.

Le Groupe a également élargi l'application de ses compétences en prenant une position de pionnier dans les **applications industrielles**, un secteur en développement depuis une dizaine d'années qui a représenté 13,8 % de son chiffre d'affaires en 2006. Les applications industrielles les plus importantes concernent les industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques. La Société a ainsi développé TEMPO[®], nouveau système d'indicateur de qualité qui quantifie et identifie par groupes la flore bactérienne présente dans l'alimentation (produits carnés, volailles, ...).

4.3.3 Atouts concurrentiels

Le Groupe considère être particulièrement bien placé pour occuper une position de leader dans les domaines d'activité stratégiques qu'il a ciblés. Ses principaux atouts sont les suivants :

- un haut niveau d'expérience dans le diagnostic des maladies infectieuses qui s'appuie sur plus de 40 ans d'expérience en biologie et qui s'applique aujourd'hui à divers nouveaux domaines tels que les contaminations industrielles, les maladies cardiaques, les cancers et sans doute demain au domaine de la génétique humaine,
- des gammes complètes de produits réputés pour leur durabilité et leur fiabilité qui intègrent l'ensemble des technologies traditionnelles (bactériologie, immunoessais) et les technologies les plus avancées en biologie moléculaire,
- des technologies propriétaires (BOOM[®], NASBA[®]) qui justifient son ambition de compter parmi les leaders en biologie moléculaire,
- une position de pionnier du diagnostic industriel et de fortes positions commerciales lui permettant de bénéficier de perspectives de croissance importantes dans ce domaine,
- une présence géographique mondiale qui lui permet d'être proche de ses clients à travers les continents et d'être réactif face à des pathogènes sans frontières,
- une bonne visibilité du chiffre d'affaires assurée par son importante base installée d'instruments principalement constituée de systèmes fermés et,
- un management familial et professionnel dont la vision scientifique, industrielle et commerciale a permis à la Société de connaître une croissance régulière et une rentabilité constante tout en se positionnant avec succès dans les technologies d'avenir.

4.3.4 Stratégie

Centrée auparavant sur le laboratoire, la stratégie de bioMérieux dans les applications cliniques se veut désormais orientée aussi vers les pathologies et les besoins des médecins. La Société entend ainsi devenir un acteur de référence pour les biologistes et les médecins sur des pathologies clés comme les maladies infectieuses, notamment le sepsis, les infections nosocomiales, la tuberculose, le VIH et les hépatites, ainsi que sur les tests à forte valeur médicale pour les cancers du sein, du colon et de la prostate, et les maladies cardio-vasculaires d'urgence.

A cette fin, bioMérieux entend capitaliser sur sa maîtrise de différentes technologies complémentaires : en bactériologie, la Société veut s'affirmer comme le leader incontournable et détenir une part de marché voisine de 40 % à l'horizon 2012.

La Société a pour objectif de développer son offre de solutions automatisées pour les processus d'analyses des laboratoires de bactériologie. L'objectif de parts de marché sera principalement atteint par la croissance interne, en particulier l'extension des gammes de milieux de culture chromogéniques, l'enrichissement des menus des plateformes d'identification et d'antibiogramme automatisés VITEK[®]2 et VITEK[®]2 Compact et la recherche de nouvelles technologies permettant l'obtention de résultats plus rapides en hémoculture. Des opérations de croissance externe, incluant la négociation d'accords de distribution ou l'acquisition de sociétés, sont également envisagées.

En biologie moléculaire, bioMérieux veut devenir le leader sur le sepsis et les infections nosocomiales, et détenir en 2012 une part de marché d'environ 8 % dans le diagnostic moléculaire infectieux.

La Société entend devenir le leader de l'automatisation pour le diagnostic moléculaire du VIH et des hépatites. Le menu de la plateforme NucliSENS EasyQ[®] sera étendu et de nouvelles générations de plateformes seront développées, permettant une automatisation renforcée des étapes d'amplification et de détection, ainsi que la réalisation de tests génétiques multi-cibles. Ces développements seront intégrés au programme ADNA poursuivi avec le soutien de l'Agence pour l'Innovation Industrielle (cf. § 4.4.5 *infra*). La Société envisage également de procéder à des acquisitions ciblées, comme celle de la société Bacterial Barcodes, Inc. en septembre 2006, et à la conclusion d'accords de distribution similaires à celui signé le 16 janvier 2007 avec la société californienne Cepheid pour la distribution exclusive et mondiale d'une gamme de produits pour la détection du sepsis.

En immunoessais, la Société souhaite renforcer son activité dans le Point of Care et étendre son offre de tests à forte valeur médicale.

La Société souhaite consolider sa position dans les tests immunoessais de routine, avec la poursuite du déploiement en Europe et en Amérique latine de la plateforme VIDIA[®], dont le menu sera progressivement enrichi. La Société entend, par ailleurs, poursuivre sa croissance dans les tests à forte valeur médicale avec les plateformes VIDAS[®] et miniVIDAS[®], en renforçant son offre de tests (avec, en particulier, le lancement en 2007 des tests PCT pour la détection des états septiques sévères et pro-BNP pour le syndrome coronarien aïgu). Le développement d'une nouvelle offre manuelle et semi-automatique, avec un lecteur de tests rapides destiné au segment Point Of Care, est également étudié.

bioMérieux entend devenir un partenaire privilégié des sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques, en développant de nouveaux tests destinés à vérifier l'adaptation à un patient considéré, l'absence d'effets secondaires ou le suivi des effets d'un traitement thérapeutique.

A cette fin, la Société entend mettre à profit les atouts suivants :

- son indépendance à l'égard des sociétés pharmaceutiques
- sa présence mondiale
- sa maîtrise des technologies de bactériologie, de biologie moléculaire et d'immunoessais,
- l'importance de sa base installée d'instruments, notamment dans le segment du Point Of Care
- son expérience déjà acquise dans ce domaine, puisque la Société commercialise depuis plusieurs années des tests d'antibiogramme permettant une antibiothérapie optimale, ainsi que des tests de charge virale pour le VIH, qui donnent aux cliniciens les informations nécessaires pour doser au plus juste les quantités de médicaments antiviraux administrés aux patients infectés.

Une nouvelle direction spécialisée dans cette nouvelle activité, dénommée « théranostic » (thérapeutique + diagnostic), basée à Cambridge (Massachusetts), a été créée dans cet objectif en janvier 2007.

Dans les applications industrielles, la Société ambitionne d'être l'acteur de référence de la consolidation du secteur.

A la différence du secteur clinique déjà très concentré, le segment des applications industrielles est encore largement fragmenté puisque les neuf premiers acteurs ne détiennent que 50 % environ du marché. A l'horizon 2012, bioMérieux entend détenir une part de ce marché proche de 30 %, tant en poursuivant sa croissance organique, qu'en procédant à des opérations de croissance externe.

4.3.5 Business Development

Afin d'amplifier son activité consacrée à la recherche d'accords de partenariat et de distribution, ainsi qu'à l'étude d'opportunités en matière de croissance externe, la Société a décidé de mettre en place une direction mondiale du "business development". Cette direction, basée à Cambridge (Massachusetts), s'appuie sur des équipes localisées à Marcy (Rhône, France), Shanghai et Tokyo.

4.3.6 Produits du Groupe

Le Groupe met à la disposition de ses clients un nombre important de produits permettant de détecter, de diagnostiquer et de suivre le traitement des pathologies sur lesquelles il a ciblé son activité.

4.3.6.1 Composition de l'offre du Groupe

Les systèmes de diagnostic du Groupe sont composés de trois éléments et de services associés :

- des réactifs, produits consommables utilisés pour effectuer des tests biologiques tels que l'identification d'un type de bactérie, de virus ou de marqueur permettant le diagnostic d'une maladie, d'une pathologie ou d'une contamination spécifique,
- des instruments (ou plateformes ou automates), utilisés pour réaliser des tests de façon automatisée à des cadences plus ou moins élevées. Les échantillons biologiques sont introduits dans l'automate avec un ou plusieurs réactifs afin de détecter le micro-organisme ou le marqueur ciblé et
- des logiciels destinés au traitement des tests biologiques et des systèmes-experts dédiés à l'interprétation des résultats des tests biologiques, notamment pour le suivi épidémiologique et le conseil thérapeutique.

La grande majorité du chiffre d'affaires du Groupe provient de la vente des réactifs, qui représente environ 85 % du chiffre d'affaires. Les instruments sont, soit vendus (environ 12 % du chiffre d'affaires), soit placés chez le client avec l'engagement d'acheter un volume minimal de réactifs et de consommables dans des conditions étudiées pour couvrir l'amortissement et le financement de l'instrument. Si le client s'avère ne pas être en mesure de remplir cet engagement, la Société a contractuellement la possibilité de reprendre l'instrument. Sur certains marchés, notamment aux Etats-Unis, les instruments peuvent être loués aux clients. Généralement, les logiciels sont fournis avec les instruments.

La grande majorité des instruments développés et installés par le Groupe sont des systèmes fermés, c'est-à-dire qu'ils ne permettent d'introduire que des réactifs développés spécifiquement pour ces instruments par le Groupe. La base installée, s'élevant à plus de 45 000 instruments au 31 décembre 2006, représente ainsi une source de visibilité et de régularité du chiffre d'affaires du Groupe. Environ 70 % des ventes de réactifs en 2006 sont liées à des instruments, le solde provenant de produits manuels.

Le placement ou la vente des instruments chez un client est accompagné de services lui assurant fiabilité et durabilité du produit. Ces services incluent notamment l'installation et l'entretien des instruments, ainsi que la formation des utilisateurs. Une partie des services fournis par la Société est facturée aux clients. La facturation des services a représenté environ 4 % du chiffre d'affaires de la Société.

4.3.6.2 Principaux produits

Le tableau ci-dessous présente les principaux produits commercialisés par le Groupe, leur domaine technologique et leurs principales applications :

Principales gammes de produits	Domaines technologiques	Principales applications
Milieux de culture	Bactériologie	Culture des principaux micro-organismes impliqués dans les maladies infectieuses. Environ 40 applications Gestion de l'environnement bactériologique pour le secteur pharmaceutique ; contrôle de la qualité de l'air
API[®] et ATB[™]	Bactériologie	API [®] : test miniaturisé d'identification ; référence mondiale couvrant environ 800 bactéries et levures (y compris des espèces ayant une importance croissante en pathologie telles que les corynebactéries, <i>Listeria</i> , <i>Neisseria</i>) ATB [™] : test semi-automatisé d'identification et d'antibiogramme
VITEK[®]	Bactériologie	Système d'identification et d'antibiogramme automatisé disposant d'un large menu. Deuxième génération VITEK [®] 2, système automatisé destiné aux laboratoires de grande taille et VITEK [®] 2 Compact, système automatisé pour les laboratoires de petite et moyenne taille Identification des bactéries dans les produits industriels.
BacT/ALERT[®]	Bactériologie	Mise en culture directe de prélèvements sanguins pour la détection des septicémies (examens de routine) Contrôle de la stérilité des plaquettes (centres de transfusion aux Etats-Unis) Contrôle de la stérilité des produits industriels
Systèmes-experts et logiciels	Bactériologie	OBSERVA [®] : logiciel de gestion de données pour les gammes VITEK [®] et BacT/ALERT [®] VIGI@CT [™] : logiciel d'alerte aux infections nosocomiales STELLARA [™] : logiciel d'aide à la décision thérapeutique APIWEB [™] : base de données électronique sur internet, permettant l'interprétation des galeries d'identification API [®]

Principales gammes de produits	Domaines technologiques	Principales applications
VIDAS[®] et VIDIA[®]	Immunoessais	<p>VIDAS[®] : 90 paramètres de détection : hépatites A et B, virus VIH, nombreuses sérologies telles que celles de la femme enceinte (Toxoplasmose, Rubéole et Cytomégalovirus) mais également des hormones telles que celles des fonctions thyroïdiennes ou de la fertilité ; enfin des marqueurs de diagnostic ou de suivi de certains cancers ou de pathologies cardiovasculaires comme VIDAS[®] D-Dimer Exclusion[™] : test de référence dans le diagnostic de l'exclusion des thromboses veineuses profondes et des embolies pulmonaires.</p> <p>Dans le domaine industriel : bactéries pathogènes (salmonelles, listeria)</p> <p>VIDIA[®], système à moyenne cadence totalement automatisé et destiné aux laboratoires de moyenne et grande taille, notamment dans les hôpitaux (le lancement commercial a eu lieu en 2006)</p>
NucliSENS[®] miniMAG[®]	Biologie moléculaire	Système semi-manuel d'extraction du matériel génétique dans l'échantillon intégrant la technologie BOOM [®]
NucliSENS[®] easyMAG[®]	Biologie moléculaire	Nouveau système automatisé d'extraction du matériel génétique dans l'échantillon intégrant la technologie BOOM [®]
NucliSENS EasyQ[®]	Biologie moléculaire	Système de détection en temps réel, intégrant la technologie d'amplification NASBA [®] ; utilisé actuellement pour la mesure de la charge virale VIH-1 et la détection des virus impliqués dans les infections respiratoires, de l'entérovirus et du cytomégalovirus
TEMPO[®]	Bactériologie	Nouveau système d'indicateur de qualité alimentaire ; premier système de microbiologie destiné spécifiquement au marché industriel

Les dix premiers produits ont représenté environ 23 % du chiffre d'affaires de la Société en 2006. Le premier produit a représenté environ 4 % du chiffre d'affaires de la Société.

La Société met en œuvre une stratégie marketing globale en favorisant la création, le dépôt et la protection de marques identiques sur le plan mondial et adapte parallèlement son offre aux spécificités régionales et locales, en particulier grâce à sa large gamme de produits.

Les milieux de culture

Le Groupe offre une large gamme de milieux de culture (plus de 100 types de milieux, disponibles sous différentes formes : boîtes de Petri, tubes, flacons). La Société, qui compte plus de 40 ans d'expérience dans le domaine de la fabrication industrielle de milieux de culture, est le leader européen dans la fabrication de milieux de culture prêts à l'emploi, conventionnels ou chromogéniques. En revanche, elle ne commercialise pas de milieux de culture destinés aux applications cliniques sur le marché américain où elle vend une gamme spécifique pour ses clients industriels.

Dans ce secteur, la Société concentre ses efforts de développement sur la gamme ChromID™ de milieux chromogéniques, produits demandant un savoir-faire spécialisé qui lui permet de différencier son offre. Grâce à l'introduction directe des substrats chromogéniques, ces milieux permettent l'isolement et l'identification immédiate des micro-organismes cibles. Ainsi, la Société développe en particulier une gamme de milieux de culture de prévention destinée à dépister les patients porteurs de bactéries multi-résistantes pour réduire les infections nosocomiales à bactéries multi-résistantes par la mise en place de mesures d'isolement et d'hygiène adaptées. Dans ce cadre, la Société a successivement commercialisé le milieu ChromID™ MRSA pour dépister la bactérie *Staphylococcus aureus* résistant à la pénicilline (2005), le milieu ChromID™ ESBL, pour la détection des entérobactéries productrices de bêta lactamase à spectre étendu (2006) et le milieu ChromID™ VRE pour la détection des entérocoques résistants à la vancomycine (février 2007). La commercialisation de ces trois milieux s'inscrit dans la stratégie de la Société de s'engager dans la lutte contre les infections nosocomiales

Dans le domaine des applications industrielles, la Société a également lancé, au cours de l'année 2006, CampyFood ID™, premier milieu de culture prêt à l'emploi pour une détection facilitée des *Campylobacter* dans les produits alimentaires et les prélèvements environnementaux.

La gamme API®

La Société commercialise également les galeries API®, un produit clé sur lequel elle a construit sa position dans les années 70 et qui lui confère aujourd'hui une place de leader mondial des systèmes manuels d'identification et de sensibilité des bactéries aux antibiotiques (ID/AST). Une galerie API® contient environ 20 tests miniaturisés et standardisés, chacun ciblant une bactérie spécifique dans le prélèvement introduit dans la galerie. La Société commercialise 16 produits API® couvrant la quasi-totalité des groupes de bactéries connus, y compris des bactéries qui prennent de l'importance sur le plan clinique telles que les Corynebactéries, *Campylobacter*, *Listeria* et *Neisseria*.

A partir de sa gamme API®, la Société a développé les produits semi-automatisés mini API® destinés aux laboratoires de petite et moyenne taille. Les systèmes mini API®, qui comprennent des galeries de réactifs et des logiciels pour analyser les résultats, permettent de réduire le temps nécessaire pour effectuer un examen à 18-24 heures et dans certains cas à 4 heures. Le système mini API® permet également la lecture des galeries d'antibiogramme ATB.

VITEK®

En sus des produits manuels et semi-automatisés présentés ci-dessus, le Groupe occupe une position de leader en matière de produits d'identification et d'antibiogramme ID/AST automatisés. La gamme phare du Groupe est VITEK®, un système automatisé qui répond aux contraintes bactériologiques actuelles, dans le domaine clinique comme dans le domaine des contrôles industriels. Ce système est conçu pour opérer avec la capacité de traiter simultanément jusqu'à 120 tests selon le modèle. La gamme VITEK® s'adresse principalement aux laboratoires de taille importante.

L'automate VITEK® 2, deuxième génération de la ligne VITEK®, permet des résultats d'identification et d'antibiogramme plus rapides, offre un large menu d'analyse utilisant une seule carte spécifique par grands groupes bactériens et dispose d'un consommable miniaturisé.

La Société a lancé la plateforme VITEK®2 Compact™, au quatrième trimestre 2004 en France puis progressivement dans le reste du monde. Cet instrument est équipé d'un nouveau mode de lecture et de nouveaux systèmes-experts ; il s'adresse à des laboratoires de petite et moyenne taille effectuant entre 30 et 60 tests par jour.

Des systèmes automatisés comme VITEK® offrent, face à l'augmentation des infections à bactéries multirésistantes, en particulier les staphylocoques responsables d'infections nosocomiales, la possibilité de développer une collaboration étroite entre cliniciens et biologistes. Un diagnostic rapide et précis des résistances bactériennes facilite une prescription précoce et ciblée pour un traitement parfaitement adapté. Parallèlement à l'évolution constante de sa gamme d'instruments, la Société développe, grâce à des investissements significatifs, le menu de ses tests afin de suivre les mutations des bactéries, l'apparition de nouvelles bactéries et le lancement de nouveaux antibiotiques par l'industrie pharmaceutique.

Dans le même temps, la Société commercialise le logiciel de suivi épidémiologique OBSERVA® et une nouvelle version du logiciel Vigi@act™ permettant aux laboratoires hospitaliers, grâce à l'étude des résultats des analyses biologiques, d'adapter les antibiothérapies afin de mieux maîtriser l'apparition de résistances aux antibiotiques, dans le cadre de la lutte contre les maladies nosocomiales.

BacT/ALERT®

Egalement dans le domaine de la bactériologie, la plateforme BacT/ALERT® constitue pour la Société un avantage concurrentiel grâce à son menu très étendu dans le domaine de l'hémoculture et de la détection des septicémies (pour des examens de routine) à partir d'une mise en culture directe d'un prélèvement sanguin (la septicémie est la 10^{ème} cause de mortalité aux Etats-Unis). La flexibilité, la facilité d'utilisation et la modularité du BacT/ALERT® permettent aux laboratoires de toutes tailles de combiner les analyses d'hémoculture et des mycobactéries sur un même instrument. Il est aussi le seul système au monde utilisant des flacons en plastique, améliorant ainsi la sécurité des techniciens.

Le système BacT/ALERT® est également utilisé sur le marché américain pour le contrôle de stérilité des plaquettes dans les centres de transfusion. Par ailleurs, des synergies sont possibles entre le système automatisé VITEK® et BacT/ALERT® puisque, couplés, ces deux systèmes optimisent la lecture et l'interprétation des résultats des patients.

VIDAS®

VIDAS® est un instrument multiparamétrique utilisant la technologie ELFA (Enzyme Linked Fluorescent Assay) et basé sur un concept de test unitaire. Le système peut réaliser automatiquement toutes les étapes des analyses biologiques et ainsi identifier et quantifier (i) des bactéries, des virus et des parasites dans des échantillons biologiques, (ii) des anticorps mesurant la réponse immunologique à une infection et (iii) différentes protéines circulant dans le sang, des marqueurs de certaines pathologies comme le cancer, les réponses inflammatoires, et les dysfonctionnements hormonaux. Les analyses peuvent être lancées en série de manière individualisée et réaliser jusqu'à 50 tests par heure. Le mini VIDAS® est une version compacte du VIDAS®. Lancée en 1992, la gamme de produits VIDAS® a rencontré un véritable succès. Elle est reconnue pour sa qualité et sa fiabilité. Le système VIDAS® est l'un des systèmes les plus installés au monde parmi les laboratoires de petite et moyenne taille, avec plus de 22 000 systèmes installés au 31 décembre 2006 (y compris la version compacte mini VIDAS®). Sur l'ensemble du marché des immunoessais automatisés, la Société estime que la gamme VIDAS® occupe la seconde place, derrière le système AxSym® d'Abbott en terme d'instruments installés.

Le menu VIDAS® comprend 90 paramètres (dont 80 cliniques et 10 industriels) couvrant une large gamme de pathologies humaines, telle que le diagnostic des virus des hépatites A et B et le diagnostic VIH. Les tests VIH Duo Ultra et Quick, lancés en septembre 2004, sont des tests prêts à l'emploi et automatisés pour la détection des infections VIH (ils détectent à la fois des antigènes et des anticorps, le test VIDAS® VIH Duo Ultra donnant simultanément des signaux séparés pour les antigènes et les anticorps).

Une partie du menu VIDAS® est dédiée au diagnostic d'urgence, avec notamment le test VIDAS® D-Dimer Exclusion™, reconnu comme le test de référence pour l'exclusion du diagnostic des thromboses veineuses profondes, ainsi que celui des embolies pulmonaires, ou VIDAS® Troponin I Ultra, lancé en décembre 2006, pour le diagnostic du syndrome coronarien aigu.

En ce qui concerne les applications industrielles, la Société propose, notamment, depuis avril 2006, une solution innovante et efficace pour la gestion du risque d'infections par *Listeria* avec le nouveau test VIDAS® LDUO.

VIDIA®

Pour répondre aux attentes des laboratoires d'immunoanalyse en termes d'automatisation, de traçabilité et de simplicité d'utilisation, la Société a développé le système d'immunoessais VIDIA® et effectué son lancement en 2006. VIDIA® est un nouveau système d'immunoessais totalement automatisé capable de gérer 80 à 110 tests par heure. Le système VIDIA® est destiné d'une part aux laboratoires de biologie clinique dans le cadre de leurs tests de routine, et d'autre part aux laboratoires spécialisés dans le diagnostic des maladies infectieuses.

VIDIA® permettra aux laboratoires de disposer de tests dans le domaine des maladies infectieuses (toxoplasmose, rubéole, cytomégalovirus, VIH, hépatite, virus d'Epstein Barr, syphilis, varicelle, maladie de Lyme) et également dans les domaines de l'hormonologie (fonction thyroïdienne, fertilité), de l'oncologie (marqueurs tumoraux) et du diagnostic de l'anémie.

Complété par un logiciel et son interface graphique, le laboratoire dispose, grâce à ce système, d'une traçabilité complète des résultats des patients, mais également des valeurs de contrôles et de calibration.

bioMérieux propose ainsi une solution globale qui s'adapte aux besoins des laboratoires, avec VIDIA® comme système gérant 80% du volume des tests et VIDAS® comme le système complémentaire idéal pour les tests d'urgence, les tests spécifiques ou les tests isolés. Le laboratoire bénéficie également d'une concordance entre les résultats de VIDIA® et VIDAS®, particulièrement intéressante dans le cadre des vérifications d'analyses et des tests complémentaires. Une connexion bidirectionnelle, BCI Net™, renforce la complémentarité des deux systèmes en optimisant la gestion du flux d'informations entre le système d'informatique centrale du laboratoire et jusqu'à 5 systèmes VIDAS® et/ou VIDIA®.

Tests d'immunoessais en microplaques

Ces réactifs sont utilisés principalement dans les centres de transfusion sanguine pour tester les dons du sang et par de grands laboratoires pour des analyses spécifiques comme les tests de confirmation de positivité VIH. La Société a récemment commercialisé une nouvelle plateforme, DA VINCI®, ainsi qu'une version plus compacte, DA VINCI® QUATTRO™. Sur ce segment, la Société entend se focaliser sur des marchés où elle estime avoir un potentiel de croissance de son activité et une bonne rentabilité. Dans cette optique, elle a décidé, en décembre 2006, de se retirer du marché nord-américain. Ce retrait sera achevé dans le courant de l'année 2007.

Tests rapides

La Société développe une gamme de tests manuels dits « rapides », basés sur des réactions antigènes-anticorps. Le faible coût et la simplicité d'utilisation de cette gamme la rendent particulièrement adaptée aux besoins spécifiques des utilisateurs ne disposant pas d'infrastructures de laboratoires (pays émergents, programmes de dépistage de masse financés par les gouvernements ou les organisations non-gouvernementales). Cette gamme constitue également une solution de diagnostic rapide, proche des patients (services d'urgence, cabinets médicaux, ...).

Les gammes de biologie moléculaire

Les diagnostics moléculaires de bioMérieux permettent de détecter des infections bactériennes, virales, parasitaires, humaines grâce au système d'extraction **BOOM®** et au système d'amplification et détection simultané **NASBA®**.

- BOOM® est une technologie propriétaire d'extraction d'ADN et d'ARN, considérée comme le standard de l'industrie. Elle est bien établie comme méthode préférentielle pour tous les tests de biologie moléculaire.
- NASBA® est une technologie propriétaire d'amplification unique dans le domaine de la biologie moléculaire. Comparée à la technologie d'amplification PCR, la technologie NASBA® présente la caractéristique de cibler l'ARN (et subsidiairement l'ADN) et de permettre de réaliser le processus d'amplification à la même température, en utilisant des équipements moins complexes. Aujourd'hui, la Société a intégré le processus d'amplification avec marquage et de détection en une seule réaction, avec la technologie « NASBA® real time ».

A partir des technologies BOOM® et NASBA®, la Société a développé une gamme de systèmes d'extraction et une gamme de systèmes d'amplification/détection : la gamme d'extraction offre à la fois une solution

semi-manuelle NucliSENS® miniMAG® et un système automatisé NucliSENS® easyMAG®, tous deux basés sur la technologie propriétaire BOOM®. En avril 2006, la société Frost & Sullivan a décerné au système NucliSENS® easyMAG® son prix de l'« Innovation Technologique de l'Année ».

L'amplification et la détection de cibles moléculaires en temps réel sont réalisées sur la plateforme NucliSens® EasyQ®, en utilisant la technologie NASBA®. Ce système permet d'analyser jusqu'à 48 échantillons, avec un temps de manipulation de moins de 90 minutes. Cette plateforme est particulièrement adaptée pour un volume important de tests, comme pour l'analyse de la charge virale VIH. Elle peut également être utilisée pour des petites séries de tests et pour des paramètres « faits maison », par l'intermédiaire du concept « NucliSENS® Basic Kit ». Cette plateforme a permis le développement et la commercialisation de tests spécifiques pour la détection de virus et bactéries respiratoires, ainsi que d'un test de détection du virus de la grippe aviaire (H5 et N1)

Par ailleurs, la Société est le distributeur exclusif, hors Etats-Unis d'Amérique, d'une partie de la gamme Gen-Probe, dont les produits les plus importants sont les tests de mycobactéries. La collaboration de la Société avec Gen-Probe depuis 1997 lui a permis de faire ses premiers pas sur le marché de la biologie moléculaire et de confirmer l'intérêt pour la Société dans ce domaine.

La Société collabore depuis 2003 avec la société Cepheid, qui a développé un système innovant, GeneXpert®, qui pourrait lui permettre de se positionner sur de nouveaux segments de la biologie moléculaire, tels que le Point Of Care. GeneXpert® est un système unique qui intègre l'extraction, l'amplification et la détection, sans manipulation complexe et sans intervention au cours de l'analyse. Aux termes d'un accord signé en janvier 2007, la Société et Cepheid entendent développer et commercialiser des tests innovants de détection du sepsis sur la plateforme GeneXpert®.

La Société investit également, en partenariat avec Affymetrix, dans les tests ADN de multidétection (puces à ADN) qui représentent un outil important pour la recherche de paramètres multiciblés.

En septembre 2006, bioMérieux Inc. a acquis la société de biotechnologie moléculaire Bacterial Barcodes Inc. qui a développé et commercialise le système breveté DiversiLab®, pour le génotypage bactérien automatisé. Ce système apporte aux laboratoires des solutions plus rapides, plus précises et moins coûteuses pour la traçabilité des infections nosocomiales et des contaminations bactériennes.

TEMPO®

En janvier 2005, la Société a commercialisé TEMPO®, un nouveau système d'indicateur de qualité qui quantifie la flore bactérienne présente dans l'alimentation. TEMPO® est le premier système automatisé de microbiologie conçu spécifiquement pour les applications industrielles. Ce système est destiné aux laboratoires de contrôle des grands groupes industriels, ainsi qu'aux laboratoires industriels indépendants et devrait être utilisé pour un grand nombre de produits alimentaires. En complément du système VIDAS®, il permettra à la Société de proposer à ses clients une offre complète automatisée de bactériologie alimentaire.

En 2006, la Société a complété le menu de son système TEMPO®, avec la commercialisation de TEMPO® EB, premier test automatisé pour le dénombrement des entérobactéries dans les produits alimentaires.

4.3.6.3 Autres produits du Groupe

Le Groupe conserve, par ailleurs, son activité, mature, de chimie clinique, marché de « commodités », que la Société ne considère pas comme présentant des facteurs clés de succès, mais qui ne requiert plus d'investissements significatifs et demeure rentable et génératrice de trésorerie.

4.3.7 Clients du Groupe

Le Groupe commercialise ses produits principalement auprès des laboratoires d'analyses privés et hospitaliers. La Société estime que ces deux groupes représentent environ les deux tiers du marché du diagnostic *in vitro*, les laboratoires hospitaliers représentant à eux seuls environ la moitié du marché. Dans une moindre mesure, les clients du Groupe incluent les centres de transfusion sanguine, le *point of care* (salles d'urgence des hôpitaux notamment) et les médecins (marché dénommé "*Physician Office Laboratories*" ou "*POL*"). L'importance des *POL* varie suivant les pays : très développés en Amérique du Nord, ils ne représentent encore qu'une faible partie du marché en Europe (sauf en Allemagne) et dans la

région Asie Pacifique (sauf au Japon). Le Groupe ne vend pas de produits destinés aux patients eux-mêmes, cette base de clientèle nécessitant un réseau commercial trop important.

L'organisation du secteur du diagnostic *in vitro* varie considérablement d'un pays à l'autre, en fonction de l'organisation du système de santé lui-même. Elle peut être essentiellement publique, essentiellement privée ou bien une combinaison des deux. Au niveau mondial, bioMérieux vend ses produits à des hôpitaux, des laboratoires d'analyses privés, des cliniques, des dispensaires, des clients industriels, des distributeurs ou encore directement à des médecins lorsque cela est légalement possible. La France, où le Groupe a réalisé 17 % de ses ventes en 2006, présente une organisation mixte privée et publique. Les laboratoires privés, qui ont représenté 62 % des ventes en 2006, procèdent généralement à des commandes, alors que les hôpitaux publics, qui ont totalisé 26 % des ventes de la Société, ont le plus souvent recours à la procédure des appels d'offres. Les clients industriels (13 % des ventes en 2006) passent également des commandes. Aux Etats-Unis, premier marché domestique du Groupe, les hôpitaux publics ou privés ont représenté 61 % des ventes en 2006 et les laboratoires commerciaux 19 %. Par ailleurs, 7 % des ventes ont été réalisées avec d'autres clients du domaine clinique, dont les Physician Office Laboratories (POL). Les clients industriels ont totalisé, quant à eux, 14 % des ventes.

Dans le domaine industriel, les clients du Groupe sont, soit les laboratoires de contrôle des grands groupes industriels de l'agroalimentaire, de la pharmacie et de la cosmétique, soit des laboratoires indépendants qui travaillent pour les sociétés qui externalisent leur contrôle qualité. Par ailleurs, avec le développement de la lutte contre les maladies nosocomiales, le Groupe commence à s'adresser aux hôpitaux en tant que clients industriels dans le cadre de la mise en place de systèmes de désinfection et de contrôle. De la même façon, les centres de transfusion sanguine sont devenus des clients industriels dans le cadre du développement du contrôle de stérilité bactériologique des plaquettes sanguines.

Le Groupe constate depuis plusieurs années une tendance à la concentration des laboratoires d'analyses, aussi bien hospitaliers que privés, en raison des économies d'échelle qui en résultent, notamment par la mise en commun d'une base de clientèle élargie, de l'augmentation des besoins d'investissements en capital, des exigences techniques et de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Les contrats de collaboration entre laboratoires se sont peu à peu transformés en réseaux intégrés aux connexions sophistiquées et très informatisées.

Le mouvement de consolidation évolue lui aussi à des rythmes différents selon les pays, ce qui exige une bonne connaissance géographique de chacun de ces marchés et une grande réactivité locale. Ainsi, la consolidation des laboratoires d'analyses est déjà très avancée en Amérique du Nord et, dans une moindre mesure, en Europe.

Cette consolidation présente souvent des avantages pour la Société en accélérant, notamment, le développement de l'automatisation des clients, dont elle accroît les capacités d'investissement pour de nouvelles plateformes.

L'orientation stratégique du Groupe est définie afin de répondre aux besoins évolutifs de ses clients existants, d'élargir sa base de clientèle et d'accéder à de nouveaux marchés à partir de ses fortes compétences. Ainsi :

- le Groupe a lancé VITEK[®] 2 Compact, une plateforme permettant de réaliser des tests automatisés de bactériologie, destinés aux laboratoires de petite et moyenne taille ; VITEK[®] 2 Compact complète VITEK[®] 2, qui s'adresse elle aux laboratoires de plus grande taille,
- il a lancé TEMPO[®], la première plateforme de microbiologie destinée spécifiquement au contrôle de qualité alimentaire,
- il a développé et effectué le lancement de VIDIA[®], appareil d'immunoessais à moyenne cadence, qui lui permettra, en tirant profit de sa réputation et de sa bonne implantation auprès des laboratoires de petite et moyenne taille, de s'adresser davantage aux laboratoires hospitaliers et d'accompagner la concentration naturelle de ses clients actuels VIDAS[®],
- il offre des systèmes standardisés destinés aux nouveaux besoins des laboratoires comme l'automate EasyMAG[®] pour l'extraction des séquences génétiques des agents cibles et comme la plateforme EasyQ[®] pour le diagnostic rapide de la charge virale du VIH dans le sang du patient et le diagnostic des pathogènes impliqués dans les méningites, les septicémies ou les infections pulmonaires,
- il compte s'implanter sur le marché point of care avec le système intégré GeneXpert[®] de Cepheid,

- il développe des tests rapides avec une gamme de tests immunoessais sur un format d'utilisation simple (gamme VIKIA[®]), destinée aux analyses effectuées par les médecins et aux pays émergents.

Les dix premiers clients ont représenté moins de 10 % du chiffre d'affaires de la Société en 2006. Le premier client a représenté environ 2 % du chiffre d'affaires.

4.3.8 Organisation géographique

Le chiffre d'affaires de la Société est généré dans plus de 150 pays à travers 35 filiales internationales et plus d'une centaine de distributeurs, le plus souvent exclusifs.

4.3.8.1 Réseau commercial

La Société a organisé sa politique de distribution afin d'être au plus près de ses clients, de mieux répondre à leurs besoins et de les aider à maîtriser l'utilisation de ses produits. Les axes centraux de cette politique sont définis globalement au niveau du Groupe. La politique de distribution est ensuite mise en œuvre localement. La Société assure la distribution de ses produits par l'intermédiaire d'un réseau de 35 filiales internationales et fait également appel à plus d'une centaine de distributeurs pour les pays ou zones géographiques non couverts par les filiales.

4.3.8.1.1 Un réseau développé de distribution interne

La distribution des produits s'appuie principalement sur un réseau développé de filiales de commercialisation qui consacrent leurs efforts à la vente, la promotion et la maintenance des produits du Groupe. Ces filiales travaillent au développement des parts de marché et à l'accroissement de la pénétration des produits.

Les forces de vente et marketing dans les filiales du Groupe sont spécialisées par type de clientèle : clinique et contrôle microbiologique industriel. Sur les marchés les plus développés et les plus matures tels que les Etats-Unis, la majorité des marchés européens et le Japon, les forces de vente du domaine clinique sont spécialisées par gamme de produits. De même, les forces de vente Industrie sont de plus en plus spécialisées entre secteur pharmaceutique et secteur agro-alimentaire. A l'inverse, dans les marchés de taille inférieure, les forces de vente ne sont pas spécialisées. Au 31 décembre 2006, les effectifs des équipes de vente et marketing et de service clients du Groupe étaient composés de 1 903 personnes, dont 989 en Europe, 413 en Amérique du Nord, 316 en Asie-Pacifique et 185 en Amérique latine.

Les efforts de vente et marketing sont principalement concentrés au niveau local. Le suivi des besoins locaux est un élément clé de l'activité de la Société. Sur le marché industriel, les efforts de vente et marketing sont organisés en fonction des sous-segments visés : agroalimentaire, cosmétique et pharmacie.

Chaque filiale est responsable de sa contribution au compte de résultat du Groupe ; elle définit ses objectifs en termes de part de marché et de rentabilité à court et moyen termes en fonction des orientations stratégiques déterminées au niveau du Groupe. Certaines filiales de commercialisation peuvent avoir recours, si les particularités de leur marché le justifient, à des sous-distributeurs locaux.

4.3.8.1.2 Distributeurs externes

Parallèlement aux forces de vente de ses filiales, la Société souhaite assurer une présence forte sur tous les continents par le biais de distributeurs externes. La volonté de la Société de maintenir une forte notoriété de sa gamme de produits, ainsi que les contraintes légales en matière de traçabilité et de service après-vente (personnel technique, formation, disponibilité des pièces détachées) conditionnent le choix des partenaires locaux. Ces distributeurs sont généralement des acteurs majeurs du domaine de la Santé dans leur pays et sont le plus souvent exclusifs dans le domaine du diagnostic. La Société sélectionne en outre ses distributeurs en fonction de leur connaissance des acteurs locaux du marché de la santé et de leurs moyens matériels et humains. Elle s'assure également que ses distributeurs disposent d'une surface financière suffisante permettant de financer les instruments placés auprès des clients finaux. Au 31 décembre 2006, le réseau de distribution externe était composé de plus de 100 partenaires couvrant environ 120 pays.

4.3.8.2 Ventes par pays

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe par zones géographiques entre 2004 et 2006 :

	Chiffre d'affaires 2006 (en M€)	% du chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires 2005 (en M€)	% du chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires 2004 (en M€)	% du chiffre d'affaires total
Europe – Moyen-Orient – Afrique ⁽¹⁾	586,0	56,5	566,6	57,0	532,8	57,3
..... <i>dont France</i>	171,5	16,5	176,3	17,7	169,9	18,3
Amérique du Nord.....	268,8	25,9	255,9	25,8	244,3	26,3
Asie Pacifique ⁽¹⁾	113,1	10,9	107,7	10,8	96,6	10,4
Amérique latine.....	69,0	6,7	63,4	6,4	55,6	6,0
TOTAL	1 036,9	100 %	993,6	100 %	929,3	100 %

⁽¹⁾ Après reclassement en 2004 et 2005 du chiffre d'affaires des pays du SAARC

La Société a depuis longtemps développé une stratégie de proximité au client. Elle a, ainsi, progressivement augmenté le nombre de ses implantations par l'intermédiaire de filiales (35 filiales étrangères) et a, en parallèle, étoffé son réseau commercial par la conclusion de contrats de distribution, le plus souvent exclusifs, avec une centaine de distributeurs à travers le monde, dans les pays où elle ne dispose pas de filiales.

L'Europe – Moyen-Orient – Afrique demeure la région du monde dans laquelle la Société réalise la majeure partie de son activité. L'expérience et la qualité du maillage de son réseau commercial auprès des laboratoires hospitaliers et privés lui assurent en France la 3^{ème} place du marché. Sur ses deux autres principaux marchés européens (Italie et Allemagne), la Société dispose de fortes parts de marché sur l'ensemble de la bactériologie et de positionnements différenciés en immuno-essais. Elle accroît ses positions en biologie moléculaire et dans les applications industrielles.

En Amérique du Nord, zone géographique dominée par l'automatisation, la Société a renforcé sa présence, notamment en bactériologie automatisée avec le lancement de VITEK[®] 2 Compact, dans les cabinets médicaux avec l'automate VIDAS[®] et, dans les services d'urgence, grâce au test VIDAS[®] D-Dimer Exclusion[™].

Dans la région Asie Pacifique, le chiffre d'affaires de la Société évolue de façon régulière malgré la situation économique aujourd'hui difficile du Japon en matière de dépenses de santé. En Chine, la Société occupe la 4^{ème} place avec des positions significatives et stratégiques en bactériologie, dans le diagnostic du VIH et, sur le marché industriel, grâce à des réseaux de distribution adaptés.

En Amérique latine, la Société tire avantage de sa présence depuis plus de 30 ans au Brésil et de son site local de production, recherche et formation. Elle dispose dans cette région de positions fortes dans le domaine des immunoessais et se développe rapidement dans le secteur de la microbiologie automatisée.

La Société a mis en place une direction commerciale Monde, afin d'optimiser l'efficacité de son réseau commercial, en particulier aux Etats-Unis et au Japon, et de favoriser les synergies résultant des expériences de ses équipes de ventes et marketing. Il est également prévu de poursuivre l'extension du réseau des filiales de commercialisation.

4.3.9 Concurrence

4.3.9.1 Marché clinique

Sur le segment des maladies infectieuses qui représentent 68 % des ventes du Groupe et qui constituent environ 25 % du marché du diagnostic *in vitro*, la Société estime occuper la troisième position, avec une part de marché d'environ 12 % en 2006. Le développement de nouvelles technologies et l'accès à des nouveaux marqueurs peuvent modifier ce classement dans le futur.

La Société est un des rares acteurs à disposer de toutes les technologies utilisées dans ce segment. Elle se trouve donc en face de concurrents différents selon la technologie appliquée. Elle considère que sa maîtrise de l'ensemble des technologies complémentaires lui offre un avantage concurrentiel important.

a) En bactériologie, où la Société estime détenir une part de marché de 30 %, ses concurrents sont Becton-Dickinson pour les produits manuels, les milieux de culture et les systèmes automatisés d'hémoculture et Dade Behring, dans le domaine de l'identification et de l'antibiogramme automatisés.

Le tableau ci-après présente les tailles des sous-segments de la bactériologie, le positionnement concurrentiel des principaux acteurs sur ces marchés, ainsi que les parts de marché de la Société, selon ses estimations :

	Culture	Hémoculture	ID/AST auto	ID/AST manuel
Segment <i>(en millions d'euros)</i>	530	345	425	200
Taux de croissance	[1 % - 3 %]	[3 % - 4 %]	[5 % - 6 %]	[0 % - 2 %]
Parts de marché				
bioMérieux	> 10 %	> 40 %	> 55 %	> 20 %
Becton Dickinson	X	X	X	X
Dade Behring			X	

La Société possède donc une part de marché voisine de 50 % dans les sous-segments les plus technologiques, l'hémoculture et l'identification et l'antibiogramme automatisés, avec de solides positions sur des marchés majeurs comme l'Europe et les Etats-Unis.

b) Dans les immunoessais, marché où les 10 premiers acteurs, à l'exception de Becton Dickinson, sont présents, les grands groupes pharmaceutiques et diversifiés (Roche, Johnson & Johnson, General Electric, Siemens) sont dominants. La Société occupe des niches à forte valeur ajoutée, avec notamment une position forte sur les laboratoires de taille petite et moyenne en Europe et sur certains tests à forte valeur médicale.

c) En biologie moléculaire, le leader du marché est Roche. Les autres acteurs significatifs sur ce marché sont Siemens, Gen-Probe (dont certains produits sont distribués par la Société) et Abbott.

4.3.9.2 Marché industriel

Sur le marché industriel, la Société occupe une position de leader avec Becton-Dickinson, la part du marché de la Société s'élevant à 12,5 % environ en 2006. Ce marché en développement est, pour l'instant, très éclaté, malgré quelques rapprochements stratégiques ou technologiques (ex. : Dupont - Applied Biosystems, Qualicon - SDI, Millipore - Applied Biosystems) et avec beaucoup de sociétés spécialisées sur des segments spécifiques. Outre Becton-Dickinson, les principaux concurrents de la Société sur le marché industriel sont les sociétés 3M-Biotrace, Oxoïd, AES, Merck, Millipore, Dupont (Qualicon) et Neogen.

4.4 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

4.4.1 Stratégie

La Société a choisi d'orienter sa politique de recherche et développement selon ses axes stratégiques, dans l'objectif de :

- renforcer l'offre du Groupe en bactériologie en s'appuyant sur ses compétences historiques et son leadership dans ce domaine, tout en continuant à développer de nouveaux tests d'identification et d'antibiogramme de la gamme VITEK2[®] et de nouveaux milieux de culture à forte valeur médicale sur la ligne de produit ChromID ;
- développer une gamme en biologie moléculaire en s'appuyant sur son savoir-faire en microbiologie, sur ses plateformes techniques NucliSENS EasyQ[®], NucliSENS[®] easyMAG[®] destinées aux différents segments et besoins du marché, ses technologies propriétaires (BOOM[®], NASBA[®]) et son solide portefeuille de brevets ;
- capitaliser, en immunoessais, sur le succès du VIDAS[®] et sur son savoir-faire unique en biologie pour élargir le nombre de paramètres des menus des plateformes VIDAS[®] et VIDIA[®].

Par ailleurs, la stratégie de la Société est de conserver une forte capacité de recherche en technologies avancées, notamment dans des domaines tels que la génétique humaine, la pharmacogénomique, la protéomique et la bio-informatique, ainsi que dans certaines microtechnologies (microfluidique, électronique,...). Elle s'appuie enfin sur un réseau d'alliances internationales de premier plan et une politique de propriété industrielle adaptée à ses objectifs.

4.4.2 Politique d'investissement

Les dépenses consacrées à la recherche et au développement ont représenté 13,6 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2004, 13,1 % en 2005 et 12,5 % en 2006. Hors paiement de droits d'entrée pour l'accès à de nouveaux bio-marqueurs ou de nouvelles technologies, les efforts de recherche et développement du Groupe sont concentrés sur :

- le développement de nouveaux réactifs, l'élargissement des menus, et surtout le développement de nouvelles générations de systèmes composés d'instruments, de réactifs, de systèmes experts et de logiciels (environ 80 % des dépenses en 2006). La Société se concentre actuellement en particulier sur le développement du menu des plateformes VITEK[®] et BacT/ALERT[®] en bactériologie, VIDAS[®] et VIDIA[®] en immunoessais, NucliSENS EasyQ[®] en biologie moléculaire et TEMPO[®] dans les applications industrielles,
- la mise en œuvre de programmes de recherche en technologies avancées destinées à être incorporées dans les futurs produits (environ 20 % des dépenses en 2006). La Société se concentre, actuellement, en particulier sur la recherche dans la biologie moléculaire, notamment pour les applications dans le domaine du cancer et des maladies infectieuses. La Société travaille également sur la validation de nouveaux principes de détection en vue de la miniaturisation et d'une meilleure intégration des systèmes.

L'affectation des investissements en matière de recherche et développement exprime la volonté très claire de la Société de développer son activité dans le secteur des maladies infectieuses, les pathologies cardiovasculaires d'urgence et le cancer en utilisant notamment la biologie moléculaire.

Des informations complémentaires relatives à la politique de recherche et développement figurent aux § 4.4.1, 4.4.5 et 4.7.

4.4.3 Projets de recherche et développement

Les efforts de recherche et développement de la Société reposent sur les technologies développées en interne et en partenariat avec d'autres sociétés ou instituts de recherche académique, ainsi que sur des technologies acquises par la Société dans le cadre de sa politique de prise de licences.

Tout au long de son histoire, la Société a démontré sa capacité à développer des nouveaux produits et à valoriser les concepts de recherche provenant de ses acquisitions ou de ses alliances puis à les transformer en succès commercial. Par exemple, le système d'amplification NASBA® détenu à la suite de l'acquisition de la division diagnostique d'Organon Teknika en 2001 permet à la Société de commercialiser une gamme de réactifs développés par sa recherche en biologie moléculaire.

La Société a également choisi de renforcer ses moyens en matière de recherche et développement dans les domaines des micro et nanotechnologies applicables à la biologie moléculaire et aux immunoessais.

Le tableau ci-dessous présente les principales orientations stratégiques de recherche et développement, par technologie, dans le domaine clinique et le domaine industriel :

	Domaine clinique	Domaine industriel
Bactériologie	<ul style="list-style-type: none"> – Milieux de culture chromogéniques pour l'identification directe de bactéries (ChromID™) – Développement sur Bact/ALERT® – Développement de nouveaux menus sur VITEK® 2 Compact™ – Programmes destinés à améliorer la performance et à étendre les lignes de produits existantes, mise à jour constante des systèmes experts VITEK® 2 	<ul style="list-style-type: none"> – Développement de nouveaux milieux de culture et du menu TEMPO®
Immunoessais	<ul style="list-style-type: none"> – Développement de nouvelles générations de tests VIDAS® à forte valeur médicale notamment dans le domaine du diagnostic d'urgence : procalcitonine, pro-BNP ... – Extension de la gamme de paramètres disponibles, en particulier sur la plateforme VIDIA® – VIKIA® : tests rapides immunoessais 	<ul style="list-style-type: none"> – Développement de nouvelles applications sur VIDAS® afin de contrôler les environnements de fabrication et d'élevage
Biologie moléculaire	<ul style="list-style-type: none"> – Développement de la gamme de paramètres pour la plateforme NucliSENS EasyQ®, dont le test HPV pour la détection précoce du cancer du col de l'utérus. – Développement, en collaboration avec Cepheid, de tests innovants dans le domaine du sepsis sur la plateforme GeneXpert® – Nouvelles méthodes pour la détection précoce des cancers du sein, du colon et de la prostate, basées sur l'utilisation de la technologie Affymetrix et la mesure de la réponse génétique dans le sang des patients affectés (coopération avec la société ExonHit). – Développement de nouvelles plateformes intégrées de biologie moléculaire (projet ADNA). 	<ul style="list-style-type: none"> – Nouveaux réactifs dans le domaine de la qualité alimentaire (bactéries pathogènes)

4.4.4 Organisation du pôle recherche et développement

Le pôle recherche et développement de bioMérieux est organisé autour de trois technologies : bactériologie, immunoessais et biologie moléculaire, chacune d'entre elles regroupant les compétences nécessaires au développement des réactifs, des consommables, des instruments et des logiciels associés. Neuf cents personnes environ sont dédiées aux activités de recherche et développement, réparties dans dix centres : États-Unis (Durham, Saint Louis), France (quatre sites dans les régions lyonnaise et grenobloise), Italie (Florence), Pays-Bas (Boxtel), Brésil (Rio de Janeiro) et Chine (hôpital de l'université de Fudan - Shanghai).

La composition du portefeuille de nouveaux projets, leur suivi et l'allocation des ressources sont assurés par un Comité d'approbation de projets, le "Project Approval Committee", qui a vocation à suivre et à valider les différentes phases des projets de recherche et développement et le lancement de la fabrication des produits. Il se réunit régulièrement pour évaluer les composantes qualité, délais, ressources, coûts et risques lors du démarrage et au cours de chaque programme de recherche. Il peut décider de la continuation ou de l'abandon du projet en fonction des résultats obtenus.

Chaque site est spécialisé dans la recherche et la fabrication d'un produit déterminé. Le tableau ci-dessous décrit les spécialisations en recherche et développement par produit et par site géographique :

Site	Réactifs	Systèmes	Informatique
Durham (Caroline du Nord - Etats-Unis)	Bactériologie (hémoculture) BacT/ALERT®		
Saint Louis (Missouri - Etats-Unis)	Bactériologie automatisée (VITEK®)	Bactériologie (VITEK® - BacT/ALERT®)	Bio-informatique
Marcy, Craponne, La Balme (France)	Immunoessais (VIDAS® - VIDIA®) Bactériologie (TEMPO®) Tests rapides (VIKIA®)	Immunoessais (VIDIA®) Micro-immunoessais (électrochimie)	Bio-informatique
Grenoble (France)	Biologie moléculaire (NucliSENS®)	Microsystèmes	Bio-informatique
Florence (Italie)		Immunoessais (VIDAS® - VIDIA®) Bactériologie (TEMPO®)	
Boxtel (Pays-Bas)	Immunoessais en microplaques Biologie moléculaire (NucliSENS® et BOOM®)	NucliSENS EasyQ®, easyMAG®	Bio-informatique
Rio de Janeiro (Brésil)	Tests rapides d'immunoessais		

Ainsi, outre le lancement de nouvelles plateformes, la Société souhaite, à travers ses efforts de recherche et développement, mettre à profit son expérience et adapter ses produits actuels pour répondre à de nouveaux besoins. Pour une description détaillée des produits en cours de lancement par la Société, cf. §4.3.6.2 "Principaux produits" *supra*.

4.4.5 Principaux accords de partenariats

La Société fonde une partie de sa recherche et de son activité, en particulier pour la mise au point de technologies nouvelles, sur un système de partenariats avec des entités aussi diversifiées que les principaux instituts de recherche publique (CNRS, INSERM, CEA), des universités, des centres hospitaliers, des laboratoires et des sociétés de biotechnologie.

Les contrats de partenariat conclus par la Société prévoient le partage des droits de propriété intellectuelle ou de commercialisation des produits objets de la coopération, ainsi que le paiement de redevances par la Société à ses partenaires ou par les partenaires à la Société.

Les contrats les plus significatifs conclus ces dernières années par la Société sont résumés dans le tableau suivant :

Partenaires	Technologie	Principal objet
Affymetrix	Biologie moléculaire	Puces ADN, détection des acides nucléiques dans les domaines des maladies infectieuses, de plusieurs types de cancers et du contrôle industriel.
Avestha Gengraine Technologies Pvt Ltd. (Inde)	Biologie moléculaire	Co-développement relatif à l'identification de nouveaux marqueurs pour la tuberculose.
Cepheid	Biologie moléculaire	Utilisation du système GeneXpert® dans le domaine des maladies infectieuses.
Chinese Academy of Medical Science (CAMS)	Biologie moléculaire	Création d'un laboratoire commun dédié aux nouveaux pathogènes émergents, en particulier l'identification de nouveaux vecteurs de maladies virales et de nouveaux agents viraux pour prévenir les épidémies et fournir aux patients un diagnostic clinique et un traitement.
ExonHit	Biologie moléculaire	Découverte de marqueurs de cancers.
Fudan University Cancer Hospital	Biologie moléculaire	Hébergement au sein de Fudan University Cancer Hospital d'un laboratoire bioMérieux dédié à la découverte et à la validation de marqueurs en oncologie et génétique humaine. Cet hébergement permettra une collaboration étroite avec l'hôpital de Fudan et l'accès à un panel étendu d'échantillons.
Plusieurs universités au Royaume Uni	Bactériologie	Mise au point de substrats enzymatiques et marqueurs associés pour les milieux chromogéniques.

La Société a par ailleurs créé à ce jour cinq laboratoires communs de recherche avec des partenaires académiques, français ou étrangers :

Partenaires	Technologie	Principal objet
CEA (Saclay)	Immunoessais	Ingénierie des anticorps et des antigènes
CEA - LETI (Grenoble)	Biologie moléculaire et immunoessais	Développement en commun de divers projets et programmes de recherche, relatifs à l'application des micro-technologies et des micro-systèmes au diagnostic <i>in vitro</i> et au contrôle microbiologique industriel.
CNRS (UMR – 2714) (Lyon)	Biologie moléculaire, immunoessais et bactériologie	Système Macromoléculaires et Physiopathologie Humaine. Laboratoire de recherche commun comprenant trois laboratoires : « Chimie des supports », « Rétrovirologie humaine » et « Détermination antigénique ».
Chinese Academy of Medical Science (CAMS) (Pekin, Chine)	Biologie moléculaire	Laboratoire commun dédié aux nouveaux pathogènes émergents.
Hospices Civils de Lyon	Biologie moléculaire	Analyse génomique appliquée aux mécanismes de développement des maladies auto-immunes.

En 2005, bioMérieux a conclu avec la société Affymetrix Inc. un accord par lequel Affymetrix accorde à bioMérieux un accès complet et à long terme à sa technologie GeneChip® pour le développement et la commercialisation de tests de diagnostic *in vitro* dans le domaine des maladies infectieuses, du contrôle industriel et du cancer du sein, ainsi qu'une option d'extension de l'accord à d'autres formes de cancers. Cet accord confère à bioMérieux des droits non exclusifs sur les puces à ADN brevetées d'Affymetrix, ses systèmes d'instrumentation et les futures améliorations de ces technologies-clés.

Le 10 octobre 2005, bioMérieux a conclu avec la société ExonHit Therapeutics un accord pour étendre leur collaboration pour 6 ans pour la découverte et le développement de nouveaux tests de diagnostic sanguin

dans le domaine du diagnostic précoce du cancer. En mars 2006, ExonHit Therapeutics et la Société ont annoncé qu'elles franchissaient une étape de recherche importante dans la détection du cancer du sein par voie moléculaire à partir du sang. Après le lancement, début 2006, d'un programme concernant le dépistage sanguin des cancers colorectaux, un troisième programme a été initié fin 2006, visant le dépistage sanguin des cancers de la prostate. De tels tests pourraient ouvrir la voie à une meilleure prise en charge du patient et à une décision thérapeutique pertinente rapide, améliorant ainsi les chances de guérison. Les travaux de recherche qui permettraient la mise au point de ces nouveaux diagnostics moléculaires dans le domaine du cancer s'appuient sur l'expertise d'ExonHit en matière d'identification de signatures génétiques ou « variants d'épissage » associées aux maladies et sur le savoir-faire de bioMérieux dans le développement et la commercialisation des test diagnostiques.

En novembre 2005, la Société et 5 autres fondateurs (la Fondation Mérieux, Sanofi Pasteur, Merial, Becton Dickinson France et le CEA) ont créé l'association « Lyon BioPôle » dont l'objectif est d'animer le pôle de compétitivité mondial labellisé le 2 août 2005 par une circulaire du Premier Ministre du gouvernement français. Cette association a pour objet de développer un bouclier sanitaire pour combattre les maladies infectieuses et les cancers viro-induits.

En septembre 2006, la Société et Profos AG ont conclu un accord en vue du développement de solutions innovantes pour la détection de pathogènes d'origine alimentaire, sur la base de la technologie « phage ligand » de Profos. Les résultats de cette collaboration sont destinés à être intégrés à la gamme de produits de sécurité alimentaire de la Société.

Fin novembre 2006, la Société a annoncé sa participation au programme ADNA (« Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques »), coordonné par Mérieux Alliance. Le programme ADNA vise à relever le défi de la médecine personnalisée dans les domaines du cancer, des maladies infectieuses et des maladies génétiques rares.

Ce programme, qui doit bénéficier d'un financement de l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII) pouvant atteindre 54,5 millions d'euros pour l'ensemble de sa durée, couvrira des activités de recherche et développement relatives à :

- l'identification et la validation de bio marqueurs permettant le développement de tests de diagnostic, pour une détection plus précoce des maladies, le choix du traitement et le suivi de la réponse d'un patient à ce traitement,
- la mise au point de nouvelles plateformes de diagnostic moléculaire pour la réalisation d'analyses à forte valeur médicale.

4.5 PRODUCTION, LOGISTIQUE, PROPRIETE FONCIERE ET INVESTISSEMENT

4.5.1 Production et logistique

4.5.1.1 Production

La chaîne de production joue un rôle essentiel dans l'industrie du diagnostic *in vitro* en raison des contraintes résultant de la nature des produits. Après la fermeture du laboratoire japonais de Saitama en 2005, le Groupe dispose de 11 unités de production organisées par ligne de produits et par segment. Le Groupe a organisé sa production sur le principe "une gamme de produits, un site" en raison, d'une part, de la technicité des produits qui exige un savoir-faire très particulier, des équipes spécialisées et la proximité avec les équipes de recherche et développement et, d'autre part, des gains de productivité en résultant, grâce en particulier aux économies d'échelle qui peuvent être réalisées. Seule exception, les boîtes de Petri qui, en raison de leur péremption rapide et des difficultés rencontrées pour importer des produits d'origine animale dans certains pays, doivent être fabriquées à proximité du client (Brisbane (Australie), Rio de Janeiro (Brésil), Lombard (Illinois, Etats-Unis d'Amérique) et Basingstoke (Royaume Uni)), en complément du site principal de fabrication à Craponne (France).

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque site de production, les principaux types de produits fabriqués :

Type de produits	Localisations	Sites	Description de l'activité	
REACTIFS	France	Lyon/Marcy	Biochimie clinique, immunoessais, réactifs VIDAS [®] et VIDIA [®]	
		Lyon/Craponne	Bactériologie : Milieux de culture (boîtes de Petri), tubes et flacons, milieux déshydratés	
		Lyon/La Balme	Bactériologie : identification et antibiogrammes API [®] , ID 32, ATB [™]	
	Pays-Bas	Boxtel	Immunoessais (microplaques), biologie moléculaire	
	Etats-Unis	Durham		Bactériologie (BacT/ALERT [®]) Immunoessais (microplaques)* Hémostase*
			Lombard (Chicago)	Milieux de culture pour l'industrie
		Saint Louis	Cartes VITEK [®]	
	Royaume Uni	Basingstoke	Milieux de culture (boîtes de Petri)	
	Brésil	Rio de Janeiro	Réactifs immunologiques, milieux de culture, réactifs de coagulation	
	Australie	Brisbane	Milieux de culture	
INSTRUMENTS	Etats-Unis	Saint Louis	Gammes VITEK [®] , VITEK [®] 2, VITEK [®] 2 Compact [™] , BacT/ALERT [®]	
	Italie	Florence	VIDAS [®] , TEMPO [®] , VIDIA [®]	

* Les activités de production conduites sur le site de Durham en hémostase et en immunoessais cesseront au cours de l'année 2007 (Cf. §4.3.1 *supra*).

La Société a développé une politique industrielle principalement axée sur les éléments suivants :

- un effort continu de rationalisation de ses sites de production, récemment illustré par la fermeture en 2005 du laboratoire de production de boîtes de Petri de Saitama au Japon, dont l'activité a été transférée à Brisbane (Australie) et en France,
- une optimisation croissante et structurée de ses compétences en production par la mise en place d'un plan d'amélioration des pratiques industrielles destiné à réaliser des gains de productivité et à réduire les temps de cycle en optimisant l'utilisation des capacités et des actifs industriels,

- une adaptation de ses outils de production, afin de répondre rapidement à l'évolution des techniques et des besoins des clients, ainsi que d'accueillir la fabrication de nouveaux produits (tels que les instruments TEMPO® et VIDIA® à Florence),
- un contrôle rigoureux de la qualité de sa production ; à cet égard, la Société a obtenu la certification de conformité aux normes ISO 13485 et ISO 9001 pour ses sites de production et de recherche et développement (cf. § 4.6.1 infra)

4.5.1.2 Politique d'achats

Afin d'adapter sa politique d'achats de matières premières et de composants divers utilisés pour répondre aux nombreuses spécificités de chaque gamme d'instruments et de réactifs, le Groupe a mis en place :

- une diversification des fournisseurs favorisant à la fois la sécurisation et la mise en concurrence,
- un développement de la production en interne de certaines matières premières et
- des partenariats avec certains fournisseurs permettant d'avoir des impacts positifs sur les aspects tant techniques qu'économiques.

En 2006, les dix premiers fournisseurs de la Société ont représenté environ 15 % des achats du Groupe et le fournisseur le plus important environ 3 %.

La Société s'efforce, dans la mesure du possible, de disposer en permanence d'au moins deux fournisseurs pour un même composant ou une même matière première importante. Les difficultés techniques rencontrées pour trouver des matières premières imposent une gestion spécifique et constante des fournisseurs et une sécurisation de l'approvisionnement. Cette sécurisation peut prendre la forme de contrats de fourniture, d'une diversification dans les sources d'approvisionnement, d'un stock de sécurisation, du développement de la production interne, ou de la prise en charge par la Société, sur le plan réglementaire, de la production chez un fournisseur de certains composants spécifiques.

bioMérieux est une entreprise manufacturière. A ce titre, elle est impactée par les variations du prix d'achat des produits qu'elle transforme, prix eux-même impactés par les variations du prix des matières premières composant ces produits. bioMérieux n'intervient pas directement sur le marché des matières premières et, comparativement à beaucoup d'entreprises manufacturières, ne subit qu'une exposition indirecte et relativement limitée aux variations du prix de ces matières premières (au travers des hausses que certains de ses fournisseurs ont pu ou pourraient imposer).

4.5.1.3 Logistique

Compte tenu de la dispersion et de la spécialisation des sites de production, ainsi que du nombre important de références de produits (plus de 2000), la logistique joue un rôle essentiel au sein de la Société.

Le support logistique est assuré par quatre centres mondiaux principaux (2 en Europe, 2 aux Etats-Unis) et des centres locaux, employant environ 240 personnes, afin, notamment, d'optimiser les conditions d'approvisionnement des clients et la gestion des stocks. Parmi ces quatre sites, la "plateforme logistique IDC", localisée à Saint-Vulbas en France, est le plus important et est destiné à couvrir l'ensemble des filiales et distributeurs pour les réactifs manufacturés en Europe.

Dans la plupart des pays, les réactifs sont livrés dès le lendemain de leur commande. Chaque filiale est responsable de son niveau de stocks de réactifs et d'instruments en liaison étroite avec la « Supply Chain Globale » qui optimise la coordination des flux et l'équilibre entre le service client et le niveau des stocks.

4.5.2 Principaux établissements et propriété foncière

Dans le cadre de l'exercice de ses activités, le Groupe dispose de 13 sites de production, de recherche ou logistique et de 35 filiales de distribution réparties en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Asie Pacifique. Historiquement installée en France dans la région lyonnaise, la Société a étendu au fil des années son périmètre d'implantation géographique par le biais d'acquisitions de sociétés étrangères,

notamment aux Etats-Unis, et par le développement de partenariats puis l'installation de filiales propres, notamment en Europe. La Société détient en pleine propriété la totalité de ses sites de production, de logistique et de Recherche & Développement à l'exception des sites de Basingstoke (Royaume Uni), de Brisbane et de Lombard (Etats-Unis). En revanche, la Société est le plus souvent locataire des locaux de ses filiales de distribution. Les principaux sites de production et de logistique sont les suivants :

France

L'activité de la Société en France s'organise autour des sites suivants :

- ♦ **Site de Marcy l'Etoile**
Localisé près de Lyon, le site de Marcy l'Etoile abrite le siège mondial du Groupe depuis l'origine. Les terrains, acquis en pleine propriété, totalisent une superficie de 120 000 m² (abritant 40 000 m² de surfaces développées de bâtiments) sur lesquels sont notamment installées des unités de production de réactifs (réactifs VIDAS[®], immunosérologie, biochimie). Environ 1 100 salariés se répartissent entre Direction générale, fonctions globales et fonctions de support, centre de formation et services de production.
- ♦ **Site de Craponne**
Localisé près de Lyon, le site de Craponne s'étend sur une superficie totale de 71 000 m² (abritant 24 000 m² de surfaces développées de bâtiments) propriété de la Société et qui regroupe aujourd'hui des unités de production de milieux de culture, l'administration des ventes, certaines fonctions globales et une équipe de recherche et développement. Près de 640 personnes travaillent sur le site.
- ♦ **Site de La Balme – Les Grottes**
Situé entre Grenoble et Lyon, le site de La Balme-les-Grottes est historiquement celui d'API S.A., acquise en 1987. Il s'étend sur une superficie de 103 000 m² sur lesquels la Société dispose, en pleine propriété, de 18 000 m² de surfaces développées de bâtiments. Le site emploie environ 300 personnes qui se partagent entre la recherche et le développement en bactériologie, l'instrumentation et les logiciels et la fabrication de produits pour l'identification des bactéries. Un nouveau centre de distribution Instrumentation a été mis en service début 2005.
- ♦ **Site de Saint-Vulbas**
Le site de Saint-Vulbas, dit "IDC", emploie environ 60 personnes. Ce site, centre de distribution international des produits bioMérieux, est situé sur un terrain de plus de 70 000 m² sur lequel sont installés des locaux de grande hauteur d'une surface totale de 11 000 m². Ces locaux font l'objet d'un contrat de location-financement.
- ♦ **Site de Grenoble**
Sur ce site, détenu en pleine propriété, est regroupé depuis septembre 2005 l'ensemble des activités françaises de biologie moléculaire, sur un terrain de plus de 20 000 m², dans le polygone scientifique de Grenoble face aux locaux du CEA. Le bâtiment qui représente 5 500 m² de surfaces développées de bâtiments, a été achevé en août 2005. Ce site emploie aujourd'hui plus de 100 personnes.

Europe

- ♦ **Site de Boxtel (Pays-Bas)**
Le site de Boxtel regroupe des activités de production et de recherche et développement en immunoessais et en biologie moléculaire. Le Groupe y dispose, en pleine propriété, d'une superficie de près de 92 000 m² sur laquelle sont construits des bâtiments de 24 000 m² de surfaces développées de bâtiments et abritant près de 270 employés. Une partie des terrains (40 000 m²), devenue superflue, a été vendue en 2005.
- ♦ **Site de Basingstoke (Angleterre)**
Ce site de production et logistique comprenant un bâtiment développant une surface de 4 500 m² sur un terrain de 5 000 m² environ, est en location.

- ♦ **Site de Florence (Italie)**

Florence est le second pôle d'instrumentation du Groupe. Ce site qui s'étend sur 7 500 m² (incluant sur plusieurs niveaux 6 500 m² de surfaces développées de bâtiments), acquis en pleine propriété, emploie environ 110 personnes réparties entre activité commerciale, de développement et de production.

Etats-Unis

- ♦ **Site de Durham**

Le site de Durham, situé en Caroline du Nord, représente 417 000 m² de terrains en pleine propriété dont 23 000 m² de surfaces développées de bâtiments. Le Groupe loue à proximité des locaux pour une surface totale de près de 10 000 m². Aujourd'hui siège social nord-américain, le site emploie environ 600 personnes dans des activités de recherche, de production et de services à la clientèle.

- ♦ **Site de Saint Louis**

Le site de Saint Louis représente une superficie de 70 000 m², détenus en pleine propriété, incluant 32 000 m² de surfaces développées de bâtiments. 15 800 m² de locaux à usage de bureaux, d'entrepôts, de production et de recherche et développement sont loués à proximité. L'activité du site est aujourd'hui centrée autour de la recherche et développement et de la fabrication d'instruments de bactériologie VITEK[®] et BacT/ALERT[®] et de réactifs (cartes) VITEK[®]. Près de 550 personnes y travaillent aujourd'hui.

- ♦ **Autre site**

Le site de Lombard, à Chicago, en Illinois, regroupe les activités de production et des ventes de milieux de culture pour l'industrie aux Etats-Unis ; le Groupe y loue 4 300 m² et y emploie plus de 50 personnes.

Autres pays

- ♦ **Site au Brésil**

Site acquis par le Groupe depuis 1974, il représente une superficie de 42 000 m² (incluant 5 400 m² de surfaces développées de bâtiments) - en pleine propriété - et emploie près de 150 personnes. Ils concentrent des activités de recherche et développement, de production et de vente de réactifs pour l'immunologie et de milieux prêts à l'emploi pour la bactériologie.

- ♦ **Sites en Australie**

Le site de Sydney, siège local, représente une superficie de 900 m² de bâtiments en location, et emploie environ 20 personnes. Sur le site de Brisbane est concentrée la production et vente de milieux de culture dans des locaux en location de 2 300 m² employant environ 40 personnes.

- ♦ **Site au Japon**

Le site de Tokyo, installé dans des locaux pris en location de 900 m², emploie près de 70 personnes.

4.5.3 Politique d'investissement

Annuellement, outre les instruments destinés à être placés chez les clients et immobilisés par le Groupe, celui-ci investit de 40 à 50 millions d'euros, dont environ les deux tiers en production et le tiers restant dans des immobilisations de recherche et développement, dans des matériels et logiciels informatiques, et dans des immobilisations à vocation générale.

Ces investissements sont majoritairement constitués par des bâtiments et des équipements. Ils sont le plus souvent financés par les flux de trésorerie générés par l'activité.

Par ordre d'importance, ces investissements se classent de la manière suivante :

- accroissement des capacités (production, recherche et développement de nouveaux produits..),
- mise aux normes en matière de qualité, environnement, hygiène et sécurité (ISO, FDA, AFSSAPS,...) et sûreté,
- renouvellement et maintenance d'équipements et d'installations.

Le Groupe a entamé en 2002 une stratégie de rationalisation de son réseau de sites de production et de recherche et développement visant, entre autres, à concentrer ses investissements sur un nombre réduit de sites sélectionnés.

4.5.3.1 Principaux investissements réalisés (supérieurs à 1 million d'euros)

Au cours de ces dernières années, les principaux investissements réalisés sont les suivants :

- Création d'une plateforme logistique européenne pour les instruments à la Balme (1,1 million d'euros en 2004),
- Extension des capacités de production des boîtes de Petri à Craponne (4,1 millions d'euros),
- Refection du bâtiment d'immunobactériologie de Marcy et aménagement des capacités pour VIDIA® (8 millions d'euros sur la période 2002-2005),
- Création d'un bâtiment de laboratoires de formation et de recherche et développement à Marcy (4 millions d'euros) en 2004/2005,
- Réaménagement d'une chaîne de production BacT/ALERT® (autoclave) à Durham (1,8 million de dollars) en 2005,
- Rénovation du conditionnement central à Craponne (dont VIDAS®) (2,4 millions d'euros) en 2005,
- Acquisition en 2005 d'un bâtiment pour l'extension du site de Florence, faisant suite au transfert des instruments VIDAS® ainsi qu'aux lancements de VIDIA® et de TEMPO® (3,1 millions d'euros),
- Adaptation du centre de distribution de Saint-Vulbas (IDC) à ses besoins de capacité (2,5 millions d'euros) en 2005,
- Création d'un pôle de recherche et développement en biologie moléculaire et micro-systèmes à Grenoble (10 millions d'euros) en 2004/2005.
- Création d'une ligne de production de réactifs TEMPO® à la Balme (1,4 million d'euros en 2005/2006),
- Réaménagement de bâtiments de bureaux à Craponne (2,1 millions d'euros en 2005/2006),
- Acquisition d'un terrain et d'un bâtiment à usage de bureaux à Tassin-la-Demi-Lune (Rhône, France) près du siège social mondial (1,5 million d'euros) en 2006,
- Modernisation de bâtiments de production et d'assurance et contrôle qualité (1,2 million de dollars) à Durham en 2006.

4.5.3.2 Principaux investissements en cours

- Modernisation d'un bâtiment de production (1,2 million d'euros) et réorganisation du bâtiment de logistique (1 million d'euros) à Craponne en 2006/2007.

4.5.3.3 Principaux investissements futurs

- Création d'un nouveau bâtiment de recherche et développement à Marcy (5,2 millions d'euros) en 2007/2008,
- Modernisation et extension de bâtiments administratifs à Craponne et la Balme (1,2 million d'euros) en 2007.

4.6 SYSTEMES QUALITE ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

4.6.1 Systèmes assurance qualité, systèmes de vigilance et audits

La Société porte une attention particulière au respect des normes de qualité et aux questions réglementaires par l'intermédiaire de sa fonction direction assurance qualité/affaires réglementaires qui est assistée d'une interface assurance qualité dans chaque site de production et de distribution.

Vingt neuf filiales de distribution de bioMérieux ainsi que les sites de production, sont certifiés conformes aux normes ISO 9001, sachant que cette certification résulte d'une démarche volontaire de la Société.

Tous les sites du Groupe qui exportent leurs produits sont certifiés conformes aux normes ISO 13485. Ces normes sont considérées comme le référentiel qualité pour ce type d'activité. Cette certification est obtenue dans un cadre réglementaire par le recours à un organisme certificateur mandaté par les autorités, ou, lorsqu'un tel recours n'est pas requis, dans le cadre d'une démarche volontaire de la Société qui fait appel à un organisme certificateur extérieur.

Le site de recherche et de développement de la Société de Grenoble a obtenu, en 2006, la certification aux normes ISO 9001 et ISO 13485.

En outre, le site de production de milieux de culture de bioMérieux situé à Craponne a reçu en décembre 2006 la certification de conformité à la norme ISO 11133. Cette norme s'adresse à tous les laboratoires qui fabriquent des milieux de culture pour leur propre usage ou à des fins commerciales. Elle assure une plus grande fiabilité des résultats des analyses microbiologiques alimentaires en garantissant un niveau minimal de performances des milieux de culture. Il s'agit de la première norme en microbiologie alimentaire qui ne s'adresse pas uniquement aux laboratoires mais également aux fabricants.

4.6.2 Aspects réglementaires

Des réglementations spécifiques s'appliquent à chaque catégorie de produits : les produits destinés aux clients cliniques (laboratoires d'analyses médicales, privés et hospitaliers) et les produits destinés aux clients industriels (laboratoires et industries pharmaceutiques, cosmétiques et agroalimentaires).

Les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, destinés aux analyses médicales chez l'homme, sont soumis à des réglementations nationales ou communautaires (Japon, Etats-Unis, Union européenne) qui leur sont spécifiques. Ces réglementations portent sur l'efficacité, les performances et la sécurité des dispositifs.

Les réactifs destinés aux clients industriels pour le contrôle microbiologique doivent respecter des normes en fonction de la nature des contrôles et des exigences spécifiques des clients (pharmacopée, normes type AFNOR, ISO,...).

Les réglementations applicables à ce type de produits relèvent des réglementations applicables aux produits industriels et/ou de grande consommation et portent essentiellement sur la sécurité des produits.

4.6.3 Diagnostic clinique *in vitro*

Enregistrement

Le diagnostic clinique *in vitro* est régi par les législations nationales ou communautaires. Les pays se divisent en deux groupes : les pays sans réglementation propre, mais qui très souvent s'appuient sur des réglementations existantes dans d'autres pays, et les pays avec réglementation.

Les trois principales législations qui régissent l'activité de diagnostic *in vitro* sont les suivantes :

- directive 98/79/CE pour l'Union européenne,
- réglementation FDA pour les Etats-Unis (Code of Federal Regulation) et
- "Pharmaceutical Affairs Law" pour le Japon.

Toutes classent les dispositifs selon leur finalité et leur niveau de risque, et évoluent vers une complexité croissante. Sont distingués :

- les produits dits à faible risque (produits destinés au dosage de la glycémie, du cholestérol et aux analyses bactériologiques,...),
- les produits dits à risque, concernant les analyses de la femme enceinte (diagnostic de toxoplasmose, rubéole, cytomégalovirus) et quelques cas spécifiques selon les législations comme le dosage de l'antigène prostatique (PSA) et
- les produits considérés à haut risque (détection des marqueurs de l'infection VIH et des hépatites, réactifs pour la détermination des groupes sanguins).

Les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits diffèrent en fonction de la classification du risque produit.

Au sein de l'Union européenne, l'environnement réglementaire résulte de la directive 98/79/CE du 27 octobre 1998 qui s'applique à l'ensemble des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*. Cette directive a été transposée en droit français par l'ordonnance du 1^{er} mars 2001 complétée par le décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004, insérant les articles L. 5221-1 et suivants dans le Code de la santé publique et les arrêtés du 9 novembre 2004 du 25 février et du 1^{er} juillet 2005. La nouvelle réglementation européenne harmonise le marché du diagnostic *in vitro* en Europe, en standardisant les procédures de mise sur le marché par les fabricants de produits de diagnostic *in vitro*.

En fonction des classes de risques et des options proposées par la réglementation, le fabricant choisit la procédure appropriée. A ce jour, 95 % des produits du Groupe sont commercialisés sous la seule responsabilité du fabricant qui en évalue et en déclare la conformité (marquage CE). Il n'y a donc pas de délai administratif postérieurement à cette déclaration.

Pour les 5 % restants, à risque plus élevé, il est nécessaire d'obtenir des attestations de conformité préalablement à la mise sur le marché de ces produits par la Société. La Société a obtenu l'ensemble des attestations de marquage CE pour tous ses produits de diagnostic *in vitro* commercialisés actuellement dans l'Union européenne.

Pour les produits à risque moyen et élevé, le niveau d'intervention des autorités réglementaires est proportionnel au risque. Cette intervention peut aller de la certification du système qualité à l'examen du dossier produit (dossier de conception) jusqu'à la vérification de chacun des lots avant commercialisation. Généralement, le délai d'obtention des attestations réglementaires est inférieur à six mois.

Dans le cadre de cette procédure, la direction des affaires réglementaires constitue un dossier avant le lancement de tout nouveau produit. Ce dossier rassemble les éléments permettant de vérifier que le produit répond aux exigences imposées par la réglementation. Ce dossier est ensuite soumis au Directeur corporate assurance qualité et affaires réglementaires lors du Comité de commercialisation dont le rôle est de vérifier que le dossier est complet et respecte les exigences réglementaires.

Aux Etats-Unis, le niveau d'intervention de la FDA est, de la même façon, proportionnel au risque. Certains produits de la gamme microbiologie (réactifs d'identification principalement) sont exemptés d'enregistrement et relèvent de la responsabilité du fabricant.

Les produits à risque moyen font l'objet d'un enregistrement (étude des performances) nécessitant un délai inférieur à six mois. Pour les produits à haut risque, ce qui concerne un nombre limité de produits, les procédures sont plus contraignantes : examen des dossiers de conception et de production, étude des performances, inspection de l'établissement. Le délai d'enregistrement peut être, dans ce cas, de l'ordre de deux ans.

Au Japon, les produits nécessitent une procédure d'enregistrement dans des conditions comparables à celles des Etats-Unis.

4.6.4 Vigilance

Les législations, avec parfois des modalités spécifiques à certains pays, imposent par ailleurs un système de vigilance qui oblige le fabricant et les utilisateurs à indiquer aux organismes de tutelle tout incident pouvant entraîner des effets néfastes pour la santé des personnes.

Une procédure de rappel des produits dont la mise en œuvre repose sur la complète traçabilité des lots des produits concernés et de leur destination, ainsi que la mise en place d'actions correctives, sont associées à ce système.

4.6.5 Audits

Il est procédé à des audits et à des inspections sur les sites de la Société par les autorités réglementaires (FDA, AFSSAPS), par des organismes agissant pour le compte de ces autorités réglementaires, ou par des organismes certificateurs utilisés par la Société dans le cadre de la démarche volontaire visée ci-dessus pour la conformité aux normes ISO 9001 et ISO 13485. D'autres le sont essentiellement par des clients, notamment dans le domaine des applications industrielles, qui veulent s'assurer de la conformité des produits et des procédés du Groupe aux normes en vigueur et à leurs propres exigences et qui souhaitent obtenir des garanties de qualité de service.

La maîtrise des procédés de fabrication est assurée par la validation des méthodes de production et les contrôles en cours de production. Par ailleurs, chaque lot de produits finis n'est libéré qu'après contrôle de sa conformité aux spécifications définies pour le produit considéré.

A l'exception des inspections du site de Durham (Etats-Unis), les audits externes menés par les organismes réglementaires de différents pays (France, Etats-Unis...) depuis 2000 n'ont relevé aucun manquement significatif au respect des réglementations en vigueur, ou ont fait l'objet de plans d'actions qui ont permis de clore ces inspections (Saint Louis, Etats-Unis et Boxtel, Pays-Bas en 2004). Aucune nouvelle inspection du site de Durham n'a eu lieu en 2006, où la mise en œuvre des plans d'actions, établis suite aux deux Warning letters émises par la FDA en 2004 et 2005, s'est poursuivie.

4.6.6 Contrôle microbiologique dans l'industrie

Le système qualité de la Société s'applique aussi bien aux produits de diagnostic clinique qu'au contrôle microbiologique industriel.

Dans le domaine industriel, les réglementations applicables aux fabricants de produits de contrôle bactériologique industriel restent limitées aux aspects sécurité. Cependant, afin de répondre aux besoins de ses clients, la Société respecte les normes qui sont applicables aux clients (normes en fonction de l'utilisation des produits : pharmacopées, normes type AFNOR, ISO,...). Les récents événements qui ont eu lieu dans le domaine agroalimentaire (*Listeria*, *Escherichia coli* O157, salmonelles,...) pourraient conduire à l'adoption d'une réglementation plus sévère. Par ailleurs, aux Etats-Unis par exemple, les autorités peuvent être amenées à imposer des mesures supplémentaires de sécurité dans le cadre de la lutte contre le bioterrorisme.

4.7 PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Société protège les brevets, droits d'auteur et marques relatifs à ses produits ainsi qu'à ses procédés et défend activement ses droits de propriété intellectuelle dans le monde entier.

4.7.1 Brevets propriétaires

La Société possède un certain nombre de brevets qui sont importants pour le succès de ses activités. Néanmoins, en raison de l'importance du savoir-faire de fabrication et du parc installé des instruments (dont la plupart sont des systèmes fermés qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs de la Société), il est difficile pour un autre acteur de profiter de l'expiration d'un brevet pour mettre au point un système concurrent. Ainsi, en général (et notamment pour les systèmes appartenant à la bactériologie, aux immunoessais et à l'hémostase), la protection des technologies par des brevets est un facteur moins important pour le succès de la Société que pour des sociétés dans les secteurs de la pharmacie ou de la haute technologie. En matière de biologie moléculaire, au contraire, la propriété industrielle sur des technologies (telles que la technologie NASBA[®] ou BOOM[®]) est un facteur clé de succès. De même, la Société estime que la détention de brevets dans les domaines de l'identification de nouveaux pathogènes (virus, bactéries, parasites,...) ou des marqueurs (par exemple pour les cancers) pourrait lui conférer, dans le futur, un avantage concurrentiel important. Elle entend donc développer une politique de propriété intellectuelle active sur ces axes de manière prioritaire.

Le Groupe est actuellement titulaire de 413 familles de brevets dont plus de 95 % sont étendus en Europe et aux Etats-Unis et plus de 75 % au Japon. Au 31 décembre 2006, le Groupe comptait 298 brevets délivrés aux Etats-Unis et 145 brevets délivrés en Europe. La Société protège activement les résultats de sa recherche par voie de brevets (environ 30 nouveaux brevets déposés chaque année) et surveille ses concurrents en la matière pour pouvoir défendre activement les atteintes à ses brevets.

La Société estime que ses brevets les plus significatifs concernent principalement :

- les technologies d'extraction d'acides nucléiques (BOOM[®] et dérivés),
- les dispositifs pour l'amplification de cibles de séquences d'acides nucléiques (notamment la technologie NASBA[®]),
- certains éléments techniques des instruments dans les gammes VITEK[®] et BacT/ALERT[®],
- les préparations d'antigènes pour des immunoessais notamment pour la toxoplasmose, le VIH ou l'EBV (Epstein Barr Virus),
- les séquences nucléiques pour la protection des pathogènes responsables de maladies infectieuses comme la tuberculose, la maladie de Whipple et les infections virales comme le VIH, certaines hépatites, l'EBV et le CMV (Cytomégalovirus),
- la technologie d'analyse des courbes de coagulation Waveform et
- les séquences d'acides nucléiques (Facteur II et Facteur V) en hémostase.
- Le Groupe est également propriétaire d'un certain nombre de brevets qui couvrent les procédés pour la synthèse de polymères fonctionnalisés, des techniques de fixation sur support solide de protéines ou d'acides nucléiques et des dispositifs et instruments pour l'intégration d'étapes analytiques (notamment fluidiques).

Il n'existe aucun brevet ou groupe de brevets dont l'expiration dans un futur proche pourrait avoir une incidence significative sur la situation financière ou les résultats du Groupe. En revanche, l'expiration de brevets générant des redevances importantes de concession de licences tels que les brevets pour le système de détection BacT/ALERT[®] qui expireront entre 2007 et 2010, les brevets de base sur la technologie NASBA[®] et ceux sur la technologie BOOM[®] qui expireront entre 2010 et 2012, auront une incidence significative sur le montant total des redevances perçues par le Groupe.

La politique générale de la Société en matière de brevets consiste à effectuer un dépôt prioritaire (en général en France ou aux Etats-Unis) et à réaliser dans un délai d'un an une extension sur la base du Traité

de Coopération en Matière de Brevet (*Patent Cooperation Treaty – PCT*), qui institue une procédure unique de dépôt de brevet pour les 135 Etats qui y sont parties (au 31 décembre 2006). Le choix définitif des pays d'extension intervient à l'issue de la procédure PCT, soit environ 30 mois après la première date de dépôt. En règle générale, les brevets sont étendus dans des pays où le marché est le plus important, notamment les Etats-Unis, l'Europe (surtout la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne), le Japon et récemment les pays émergents (Chine et Inde).

Dans les pays où la Société cherche une protection juridique par voie de brevets, la durée de protection juridique d'un produit est généralement de 20 ans à partir de la date du dépôt. La protection conférée, qui peut varier d'un pays à un autre, dépend des revendications acceptées dont l'interprétation (notamment en cas de conflit) est décidée par les législations nationales.

4.7.2 Licences concédées par des tiers

La Société n'a que récemment mis en place en interne une politique de développement de marqueurs nécessaires à l'élaboration de ses réactifs, en particulier dans le domaine de nouvelles pathologies infectieuses cardiaques et en cancérologie. Les licences concédées par des tiers à bioMérieux sont, en conséquence, essentiellement des licences sur des marqueurs. bioMérieux a, par ailleurs, continué à acquérir en 2006 différentes licences permettant le développement de ses futurs produits, que ce soit dans le domaine des milieux de culture, des immunoessais ou de la biologie moléculaire.

Les principaux contrats de licences concédés à la Société par des tiers en 2006 sont résumés dans le tableau suivant :

Concédant	Technologie	Principal objet
NorChip	Biologie moléculaire	Licence exclusive de la technologie développée par NorChip pour le diagnostic du HPV.
Bio-Rad, Institut Pasteur	Immunoessais Biologie moléculaire	Sécurisation et élargissement des droits de bioMérieux dans le domaine du VIH par la résolution des litiges concernant les licences VIH

4.7.3 Licences concédées par la Société et licences croisées

Le Groupe accorde de façon ponctuelle des licences, exclusives ou non, à des tiers, soit unilatéralement, soit de façon croisée.

Les licences accordées les plus importantes concernent les familles de brevets suivantes :

- le système de détection pour les flacons d'hémoculture,
- le procédé BOOM[®] de concentration et de purification des acides nucléiques dans la préparation de l'échantillon pour le diagnostic moléculaire,
- le procédé NASBA[®] d'amplification dans le processus du diagnostic moléculaire,
- les brevets couvrant les mutations d'acides nucléiques impliquant des pathologies (Facteur II et Facteur V) en hématologie, mutations déterminantes pour identifier le risque de thrombose chez des patients,
- les brevets couvrant des séquences ou procédés de détection pour certains virus comme l'EBV et le CMV,
- les brevets couvrant des marqueurs pour le diagnostic de la polyarthrite rhumatoïde (Filaggrine).

Des programmes de licences concédées ou à concéder sont également en place ou en cours d'étude pour les technologies suivantes : RT-PCR en un seul tube fermé, technologie de marquage pour acide nucléique pour les puces ADN, technologie d'amplification utilisant des amorces chimériques.

En 2006, bioMérieux a poursuivi ses activités de concession de licences et a licencié ses marqueurs de risque de thrombose (Facteur II et Facteur V).

En outre, bioMérieux a licencié en janvier 2006, à titre exclusif, à la société GeNeuro une partie substantielle de son portefeuille de brevets relatifs à la sclérose en plaque en vue du développement d'un produit thérapeutique et de son diagnostic compagnon.

Dans le cadre de la résolution des litiges VIH cités plus haut, bioMérieux a également concédé à Bio-Rad une licence non exclusive de ses brevets relatifs à la détection du virus EBV.

4.7.4 Marques

La Société est propriétaire de la marque institutionnelle "bioMérieux" qui est protégée dans le monde à la fois en tant que marque dénomminative et en tant que marque semi-figurative ainsi que des marques relatives aux produits ou gammes de produits lancés par la Société. Par ailleurs, l'utilisation de la dénomination « Mérieux » est gérée par la société Mérieux Alliance au sein du périmètre des sociétés qu'elle contrôle. Toute nouvelle utilisation du nom « Mérieux » dans une dénomination sociale doit faire l'objet d'un accord de la société Mérieux Alliance.

Chaque nouveau signe est déposé en France, aux Etats-Unis ou aux Pays-Bas puis étendu par un dépôt communautaire à l'ensemble des pays de l'Union européenne et par un dépôt international désignant les autres pays du marché visés par le ou les produit(s) associé(s) à la marque.

La stratégie de la Société repose sur des dépôts de marques à forte valeur ajoutée suivant deux axes :

- les marques gammes, constituant la majorité des dépôts, destinées à couvrir l'ensemble des produits d'une gamme par un seul et même signe désignant l'instrument et les réactifs associés (exemple : VITEK[®], VIDAS[®]) et
- les marques produits désignant des produits spécifiques (exemple : SLIDEX[®]).

4.8 AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

4.8.1 Contrats

Les contrats conclus par la Société avec ses clients sont essentiellement des contrats de vente ou des contrats de mise à disposition d'instruments avec vente de réactifs. La grande majorité des instruments installés par la Société étant des systèmes fermés, les contrats de vente ou de mise à disposition d'instruments génèrent un flux régulier de ventes de réactifs.

Les contrats de mise à disposition d'instruments, qui représentent le tiers des instruments installés par la Société, ont pour objet à la fois la mise à disposition (ou la location du matériel), l'achat de réactifs et la fourniture éventuelle de services. D'une durée initiale de trois à cinq ans, ils sont renouvelables par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties. La maintenance de l'instrument est à la charge de la Société. Le client s'engage à respecter toutes les règles de traçabilité qui s'appliquent aux produits qu'il commande ou utilise.

Les prix de vente net des réactifs tiennent compte du mode de détention de l'instrument.

En France, les conditions générales de vente de la Société incluent des clauses de réserve de propriété.

4.8.2 Autres contrats

Il n'existe pas de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires auxquelles la Société est partie.

4.8.3 Saisonnalité

Voir § 5.2.1 *infra*.

4.8.4 Nantissements d'actifs de la Société

Voir § 5.3.16.7 *infra*.

4.9 PROCEDURES EN COURS

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence sensiblement défavorable sur la continuité de son exploitation. La Société n'est partie à aucun litige considéré comme significatif en dehors de ceux décrits en annexe des comptes consolidés (Cf. § 5.3.14.2.1 *infra*). Elle considère que les provisions pour litiges constituées représentent une couverture raisonnable de ces litiges.

4.10 RESSOURCES HUMAINES

bioMérieux fonde en grande partie sa réussite sur la qualité et la motivation de ses collaborateurs, leur capacité à travailler en équipes pluridisciplinaires et leur énergie à mettre leur créativité et leur professionnalisme au service de ses clients.

Un effort particulier est apporté à la communication interne afin que l'ensemble des collaborateurs de bioMérieux dans le monde puisse, grâce aux différents outils de communication interne, mieux connaître les informations sur la Société, comprendre ses enjeux et priorités et partager son expérience.

4.10.1 Effectifs du Groupe

bioMérieux est un groupe mondial de 5 747 collaborateurs (salariés en équivalent temps plein au 31 décembre 2006) dont près de 60 % travaillent hors de France.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs (en équivalent temps plein) du Groupe par catégorie professionnelle et par zone géographique au 31 décembre 2006.

Région	Production et logistique	Ventes, marketing, service client	R&D	Services administratifs et généraux	Total	%
Europe	1 456	989	670	398	3 513	61,1
<i>Dont France</i>	1 130	385	561	275	2 351	40,9
Amérique du Nord.....	716	413	233	132	1 494	26,0
Asie Pacifique	60	316	2	50	428	7,5
Amérique latine.....	70	185	1	56	312	5,4
Total	2 302	1 903	906	636	5 747	100,0
%	40,1	33,1	15,8	11,0	100,0	–

Le tableau ci-dessous présente l'évolution globale du nombre de salariés (en équivalent temps plein) au sein du Groupe depuis 2004 :

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
France	2 351	2 249	2 188
Autre pays européens	1 162	1 158	1 134
Amérique du Nord	1 494	1 453	1 455
Amérique latine	312	298	343
Asie Pacifique	428	412	336
TOTAL	5 747	5 570	5 456

Au 31 décembre 2006, plus de 44 % des salariés du Groupe présents en France, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis étaient des cadres, ou assimilés cadres.

Plusieurs mesures de réorganisation de l'activité intervenues en 2006 ont eu une influence sur les effectifs du Groupe :

– la cession, au mois de juin 2006, de l'activité Hémostase (cf. §4.3.1 supra) a conduit les filiales allemande, américaine et anglaise de la Société à proposer à certains de leurs salariés que leurs contrats de travail soient transférés à l'acquéreur de cette activité, soit au moment de la conclusion de l'opération, soit, pour ce qui concerne les titulaires de certains emplois aux Etats-Unis, au terme de la période de transition d'un an prévue pour le transfert de l'activité industrielle ; des mesures d'accompagnement spécifiques ont été mises en œuvre ou sont prévues pour ceux des salariés concernés n'ayant pas souhaité accepter cette proposition de transfert ;

– l'acquisition, au mois d'août 2006, de la société américaine Bacterial Barcodes, Inc. a conduit à l'intégration de 12 salariés de cette société dans les effectifs nord-américains du Groupe.

4.10.2 Politique sociale

Le Groupe mène en faveur de ses collaborateurs une politique sociale active avec plusieurs axes (i) le pilotage de la performance, (ii) le développement des compétences, de la formation et de la mobilité, (iii) la politique de rémunération, (iv) l'amélioration des conditions de travail et (v) la promotion de l'égalité professionnelle hommes-femmes.

- (i) Le **pilotage de la performance** au travers des entretiens annuels d'appréciation et de leur suivi permet d'assurer un bon alignement des objectifs individuels avec les priorités de la Société, d'évaluer les performances individuelles et de définir des actions de développement des compétences. C'est aussi l'occasion de clarifier les contributions attendues et de mesurer le respect des valeurs.
- (ii) La Société s'attache à réserver le recours à des **contrats à durée déterminée** pour des situations spécifiques. C'est ainsi qu'en France et aux Pays-Bas, 93% des salariés bénéficiaient de contrats à durée indéterminée pour 2006.
- (iii) La **formation** est considérée par le Groupe comme un des moyens d'optimiser les parcours professionnels de ses salariés et de développer leurs compétences transversales et "métier". La politique de formation est mise en œuvre localement par chaque société afin de mieux faire face aux challenges spécifiques de chacune. Le niveau de qualification des collaborateurs de bioMérieux reflète la technicité des produits, instruments et réactifs. En outre, aux Etats-Unis, aux Pays-Bas et en France, le Groupe a mis en place cinq « Knowledge Centers » dont la vocation est d'assurer une formation commune sur les produits du Groupe.
- (iv) Présent dans le monde avec 35 filiales, le Groupe favorise la **mobilité géographique** de ses collaborateurs lorsque cela permet de satisfaire un besoin de compétences spécifiques ou lorsque cela s'inscrit dans le développement professionnel des salariés.

- (v) Les **rémunérations** (parts fixes et variables) sont fixées au niveau de chaque pays en fonction du contexte local, de la performance économique de la société et des performances individuelles. La classification mondiale des fonctions pour les cadres permet de comparer les niveaux de responsabilités et de positionner les rémunérations en fonction des références locales. Pour renforcer la cohésion des équipes autour des valeurs et priorités stratégiques de bioMérieux, certains cadres dirigeants du Groupe bénéficient d'un système de rémunération global qui repose sur des indicateurs communs, dont une partie est liée aux performances économiques de l'entreprise.
- (vi) Des mesures favorisant l'épargne salariale ont été instituées en France dès 1987, avec la mise en place d'un Plan Epargne Entreprise. La Société, au-delà de la participation légale aux résultats, fait également bénéficier ses salariés français d'un accord d'intéressement. L'ensemble de ces mesures, ainsi que les dispositifs relatifs à l'épargne retraite, peuvent, depuis 2006, être rassemblées au sein d'un Plan Epargne Retraite Collectif (PERCO). Aux Pays-Bas, un système de rémunération variable a également été mis en place au profit des salariés affiliés à la convention collective
- (vii) Le Groupe mène une politique active de **prévention des risques** en matière d'hygiène et de sécurité, notamment par la formation des nouveaux arrivants et le suivi médical des salariés soumis à des risques spécifiques.
- (viii) Plus de la moitié des collaborateurs de bioMérieux sont des femmes. La Société poursuit une **politique égalitaire** dans les conditions d'embauche et d'emploi de ses collaborateurs hommes et femmes. A ce titre, un accord a été signé pour la France en 2003.

La Société considère que ses relations sociales avec ses salariés sont bonnes. Différents accords collectifs ont été conclus au sein des sociétés du Groupe notamment en France et aux Pays-Bas.

Lors de l'introduction en bourse en 2004, une offre d'achat d'actions a été proposée aux salariés en France et aux Etats-Unis sous forme d'augmentation de capital réservée. Au 31 décembre 2006, environ 1% du capital total de bioMérieux est détenu directement ou via des fonds communs de placement par les salariés.

4.11 FACTEURS DE RISQUES

La Société exerce son activité dans un environnement qui connaît une évolution rapide et fait naître pour la Société de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Les risques et incertitudes présentés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle tient pour négligeables pourraient également avoir une incidence négative sur son activité.

4.11.1 Présentation

Plusieurs nouvelles plateformes sont en cours de commercialisation ou seront prochainement commercialisées, mais la Société ne peut pas être certaine que la commercialisation de ces produits soit couronnée de succès ou que leur rentabilité soit suffisante.

La Société a récemment commercialisé ou prévoit de lancer plusieurs nouvelles plateformes destinées soit à remplacer ou à compléter des plateformes existantes, soit à se développer sur de nouveaux marchés.

Des difficultés techniques, réglementaires ou commerciales concernant ces plateformes pourraient avoir un impact sur la croissance de la Société. En particulier :

- les nouvelles plateformes pourraient ne pas répondre aux besoins du marché,
- les nouvelles technologies incorporées dans ces plateformes pourraient rencontrer des difficultés techniques susceptibles d'en retarder la commercialisation, d'affecter leur succès commercial ou de mettre à la charge de la Société des frais supplémentaires pour remédier aux défauts et/ou pour indemniser ses clients,

- la réussite commerciale des nouvelles plateformes dépend du développement des menus de réactifs, qui pourrait être retardé pour des raisons techniques, réglementaires ou de propriété intellectuelle,
- il pourrait s'avérer trop coûteux ou difficile de fabriquer de nouveaux instruments ou réactifs à une grande échelle ou de trouver les approvisionnements nécessaires à la fabrication et à la mise sur le marché de nouveaux instruments et de nouveaux réactifs,
- la commercialisation de certains produits pourrait être interdite en raison de l'existence de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers,
- le lancement de nouvelles plateformes pourrait nécessiter des investissements, tant en recherche et développement qu'en marketing et en formation des clients, plus importants que ceux prévus par la Société,
- les concurrents de la Société pourraient développer des produits plus efficaces ou qui, pour d'autres raisons, seraient mieux adaptés à la demande du marché,
- une des nouvelles plateformes intègre la technologie d'amplification NASBA[®], concurrente de la PCR, technique de référence commercialisée par le groupe Roche, et la Société ne peut pas être certaine que les clients accepteront NASBA[®] comme deuxième technique de référence et
- certaines nouvelles plateformes ont un coût de revient plus élevé pour les clients que les plateformes existantes, ce qui devrait être compensé par une réduction des coûts de main-d'œuvre ; cependant, si ces clients ne sont pas en mesure de réaliser ces économies, notamment pour des raisons sociales, les gains liés à ces nouvelles plateformes pourraient être diminués.

La Société pourrait ne pas être en mesure de faire face de façon efficace à la concurrence sur le marché.

Selon ses propres estimations, la Société occupe le huitième rang mondial du marché du diagnostic *in vitro* en terme de chiffre d'affaires. Ce marché connaît une évolution rapide et une concurrence intense entre les différents acteurs, notamment sur certains segments où la Société est peu présente, comme celui de la biologie moléculaire.

Les concurrents de la Société comprennent de grandes sociétés internationales telles que General Electric, Siemens, Johnson & Johnson, Roche et Becton-Dickinson, dont la taille, l'expérience, les ressources en capitaux et la part de marché dépassent celles de la Société. La Société est également en concurrence dans certains pays avec de nombreuses sociétés spécialisées de taille moyenne. Par conséquent, la Société ne peut pas être certaine que ses produits :

- pourront concurrencer de façon durable des produits commercialisés par des concurrents qui, pour beaucoup d'entre eux, disposent de ressources financières plus importantes que celles de la Société, leur permettant d'investir dans la recherche et le développement ou dans les activités de marketing et d'offrir des prix plus compétitifs en raison d'économies d'échelles supérieures,
- lui permettront d'acquérir des parts de marché significatives et ainsi une notoriété équivalente à celle de concurrents mieux implantés,
- s'adapteront suffisamment rapidement aux nouvelles technologies et aux avancées scientifiques tant dans les segments matures que dans ceux en phase de développement tel le marché de la biologie moléculaire et
- seront préférés par les laboratoires, les hôpitaux, les médecins ou les clients industriels aux produits comparables commercialisés par des concurrents.

La Société est exposée aux risques liés à la responsabilité du fait des produits.

L'activité du Groupe est la production de réactifs destinés à détecter la présence d'organismes vivants (bactéries, virus, autres agents pathogènes ou marqueurs) dans des échantillons biologiques. Pour ce faire, le Groupe utilise des produits biologiques fabriqués ou créés à partir de composants issus de matières

d'origine humaine, animale ou végétale qui ne peuvent pas, pour le moment, être fabriqués de façon économique à partir d'ingrédients synthétiques.

La fabrication et la commercialisation de ces produits de diagnostic exposent la Société à la mise en jeu de sa responsabilité, notamment sur le fondement de la responsabilité du fait des produits. En particulier, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée si une erreur de diagnostic résultant d'un défaut de performance de l'un de ses produits conduisait à un traitement mal adapté au patient ou à la commercialisation de produits contaminés. Si la pratique consiste à réaliser une série d'examens complémentaires pour réduire le risque d'erreur sur les maladies les plus sérieuses, il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque. La Société ne peut pas garantir qu'à l'avenir elle aura la faculté de souscrire et de maintenir en vigueur des assurances suffisantes à des conditions acceptables pour pouvoir couvrir ce risque. Si la Société ne parvenait pas à souscrire une assurance à un coût raisonnable ou à se prémunir d'une autre manière contre d'éventuelles réclamations au titre de la responsabilité du fait des produits, elle serait exposée à des responsabilités importantes qui pourraient nuire à la commercialisation de ses produits et affecter considérablement son activité.

La Société est exposée à certains risques liés au caractère international de ses activités.

La Société exerce ses activités dans le monde entier, y compris dans des pays autres que les pays membres de l'Union européenne et les Etats-Unis et, en particulier, en Chine, et dans des pays d'Amérique latine. Ainsi, les risques encourus par la Société propres aux activités internationales sont nombreux, et notamment :

- les risques liés aux changements inattendus ou aux défauts d'harmonisation en matière de réglementation, de législation fiscale, commerciale ou de tarification,
- les risques liés aux limitations concernant le rapatriement des bénéfices,
- les risques liés aux fortes variations des taux de change,
- les risques liés à la protection inégale des différents droits de propriété intellectuelle dans ces pays,
- les risques liés aux changements politiques ou économiques affectant une région ou un pays donné,
- les risques liés à l'accroissement des difficultés pour recruter du personnel et gérer les unités d'exploitation à l'étranger et
- les risques liés à l'absence d'un accord international sur les normes réglementaires.

Les incertitudes sur les politiques de remboursement des examens diagnostiques et sur les réformes des systèmes d'assurance maladie peuvent affecter les clients de la Société et, indirectement, la Société elle-même.

Le succès commercial des produits de la Société dépend, pour partie, du niveau du remboursement par les autorités publiques chargées de l'assurance maladie, les assureurs privés et autres organismes similaires et du prix des examens effectués par les clients de la Société. La décision d'un Etat ou d'un assureur privé de limiter le remboursement des examens de diagnostic pourrait affecter de façon significative la demande pour les produits de la Société et/ou le prix que la Société pourrait facturer à ses clients. De la même façon, dans certains pays, le prix d'un examen de diagnostic est déterminé par les autorités publiques qui ont ainsi une influence directe sur la capacité du client de payer le prix des produits.

En raison de son processus de fabrication "mono-site", la survenance d'un événement entraînant l'interruption temporaire ou définitive de l'exploitation de l'une des unités de production de la Société pourrait avoir un impact négatif sur sa situation financière.

La Société dispose de onze unités de production principalement organisées par ligne de produits et par technologie sur le principe de "une gamme de produits, un site". Il en résulte que certaines des gammes phares de la Société, telles que les gammes VITEK[®], VIDAS[®] et BacT/ALERT[®], sont fabriquées sur un seul site. Tout événement économique, politique, social, réglementaire ou naturel provoquant une interruption

temporaire ou définitive de l'activité de l'une de ces unités de production pourrait avoir un impact négatif sur la fabrication de ces gammes de produits et sur le chiffre d'affaires de la Société.

Si cet événement rendait impossible une remise en état rapide de l'unité de production considérée, la Société pourrait être dans l'obligation de délocaliser la production de la gamme de produits concernée. Compte tenu de la complexité des produits fabriqués par la Société, cette délocalisation pourrait être longue et coûteuse pour la Société et ainsi accroître l'impact négatif de cette interruption de production sur la situation financière de la Société.

Par ailleurs, le Groupe dispose de quatre centres de logistique principaux, le premier en France et le second aux Etats-Unis. De la même façon, tout événement économique, politique, social, réglementaire ou naturel provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité de l'un de ces deux centres de logistique pourrait avoir un impact négatif sur la distribution des produits et sur le chiffre d'affaires du Groupe.

Les contraintes réglementaires pourraient restreindre la capacité de la Société à mettre ses produits sur le marché ou rendre leur fabrication plus coûteuse.

Les produits de la Société et leur fabrication font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables dans les 150 pays où la Société est présente. L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut prendre plusieurs mois, voire, dans certains pays, une ou deux années et requérir d'importantes ressources financières. Les sites de fabrication font également l'objet d'autorisations et de contrôles périodiques. En conséquence, des dispositions réglementaires pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché par la Société de ses produits nouveaux,
- obliger la Société à interrompre la production ou à modifier les procédés de fabrication ou
- imposer des contraintes coûteuses sur la Société ou ses fournisseurs.

Par ailleurs, les produits sont soumis à des contrôles réalisés par les autorités réglementaires tout au long de leur processus de commercialisation, qui peuvent aboutir, sur injonction des autorités réglementaires ou spontanément, à une modification de produit, à un retrait de produit, ainsi qu'à la suspension des dossiers d'enregistrement en cours pour les produits développés sur le site concerné, à un plan d'actions correctives en cas de non-conformités et, dans des cas exceptionnels, à la fermeture du site si les non-conformités peuvent induire des risques majeurs quant aux résultats obtenus avec les produits de la Société.

Ainsi qu'il est indiqué au §4.6.5., le site américaine de Durham a fait l'objet de deux « warning letters » en 2004 et 2005. A l'issue de nouvelles inspections, la Food and Drug Administration (FDA) américaine pourrait décider que les plans d'actions correctifs mis en œuvre par la filiale américaine de la société sont insuffisants et de prononcer contre cette dernière des sanctions. Celles-ci pourraient inclure diverses mesures allant du rappel de produits ou de suspension des activités de production du site jusqu'à la fermeture administrative de celui-ci, sans préjudice d'éventuelles sanctions administratives, civiles, voire pénales.

La capacité de production de la Société pourrait s'avérer insuffisante pour accompagner le développement de son activité ou se trouver affectée par la défaillance de certains fournisseurs.

Avec le développement de son activité, la Société peut se trouver confrontée à des problèmes de capacité de production. Si des difficultés de cette nature se produisaient, la réputation de la Société pourrait en souffrir, ce qui pourrait affecter sa capacité à maintenir et à développer sa clientèle. Par ailleurs, si la Société était obligée d'accroître sa capacité de production, elle pourrait avoir à effectuer des investissements significatifs susceptibles de générer des besoins de financement importants.

Par ailleurs, et indépendamment des mesures prises par la Société pour sécuriser ses approvisionnements en matières premières, en équipements ou en services spécifiques, la défaillance d'un ou plusieurs fournisseur(s) ou prestataire(s) de service pourrait créer des difficultés de production et entraîner notamment, dans certains cas, des coûts et des délais significatifs, liés à la nécessité de valider et mettre en oeuvre des solutions alternatives d'approvisionnement.

Les responsabilités liées à l'environnement et les frais de mise en conformité pourraient avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation de la Société.

Les lois et réglementations relatives à l'environnement peuvent imposer à la Société des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production contaminés et de stockage des produits industriels potentiellement toxiques au cas où des contaminations seraient découvertes. Ces obligations peuvent être liées aux sites dont la Société est ou était propriétaire ou à des sites où elle exerce ou exerçait ses activités ou bien encore à des sites où des déchets provenant de ses activités ont été déposés; la Société a ainsi procédé en 2005 et 2006, sur les sites français, à la recherche et aux repérages des matériaux amiantés sur l'ensemble des bâtiments avec constitution des dossiers techniques « amiante » conformément à la réglementation en vigueur. Ces mêmes types d'obligations peuvent s'appliquer au retraitement des instruments composant la base installée.

La Société pourrait être impliquée dans des procédures judiciaires ou administratives liées à l'environnement. Des lois relatives à l'environnement, à la sécurité et à la santé plus strictes et des mesures d'exécution plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur pourraient générer des responsabilités et des coûts considérables pour la Société et pourraient assujettir la manutention, la fabrication, l'usage, la réutilisation ou le traitement de substances ou polluants par la Société à des mesures d'inspection plus rigoureuses que celles actuellement observées. En conséquence, le respect de ces lois pourrait entraîner des dépenses considérables de mise en conformité ainsi que d'autres coûts et indemnisations qui pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats de la Société.

Si des unités de production de la Société étaient fermées pour des raisons liées à l'application des lois relatives à l'environnement, la Société pourrait subir des interruptions temporaires dans la production de certains de ses produits et se voir imposer des délais importants avant d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la réouverture et à la reprise de l'exploitation des lignes de production.

L'augmentation du coût des matières premières pourrait pénaliser les résultats de la Société.

La Société utilise de l'énergie, ainsi que des matières premières transformées pour les besoins de sa production et de sa logistique.

Une augmentation importante du coût des matières premières pourrait avoir une incidence négative sur les marges réalisées par la Société.

Une partie significative de la croissance future de la Société repose sur le développement du secteur de la biologie moléculaire dont l'évolution pourrait ne pas correspondre aux attentes de la Société.

La stratégie de croissance de la Société s'appuie pour une part importante sur la technologie de la biologie moléculaire, un segment du marché du diagnostic *in vitro* qui est en phase initiale de développement. De ce fait, la Société fait face à plusieurs risques :

- la technologie de la biologie moléculaire pourrait ne pas connaître la croissance rapide anticipée par la Société, notamment aux Etats-Unis,
- les laboratoires utilisant aujourd'hui des tests "faits maison", cible importante de clientèle potentielle pour la Société, pourraient ne pas bien accueillir des offres commerciales conçues par la Société et
- en cas de croissance importante du secteur de la biologie moléculaire, de nouveaux acteurs pourraient décider de se positionner sur ce marché, et tirer profit des investissements qui y auront été réalisés par la Société et ainsi réduire les ventes et les résultats attendus par la Société dans ce secteur.

La Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre sa stratégie d'acquisitions de technologies développées par des tiers, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur son activité.

Le développement de la Société repose en partie sur l'accès à des technologies développées par des tiers, soit par des acquisitions ciblées de sociétés de taille modeste soit par la conclusion d'accords de partenariats avec les propriétaires de ces technologies. Cependant, la Société pourrait ne pas être en mesure de trouver les partenaires susceptibles de lui fournir les technologies dont elle pourrait avoir besoin. Par ailleurs, de nombreuses opérations de concentration sont intervenues dans le marché du diagnostic

in vitro. Cette tendance a réduit le nombre de partenaires avec lesquels la Société pourrait conclure ce type d'opérations. Il est également à souligner que le caractère excessif de certaines valorisations retenues pour ces sociétés peut constituer un frein à la mise en œuvre de cette stratégie. En outre, la réussite de ces opérations dépend de nombreux facteurs tels que la possibilité de les mener à bien à des conditions de coûts et de financement satisfaisantes ou encore l'obtention d'autorisations administratives, que la Société ne maîtrise pas nécessairement. L'impossibilité pour la Société d'acquiescer ces technologies pourrait retarder son développement et ainsi avoir une incidence significative sur la situation financière de la Société.

La Société investit des montants très importants dans la recherche et développement de produits pour rester compétitive et pourrait ne pas en percevoir les fruits si ces produits ne recevaient pas les autorisations réglementaires nécessaires ou ne rencontraient pas le succès commercial attendu.

Pour rester compétitive dans l'industrie du diagnostic *in vitro*, notamment sur les segments à forte valeur ajoutée, la Société doit consacrer chaque année des ressources importantes à la recherche et développement, afin d'assurer l'élargissement de ses gammes existantes et la mise au point de nouveaux produits. Les investissements engagés par la Société dans ce cadre pourraient ne pas être rentables.

Le processus de recherche et développement est long : plusieurs années pour le lancement d'une nouvelle plateforme et au moins plusieurs mois pour un nouveau réactif ou groupe de réactifs. Ce processus comprend plusieurs étapes. Lors de chaque étape, la Société pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs et être contrainte à renoncer à poursuivre ses efforts de développement d'un produit pour lequel elle a investi des montants importants. Les difficultés rencontrées dans les processus de recherche et développement et dans la certification réglementaire peuvent augmenter les coûts de la Société et remettre en cause la réussite commerciale de ces nouveaux produits.

Enfin, les développements technologiques rapides mis en œuvre par des concurrents pourraient rendre les nouveaux produits de la Société obsolètes avant même que celle-ci n'ait pu couvrir les frais qu'elle avait engagés dans le cadre de la recherche, du développement et de la commercialisation de ces nouveaux produits.

Si la Société ne parvenait pas à protéger ses droits de propriété intellectuelle, elle pourrait ne plus être compétitive et se trouver dans l'impossibilité de réaliser des bénéfices suffisants.

Le succès de la Société dépend de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Le droit des brevets, en particulier la portée et l'interprétation des revendications dans le secteur de la santé est un domaine dont l'évolution est permanente et qui comporte certaines incertitudes. Par conséquent, il se pourrait que la Société :

- ne puisse développer des inventions brevetables,
- ne puisse obtenir de brevets ou de licences auprès de tiers, pour certains produits ou techniques (notamment dans le domaine des immunoessais), nécessaires au développement de son activité,
- ne se voie pas accorder les brevets pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes,
- voie un jour contestée la validité de ses brevets ou de ceux qui lui sont ou lui seront concédés en licence par des tiers,
- ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents ou
- constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient, ou pour lesquels elle bénéficie ou bénéficiera de licences, fassent l'objet de revendication ou plus généralement soient contestés par des tiers.

La Société détient actuellement plus de 413 familles de brevets délivrés ou en cours d'examen à l'échelle mondiale et un certain nombre de brevets font l'objet de licences à son profit pour des produits exploités ou en cours de développement. La Société ne peut pas garantir que tous ces brevets sont valables. Des tiers pourraient contester leur validité dans le cadre d'une procédure d'opposition, notamment devant l'Office européen des brevets, d'une action en annulation ou encore comme moyen de défense à l'occasion d'une action en contrefaçon, ce qui pourrait conduire selon le cas à la révocation ou l'annulation a posteriori de

brevets déjà délivrés. La profusion des divulgations scientifiques au niveau mondial, tant orales qu'écrites, notamment dans le domaine des biotechnologies, fait peser sur la Société une incertitude permanente sur le fait que ses inventions soient brevetables. La Société ne peut pas garantir le niveau de protection qui sera accordé à ses brevets dans le cadre d'une action en contrefaçon intentée ou dont elle aurait à se défendre. Un des brevets de la Société arrive à expiration en 2008, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire de manière significative le montant des redevances actuellement perçues par la Société au titre des licences accordées sur ce brevet.

Les brevets de la Société pourraient être contrefaits et la Société pourrait contrefaire des brevets de tiers.

Les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, la Société peut engager des actions qui sont onéreuses et demandent un investissement en temps de ses équipes. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

En outre, compte tenu du développement de l'industrie du diagnostic *in vitro*, de plus en plus de brevets sont délivrés et le risque s'accroît de voir l'utilisation par la Société de certaines technologies constituer des violations de brevets appartenant à des tiers. Les demandes de brevets n'étant généralement publiées que 18 mois après la date de dépôt ou, le cas échéant, de la date de priorité, voire dans certains cas uniquement à la date de la délivrance des brevets, la Société ne peut pas garantir que des tiers n'ont pas été les premiers à inventer certains produits ou procédés et/ou à déposer des demandes de brevets pour des inventions identiques à celles de la Société ou pour des produits et procédés utilisés par la Société. La Société pourrait ainsi être contrainte, soit à obtenir des licences auprès de tiers pour exploiter leurs brevets, soit de cesser certaines activités ou à rechercher des technologies de substitution si l'obtention de ces licences s'avérait impossible ou non rentable (cf. supra §4.9 « procédures en cours »).

La Société est dépendante de certains cadres dirigeants et de scientifiques.

Le succès de la Société dépend en grande partie de certaines personnes clés, telles que des cadres dirigeants ou ingénieurs. La perte de ces cadres y compris au profit de concurrents ou l'incapacité d'en embaucher de nouveaux pourraient nuire à la compétitivité de la Société et compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs. En outre, l'expansion de la Société dans des secteurs et des activités exigeant une expérience et des ressources supplémentaires (telles que la recherche et développement, la commercialisation et les autorisations réglementaires) pourrait rendre nécessaire le recrutement de nouveaux cadres dirigeants et scientifiques. La Société pourrait ne pas avoir la possibilité d'attirer ou de conserver les cadres dirigeants et les scientifiques nécessaires.

La Société pourrait faire face à une défaillance de son système d'information, paralysant notamment l'échange des données relatives à la production, la logistique, la comptabilité et les finances.

La Société dépend de manière croissante d'applications informatiques communes et d'un réseau de communication pour la production de données pour les besoins de production et de logistique, ainsi que des données de nature comptables et financières sur la base desquelles sont prises les décisions relatives à la gestion de la Société. Toute défaillance, tout dysfonctionnement de ces applications ou du réseau de communication pourraient retarder ou biaiser l'activité production et/ou de logistique, ainsi que certaines prises de décision et entraîner des pertes financières pour la Société.

Les variations des taux de change pourraient impacter de façon significative le chiffre d'affaires, les résultats et la situation nette de la Société (cf. chapitre 5 *infra*).

La Société vend ses produits dans plus de 150 pays et pourrait voir son chiffre d'affaires et son résultat d'exploitation affectés par des variations de taux de change. Si la Société enregistre des charges en devises autres que l'euro, l'impact de ces charges ne compense que partiellement l'impact des variations de taux de change sur le chiffre d'affaires. La Société est particulièrement exposée aux variations des taux de change entre l'euro et le dollar américain, dans la mesure où une partie significative de son chiffre d'affaires et de son résultat d'exploitation est réalisée en Amérique du Nord (environ 26 % du chiffre d'affaires en 2006).

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. A ce jour, la Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

L'exposition au risque de change est analysée au § 5.2.6. L'impact des variations des taux de change sur le chiffre d'affaires et sur la réserve de conversion des deux derniers exercices est décrit dans les § 5.2. et 5.3.13.

La principale ressource financière de la Société est assujettie au respect de certains ratios financiers consolidés.

bioMérieux S.A. bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 260 millions d'euros, d'une durée de 7 ans (janvier 2013), remboursable in fine pour 100% du montant.

Au 31 décembre 2006, cette ligne ne faisait l'objet d'aucun tirage. La possibilité pour bioMérieux d'utiliser cette ressource est assujettie au ratio « endettement net / résultat opérationnel courant avant amortissements et frais liés aux acquisitions ».

Le non respect de ce ratio pourrait limiter la capacité de la Société à utiliser ce prêt.

La Société détient des participations minoritaires dans d'autres sociétés.

La Société détient des participations minoritaires dans plusieurs sociétés, notamment dans le secteur des biotechnologies. Ces participations ne lui donnant pas le contrôle de ces sociétés, celles-ci sont susceptibles de prendre des décisions n'allant pas nécessairement dans le sens des intérêts de la Société.

En outre, certaines de ces sociétés étant cotées ou susceptibles d'être cotées sur un marché financier, les résultats de la Société peuvent subir l'impact de l'évolution de leur cours de bourse.

Par ailleurs, la Société ne dispose pas d'un accès à l'information lui permettant d'assurer un suivi opérationnel et financier comparable à celui de ses filiales.

L'actionnaire principal de la Société possède une majorité des droits de vote aux Assemblées générales.

Mérieux Alliance, société holding appartenant à la famille Alain Mérieux, détient environ 58,90 % du capital et 58,82 % des droits de vote de la Société. Par conséquent, Mérieux Alliance pourra adopter toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires en Assemblée générale ordinaire et, en l'absence d'un taux de participation des autres actionnaires très élevé, en Assemblée générale extraordinaire. Mérieux Alliance aura donc la faculté de prendre seule des décisions importantes, notamment la nomination des membres du Conseil d'administration et l'approbation des comptes annuels et la distribution de dividendes, voire l'autorisation des augmentations de capital et les opérations de fusion ou d'apport. Cette faculté sera renforcée au moment où Mérieux Alliance aura acquis des droits de vote double (après une détention continue de 5 ans au nominatif, soit au plus tôt en juin 2007).

Risques liés à la volatilité et à la liquidité du cours de l'action ; impact de cessions futures d'actions

Le cours de l'action de la Société peut varier en fonction d'un grand nombre de facteurs :

- un changement de recommandations sur la Société émanant d'analystes financiers,
- des changements de prévision des analystes sur le secteur où la Société opère,
- l'annonce par la Société de ses résultats ou d'opérations sur son capital ou d'autres changements importants dans son activité,
- et d'une manière générale, la fluctuation des marchés boursiers.

En outre, la présence d'actionnaires importants, détenant plus de 5 % du capital de la Société, réduit le nombre d'actions effectivement disponibles sur le marché ; dans la mesure où il n'existe plus d'engagement de conservation des titres, la cession d'un nombre important d'actions sur le marché ou la perception par le marché qu'une telle cession est imminente, pourrait entraîner une baisse du cours des actions de la Société.

Autres risques financiers

La gestion des autres risques financiers sont traités au § 5.2.6 *infra* et § 5.3.27 *infra*.

4.11.2 Gestion des risques

Afin de prévenir et gérer efficacement les risques liés à son activité, la Société a mis en place des procédures de contrôle interne décrites au § 5.7.4 sous le rapport du Président du Conseil d'administration *infra*, ainsi qu'au § 4.12 *infra* « Assurances ».

Sur la gestion des risques financiers, voir également le § 5.3.27 *infra*.

4.12 ASSURANCES

4.12.1 Politique d'achat d'assurances

La stratégie de couverture d'assurance de la Société vise à s'assurer que toutes ses filiales bénéficient d'un niveau de couverture comparable, indépendamment de leur taille et de leur localisation géographique.

Les programmes de couverture mis en place intègrent les spécificités des réglementations locales tout en conservant la volonté de centralisation et de globalisation du Groupe. Les contrats d'assurances souscrits dans le cadre de ces programmes sont placés auprès de compagnies d'assurance sélectionnées en fonction de leur solvabilité et de leur capacité à fournir des prestations dans le domaine de la prévention des risques.

Les montants de couverture des risques sont évalués en fonction des hypothèses de sinistre et tiennent compte du profil de risque de la Société. Pour répondre à l'exposition aux risques générés par son activité et sa structure, les garanties souscrites par la Société sont les suivantes :

- Responsabilité Civile Générale et Spécifique,
- Dommages aux Biens & Pertes d'exploitation,
- Transport,
- Automobile,
- Construction,
- Individuelle Accidents.

Les garanties souscrites au titre de l'assurance Dommages et Pertes d'Exploitation comprennent la couverture d'événements accidentels (incendie, bris de machine, dommages informatiques...) susceptibles d'affecter les sites de la Société, ainsi que des pertes d'exploitations consécutives pour une période de 12 mois.

La garantie relative à la responsabilité civile tient compte pour sa part des caractéristiques de l'activité de la Société (qualité de professionnels de la majorité des clients, production par lots limitant la probabilité de risques sériels,...). Certaines de ces activités nécessitent, soit du fait des règles de l'assurance, soit du fait de la législation, la souscription de couvertures spécifiques par contrats séparés.

4.12.2 Principaux contrats

Responsabilité civile

La Société et l'ensemble de ses filiales bénéficient d'une couverture globale de 100 millions d'euros par sinistre et par année garantissant, notamment :

- la responsabilité civile exploitation,
- la responsabilité civile après livraison et/ou produits et/ou expérimentation,
- la responsabilité civile professionnelle,
- les atteintes à l'environnement du fait des produits.

Cette couverture globale est complétée séparément par les polices spécifiques suivantes :

- Responsabilité civile « atteinte à l'environnement » du fait des sociétés du Groupe,
- Responsabilité civile incombant au Groupe en vertu de la réglementation sur les recherches biomédicales (Loi Huriet).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur dans certains pays, des couvertures spécifiques locales de type "responsabilité civile employeur" ont été souscrites par certaines filiales du Groupe, notamment au Royaume Uni, aux Etats-Unis, au Canada, à Hong Kong, en Argentine, en Australie, à Singapour, en Turquie, en Italie et en Espagne.

La Société a également mis en place un programme d'assurance couvrant la responsabilité de ses mandataires sociaux, dirigeants et préposés.

Dommages aux biens et pertes d'exploitation

La Société et ses filiales disposent d'une couverture globale d'un montant de 200 millions d'euros par sinistre et par année garantissant, notamment, les incendies, bris de machines, vols, événements naturels et les pertes d'exploitation consécutives.

Cette couverture dite "police Master" couvre l'ensemble des filiales situées dans l'Union européenne sans nécessité de souscrire une police localement. Elle lui permet aussi de couvrir les filiales situées dans les grands pays hors de l'Union européenne, notamment aux Etats-Unis par l'intermédiaire de contrats locaux disposant d'une articulation de garantie similaire ou d'intervenir en complément ou à défaut des garanties de contrats souscrits localement pour des raisons de conformité avec la réglementation.

Transport

Les risques liés au transport des marchandises par voies terrestre, maritime et aérienne sont couverts par les garanties d'un contrat d'assurance global pour un montant de 2 millions d'euros par expédition et par mode de transport. De manière générique, les assureurs et réassureurs excluent, en matière de transport de marchandises, la garantie des risques de terrorisme aux Etats-Unis et des risques chimiques, biochimiques, électromagnétiques et cybernétiques.

Franchises et taux de prime

La Société retient un niveau d'auto-assurance sécurisé qui concerne principalement les sinistres de fréquence, afin d'optimiser le coût de transfert des risques aux assureurs et de sensibiliser ses collaborateurs à la politique de gestion globale des risques.

Le Groupe veille par ailleurs à préserver la confidentialité des informations relatives aux montants des primes et aux articulations des conditions de garantie pour éviter que celles-ci puissent être utilisées au préjudice de ses intérêts. Cette précaution vaut particulièrement pour les risques de responsabilité.

De manière générale :

Les franchises applicables aux contrats d'assurances sont :

- pour les garanties de responsabilité civile, des franchises différenciées entre 30 000 euros et 1 million d'euros par sinistre,
- pour les garanties dommages et pertes d'exploitation, des franchises différenciées, de 20 000 euros à 2 500 000 euros.

En 2006, aucun sinistre n'a excédé les franchises fixées par les polices dommages et pertes d'exploitation et responsabilité civile.

4.13 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

4.13.1 Politique environnementale

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Société s'efforce de conduire ses activités de manière à préserver la santé et à garantir la sécurité de ses salariés et des personnes présentes sur ses sites (entreprises extérieures, intérimaires, stagiaires, visiteurs), à maîtriser l'effet de ses activités sur l'environnement et à protéger ses actifs.

La Société analyse les dangers et évalue les risques avant de choisir d'utiliser des produits dangereux, d'acquérir ou d'exploiter des biens immobiliers ou des installations et de développer de nouveaux procédés ou produits.

La Société conçoit, utilise et entretient ses installations de façon à maîtriser au mieux ses impacts sur l'environnement (sol, eau, air, bruit, odeurs, énergie, déchets,...). La Société fait régulièrement auditer ses installations sur l'application des réglementations et des autres obligations qui lui sont applicables et s'engage à mettre en œuvre les ressources nécessaires pour traiter les écarts constatés.

Les critères de respect de la réglementation hygiène, sécurité, environnement, sont pris en compte lors de la sélection des fournisseurs de biens et de services; des évaluations de fournisseurs sont effectuées.

La hiérarchie de la Société est responsable de la prévention des accidents. Chaque responsable s'engage à respecter et à faire respecter les principes de la politique environnementale et toutes les règles, procédures et consignes applicables dans son secteur.

Des procédures spécifiques (règles, consignes, instructions,...) sont développées et appliquées pour la réalisation des tâches analysées comme critiques. Des formations sont régulièrement conduites auprès des salariés afin de minimiser les risques d'atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Sur ses principaux sites de production, la Société a mis en place des démarches d'amélioration continue de type « Kaizen » ou « 5S ». Ces démarches participent à la prise en compte des impacts de la Société sur l'environnement.

Un reporting sur les accidents du travail de ses principaux sites de production est réalisé mensuellement et diffusé dans l'entreprise.

4.13.2 Bilan environnemental

Préservation des ressources naturelles et contribution à la réduction de la consommation d'eau, d'énergie et de matières premières :

♦ L'eau

- La consommation des ressources en eau

L'eau, solvant non dangereux, est utilisée en priorité par la Société dans la formulation de ses produits. L'eau est également utilisée dans les installations de réfrigération comme les chambres froides de stockage, dans les zones à atmosphères contrôlées ou pour le refroidissement des processus de fabrication. Pour ce type d'utilisations, la Société privilégie les systèmes fonctionnant en circuit fermé et mène une politique active de remplacement des installations fonctionnant à eau perdue, comme sur son site de Saint Vulbas (France) en 2006.

– Eaux usées

Les eaux contaminées biologiquement et chimiquement sont récupérées et décontaminées à la source. Sur les sites de production les plus importants, des analyses sur les eaux usées sont régulièrement effectuées en fonction de plusieurs paramètres : débit, pH, température, matières en suspension, matières organiques, azote, hydrocarbures et métaux lourds.

♦ **L'énergie**

La Société privilégie l'utilisation du gaz naturel en tant que source d'énergie peu polluante. Les installations de combustion de la Société sont suivies sur le plan de l'efficacité énergétique et des émissions de polluants. Les installations ne répondant pas aux dernières normes dans ce domaine sont systématiquement mises en conformité.

En terme d'efficacité énergétique, la Société met en place une politique et un programme d'optimisation et de réduction. La création et la réhabilitation des bâtiments font l'objet préalable de simulations en terme d'efficacité énergétique pour l'éclairage, le chauffage, la ventilation et le confort d'été. Les solutions permettant d'atteindre des performances de basse ou de très basse consommation d'énergie sont recherchées, favorisées et progressivement généralisées.

♦ **Les matières premières**

La Société s'attache à réduire sa consommation de matières premières dans son activité de conditionnement et d'emballage, activité la plus consommatrice de matières premières, en cherchant notamment à utiliser des emballages de regroupement adaptés au volume et en privilégiant le recyclage.

♦ **L'air**

La Société s'attache à réduire ses émissions notamment en privilégiant l'utilisation de combustibles propres comme le gaz naturel. Ses principales installations de production répondent aux normes les plus récentes en termes de rejet de polluants.

♦ **L'amiante**

La Société a procédé en 2005 et 2006, sur les sites français, à la recherche et aux repérages des matériaux amiantés sur l'ensemble des bâtiments avec constitution des dossiers techniques « amiante » conformément à la réglementation en vigueur.

♦ **Les nuisances olfactives et sonores**

La Société veille, pour ses installations génératrices de bruit, à respecter les niveaux d'émergence sonores qui lui sont prescrits selon l'implantation de ses sites. Dans ce cadre, elle réalise, sur ses sites français, des campagnes de mesure triennales, conformément aux arrêtés d'autorisation d'exploiter en vigueur.

Les activités de la Société n'engendrent pas actuellement de nuisances olfactives.

♦ **Les déchets**

Depuis de longues années, la Société s'attache à optimiser la gestion de ses déchets et pratique le tri sélectif à la source. Ses efforts portent notamment sur le développement de filières permettant de réduire les quantités de déchets produits. La Société privilégie le développement du recyclage, de la réutilisation et du tri pour les déchets non dangereux. Pour les déchets dangereux (produits chimiques de laboratoire rebutés,

solvants organiques, acides, bases,...), la Société a toujours choisi de mener une politique rigoureuse de récupération à la source et d'élimination par des prestataires agréés pour le traitement en filières adaptées.

Les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels et aux espèces animales et végétales protégées

Les sites de la Société sont implantés dans des zones industrielles ou urbanisées et ne se situent donc pas dans le périmètre de zones de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore. En outre, la Société apporte un soin tout particulier à la mise en valeur et à l'intégration paysagère et architecturale de ses sites.

Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

La Société n'a pas, pour l'instant, entrepris de démarches généralisées de certification environnementale. Une première filiale commerciale, bioMérieux Suisse, a été certifiée ISO 14001 FIN 2006.

Les mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables

Tous les sites français de la Société sont en conformité avec la réglementation applicable en matière d'installations classées, qu'ils soient soumis au régime déclaratif ou à autorisation, en fonction de leur activité. Aucun de ces sites n'est soumis aux réglementations applicables aux risques technologiques majeurs.

Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement

La Société veille à intégrer à la conception et tout au long de la vie de ses installations les aspects liés à la protection de l'environnement et à l'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles. Des investissements significatifs sont régulièrement effectués par la Société pour assurer une parfaite adéquation de ses installations aux contraintes environnementales. Ainsi, en 2006, elle a consacré près de 500 000 euros à des investissements liés à la préservation de l'environnement.

Gestion interne et maîtrise des risques environnementaux

Les principaux sites de production de la Société sont dotés de services "HSE" (Hygiène, Sécurité, Environnement) qui dépendent du Directeur de l'établissement. En outre, la direction infrastructures et patrimoine apporte le conseil et le support nécessaires aux différents sites, en particulier à ceux qui ne disposent pas de ressources internes spécialisées.

La Société a mis en place une formation d'accueil en matière "HSE" destinée aux nouveaux salariés de ses sites français, néerlandais et nord-américains.

En 2005 et 2006, la Société a procédé à des audits de sûreté de ses principaux sites de production, qui ont conduit au renforcement des mesures de sécurité physiques.

CHAPITRE 5

PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

5.1 CHIFFRES CLES

5.1.1 Compte de résultat consolidé

<i>En millions d'euros</i>	jan 06-dec 06	jan 05-dec 05	jan 04-dec 04
Chiffre d'affaires	1 036,9	993,6	929,3
Marge brute	541,9	520,4	497,0
Résultat opérationnel courant	149,4	138,8	134,1
Résultat opérationnel	152,5	138,9	129,5
Résultat de l'ensemble consolidé	105,4	90,1	79,7

5.1.2 Bilan consolidé

Actif <i>En millions d'euros</i>	Net 31/12/2006	Net 31/12/2005	Net 31/12/2004
Actifs non courants	443,8	428,3	393,7
Actifs courants	495,8	477,8	444,9
Total actif	939,6	906,1	838,6
Passif	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Capitaux propres	557,5	498,5	391,5
Passifs non courants (*)	82,6	94,6	189,3
Passifs courants (*)	299,5	313,0	257,8
Total passif	939,6	906,1	838,6

(*) Ventilation des provisions entre « Passifs non courants » et « Passifs courants » pour satisfaire à la présentation retenue en 2006

5.1.3 Tableau de variation de l'endettement net consolidé

<i>En millions d'euros</i>	jan 06-dec 06 12 mois	jan 05-dec 05 12 mois	jan 04-dec 04 12 mois
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	206,2	214,0	205,9
Flux liés à l'activité	124,6	164,5	160,9
Flux liés aux activités d'investissement	-64,5	-75,6	-70,0
Flux liés aux fonds propres	-21,7	-15,9	-17,4
Variation de l'endettement net (1)	38,4	73,0	73,5
Endettement net à l'ouverture	43,3	118,1	188,3
Incidence des fluctuations de change sur l'endettement net	5,6	-1,8	3,3
Variation de l'endettement net (1)	-38,4	-73,0	-73,5
Endettement net à la clôture	10,5	43,3	118,1

(1) Variation de l'endettement net, hors incidence des fluctuations de change

5.2 COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE

5.2.1 Présentation générale

Marche générale

Hors effets de change et de périmètre, le chiffre d'affaires consolidé de la Société a connu une progression très régulière : entre 1997 et 2006, la croissance annuelle a été en moyenne de 5,9 %, se situant entre +5,2 % et +6,3 % par an pendant cette période, sauf en 2000 (+8,5 %). Sur les deux derniers exercices, elle a été de +5,7 % en 2005 et de +5,9 % en 2006.

La régularité de cette évolution du chiffre d'affaires s'explique notamment par la croissance du marché, l'extension des menus de réactifs sur la base installée existante et la croissance de celle-ci. Les réactifs, qui représentent entre 84 et 85 % du chiffre d'affaires, sont pour 70 % d'entre eux destinés aux systèmes automatisés proposés par la Société, le solde provenant de tests manuels ou non spécifiques à ses automates. Au 31 décembre 2006, elle a disposé chez ses clients d'un parc de plus de 45 000 instruments dont la très grande majorité fonctionne exclusivement avec les réactifs de la Société.

Le chiffre d'affaires est majoritairement réalisé sur les grands marchés du diagnostic que sont l'Europe, l'Amérique du Nord et le Japon : ces marchés ont représenté ensemble 86 % du chiffre d'affaires en 2006, un pourcentage demeuré relativement stable depuis 2001. La croissance du chiffre d'affaires a été plus soutenue sur les applications industrielles (en progression de 11,5 % en 2006) que sur les applications cliniques (+5,1 % en 2006).

La rentabilité opérationnelle a progressé régulièrement au cours des dernières années : elle représente 14,4 % du chiffre d'affaires en 2006, après 14 % en 2005 et 2004.

Les activités de la Société ont généré un flux de trésorerie positif permettant à la Société de financer ses investissements et de réduire de façon significative son endettement financier net. Fin 2006, l'endettement net du Groupe ne s'élève plus qu'à 10 millions d'euros, représentant 2 % des capitaux propres.

Facteurs affectant le chiffre d'affaires de la Société

Les ventes de réactifs représentent près de 85 % du chiffre d'affaires de la Société. Ce type de vente est précédé, sauf pour les produits manuels ou non spécifiques, de la vente ou de la mise à disposition d'instruments sur lesquels ces réactifs sont utilisés. A fin 2006, environ les deux tiers du parc d'instruments ainsi installés chez les clients étaient vendus, le tiers restant étant mis à disposition. Dans ce dernier cas, le prix de vente des réactifs tient compte de la mise à disposition gratuite de l'instrument. Les ventes d'instruments ont représenté près de 12 % du chiffre d'affaires consolidé de 2006.

L'évolution de la base installée est un indicateur du chiffre d'affaires potentiel de la Société. Néanmoins, la relation entre la base installée et le chiffre d'affaires n'est pas directe puisque la consommation de réactifs par instrument peut varier de façon significative d'une gamme de produits à une autre ou d'un pays à l'autre, qu'elle dépend de l'étendue des menus de réactifs disponibles sur chaque instrument, et de la valeur ajoutée de chaque test d'un menu. Ainsi, l'évolution du parc installé n'est qu'un des facteurs qui influencent le chiffre d'affaires de la Société.

La Société fournit par ailleurs certains services, comme l'assistance technique, qui sont facturés par l'intermédiaire de contrats de prestations de services ou inclus dans le prix de vente des réactifs. Les services facturés distinctement ont représenté environ 5 % du chiffre d'affaires en 2006.

Facteurs affectant le résultat opérationnel courant

L'évolution du résultat opérationnel courant reflète celle des facteurs ci-après.

- La marge brute intègre les coûts liés directement à la fabrication ou à l'achat des produits, à leur stockage, à leur livraison chez le client, à l'installation et l'entretien des instruments, à l'amortissement des instruments placés en dépôt ou loués auprès des clients, et aux redevances payées pour certains des produits commercialisés.
- Les autres coûts opérationnels de la Société sont essentiellement les charges commerciales, les frais généraux, et les frais de recherche et développement. Ces derniers sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus ; ils incluent, le cas échéant, les droits d'entrée relatifs aux licences pour des produits en développement.
- Les redevances reçues sont comptabilisées sur une ligne distincte du résultat opérationnel courant, nettes de l'amortissement des actifs incorporels correspondants ; elles favorisent le résultat opérationnel courant à hauteur de 9,8 millions d'euros en 2006.

Impact des taux de change

Une part importante de l'activité de la Société étant exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, ses résultats et son bilan peuvent être significativement affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit en particulier les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

Toutefois, certaines dépenses d'exploitation étant réglées en dollars, en particulier celles exposées aux États-Unis, l'incidence de la variation du dollar sur le résultat d'exploitation est atténuée. Par contre, cette auto-couverture est plus limitée pour les diverses autres devises dans lesquelles la Société opère.

En outre, elle peut être exposée sur des dettes contractées par certaines de ses filiales dans une devise autre que la leur, notamment des dettes en euros ou en dollars contractées dans des pays dont la devise est plus volatile et dont la couverture des risques associés n'est pas toujours possible (comme certains pays d'Amérique latine).

La politique actuelle de la Société (que la Société pourrait modifier) est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, elle a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement facturées dans leur devise par les producteurs (sauf impossibilité réglementaire) ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel. Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couverture lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant.

L'exposition au risque de change, ainsi qu'à d'autres risques de marché est analysée au paragraphe 5.2.6 "Risques de marché" *infra*. L'impact des variations des taux de change sur le chiffre d'affaires des deux derniers exercices est décrit ci-après sous la rubrique "chiffre d'affaires".

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. A ce jour, la Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

Données comparables

Lorsqu'il est fait référence aux variations du chiffre d'affaires à "données comparables", cela signifie que les impacts des variations de taux de change, des variations de périmètre (acquisitions ou cessions de sociétés ou branches consolidées) et des changements de référentiel comptable ont été exclus. L'impact des taux de change est éliminé en recalculant les ventes de l'exercice en cours sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice précédent.

Nature saisonnière de l'activité

L'activité de la Société n'a pas une nature saisonnière.

5.2.2 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2005

Evolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation intervenue au cours de l'exercice 2006 est décrite au § 5.3.2.1.1 *infra*.

Faits marquants

Les faits marquants de l'exercice 2006 sont décrits au § 5.3.2.1.2 *infra*.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2006 s'établit à 1 037 millions d'euros, contre 994 millions d'euros en 2005.

Il progresse de 5,9 %, à taux de change et structure constants (hors activité hémotase du second semestre pour 2005 et 2006 et hors chiffre d'affaires de la société Bacterial Barcodes Inc. acquise le 15 septembre dernier).

En termes géographiques, le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

En millions d'euros	2006	2005	Variation	
			en euros	à taux de change et périmètre constants
Europe ⁽¹⁾⁽²⁾	586,0	566,6	+3,4 %	+5,0 %
Amérique du Nord	268,8	255,9	+5,0 %	+6,9 %
Asie Pacifique ⁽²⁾	113,1	107,7	+5,0 %	+7,9 %
Amérique latine	69,0	63,4	+8,8 %	+7,1 %
Total	1 036,9	993,6	+4,4 %	+5,9 %

(1) y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

(2) après reclassement du chiffre d'affaires 2005 des pays du SAARC

– En Europe – Moyen-Orient – Afrique (56 % du chiffre d'affaires global), le chiffre d'affaires augmente de 5 %. Hors France, la progression ressort à 8,3 %, tirée par le dynamisme des ventes au Royaume-Uni (+10 %), en Espagne (+7 %) et sur la zone Moyen-Orient – Afrique. Par ailleurs, l'Italie (+4 %), le Portugal (stable) et la France (-2 %), pays où la base de clients se concentre, ont connu un tassement des ventes sur les tests de routine de la gamme VIDAS®.

Dans les applications cliniques, la croissance de la bactériologie a profité des fortes ventes de réactifs VITEK®2 et de milieux de culture. Les gammes d'immunologie, soutenues par les ventes de tests en microplaques, progressent de 1%. La croissance de la biologie moléculaire atteint, quant à elle, près de 50 %. Les applications industrielles poursuivent leur croissance (+12,3 %).

– En Amérique du Nord (26 % du chiffre d'affaires global), les ventes progressent de 6,9 %. Dans le domaine clinique, les ventes d'instruments VITEK®2 Compact™ et de réactifs des gammes VITEK® et BacT/ALERT® tirent la croissance. La biologie moléculaire progresse de 50 %. La croissance des ventes dans le domaine industriel ressort à 9,7 %.

– En Asie Pacifique (11 % du chiffre d'affaires global), l'activité est en hausse de 7,9 %. Dans un marché affecté par une baisse de 10 % des remboursements, le Japon enregistre une baisse de ses ventes de 2 % ; cette évolution s'explique, également, par la fermeture du laboratoire de Saïtama intervenue en juillet 2005, ainsi que par les importantes ventes d'instruments d'hémoculture réalisées l'an dernier dans les applications industrielles. La Corée du Sud, l'Australie et l'Inde réalisent de fortes progressions (respectivement 21 %, 14 % et 16 %). La Chine affiche, sur l'année, une progression de ses ventes de 6%, malgré de très fortes facturations d'instruments intervenues entre août et octobre 2005, après le gain d'un important appel d'offres. Hors cet effet de base, la croissance ressort à 20 %.

Les ventes de réactifs de bactériologie et de biologie moléculaire ont dynamisé les applications cliniques. Le développement des applications industrielles est resté soutenu dans cette région, sauf au Japon.

– La progression de l'activité en Amérique latine atteint 7,1 %. Le Brésil enregistre une légère érosion de ses ventes, tandis que les croissances au Mexique et en Argentine ressortent respectivement à 10 % et 13 %.

Les progressions des gammes de bactériologie clinique et des applications industrielles ont, chacune, atteint près de 20 %.

A devises et périmètre constants, les applications cliniques progressent de 5,1 %, les applications industrielles connaissant, quant à elles, une croissance de 11,5 %.

Le chiffre d'affaires par applications se répartit de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2006	2005	<i>Variation</i>	
			<i>en euros</i>	à taux de change et périmètre constants
Applications Cliniques	894,3	865,5	+3,3 %	+5,1 %
Bactériologie	505,5	475,5	+6,3 %	+6,5 %
Immunoessais ⁽¹⁾	302,0	297,4	+1,5 %	+1,4 %
Biologie moléculaire	39,9	26,9	+48,0 %	+45,9 %
Autres gammes	46,9	65,7	-28,6 %	-10,2 %
Applications Industrielles	142,6	128,1	+11,4 %	+11,5 %
Total	1 036,9	993,6	+4,4 %	+5,9 %

(1) après reclassement en immunoessais en 2005 des gammes de microplaques et des gammes manuelles

Dans les applications cliniques, à parités et à périmètre comparables :

- la bactériologie enregistre une croissance de 6,5 %, grâce à la bonne dynamique des gammes VITEK[®], des réactifs BacT/ALERT[®] et des milieux de culture,
- dans les immunoessais, les gammes de microplaques sont en progression, tandis que la gamme VIDAS[®] poursuit sa croissance sur les tests à valeur ajoutée et dans les Physician Office Labs. Toutefois, les ventes de cette gamme s'érodent en France et dans certains pays d'Europe du Sud sur les tests de routine. Le lancement du nouvel automate VIDIA se poursuit, avec la commercialisation au cours du 4^{ème} trimestre de trois nouveaux paramètres pour le bilan thyroïdien (TSH, FT3 et FT4),
- avec la combinaison des automates NucliSENS[®] easyMAG[®] pour l'extraction et NucliSENS EasyQ[®] pour l'amplification et la détection, les gammes de biologie moléculaire progressent de 46%, favorisées par d'importantes ventes d'instruments.

Dans les applications industrielles, la croissance ressort à 11,5 %, à parités et périmètre constants. Elle est soutenue par le développement des milieux de culture, de VITEK[®]2 Compact[®] et de VIDAS[®]. Dans des volumes encore limités, TEMPO[®] poursuit son décollage ; les perspectives de ventes s'améliorent, avec le lancement en cours aux Etats-Unis et l'extension récente de son menu.

En 2006, la part des facturations d'instruments dans le chiffre d'affaires est restée stable par rapport à 2005. La base installée a continué de progresser, avec la mise en place de 3 900 nouveaux instruments au cours de l'année. Après cession des instruments de la gamme hémostase, la base installée s'élève à 45 400 systèmes environ au 31 décembre 2006.

Marge brute et résultat

Normes IAS/IFRS

Les comptes au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 sont arrêtés selon le référentiel IAS/IFRS. Les comptes 2004 ont été mis en harmonie avec ce nouveau référentiel comptable.

L'introduction des normes IFRS n'a pas d'incidence significative au niveau du résultat net, hormis l'arrêt de l'amortissement des écarts d'acquisition, qui représentait une charge de 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2004.

L'introduction des nouvelles normes conduit au reclassement de certaines charges de l'exercice 2004, notamment les frais d'introduction en bourse, sans incidence sur le résultat net. Il en résulte néanmoins une diminution de 2,7 millions d'euros du résultat opérationnel 2004, utilisé en comparaison du résultat au 31 décembre 2005.

Compte de résultat

La **marge brute** s'établit à 541,9 millions d'euros, soit 52,3% du chiffre d'affaires, contre 52,4% au 31 décembre 2005. L'augmentation des coûts liés au management de la qualité a pu être, en grande partie, compensée par des effets de change favorables, la résolution du litige VIH et la poursuite des efforts pour contenir la hausse des matières premières.

Les **charges commerciales** et les **frais généraux** s'établissent à 26,3% du chiffre d'affaires, contre 26,1% au 31 décembre 2005. L'impact résiduel de la cession de l'activité hémostase sur les frais fixes et la réorganisation interne intervenue au 2^{ème} semestre expliquent, principalement, cette légère augmentation.

Les frais de **recherche et développement** atteignent 129,6 millions d'euros, soit 12,5% du chiffre d'affaires, contre 13,1% au 31 décembre 2005. En 2006, les charges liées au business développement ont été plus limitées qu'au cours de l'exercice 2005, qui avait été marqué par l'acquisition de biomarqueurs importants.

Le **résultat opérationnel courant** progresse de 7,6%, pour atteindre 149,4 millions d'euros, soit 14,4% du chiffre d'affaires (contre 138,8 millions d'euros et 14% en 2005).

Le **résultat opérationnel** s'établit à 152,5 millions d'euros, en progression de 9,8% par rapport au 31 décembre 2005 et représente 14,7% du chiffre d'affaires (14% en 2005). Il intègre une plus-value de 10,1 millions d'euros liée à la cession de la gamme hémostase, ainsi qu'une charge de 6,6 millions d'euros résultant de la décision d'arrêter l'activité de microplaques aux Etats-Unis courant 2007.

Le **résultat financier** s'améliore de 1,3 million d'euros, du fait, notamment, de la baisse du niveau moyen d'endettement. Au cours du 1^{er} semestre, bioMérieux a renégocié sa principale ligne de financement, lui permettant de disposer d'une ligne de 260 millions d'euros à échéance janvier 2013.

La **charge d'impôt sur les bénéfices** baisse de 1,8 million d'euros. Cette diminution résulte de la hausse des crédits d'impôts recherche, liée notamment à l'amélioration du dispositif en vigueur en France. En outre, la résolution du litige avec Bio-Rad Laboratories, Inc. et l'Institut Pasteur, ainsi que la cession interne de certains brevets de bioMérieux BV (Pays-Bas) ont permis de constater une partie du déficit reportable de cette société. Dans ce contexte, le taux moyen d'imposition représente 30,4% du résultat avant impôt, contre 34,9% en 2005.

L'ensemble de ces éléments permet au **résultat net** de progresser de près de 17%, pour atteindre 105,4 millions d'euros au 31 décembre 2006 (10,2% du chiffre d'affaires), contre 90,1 millions d'euros (9,1% du chiffre d'affaires) en 2005.

Tableau de variation de l'endettement net et situation financière

Malgré la hausse de 10,6 millions d'euros du résultat opérationnel courant, la **capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt** s'élève à 206 millions d'euros en 2006, en diminution de 8 millions d'euros. Cette évolution est due aux versements liés au règlement du litige avec Bio-Rad Laboratories, Inc. et l'Institut Pasteur.

La **variation du besoin en fonds de roulement** a été plus importante qu'en 2005, exercice qui avait bénéficié du règlement d'importants arriérés par les administrations grecque et portugaise. Le besoin en fonds de roulement reste néanmoins stable, à 22% du chiffre d'affaires.

Les **investissements nets** ont représenté 89 millions d'euros, dont 47 millions au titre des instruments placés, contre, respectivement, 82 et 38 millions d'euros en 2005. En 2006, les investissements industriels ont principalement porté sur l'outil de production, ainsi que dans l'achat d'un ensemble immobilier attenant au site de Saint Louis, Missouri.

L'exercice enregistre également les mouvements liés à la cession de la gamme hémostase (34 millions d'euros) et à l'acquisition des titres des sociétés Bacterial Barcodes, Inc. (25 millions de dollars, dont 15 payés sur l'exercice) et ReLIA (8 millions de dollars).

Dans ce contexte, la société a dégagé, en 2006, un **cash-flow libre** de 57 millions d'euros. Elle a versé un dividende de 18,1 millions d'euros (0,46 euro par action) en juin 2006.

L'**endettement net** au 31 décembre 2006 ne s'élève plus qu'à 10 millions d'euros.

5.2.3 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004

Evolution du périmètre de consolidation

- Les sociétés bioMérieux S.A. et APIBIO SAS, société détenue à 100 % par bioMérieux S.A., ont fusionné rétroactivement au 1er janvier 2005, conformément au traité de fusion signé le 22 mars 2005 et ratifié par l'Assemblée générale du 9 juin 2005.
- bioMérieux Inc a racheté les 2/3 des parts de l'actionnaire minoritaire de bioMérieux Mexique, portant ainsi la quote-part du Groupe dans cette société à 93 %, contre 80 % précédemment. Ce rachat ayant été réalisé pour une valeur proche de la quote-part d'actif net correspondante, il n'a engendré qu'un faible écart d'acquisition négatif, qui a été immédiatement amorti.
- bioMérieux Inc a cédé à bioMérieux S.A. les titres qu'elle détenait dans le capital de bioMérieux Japon, désormais détenue à 100 % par bioMérieux S.A.. Ce transfert interne est sans impact sur les comptes consolidés.
- bioMérieux Hongrie et bioMérieux République Tchèque ont été créées fin 2005. Elles sont détenues à 100 % par bioMérieux S.A..

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2005 s'établit à 994 millions d'euros contre 929 millions d'euros en 2004, en hausse de 5,7 % à structure et taux de change constants. A parités courantes, la croissance du chiffre d'affaires en euros ressort à 6,9 %.

Dans un environnement très concurrentiel, l'activité s'est développée favorablement dans toutes les régions, notamment en Europe et en Asie.

En millions d'euros	2005	2004*	Variation	
			en %	hors effets de change
Europe (1)	566,8	533,0	+6,4	+5,8
Amérique du Nord	255,9	244,3	+4,8	+4,3
Asie Pacifique (2)	107,5	96,4	+11,5	+10,0
Amérique latine	63,4	55,6	+14,0	+3,8
Total	993,6	929,3	+6,9 %	+5,7 %

* Mises en conformité avec les normes IFRS

(1) Y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

(2) Y compris l'Inde, auparavant reportée avec l'Amérique latine

– La progression du chiffre d'affaires de la région Europe – Moyen-Orient – Afrique (57 % du chiffre d'affaires total) s'explique par les bonnes performances réalisées dans les gammes de bactériologie, grâce notamment au succès de VITEK[®] 2 Compact[™] et à la gamme d'hémoculture BacT/ALERT[®]. La biologie moléculaire et les applications industrielles enregistrent également une forte croissance (respectivement +19 % et +10 %). Des marchés importants comme l'Allemagne (+7 %), le Royaume Uni (+8 %) ou l'Espagne (+5 %) ont été particulièrement dynamiques. En revanche, la croissance s'est ralentie en Italie, en raison d'une concurrence accrue sur la gamme VIDAS[®] pour les tests de routine. Une situation comparable s'est développée en France, où les ventes ont, toutefois, enregistré une reprise (+3,7 %), liée en grande partie aux ventes d'instruments VITEK[®] 2 Compact[™].

– En Amérique du Nord (26 % du chiffre d'affaires total), la bactériologie clinique affiche une progression, à devises constantes, de 8 %, grâce au dynamisme de la gamme d'hémoculture BacT/ALERT[®] et au lancement au second semestre de VITEK[®] 2 Compact[™]. La gamme VIDAS[®] poursuit son développement rapide (+13 %) dans les salles d'urgence et dans les Physician Office Labs (POL). Le taux de croissance des ventes est, toutefois, affecté par la stabilité de l'activité des applications industrielles (en raison de l'effet de base lié aux ventes exceptionnelles d'instruments de 2004), ainsi que par la baisse enregistrée sur les gammes « Autres ».

– Dans la région Asie – Pacifique (11 % du chiffre d'affaires total), les gammes de bactériologie VITEK[®] et BacT/ALERT[®] ont connu une croissance soutenue, notamment grâce aux ventes d'instruments réalisées dans le cadre d'un important appel d'offres en Chine. Les applications industrielles, en hausse de 19 % à devises constantes, ainsi que la gamme VIDAS[®], ont également contribué au développement. Outre la Chine qui continue de croître rapidement (+22 %), la Corée, l'Inde et la Thaïlande affichent également des taux de progression très élevés.

– En Amérique latine (6 % du chiffre d'affaires total), la forte croissance du chiffre d'affaires en bactériologie a été atténuée par la stabilité des ventes au Brésil (pays qui compte pour plus du tiers de l'activité de la région), due principalement au non-renouvellement de l'appel d'offres de biologie moléculaire pour le suivi de la charge virale VIH.

A devises constantes, les applications cliniques (866 millions d'euros) affichent une hausse de 5,3 %, tandis que les applications industrielles (128 millions d'euros) progressent de 8,3 %.

<i>En millions d'euros</i>	2005	2004	<i>Variation</i>	
			<i>en %</i>	<i>hors effets de change</i>
Applications Cliniques	865,5	811,9	+6,6	+5,3
Bactériologie	475,5	428,8	+10,9	+10,0
Immunoessais	235,0	226,3	+3,8	+2,6
Biologie moléculaire	26,9	23,9	+12,7	+10,8
Autres gammes	128,1	132,9	-3,6	-6,0
Applications Industrielles	128,1	117,4	+9,1	+8,3
Total	993,6	929,3	+6,9 %	+5,7 %

– Dans le domaine clinique, la croissance a été tirée par la bactériologie (+10 %, à devises constantes), avec le succès de VITEK[®] 2 Compact[™] et la bonne dynamique de BacT/ALERT[®]. La gamme VIDAS[®] poursuit sa croissance dans les POL (aux Etats-Unis et en Allemagne), dans les salles d'urgence et dans la région Asie Pacifique et ce, malgré des difficultés dans certains pays d'Europe sur les tests de routine. En décembre 2005, le nouveau système VIDIA a été pré-lancé en France, en Belgique et au Portugal.

– Dans le domaine industriel, la progression du chiffre d'affaires annuel ressort à 8,3 %, hors effets de change. Dans le secteur pharmaceutique, elle a été portée par le développement de la gamme de milieux de culture et par le lancement mondial réussi de VITEK[®] 2 Compact[™]. L'enrichissement du menu de VIDAS[®] et de la gamme de milieux de culture chromogéniques a contribué à la croissance dans le secteur agro-alimentaire, où la Société a également lancé le système TEMPO[®].

La base d'instruments installés a atteint environ 42 000 systèmes au 31 décembre 2005, avec l'installation de près de 3 500 nouveaux systèmes.

Les **ventes d'instruments** ont contribué pour 11,8 % au chiffre d'affaires, contre 10,4 % en 2004. Cette progression s'explique essentiellement par le développement rapide du VITEK[®] 2 Compact[™], qui a été lancé avec succès dans les principaux pays européens au cours du premier semestre, puis aux Etats-Unis, au Japon et dans le reste du monde dans la deuxième partie de l'année.

La Société a également lancé la commercialisation de NucliSENS[®] easyMAG[®], système automatisé d'extraction en biologie moléculaire, de TEMPO[®], automate dédié aux applications industrielles et procédé aux premières installations du nouveau système d'immunoessais VIDIA[®]. Le lancement de ces deux dernières plateformes n'a eu qu'une incidence très limitée sur le chiffre d'affaires en 2005. Leur impact sur le chiffre d'affaires restera marginal en 2006, du fait de la nécessité de constituer une base installée et de développer le menu de réactifs associé.

Les **ventes de réactifs** représentent 83,8 % du chiffre d'affaires en 2005 (85,4 % en 2004) et la facturation des services a atteint 4,4 % (4,2 % en 2004). 29 nouveaux réactifs et logiciels ont été lancés en 2005, sur l'ensemble des gammes.

Au cours de l'année 2005, la Société a poursuivi l'expansion de son réseau international par la création de deux nouvelles filiales de distribution, en Hongrie et en République Tchèque, portant ainsi à trente-cinq le nombre de ses filiales à l'étranger. Implanté en Chine depuis de nombreuses années, bioMérieux a procédé au transfert de son siège à Shanghai.

bioMérieux a, par ailleurs, conclu des accords de licences, avec notamment :

- la société Brahms pour l'utilisation de la procalcitonine en tant que marqueur des infections bactériennes sévères,
- la société Roche Diagnostics pour l'utilisation de proBNP en tant que marqueur de l'insuffisance cardiaque congestive et du syndrome coronarien aigu,
- la société Gen-Probe pour l'accès aux marqueurs de l'ARN ribosomique de bactéries cibles.

La Société a également noué des partenariats importants avec :

- l'Académie Chinoise des Sciences Médicales, dans le domaine des nouveaux agents pathogènes,
- la société américaine Affymetrix et la société de biotechnologie française ExonHit Therapeutics, dans le domaine du cancer du sein,
- la société diagnoSwiss pour le développement de puces électrochimiques, notamment dans le domaine des immuno-essais,
- la société de biotechnologie indienne Avestha Gengraine, dans le domaine de la tuberculose.

Dans un environnement réglementaire de plus en plus strict, la Société a poursuivi les plans d'actions initiés en 2004 pour renforcer son système d'assurance qualité, en particulier sur son site de Durham aux Etats-Unis.

– La FDA a procédé en mai à une inspection portant sur les gammes d'immuno-essais en micro-plaques, produites sur ce site et vendues uniquement aux Etats-Unis. Cette inspection a donné lieu à l'émission d'une « Warning Letter » le 29 juillet. Pour répondre à l'ensemble des observations soulevées par la FDA, la filiale nord-américaine a concentré ses efforts sur les plans d'actions visant au renforcement du système d'assurance-qualité du site. Elle a, en particulier, procédé à des investissements en production, travaillé à l'amélioration de ses processus et renouvelé une partie de ses équipes. Une nouvelle inspection du site par la FDA s'est déroulée fin 2005, qui a souligné à nouveau la nécessité d'accentuer les efforts entrepris.

– Les inspections réglementaires qui sont intervenues en 2005 sur les autres sites du Groupe, en particulier en France et aux Etats-Unis se sont déroulées de façon satisfaisante.

Marge brute et résultat

Normes IAS / IFRS

Les comptes au 31 décembre 2005 sont arrêtés selon le référentiel IAS/IFRS. Les comptes 2004 ont été mis en harmonie avec ce nouveau référentiel comptable.

L'introduction des normes IFRS n'a pas d'incidence significative au niveau du résultat net, hormis l'arrêt de l'amortissement des écarts d'acquisition, qui représentait une charge de 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2004.

L'introduction des nouvelles normes conduit au reclassement de certaines charges de l'exercice 2004, notamment les frais d'introduction en bourse, sans incidence sur le résultat net. Il en résulte néanmoins une diminution de 2,7 millions d'euros du résultat opérationnel 2004, utilisé en comparaison du résultat au 31 décembre 2005.

Compte de résultat

La **marge brute** augmente de 23,4 millions d'euros, pour atteindre 520,4 millions d'euros. Elle représente 52,4 % du chiffre d'affaires, contre 53,5 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2004 (après une progression de 160 points de base en 2004). Cette évolution résulte du renforcement des systèmes d'assurance qualité et de la hausse des frais d'expédition. Elle s'explique également par l'impact, au second semestre, de la hausse des prix des matières premières et par l'importance relative des ventes d'instruments, dont la contribution à la marge brute est inférieure à celle des réactifs.

Malgré le renforcement des équipes de ventes et marketing et l'impact en année pleine des charges afférentes à la cotation en bourse, les **charges commerciales** et les **frais généraux** passent de 26,4 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2004 à 26,1 % en 2005.

Les frais de **recherche et développement** s'élèvent à 130,7 millions d'euros et représentent 13,1 % du chiffre d'affaires (13,6 % en 2004). Les sommes consacrées au développement du portefeuille de licences (nouveaux bio-marqueurs, Affymetrix, diagnoSwiss, ...) ont représenté 8,2 millions d'euros (6,9 millions en 2004).

Le **résultat opérationnel courant** atteint 138,8 millions d'euros, soit 14 % du chiffre d'affaires contre 14,4 % en 2004.

Le **résultat opérationnel** progresse de 7,3 %, à 138,9 millions d'euros. Il représente 14 % du chiffre d'affaires, contre 13,9 % du chiffre d'affaires en 2004, exercice au cours duquel avaient été enregistrés les frais d'introduction en bourse (5,2 millions d'euros).

La **charge financière totale** diminue de 10,1 millions d'euros. Elle a bénéficié de la baisse de l'endettement, de la réduction du taux d'intérêt moyen et des effets favorables de divers éléments financiers non récurrents. En particulier, l'exercice 2005 enregistre des gains de change et de moindres provisions pour dépréciation de titres et ne subit pas, comme en 2004, de coûts de restructuration de la dette financière.

La **charge d'impôt sur les bénéfices** augmente de 9,1 millions d'euros, sous l'effet de la progression des résultats taxables et du taux moyen d'imposition, qui s'établit à 34,9 % du résultat avant impôt, contre 33 % en 2004.

En conclusion, le **résultat net** progresse de 13 % en 2005, pour atteindre 90,1 millions d'euros, soit 9,1 % du chiffre d'affaires (8,6 % du chiffre d'affaires en 2004).

Tableau de variation de l'endettement net et situation financière

Le maintien du résultat à un niveau élevé, la stabilité du besoin en fonds de roulement et la maîtrise des investissements ont permis de dégager un **cash-flow libre*** de 89 millions d'euros environ (avant le paiement du dividende de 15,8 millions d'euros intervenu en juin 2005), en progression de près de 16 millions d'euros (+21 %) par rapport à 2004.

* Le cash-flow libre est défini comme étant le solde net des flux provenant des opérations après déduction de ceux affectés aux investissements, sous réserve du retraitement de certaines opérations de 2004 préalables à l'introduction en bourse de bioMérieux.

Malgré la croissance de l'activité, le **besoin en fonds de roulement d'exploitation** est resté stable sur l'exercice. La hausse des stocks (16,3 millions d'euros), due notamment aux nouveaux produits et aux conséquences du renforcement de l'assurance qualité, a été compensée par l'augmentation des dettes d'exploitation et par la faible progression des créances clients (2,7 millions d'euros). Cette dernière s'explique, en particulier, par d'importants encaissements dans les pays d'Europe du Sud. Le délai moyen de recouvrement a ainsi diminué de 5 jours, à données comparables.

En 2005, **les investissements** se sont élevés à 82 millions d'euros, dont 38 millions au titre des instruments placés. Les investissements industriels ont représenté 44 millions d'euros, notamment :

- en France, sur les sites de :
 - Grenoble, où ont été regroupées les activités françaises de biologie moléculaire (inauguration officielle de ce nouvel ensemble le 13 avril 2006),
 - Craponne (Rhône), avec l'agrandissement de l'unité de production des boîtes de Petri,
 - la Plaine de l'Ain, dans le centre logistique IDC,
- en Italie, à Florence, avec l'extension des installations de production pour les instruments TEMPO® et VIDIA®,
- aux Etats-Unis, sur le site de Durham, où la Société poursuit son programme d'investissements, notamment pour répondre aux impératifs d'assurance qualité.

Dans ce contexte, l'endettement net s'élève, au 31 décembre 2005, à 43,3 millions d'euros, en baisse de près de 75 millions d'euros sur la période. Il représente 9 % des capitaux propres.

5.2.4 Liquidité

La liquidité de la Société est assurée principalement par ses flux de trésorerie provenant des activités, qui lui permettent de financer ses investissements et de réduire son endettement net. En outre, elle dispose d'une ligne de crédit confirmée et non utilisée pour un montant de 260 millions d'euros au 31 décembre 2006.

La Société considère qu'elle dispose des ressources suffisantes pour financer ses activités quotidiennes, ses investissements et le service de sa dette.

5.2.5 Engagements hors bilan

Les engagements reçus et donnés en cours au 31 décembre 2006 sont les suivants :

- Les engagements de loyers immobiliers souscrits par les différentes sociétés du Groupe s'élèvent à 26,1 millions d'euros au 31 décembre 2006, dont 19,3 millions d'euros à échéance supérieure à un an.
- bioMérieux SA est partenaire d'un programme de recherche coordonné par la société Mérieux Alliance, associant les sociétés bioMérieux, Transgene, Genosafe et l'association Genethon et dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrée sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné "ADNA" ("Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques"). Il est aidé par l'Agence de l'Innovation Industrielle. Dans ce cadre, bioMérieux SA s'est engagé dans la réalisation de travaux de recherche et développement à hauteur de 173 millions d'euros couvrant la période 2007 à 2017. En contrepartie, bioMérieux SA recevra des subventions et des aides remboursables pour des montants pouvant atteindre respectivement 25,6 millions d'euros et 28,9 millions d'euros. En cas de succès, bioMérieux SA devra rembourser les aides remboursables proportionnellement à son chiffre d'affaires (1 à 2 % selon les projets) puis verser un intéressement jusqu'en 2025 (0,5 % à 1 % du chiffre d'affaires selon les projets). La convention d'aide reste assujettie à l'aval des autorités européennes qui ne se sont pas encore prononcées.
- bioMérieux Inc, bioMérieux SA et bioMérieux BV ont conclu différents accords qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants (27,1 millions d'euros).

- bioMérieux SA dispose d'une option d'achat de 35 % du capital social de ReLIA Diagnostic Systems, Inc.. Cette option sera valorisée sur la base de dire d'experts et est exerçable en une fois, à l'issue d'une période de 3 ans à compter de la date de première prise de participation par bioMérieux.
- bioMérieux Inc dispose d'une option d'achat sur les 7 % qu'il ne détient pas encore de bioMérieux Mexique, sur la base d'une formule tenant compte du chiffre d'affaires et du résultat de cette société ; l'impact sur les capitaux propres et la dette financière de bioMérieux n'est pas significatif.
- Dans le cadre du rachat de la participation de CEA-Industrie dans la société Apibio en décembre 2004, bioMérieux SA a accordé à CEA-Industrie une clause d'intéressement, couvrant les exercices 2010 à 2014, s'élevant à 3,5 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé avec les produits mettant en œuvre la technologie Apibio (MICAM et OLISA principalement). Cet intéressement est plafonné à 1,1 million d'euros.
- bioMérieux SA bénéficie d'un crédit syndiqué de 260 millions d'euros (non utilisé au 31 décembre 2006) remboursable in fine en 2013.
- Les garanties bancaires obtenues par le Groupe dans le cadre des appels d'offres auxquels il participe totalisent 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2006.
- L'estimation au 31 décembre 2006 de l'engagement de bioMérieux SA envers ses salariés dans le cadre du Droit Individuel à la Formation représente un volume maximum de 135 748 heures.
- bioMérieux SA bénéficie, au travers de la société Stelhys SNC, d'une clause de complément de prix suite à la vente de sa participation dans la société Harmonie SA. Cette clause prévoit, pour une période de 20 ans (2026), un intéressement de bioMérieux aux produits nets issus des brevets transférés.
- Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 1,7 million d'euros.
- Les autres engagements reçus (cautions) s'élèvent à 0,1 million d'euros.

5.2.6 Risques de marché

Risque de liquidité

Le tableau ci-dessous présente un échéancier des actifs et des dettes financières de la Société au 31 décembre 2006 :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
A plus de cinq ans	1,7	1,4	6,0
Entre un et cinq ans	15,6	15,5	108,5
Total des dettes financières long terme	17,3 (a)	16,9	114,5 (d)
Dettes à moins d'un an confirmées	1,2 (b)	2,4	1,7
Autres concours bancaires à moins d'un an	25,9	44,9	23,8
Total des dettes financières court terme	27,1	47,3	25,5
Total des dettes financières	44,4	64,2	140,0
Disponibilités	-32,8	-20,3	-21,2
Placements de trésorerie	-1,1 (c)	-0,6	-0,7
Endettement net	10,5	43,3	118,1

(a) Dont endettement relatif au contrat de location-financement du centre logistique de la Plaine de l'Ain 7,1 millions d'euros, dont 5,2 millions d'euros d'option d'achat. Le contrat se termine en 2010. A l'issue du contrat, bioMérieux pourra soit poursuivre la location, soit acquérir le bâtiment, moyennant le paiement de l'option d'achat.
Dont compte-courant de participation des salariés (6,3 millions d'euros)

(b) Dont endettement relatif au contrat de location-financement du centre logistique de la Plaine de l'Ain 0,6 millions d'euros

(c) La valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché

(d) Principalement prêt syndiqué contracté pour l'acquisition d'OTD

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe bioMérieux peut utiliser les opérations de swap, de cap et de floor (ou des combinaisons de ces opérations) pour couvrir le risque de taux. Le différentiel de taux est intégré au résultat financier.

Compte tenu du faible montant de la dette brute au 31 décembre 2006, le Groupe n'est que faiblement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Les activités du Groupe, exercées dans 150 pays, génèrent des flux dans de nombreuses devises. Les principales devises sont l'euro, le dollar américain, la livre anglaise, le yen japonais, et le real brésilien.

Le Groupe a mis en place un système de facturation inter sociétés afin de centraliser dans les deux principales sociétés productrices les risques de taux de change, sauf avec les pays pour lesquels ceci n'est pas économiquement ou légalement possible (actuellement Brésil, Argentine, Colombie, Chili, Corée du Sud, Russie, Inde).

Le Groupe procède à des opérations de couverture (cf. paragraphe 5.2.1 "Impact des taux de change" supra).

Le tableau ci-dessous présente une estimation de la situation en millions d'euros de tous les instruments de couverture sur devises existants au 31 décembre 2006, par type d'instrument. Les contrats à terme sont évalués au taux à terme et les contrats d'options au prix d'exercice.

Couverture de change au 31 décembre 2006 <i>En millions d'euros</i>	Montant	Échéances		Valeur de marché (a)
		< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales				
- Change à terme	33,0	33,0		
- Options	16,0	16,0		
Total	49,0	49,0		
Couvertures de transactions commerciales futures				
- Change à terme	133,0	116,1	16,9	0,2

(a) Différence entre le cours de couverture actualisé au 31 décembre 2006 et le cours de marché au 31 décembre 2006

La valeur de marché des couvertures de transactions commerciales futures en cours au 31 décembre 2006 (+0,2 million d'euros) est comptabilisée en autres réserves (+1,3 million d'euros) et en résultat (-1,1 million d'euros).

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2006 ont une échéance inférieure à 18 mois.

5.3 COMPTES CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2004, 2005 ET 2006

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>En millions d'euros</i>	jan 06-dec 06 12 mois	jan 05-dec 05 12 mois	jan 04-dec 04 12 mois
Chiffre d'affaires (note 5.3.1.16.1)	1 036,9	993,6	929,3
Coût des ventes	-495,0	-473,2	-432,3
Marge brute	541,9	520,4	497,0
Autres produits de l'activité (note 5.3.1.16.1)	9,8	8,3	8,9
Charges commerciales	-186,7	-177,3	-167,9
Frais généraux	-86,0	-81,9	-77,1
Recherche & Développement	-129,6	-130,7	-126,8
Total frais opérationnels	-402,3	-389,9	-371,8
Résultat opérationnel courant	149,4	138,8	134,1
Autres produits et charges opérationnels non courants (note 5.3.23)	3,1	0,1	-4,6
Résultat opérationnel	152,5	138,9	129,5
Coût de l'endettement financier net (note 5.3.22.1)	-0,9	-1,6	-9,3
Autres produits et charges financiers (note 5.3.22.2)	1,8	1,2	-1,2
Impôts sur les résultats (note 5.3.24)	-46,6	-48,4	-39,3
Entreprises associées (note 5.3.7)	-1,4		
Résultat de l'ensemble consolidé	105,4	90,1	79,7
Dont part des minoritaires	0,1	0,0	0,0
Dont part du Groupe	105,3	90,1	79,7
Résultat net par action (a)	2,67	2,28	2,04

(a) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué est identique au résultat de base par action

BILAN CONSOLIDE

Actif <i>En millions d'euros</i>	Net 31/12/2006	Net 31/12/2005	Net 31/12/2004
Actifs non courants			
. Immobilisations incorporelles (note 5.3.3)	31,1	19,5	20,5
. Ecart d'acquisition (note 5.3.4)	74,8	69,6	66,2
. Immobilisations corporelles (note 5.3.5)	271,7	276,2	260,6
. Immobilisations financières (note 5.3.6)	14,9	15,8	11,3
. Participations dans les entreprises associées (note 5.3.7)	4,9		
. Autres actifs non courants (note 5.3.5.3)	21,5	22,6	16,5
. Impôt différé actif (note 5.3.15)	24,9	24,6	18,6
Total	443,8	428,3	393,7
Actifs courants			
. Stocks et en-cours (note 5.3.8)	146,8	156,0	129,1
. Clients et comptes rattachés (note 5.3.9)	280,8	277,7	263,5
. Autres créances d'exploitation (note 5.3.10)	23,7	14,2	18,3
. Créances hors exploitation (note 5.3.10)	10,6	9,0	12,1
. Disponibilités et équivalents de trésorerie (note 5.3.11)	33,9	20,9	21,9
Total	495,8	477,8	444,9
Total actif	939,6	906,1	838,6
Passif	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Capitaux propres			
. Capital (note 5.3.12)	12,0	12,0	12,0
. Primes	63,7	63,7	63,7
. Réserves	382,2	312,8	248,6
. Variation de la juste valeur des instruments financiers	0,9	-1,3	0,2
. Réserve de conversion	-7,0	20,9	-13,4
. Résultat de l'exercice	105,3	90,1	79,7
Total part du Groupe	557,1	498,2	390,8
Intérêts minoritaires	0,4	0,3	0,7
Total des capitaux propres	557,5	498,5	391,5
Passifs non courants			
. Emprunts et dettes financières long terme (note 5.3.16)	17,3	16,9	114,5
. Impôt différé passif (note 5.3.15)	5,4	3,5	4,8
. Provisions (note 5.3.14)	59,9	74,2 (a)	70,0 (a)
Total	82,6	94,6	189,3
Passifs courants			
. Emprunts et dettes financières court terme (note 5.3.16)	27,1	47,3	25,5
. Provisions (note 5.3.14)	17,0	7,7 (a)	6,4 (a)
. Fournisseurs et comptes rattachés (note 5.3.17)	95,8	99,2	87,1
. Autres dettes d'exploitation (note 5.3.17)	132,3	131,5	116,4
. Dette d'impôt exigible (note 5.3.17)	11,0	14,5	10,6
. Dettes hors exploitation (note 5.3.17)	16,3	12,8	11,8
Total	299,5	313,0	257,8
Total passif	939,6	906,1	838,6

(a) Ventilation des provisions entre « passifs non courants » et « passifs courants » pour satisfaire à la présentation retenue en 2006

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET CONSOLIDE

<i>En millions d'euros</i>	jan 06-dec 06	jan 05-dec 05	jan 04-dec 04
	12 mois	12 mois	12 mois
Résultat de l'ensemble consolidé	105,4	90,1	79,7
Dotation nette aux amortissements – provisions et autres	59,0	71,9	80,7
Ecarts latents sur la variation de la juste valeur des instruments financiers	0,3	0,2	0,3
Résultat net sur opérations en capital	-6,4 (1)	-2,4	-1,3
Capacité d'autofinancement	158,3	159,8	159,4
Coût de l'endettement financier net	0,9	1,6	9,3
Charge d'impôt exigible	47,0	52,6	37,2
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	206,2	214,0	205,9
Augmentation des stocks	-4,5	-16,3	-9,9
Augmentation des créances clients	-21,7	-2,7	-4,5
Variation des dettes fournisseurs et autres BFRE	-2,3	20,0	5,6
Augmentation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-28,5	1,0	-8,8
Versement d'impôt	-53,5	-46,0	-22,7
Coût de l'endettement financier net	-0,9	-1,6	-9,3
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation	3,2	-1,1	-2,7
Variation des autres actifs et passifs non courants non financiers	-1,9	-1,8	-1,5
Augmentation totale du besoin en fonds de roulement	-81,6	-49,5	-45,0
Flux liés à l'activité	124,6	164,5	160,9
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-88,6	-81,6	-82,6
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8,0	12,2	6,9
Décassements / encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	0,8	-5,7	-0,4
Encaissements liés à la cession de la gamme Hémostase	33,7		
Incidence des variations du périmètre sur l'endettement net	-18,4 (2)	-0,5 (3)	-1,7 (4)
Prêts et avances à des sociétés apparentées			7,8 (5)
Flux liés aux activités d'investissement	-64,5	-75,6	-70,0
Augmentation de capital de bioMérieux S.A.			12,6 (6)
Rachats et reventes d'actions propres	-3,6	-0,1	
Distributions de dividendes aux actionnaires de bioMérieux S.A.	-18,1	-15,8	-30,0 (7)
Flux liés aux fonds propres	-21,7	-15,9	-17,4
Variation de l'endettement net (8)	38,4	73,0	73,5
Analyse de la variation de l'endettement net			
Endettement net à l'ouverture	43,3	118,1	188,3
Incidence des fluctuations de change sur l'endettement net	5,6	-1,8	3,3
Variation de l'endettement net :	-38,4	-73,0	-73,5
- Endettement confirmé	-0,9	-97,5	-101,4
- Disponibilités et autres concours bancaires courants	-37,5	24,5	27,9
Endettement net à la clôture (cf. note 5.3.16)	10,5	43,3	118,1

(1) Dont plus-value nette sur cession Hémostase avant impôt 10,1 millions d'euros, soit 6,9 millions d'euros après impôt

(2) Dont Acquisition de la société Bacterial Barcodes Inc (11,6 millions d'euros)

Prise de participation dans la société ReLIA, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence (6,8 millions d'euros)

(3) Rachat partiel des intérêts minoritaires de bioMérieux Mexique

(4) Endettement de NBMA à la date de son absorption par bioMérieux S.A. (opération préalable à l'introduction en bourse)

(5) Remboursement de créance par TSGH (opération préalable à l'introduction en bourse)

(6) Augmentation de capital réservée aux salariés, dans le cadre de l'introduction en bourse

(7) Distribution de dividendes selon Assemblée générale du 16 avril 2004 (opération préalable à l'introduction en bourse)

(8) Variation de l'endettement net, hors incidence des fluctuations de change

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS – NORMES IAS

<i>En millions d'euros</i>	Part du Groupe						Part des minoritaires
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variation de juste valeur (a)	Réserves de conversion	TOTAL	TOTAL
Capitaux propres au 31 décembre 2004	12,0	63,7	328,3	0,2	-13,4	390,8	0,7
Résultat de l'exercice			90,1			90,1	
Variation de périmètre (b)							-0,5
Actions propres			-0,1			-0,1	
Distributions de dividendes (d)			-15,8			-15,8	
Variation de juste valeur des instruments financiers (a)				-1,5		-1,5	
Constatation des actions gratuites			0,4 (e)			0,4	
Variation de la réserve de conversion (cf. note 5.3.13)					34,3	34,3	0,1
Capitaux propres au 31 décembre 2005	12,0	63,7	402,9	-1,3	20,9	498,2	0,3
Résultat de l'exercice			105,3			105,3	0,1
Actions propres (c)			-3,6			-3,6	
Distributions de dividendes (d)			-18,1			-18,1	
Variation de juste valeur des instruments financiers (a)			-0,3	2,2		1,9	
Constatation des actions gratuites (cf. note 5.3.19)			1,3 (e)			1,3	
Variation de la réserve de conversion (cf. note 5.3.13)					-27,9	-27,9	
Capitaux propres au 31 décembre 2006	12,0	63,7	487,5	0,9	-7,0	557,1	0,4

(a) Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture des flux de trésorerie

(b) Rachat de 13 % des intérêts minoritaires du Mexique

(c) Impact cumulé des actions propres : -3,9 millions d'euros

(d) Dividendes par action : 0,40 euro en 2005 et 0,46 euro en 2006

(e) La valeur de l'avantage lié à l'attribution gratuite d'actions est étalée sur la période d'acquisition des droits ; le montant cumulé s'élève à 1,7 million d'euros au 31 décembre 2006

(f) Dont réserves distribuables de bioMérieux S.A. : 320 millions d'euros. L'Assemblée générale du 7 juin 2007 prévoit de distribuer un dividende de 0,76 euro par action

PREAMBULE

bioMérieux est un groupe mondial, leader dans le secteur du diagnostic *in vitro* destiné à des applications cliniques et industrielles. bioMérieux conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes (réactifs, instruments et logiciels).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 16 mars 2007.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2007.

5.3.1 Principes comptables

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS (normes et interprétations) et adoptées par la Commission Européenne au 31 décembre 2006.

Les normes approuvées en 2006, dont la date d'effet est postérieure au 31 décembre 2006, n'ont pas été appliquées.

Les états financiers des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

Les comptes consolidés ont été établis en euros.

5.3.1.1 Estimations et jugements

Pour établir les comptes consolidés, il est procédé à des estimations et des hypothèses qui impactent la valeur comptable de certains éléments du bilan et du compte de résultat, dont l'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels, y compris les écarts d'acquisition, l'évaluation et la dépréciation des immobilisations financières, les provisions, l'évaluation des engagements de retraite, les impôts différés et les paiements en actions, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement au vu de l'expérience passée et des autres éléments jugés pertinents au regard des conditions économiques. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des estimations différentes dans les futurs états financiers du Groupe.

5.3.1.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux exerce un contrôle exclusif sont intégrées globalement. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de bénéficier des avantages de ses activités. Il est généralement présumé lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient directement ou indirectement entre 20 % et 50 % des droits de vote. La société ReLIA, détenue à 15 %, a été mise en équivalence car l'influence notable est établie, du fait notamment, de la nomination d'un représentant de bioMérieux au Conseil d'administration de ReLIA et de transactions significatives avec le Groupe.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure au paragraphe 5.3.32.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (notamment les dividendes et les profits internes en stocks ou dans les immobilisations) ont été éliminés.

5.3.1.3 Date de clôture des exercices

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées sur la base de leur exercice social ou, lorsque celui-ci est différent, d'une situation comptable audité établie à la date de clôture du Groupe.

5.3.1.4 Méthodes de conversion

L'euro est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Groupe.

5.3.1.4.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des états financiers établis en devises étrangères est effectuée selon les principes suivants :

Cas général : la conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- Les comptes de bilan sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice.
- Les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- Les éléments du tableau de financement sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées sous la rubrique « réserve de conversion » incluse sur une ligne distincte des capitaux propres consolidés.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion comptabilisées en capitaux propres se rapportant à cette société, sont reconnues en résultat au prorata du pourcentage cédé.

Les principaux cours de conversion utilisés ont été les suivants :

Cours moyens				
1 EURO =	USD	JPY	GBP	BRL
2006	1,26	146	0,68	2,73
2005	1,25	137	0,68	3,04
2004	1,24	134	0,68	3,64

Cours de clôture				
1 EURO =	USD	JPY	GBP	BRL
2006	1,32	157	0,67	2,82
2005	1,18	139	0,69	2,76
2004	1,36	140	0,70	3,62

Cas particulier : la conversion en monnaie de fonctionnement des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie locale n'est pas leur monnaie de fonctionnement est effectuée de la manière suivante :

- Les éléments non monétaires sont convertis au cours historique.
- Les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture.
- Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées immédiatement en résultat.

Si cette monnaie de fonctionnement est différente de l'euro, la conversion en euro des états ainsi obtenus est alors effectuée comme indiqué au paragraphe « cas général ».

5.3.1.4.2 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les transactions réalisées dans une devise étrangère à la société qui les effectue sont converties au cours du jour de l'opération. Les différences de change résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement de l'opération et la date de son paiement sont comptabilisées sous les rubriques correspondantes du compte de résultat (ventes et achats lorsqu'il s'agit de transactions commerciales).

Les dettes et créances en devises étrangères sont converties au cours de clôture du 31 décembre 2006, l'écart de conversion qui en résulte est passé en résultat à la clôture de l'exercice.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits dans la note 5.3.1.17 « comptabilisation et évaluation des instruments financiers ». En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

5.3.1.5 Immobilisations incorporelles

5.3.1.5.1 Frais de recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche ne sont pas immobilisés.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises, liées à la faisabilité technique et aux perspectives de commercialisation et de rentabilité, sont remplies. Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement conduits par le Groupe, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées. L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

5.3.1.5.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des brevets, des licences et des logiciels informatiques. Elles sont toutes à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées initialement :

- En cas d'acquisition : pour leur coût d'acquisition.
- En cas de regroupement d'entreprises : pour leur juste valeur.
- En cas de production interne : pour leur coût de production pour le Groupe.

Les coûts directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés s'il est probable que ces dépenses génèreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire, principalement sur une durée de 5 ans pour les brevets et les licences, et de 3 à 6 ans pour les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées. Les amortissements sont constatés sur les différentes lignes du compte de résultat selon leur destination. Les pertes de valeur éventuellement constatées figurent en résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 5.3.1.16.3).

5.3.1.6 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. Le coût des regroupements d'entreprises intègre les frais directement liés à l'acquisition et l'incidence des clauses de révision de prix, lorsqu'une estimation fiable peut en être effectuée. Ces clauses sont actualisées le cas échéant lorsque l'impact est significatif.

Les écarts d'acquisition positifs sont identifiés sur une ligne distincte du bilan « Ecarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. A la date d'acquisition, ils sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le Groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de pertes de valeur et leur mode de comptabilisation sont présentées dans la note 5.3.1.8.

Les écarts d'acquisition figurent au bilan pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations constatées. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 5.3.1.16.3). Elles ne sont pas réversibles sauf en cas de cession.

En accord avec les options offertes par IFRS 1, la valeur nette comptable des écarts d'acquisition a été figée au 1^{er} janvier 2004, et le cumul des amortissements antérieurs à cette date a été imputé sur la valeur brute.

5.3.1.7 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites initialement au bilan pour leur coût d'acquisition ou de fabrication, ou pour leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les réévaluations éventuellement pratiquées dans les comptes individuels sont neutralisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées en utilisant l'approche par composant. Selon cette approche, chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et dont la durée d'utilité est différente de celle de l'immobilisation principale, doit être comptabilisé et amorti séparément. Les seules immobilisations corporelles du Groupe concernées par cette approche sont les constructions.

En cas de financement par emprunt, les coûts d'emprunt correspondants sont exclus du montant immobilisé : ils sont comptabilisés en « coût de l'endettement financier net » dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les coûts d'entretien courant et de réparation des immobilisations corporelles sont constatés en charge dès qu'ils sont encourus. Les autres coûts ultérieurs ne sont capitalisés que si les critères de comptabilisation sont satisfaits, notamment s'il s'agit du remplacement d'un composant identifié.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles correspond au coût d'acquisition car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée. Le mode d'amortissement économique retenu est le mode linéaire.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Désignation	Durée amortissement
Matériels et outillages	3 à 10 ans
Instruments *	3 à 5 ans

* *instruments mis à disposition ou utilisés en interne*

Pour les immeubles, les durées d'amortissement sont adaptées à chaque composant :

Désignation	Durée amortissement
Gros oeuvre	30 à 40 ans
Second oeuvre et installations	10 à 20 ans

Les durées d'utilité sont revues périodiquement. L'incidence de leurs éventuelles modifications est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Lorsque des évènements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable (cf. note 5.3.1.8) est inférieure à leur valeur nette comptable, soit leur durée d'utilité est revue, soit une perte de valeur est constatée et comptabilisée en « autres produits et charges opérationnels non courants » si elle correspond à leur définition (cf. note 5.3.1.16.3).

Les marges réalisées sur des ventes d'immobilisations (essentiellement des instruments) entre sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination. Toutefois, la valeur des immobilisations n'est pas corrigée du montant de cette élimination : l'impact, non significatif au regard de la valeur de l'actif immobilisé, est inscrit en « produits constatés d'avance » (7,3 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Contrats de location-financement

En tant que preneur : Un contrat de location est qualifié de « location-financement » lorsqu'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les critères de qualification interviennent en fonction de la réalité économique de chaque contrat et notamment lorsque :

- Le contrat transfère la propriété du bien loué en fin de la période de location.
- Il contient une option de rachat à un prix préférentiel.
- Sa durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué.
- La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué.
- Le bien loué est d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut le louer sans apporter de modifications majeures.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat présentant les caractéristiques d'un contrat de location-financement, la valeur vénale du bien ou, si elle est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux, est immobilisée et amortie selon la durée d'utilité. La dette correspondante est alors inscrite au passif. Les loyers sont ventilés entre remboursement du capital et frais financiers.

Dans les autres cas, les contrats de location sont qualifiés de « location simple » et le loyer est constaté en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

En tant que bailleur : Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus, en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Corrélativement, les loyers à recevoir sont comptabilisés à l'actif du bilan, en « autres actifs non courants » pour leur partie supérieure à un an et en « créances clients » pour leur partie court terme. Toutefois, les produits financiers correspondants sont rattachés au résultat de la période de location des biens et sont classés en « autres produits et charges financiers ».

5.3.1.8 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie, et les écarts d'acquisition, font l'objet de tests de dépréciation systématiques annuels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Dans ce but, les actifs ont été répartis par unité génératrice de trésorerie (UGT), correspondant en pratique aux différentes sociétés du Groupe. Les actifs ne pouvant être répartis (notamment l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de la division diagnostique d'Organon Teknika (OTD)) sont testés au niveau du Groupe.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice ou d'un regroupement d'UGT est essentiellement déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs correspond au coût moyen pondéré des fonds propres avant impôt qui s'élevait à 8,2 % en 2004, 8,7 % en 2005 et 7,9 % en 2006. Les hypothèses retenues en matière de croissance sont conformes aux données disponibles du marché ; des hypothèses prudentes ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale.

Dans le cas où ces unités ne généreraient pas une trésorerie prévisionnelle suffisante, les actifs correspondants feraient l'objet d'une provision, sauf en cas de juste valeur identifiable d'un montant supérieur.

Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement au compte de résultat dans les autres charges opérationnelles non courantes si elles répondent à leur définition (cf. note 5.3.1.16.3). Dans le cas des écarts d'acquisition, elles ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

5.3.1.9 Immobilisations financières

Les immobilisations financières incluent les titres immobilisés, les prêts et créances financiers à plus d'un an, y compris les fonds de retraite lorsqu'ils ne sont pas définitivement aliénés en vue de la couverture des engagements correspondants, et les dépôts et cautionnements. Elles sont comptabilisées et évaluées selon les règles présentées en note 5.3.1.17.

5.3.1.10 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût standard de production, corrigés des écarts constatés au cours de la période de fabrication des produits en stocks. Le coût standard de production est calculé sur la base d'un niveau normal d'activité ; il incorpore les charges directes et indirectes de production.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans les stocks.

Une dépréciation est constatée le cas échéant en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc correspondant d'instruments.

5.3.1.11 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Ils comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements à court terme ne présentant pas de risque (ex : SICAV monétaires euro) (cf. note 5.3.1.17).

5.3.1.12 Avantages du personnel

5.3.1.12.1 Les avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les primes sur objectifs. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « autres dettes d'exploitation ».

5.3.1.12.2 Les avantages postérieurs à l'emploi

Ils comprennent notamment les retraites, les indemnités de départ et l'assurance médicale postérieure à l'emploi. Ils relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : le Groupe verse, selon les lois et pratiques de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes chargés des régimes de retraite et de prévoyance. L'obligation du Groupe est limitée au versement des cotisations. Les cotisations sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel le service est rendu par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

Régimes à prestations définies : ils correspondent aux autres régimes :

- les engagements de retraite, à titre principal ou complémentaire (principalement Etats-Unis, Pays-Bas, Allemagne et France) ainsi que les indemnités de départ à la retraite (principalement France, Italie, Japon) ;
- les régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités.

Les engagements sont déterminés selon la méthode des « unités de crédit projetées ». Ils tiennent compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	bioMérieux SA	bioMérieux Inc	bioMérieux BV
Augmentation des salaires			
2006	3,00%	3,75%	2,00% à 5,00% *
2005	3,00%	3,75%	2,00% à 5,00% *
2004	3,00%	3,75%	2,00% à 5,00% *
Taux d'actualisation			
2006	4,50%	5,80%	4,50%
2005	4,25%	5,50%	4,25%
2004	4,50%	6,00%	4,50%
Taux de rendement attendu			
2006	4,50%	8,00%	5,00%
2005	4,50%	8,00%	5,25%
2004	4,50%	8,00%	5,25%

* fonction de l'âge

Les écarts actuariels sont différés. Ils sont amortis selon la méthode dite du « corridor », en fonction de la durée de vie active ou moyenne du personnel bénéficiant du régime.

Les coûts des services passés, liés à des modifications de régime, sont étalés sur la durée moyenne résiduelle d'acquisition des droits.

5.3.1.12.3 Les autres avantages à long terme

Ils incluent notamment les primes d'ancienneté et médailles du travail. Les engagements correspondants sont constatés en tenant compte d'hypothèses actuarielles lorsque l'impact est significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat.

5.3.1.13 Provisions – Actifs et passifs éventuels

En application de la norme IAS 37 « Provisions - actifs et passifs éventuels », une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que son montant peut être estimé de manière suffisamment fiable. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable.

5.3.1.14 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs. Ces différences naissent notamment :

- des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal (provisions non déductibles, participation des salariés...);
- des retraitements pratiqués en consolidation (amortissements dérogatoires, provisions, élimination des profits internes inclus dans les stocks et les immobilisations...);
- des retenues à la source non récupérables au titre des distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant.

Les actifs d'impôts différés provenant des différences temporaires, des retraitements de consolidation ou des reports fiscaux déficitaires ne sont constatés que si leur utilisation est suffisamment probable dans un avenir proche. Le Groupe retient un délai de deux ans.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en tenant compte des dates probables de reversement. Ils sont constatés au taux voté (ou quasi voté) pour leur valeur nominale sans actualisation.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés respectivement en « actifs non courants » et « passifs non courants ». Ils sont présentés au bilan pour un montant net s'ils sont prélevés par une même autorité fiscale au titre d'une même entité (ou groupe d'entités) imposable et à condition que celle-ci ait le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôt exigible.

5.3.1.15 Créances et dettes hors exploitation

Les créances et dettes hors exploitation sont des créances et dettes non liées au besoin d'exploitation. Elles comprennent notamment les créances liées à des cessions d'actifs non courants, les dettes sur immobilisations, et les crédits d'impôt à recevoir.

5.3.1.16 Présentation du compte de résultat

5.3.1.16.1 Constatation des produits courants

Les revenus sont comptabilisés en application de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Chiffre d'affaires

Les revenus résultant des ventes de produits (réactifs et instruments) et de services associés (SAV, formation, frais de port, etc.) sont présentés en « chiffre d'affaires » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ;
- le Groupe n'est plus impliqué dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe.

Pour les produits, ces critères sont remplis à la livraison des réactifs et à l'installation des instruments vendus.

Pour les prestations de service (formation, service après-vente...), le chiffre d'affaires n'est constaté que lorsque les services sont rendus. Toutefois, les revenus relatifs aux contrats de maintenance des instruments sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle du service.

Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus en application de la norme IAS 17 « Contrats de location » (cf. note 5.3.1.7).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires.

Autres produits de l'activité

Les facturations de produits annexes, constituées essentiellement du produit net des redevances reçues, sont présentées sous la rubrique « Autres produits de l'activité » ; ces autres produits sont comptabilisés au fur et à mesure de leur acquisition.

5.3.1.16.2 Classification des charges courantes

Le coût des ventes inclut les éléments suivants :

- Le coût des matières premières consommées, y compris les frais d'approche, les frais de personnel directs et indirects des services de production, les amortissements liés à la fabrication, les charges externes de toute nature relatives aux activités industrielles (utilités, dépenses d'entretien, outillages, etc.), ainsi que les frais indirects (quote-part des services Achats, Ressources Humaines, Informatique, etc.). Les frais des services de Contrôle Qualité, Assurance Qualité de Production, Engineering, Méthodes, Logistique, etc. sont comptabilisés parmi les coûts de production.
- Les frais de distribution regroupant les coûts de transport et de magasinage, notamment les frais de port des produits finis vers les centres de distribution ou les clients finaux.
- La charge liée à l'amortissement des instruments placés en dépôt ou loués chez les clients.

– Les coûts des Services Après Vente, incluant les frais d'installation et d'entretien des instruments placés ou vendus, indépendamment de la refacturation distincte de ces services. Cette rubrique comprend notamment, les frais de personnel, les frais de déplacement et le coût des pièces détachées ainsi que le mouvement des provisions pour garantie constituées lors de la vente des instruments.

Les charges commerciales incluent le coût des départements Stratégie, Marketing, Ventes et Administration Commerciale. Elles comprennent aussi les primes et commissions sur ventes payées aux salariés des services commerciaux ou à des agents indépendants. Les dépenses de publicité et de promotion font partie de cette rubrique.

Les frais généraux comprennent le coût des fonctions de Direction Générale et de support (Ressources Humaines, Secrétariat Général, Finances, Informatique, Achats, Infrastructures) à l'exception de la part des coûts de ces départements imputée à chacune des autres fonctions utilisant directement leurs services. Les primes d'assurances sont aussi incluses sous cette rubrique.

Les frais de Recherche et Développement incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux Affaires Réglementaires, à la Propriété Industrielle, à la Veille Technologique et à l'Assurance Qualité de la Recherche et Développement. Les subventions reçues dans le cadre de programmes de recherche sont déduites des charges enregistrées sous cette rubrique.

Les redevances payées (fixes ou proportionnelles) sont incorporées au coût des ventes des produits concernés. En l'absence de produit commercialisé, ou commercialisable à court terme, elles constituent des frais de recherche et développement.

Les rémunérations variables (primes sur objectifs, commissions, intéressement et participation) sont comptabilisées parmi les frais de personnel des fonctions concernées.

Les écarts de change sont affectés aux lignes du compte de résultat où les opérations qui en sont à l'origine ont été enregistrées (pour l'essentiel, chiffre d'affaires, coût des ventes et frais financiers).

5.3.1.16.3 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent essentiellement les produits nets de cession d'actif immobilisé, et les autres éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », tels que les frais d'introduction en bourse, les coûts de restructuration et certaines dépréciations liées à des pertes de valeur (cf. note 5.3.1.8).

Les coûts de restructuration correspondent aux charges constituées au moment de l'annonce officielle des fermetures de site ou des réductions d'activité engagées dans le cadre des activités ordinaires du Groupe, ainsi que des ajustements postérieurs pour tenir compte des coûts effectivement engagés (dotation nette de provision, coûts supportés...).

5.3.1.16.4 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers sont présentés sur 2 lignes distinctes :

– « Coût de l'endettement financier net » incluant d'une part les intérêts, les commissions et les écarts de change sur la dette financière, et d'autre part les produits liés aux actifs constatés en disponibilités et équivalents de trésorerie.

– « Autres produits et charges financiers » comprenant notamment les produits financiers des créances d'instruments vendus en location-financement, les intérêts de retard facturés aux clients, et la partie non efficace des couvertures de change sur transactions commerciales.

5.3.1.16.5 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt correspond au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

Les crédits d'impôt sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

5.3.1.17 Comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers concernent les actifs financiers, les passifs financiers, et les instruments dérivés (swaps, opérations à terme...).

Les instruments financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan : immobilisations financières, autres actifs non courants, clients, autres créances et autres dettes (ex : variation de juste valeur des dérivés), dettes financières courantes et non courantes, fournisseurs, disponibilités et équivalents de trésorerie.

En application de la norme IAS 39 révisée « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments financiers sont affectés à 5 catégories, qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan. Le classement détermine les règles de comptabilisation à l'origine et d'évaluation à chaque clôture. Les catégories et les règles y afférentes sont présentées ci-après :

« Actifs détenus jusqu'à l'échéance » : il s'agit exclusivement de titres à revenus fixes acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Le Groupe ne détient à ce jour aucun instrument financier qui réponde à cette définition.

« Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat » : cette rubrique comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction à court terme, et ceux rattachés à l'origine dans cette catégorie sur option, conformément aux règles définies par la norme. Les actifs concernés sont :

- Les titres de participation de sociétés cotées sur un marché actif (constatés au bilan en « immobilisations financières »), à l'exception de ceux que le Groupe a décidé de classer en « actifs disponibles à la vente » (cf. infra).
- Les « disponibilités et équivalents de trésorerie », y compris les valeurs mobilières de placement (présentées au bilan sous cet intitulé).

Le Groupe ne détient actuellement pas de passifs financiers affectés à cette catégorie. La comptabilisation à l'origine et l'évaluation à chaque clôture de ces éléments ainsi désignés sont réalisées à la juste valeur (hors coûts de transaction). Les variations de juste valeur sont constatées par le résultat.

« Prêts, créances et dettes » : les actifs et passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés et évalués selon le cas « au coût » ou « au coût amorti ».

Les « actifs et passifs au coût » concernent principalement les dépôts versés, les créances clients et les fournisseurs. Ils sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur, qui correspond dans le Groupe, à leur valeur nominale. Ces actifs et passifs sont évalués à la clôture à leur valeur comptable initiale, après constatation éventuelle de dépréciations en cas de pertes de valeur. La valeur nette comptable à la clôture est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les « actifs et passifs au coût amorti » désignent principalement les dettes financières courantes et non courantes, les prêts, et les créances de location-financement présentées au bilan en « autres actifs non courants » ou en « clients ». Ces actifs et passifs sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui est dans le Groupe, proche de la valeur nominale contractuelle. La valeur nette comptable à la clôture d'un exercice correspond au coût initial minoré des amortissements en capital, ajusté le cas échéant d'une provision pour dépréciation en cas de perte de valeur. La valeur nette comptable à la clôture est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les actifs et passifs financiers non affectés à l'une des catégories précédentes sont désignés en tant « qu'actifs disponibles à la vente ». Les éléments affectés à cette catégorie concernent essentiellement les titres de sociétés non consolidées non cotées, cotées sur un marché non actif, ou cotées sur un marché actif mais que le Groupe a l'intention de conserver durablement. Ces titres sont présentés au bilan en immobilisations financières.

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, proche en pratique de leur coût d'acquisition. Les évaluations ultérieures sont comptabilisées comme suit :

– Lorsque la juste valeur à la clôture peut être déterminée de manière fiable, ses variations sont constatées en contrepartie directe des capitaux propres. Si ces variations conduisent à reconnaître une moins-value considérée comme durable, celle-ci passe en résultat pour la partie excédant les variations positives précédemment enregistrées en contrepartie des capitaux propres.

– Dans le cas contraire, les « actifs financiers disponibles à la vente » sont maintenus à leur coût d'acquisition sous réserve de la réalisation de tests de dépréciation. Une provision est constatée dès lors que leur valeur estimée à la clôture à partir de critères financiers adaptés à chaque société est inférieure à ce coût d'acquisition. Ces provisions pour dépréciation sont constatées en résultat ; elles ne peuvent être reprises que lors de la cession des titres.

« Instruments dérivés » de taux ou de change (ex : swaps, opérations à terme, options,...) : les dérivés sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur, comptabilisés au bilan en créances et dettes hors exploitation. La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture :

– Les variations de juste valeur des dérivés non éligibles à la définition d'instruments de couverture sont constatées en résultat.

– Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de juste valeur (ex : couverture de créances et dettes en devises) sont constatées en totalité en résultat, de manière symétrique par rapport à l'élément couvert.

– Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de flux de trésorerie (ex : couverture des flux d'intérêts futurs sur des emprunts à taux variables, couverture de transactions commerciales futures en devises) sont constatées directement en réserves pour la partie efficace, et en résultat, pour la partie non efficace (principalement valeur temps pour les opérations de change à terme). Les montants constatés en réserves sont repris en résultat de manière symétrique, lors de la comptabilisation de l'élément couvert.

Ces règles sont appliquées sous réserve que la relation de couverture soit clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture et que son efficacité soit démontrée.

5.3.1.18 Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés

La seule transaction rémunérée en actions concerne le plan d'attribution gratuite d'actions décidé par l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des avantages accordés dans ce cadre est constatée en charges sur la période d'acquisition des droits, par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Elle est évaluée de manière définitive, à la date d'attribution des actions. Par contre, l'estimation du nombre d'actions est révisée dès que nécessaire.

A l'échéance de la période d'attribution, le montant total de l'avantage ainsi comptabilisé est maintenu en capitaux propres, que les actions soient effectivement attribuées ou non.

5.3.1.19 Résultat par action

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat revenant aux actionnaires de l'entreprise consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période correspondante (déduction faite des actions d'autocontrôle, détenues à des fins de régularisation du cours de bourse).

En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

5.3.1.20 Tableau de variation de l'endettement net consolidé

Le tableau de flux de trésorerie est présenté pour l'essentiel selon la recommandation du Conseil National de la Comptabilité 2004.R.02 du 27 octobre 2004, tout en justifiant la variation de l'endettement net consolidé, c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts et dettes financières, quelle que soit leur échéance, diminué des disponibilités et concours bancaires courants.

Il distingue :

- les flux liés aux opérations,
- les flux liés aux activités d'investissement,
- les flux relatifs aux fonds propres.

Les flux liés aux activités d'investissement incluent le montant des liquidités ou des dettes des sociétés acquises ou cédées à la date de leur entrée ou de leur sortie du périmètre de consolidation.

La « capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts » correspond à la somme du résultat des sociétés intégrées, des dotations nettes aux amortissements et aux provisions (hors actif circulant), de la charge liée au paiement en actions, des écarts latents sur la variation de la juste valeur des instruments financiers, du résultat net sur opérations en capital, du coût de l'endettement financier net, de la charge d'impôt courant et différé et des éventuelles pertes de valeur.

5.3.1.21 Information sectorielle

En application de la norme IAS 14 « Information sectorielle » et compte tenu des risques et de la rentabilité du Groupe, la segmentation par zone géographique représente le premier niveau d'information sectorielle. Les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe sont établis selon les 4 zones géographiques suivantes :

- L'Europe,
- L'Amérique du Nord,
- L'Asie Pacifique,
- L'Amérique latine.

L'Afrique et le Moyen-Orient sont placés sous la Direction « Europe ».

Bien que l'Europe et l'Amérique du Nord représentent ensemble plus de 75 % de l'activité du Groupe, les quatre zones géographiques sont présentées distinctement.

Il est par ailleurs rappelé que bioMérieux opère sur le seul segment du diagnostic *in vitro*.

Les principes comptables retenus pour l'information sectorielle sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

5.3.1.22 Actions propres

La Société a conclu un accord de liquidité avec un prestataire d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de bourse. Dans ce contexte, elle est amenée à détenir de faibles quantités de ses propres actions. Celles-ci sont alors portées en diminution des réserves consolidées ; corrélativement, les incidences de toutes les transactions correspondantes sont également imputées directement sur les réserves consolidées (résultat de cession, dépréciation, etc.).

5.3.2 Faits marquants et évolutions du périmètre de consolidation des trois derniers exercices

5.3.2.1 Exercice 2006

5.3.2.1.1 Variations de périmètre

Acquisition de la société Bacterial Barcodes Inc

En septembre 2006, bioMérieux Inc a acquis 100 % de la société de biologie moléculaire Bacterial Barcodes Inc. basée en Géorgie (Etats-Unis). Cette société a développé et commercialise le système DiversiLab[®], pour le génotypage bactérien automatisé.

Depuis son acquisition, Bacterial Barcodes Inc. a contribué au chiffre d'affaires du Groupe pour 0,5 million de dollars.

Le prix d'acquisition, après actualisation et y compris les paiements conditionnels suffisamment probables, s'élève à 22,2 millions de dollars. Le solde restant à payer est comptabilisé en « dettes sur immobilisations » et s'élève à 7,2 millions de dollars.

La juste valeur des actifs et passifs acquis s'élève à 11,1 millions de dollars et inclut notamment des technologies et accords de licence pour un montant avant impôt de 15,5 millions de dollars, amortis sur une durée d'utilisation estimée à 15 ans.

Dans ce contexte, l'écart d'acquisition résiduel s'élève à 11,1 millions de dollars.

Acquisition de la société ReLIA Diagnostic Systems, Inc.

bioMérieux S.A. a acquis en janvier 2006, 15 % du capital de la société ReLIA Diagnostic Systems, Inc. (Etats-Unis), pour un montant de 8 millions de dollars. Cette participation est comptabilisée par mise en équivalence du fait du respect des critères d'influence notable (cf. note 5.3.1.2).

Cette société est une société de recherche et développement et n'a pas réalisé de chiffre d'affaires en 2006.

Il n'y a pas d'écart d'acquisition résiduel, compte tenu de la comptabilisation des technologies acquises, amorties linéairement sur leur durée d'utilisation probable.

5.3.2.1.2 Faits marquants

Cession de la gamme de produits Hémostase

bioMérieux a cédé sa gamme de produits Hémostase à la société Trinity Biotech plc, le 22 juin 2006.

Cette opération, qui ne porte que sur une gamme de produits et non sur un secteur d'activité autonome ou une unité génératrice de trésorerie, ne constitue pas un « abandon d'activité » au sens de IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

La gamme Hémostase a contribué à hauteur de 45 millions d'euros au chiffre d'affaires de l'exercice 2005. Au cours du 1^{er} semestre, cette gamme a réalisé un chiffre d'affaires de 21 millions d'euros.

Pendant une période de transition de 12 mois, bioMérieux continuera d'assurer la production de cette gamme pour le compte de Trinity Biotech plc.

Le résultat net de cette cession ainsi que les provisions pour restructuration et pour risques consécutives ont été constatées en autres produits et charges opérationnels non courants. Leur montant total avant impôt représente un produit net de 10,1 millions d'euros (cf. note 5.3.23).

Cette opération n'affecte pas la comparabilité des comptes.

Arrêt de la gamme d'immunologie en microplaques en Amérique du Nord

bioMérieux a annoncé, en décembre 2006, sa décision d'arrêter en 2007 la production et la commercialisation de sa gamme d'immunologie en microplaques, en Amérique du Nord.

Cette opération ne porte que sur une gamme de produits et sur une région donnée : ce n'est pas un « abandon d'activité » au sens de IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Cette gamme de produits en Amérique du Nord a contribué à hauteur de 15,3 millions d'euros au chiffre d'affaires de l'exercice 2006.

Cette décision se traduit dans les comptes par une charge de 6,6 millions d'euros, classée intégralement en éléments opérationnels non courants. Elle correspond aux provisions pour couvrir les restructurations annoncées, les indemnités à verser aux clients et la dépréciation des stocks et des immobilisations corporelles et incorporelles relatifs à cette ligne de produits (cf. note 5.3.23).

Cette opération n'affecte pas la comparabilité des comptes.

5.3.2.2 Evolutions du périmètre 2005

Fusion avec la société Apibio

Les sociétés bioMérieux S.A. et APIBIO SAS, société détenue à 100 % par bioMérieux S.A., ont fusionné rétroactivement au 1^{er} janvier 2005, conformément au traité de fusion signé le 22 mars 2005 et ratifié par l'Assemblée générale du 9 juin 2005.

Rachat d'une partie des intérêts minoritaires de bioMérieux Mexique

Suite au rachat des 2/3 des parts de l'actionnaire minoritaire de bioMérieux Mexique, la quote-part du Groupe dans cette société s'élève désormais à 93 %, contre 80 % précédemment.

Ce rachat ayant été réalisé pour une valeur proche de la quote-part d'actif net correspondante, il n'a engendré qu'un faible écart d'acquisition négatif, qui a été immédiatement amorti.

Restructuration de bioMérieux Japon

bioMérieux Inc a cédé à bioMérieux S.A. les titres qu'elle détenait dans le capital de bioMérieux Japon, désormais détenu à 100 % par bioMérieux S.A. Ce transfert interne est sans impact sur les comptes consolidés.

Création de 2 nouvelles filiales de distribution

bioMérieux Hongrie et bioMérieux République Tchèque ont été créées fin 2005. Elles sont détenues à 100 % par bioMérieux S.A.

5.3.2.3 Exercice 2004

5.3.2.3.1 Evolutions du périmètre

Fusion avec la société NBMA

bioMérieux S.A. a absorbé la société Nouvelle bioMérieux Alliance (NBMA), société holding qui détenait 99,3 % de bioMérieux avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004. Cette fusion n'a pas eu d'incidence significative sur le compte de résultat 2004.

En particulier, l'écart de fusion de 3,3 millions d'euros résultant de la différence négative entre la prime de fusion retraitée (186,4 millions d'euros) et la valeur des titres bioMérieux apportés par NBMA (189,7 millions d'euros), a été imputé sur les réserves distribuables et a donc été sans effet sur le résultat 2004.

L'intégration fiscale qui unissait bioMérieux S.A. et Apibio autour de NBMA depuis le 1^{er} janvier 2003, a été poursuivie par une nouvelle intégration fiscale entre bioMérieux S.A. et Apibio à compter du 1^{er} janvier 2004.

Autre opération

La participation que CEA-Industrie détenait dans le capital d'Apibio a été rachetée le 22 décembre 2004. Au 31 décembre 2004, le Groupe détenait 100 % de cette société.

5.3.2.3.2 Fait marquant

Introduction en bourse

bioMérieux a été introduit sur le Premier Marché de la bourse de Paris le 6 juillet 2004, dans le contexte d'une offre publique portant sur la participation détenue par Wendel Investissement. Dans le cadre de cette introduction en bourse, bioMérieux a procédé à une augmentation de capital réservée à ses salariés.

Pour faciliter cette introduction, bioMérieux a procédé préalablement aux opérations suivantes :

- Fusion avec la société NBMA (cf. note 5.3.2.3.1).
- Remboursement anticipé du prêt syndiqué mis en place en 2001 pour l'acquisition d'OTD et souscription d'un nouvel emprunt, contracté auprès d'un nombre plus limité de banques.

Le total des frais relatifs à l'introduction en bourse et au refinancement de la dette s'est élevé à 16,6 millions d'euros.

Les frais liés à l'introduction en bourse ont été comptabilisés en autres produits et charges opérationnels non courants pour 5,2 millions d'euros après déduction de la quote-part prise en charge par Wendel Investissement (9,1 millions d'euros) et inscription des frais liés à l'offre salariés en diminution de la prime d'apport correspondante (0,8 million d'euros).

5.3.3 Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Avance et acomptes	Autres	Total
Total au 31 décembre 2004	27,4	24,8	1,5	2,8	56,5
Ecart de conversion	2,2	0,9			3,1
Acquisitions / Augmentations	0,6	2,6	1,0	0,1	4,3
Cessions / Diminutions	-0,6	-0,5			-1,1
Reclassements	-0,1	1,7	-1,4	-0,1	0,1
Total au 31 décembre 2005	29,5	29,5	1,1	2,8	62,9
Ecart de conversion	-2,1	-0,9			-3,0
Acquisition de Bacterial Barcodes	12,2			0,2	12,4
Acquisitions / Augmentations courantes	3,7	2,4	2,1		8,2
Cessions / Diminutions	-0,7	-0,3			-1,0
Reclassements		0,4	-0,4		
Total au 31 décembre 2006	42,6	31,1	2,8	3,0	79,5

AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Avance et acomptes	Autres	Total
Total au 31 décembre 2004	14,1	19,4	0,0	2,5	36,0
Ecart de conversion	1,1	0,7			1,8
Dotations	3,1	3,5		0,1	6,7
Cessions / Diminutions	-0,6	-0,5			-1,1
Total au 31 décembre 2005	17,7	23,1	0,0	2,6	43,4
Ecart de conversion	-1,1	-0,6			-1,7
Acquisitions / Augmentations courantes	4,2	3,2			7,4
Cessions / Diminutions	-0,4	-0,3			-0,7
Total au 31 décembre 2006	20,4	25,4	0,0	2,6	48,4

VALEURS NETTES <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Avance et acomptes	Autres	Total
Total au 31 décembre 2004	13,3	5,4	1,5	0,3	20,5
Ecart de conversion	1,1	0,2			1,3
Acquisitions / Augmentations	-2,5	-0,9	1,0		-2,4
Cessions / Diminutions					
Reclassements	-0,1	1,7	-1,4	-0,1	0,1
Total au 31 décembre 2005 (a)	11,8	6,4	1,1	0,2	19,5
Ecart de conversion	-1,0	-0,3			-1,3
Acquisition de Bacterial Barcodes	12,2			0,2	12,4
Acquisitions / Augmentations courantes	-0,5	-0,8	2,1		0,8
Cessions / Diminutions	-0,3				-0,3
Reclassements		0,4	-0,4		
Total au 31 décembre 2006 (a)	22,2 (b)	5,7	2,8	0,4	31,1

(a) L'application des tests de dépréciation n'a conduit à aucune provision sur les exercices présentés

(b) Dont Bacterial Barcodes (11,5 millions d'euros), bioMérieux S.A. (7 millions d'euros), bioMérieux Inc (3,6 millions d'euros)

5.3.4 Ecarts d'acquisition

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute 31/12/2006	Valeur brute 31/12/2005	Valeur brute 31/12/2004
Organon Teknika	51,5	54,2	51,8
Bacterial Barcodes	8,4		
Biotrol	4,8	4,8	4,8
bioMérieux Inc (Vitek)	2,6	2,9	2,5
Micro Diagnostics Inc (Etats-Unis)	2,0	2,2	1,9
bioMérieux Pologne	1,9	1,9	1,8
bioMérieux Grèce	1,7	1,7	1,7
Micro Diagnostics (Australie)	1,5	1,5	1,4
bioMérieux Brésil	0,4	0,4	0,3
Total (a)	74,8	69,6	66,2

(a) L'application des tests de dépréciation n'a conduit à aucune provision sur les exercices présentés

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute
31 décembre 2004	66,2
Ecarts de conversion	3,4
31 décembre 2005	69,6
Ecarts de conversion	-2,7
Augmentations (a)	8,7
Diminutions (b)	-0,8
31 décembre 2006	74,8

(a) Ecart d'acquisition sur la société Bacterial Barcodes Inc (Etats-Unis)

(b) Sortie de la part de la valeur brute de l'écart d'acquisition Groupe correspondant à la gamme d'immunologie en microplaques en Amérique du Nord, suite à son arrêt

5.3.5 Immobilisations corporelles et autres créances de location-financement

5.3.5.1 Immobilisations corporelles - Détail

VALEURS BRUTES <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Matériels et outillages	Instruments immo- bilisés	Autres imobili- sations	Immobili- sations en cours	Avances et acomptes	Total
Total au 31 décembre 2004	16,6	186,5	148,4	240,9	60,1	16,8	2,1	671,4
Ecart de conversion	0,5	6,3	6,5	11,3	3,6	1,0		29,2
Acquisitions / Augmentations	0,2	15,9	8,5	38,0	6,6	8,3	1,3	78,8
Cessions / Diminutions	-2,1	-3,0	-4,0	-17,8	-5,9			-32,8
Reclassements	0,2	10,1	3,8	1,5	1,8	-14,7	-1,4	1,3
Total au 31 décembre 2005	15,4	215,8	163,2	273,9	66,2	11,4	2,0	747,9
Ecart de conversion	-0,4	-4,5	-4,9	-8,2	-2,8	-0,8		-21,6
Variation de périmètre (a)			0,1					0,1
Acquisitions / Augmentations	2,7	7,0	9,5	46,8	5,0	7,2	1,7	79,9
Cessions / Diminutions		-1,4	-3,8	-40,8	-2,4		-0,2	-48,6
Reclassements	0,2	3,8	5,2	0,6	0,8	-8,6	-1,9	0,1
Total au 31 décembre 2006	17,9	220,7	169,3	272,3	66,8	9,2	1,6	757,8
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Matériels et outillages	Instruments immo- bilisés	Autres imobili- sations	Immobili- sations en cours	Avances et acomptes	Total
Total au 31 décembre 2004	0,2	83,8	103,1	178,6	44,1	0,6	0,4	410,8
Ecart de conversion		2,6	4,0	8,1	2,6			17,3
Dotations		10,4	14,2	32,5	6,7			63,8
Cessions / Diminutions		-2,3	-3,8	-11,3	-5,8		-0,7	-23,9
Reclassements				1,5	-0,2		0,3	1,6
Mouvements dans les pertes de valeur constatées selon la norme IAS 36 (b)		2,1						2,1
Total au 31 décembre 2005	0,2	96,6	117,5	209,4	47,4	0,6	0,0	471,7
Ecart de conversion		-2,0	-3,4	-6,1	-2,1			-13,6
Dotations (c)		11,8	14,6	32,2	5,9			64,5
Cessions / Diminutions		-1,3	-3,6	-29,2	-2,3	-0,1		-36,5
Reclassements		0,2			-0,2			
Total au 31 décembre 2006 (d)	0,2	105,3	125,1	206,3	48,7	0,5	0,0	486,1
VALEURS NETTES <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Matériels et outillages	Instruments immo- bilisés	Autres imobili- sations	Immobili- sations en cours	Avances et acomptes	Total
Total au 31 décembre 2004	16,4	102,7	45,3	62,3	16,0	16,2	1,7	260,6 (i)
Ecart de conversion	0,5	3,7	2,5	3,2	1,0	1,0		11,9
Acquisitions / Augmentations	0,2	5,5	-5,7	5,5	-0,1	8,3	1,3	15,0
Cessions / Diminutions	-2,1	-0,7	-0,2	-6,5	-0,1		0,7	-8,9
Reclassements	0,2	10,1	3,8		2,0	-14,7	-1,7	-0,3
Mouvements dans les pertes de valeur constatées selon la norme IAS 36		-2,1						-2,1
Total au 31 décembre 2005	15,2	119,2	45,7	64,5	18,8	10,8	2,0	276,2 (i)
Ecart de conversion	-0,4	-2,5	-1,5	-2,1	-0,7	-0,8		-8,0
Variation de périmètre (a)			0,1					0,1
Acquisitions / Augmentations	2,7	-4,8	-5,1	14,6	-0,9	7,2	1,7	15,4
Cessions / Diminutions		-0,1	-0,2	-11,6	-0,1	0,1	-0,2	-12,1
Reclassements	0,2	3,6	5,2	0,6	1,0	-8,6	-1,9	0,1
Total au 31 décembre 2006 (e) (f)	17,7	115,4 (g)	44,2	66,0 (h)	18,1	8,7	1,6	271,7 (i)

(a) Acquisition de la société Bacterial Barcodes Inc (Etats-Unis)

(b) Dépréciation complémentaire du site de Boxel (cf. note 5.3.23)

(c) Dont 1,1 million d'euros de dotation à la dépréciation d'immobilisations utilisées pour la production des gammes Hémostase et Microplaques en Amérique du Nord

(d) Le total des dépréciations cumulées au 31 décembre 2006 s'élève à 3,2 millions d'euros

(e) La valeur nette comptable des immobilisations corporelles temporairement non utilisées est nulle au 31 décembre 2006

(f) Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en nantissement

(g) Dont bioMérieux S.A. (71,2 millions d'euros), bioMérieux Inc (22,0 millions d'euros) et bioMérieux BV (10,5 millions d'euros)

(h) Les instruments immobilisés sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers

(i) Le détail des immobilisations corporelles acquises en location-financement est donné dans la note 5.3.5.2

5.3.5.2 Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat de location-financement présentant les caractéristiques d'une acquisition, le bien est immobilisé selon les principes définis dans la note 5.3.1.7.

La dotation aux amortissements de ces actifs s'est élevée à 1 million d'euros en 2006, à 1,1 million d'euros en 2005 et à 1,6 million d'euros en 2004.

La dette financière correspondante, comprise dans les dettes financières au passif du bilan, s'élève à 11 millions d'euros au 31 décembre 2006, à 11,8 millions d'euros au 31 décembre 2005 et à 10 millions d'euros au 31 décembre 2004 (cf. note 5.3.16.5.1).

Biens pris en location-financement comptabilisés dans les immobilisations						
<i>En millions d'euros</i>		Terrains	Construc-tions	Matériels & Outillages	Autres	Total
31/12/2006	Valeurs brutes	0,8	14,3	1,1	1,8	18,0
	Amortissements		-5,8	-1,0	-1,4	-8,2
	Valeurs nettes	0,8	8,5	0,1	0,4	9,8
31/12/2005	Valeurs brutes	0,8	14,3	1,3	1,9	18,3
	Amortissements		-5,1	-1,2	-1,2	-7,5
	Valeurs nettes	0,8	9,2	0,1	0,7	10,8
31/12/2004	Valeurs brutes	0,8	12,0	1,9	3,1	17,8
	Amortissements		-4,3	-1,6	-2,3	-8,2
	Valeurs nettes	0,8	7,7	0,3	0,8	9,6

5.3.5.3 Créances de location-financement

Certaines ventes d'instruments sont réalisées par des contrats de location-financement (cf. note 5.3.1.7). La durée habituelle des contrats est de 5 ans et les taux d'intérêt appliqués sont voisins de 10 %.

Les créances de location-financement totalisent 31,3 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Composition <i>En millions d'euros</i>	A moins d'un an (a)	Entre un an et 5 ans (b)	A plus de 5 ans (b)	Total
Valeur brute des créances de location-financement	13,0	25,1	0,1	38,2
Intérêts à recevoir	-3,0	-3,7		-6,7
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	10,0	21,4	0,1	31,5
Provision pour dépréciation	-0,2			-0,2
Valeur nette actualisée des paiements minimaux à recevoir	9,8	21,4	0,1	31,3

(a) Classés en créances clients (cf. note 5.3.9)

(b) Classés en autres actifs non courants

5.3.6 Immobilisations financières

<i>En millions d'euros</i>	Valeur nette comptable 31/12/2006	Valeur nette comptable 31/12/2005	Valeur nette comptable 31/12/2004
Prêts et créances	5,7 (a)	5,8	5,4
Titres relevant de la catégorie "titres disponibles à la vente"	7,3	7,1	1,6
Titres comptabilisés selon l'option à la juste valeur par le résultat	1,9	2,8	4,1
Parts dans les entreprises associées (b)		0,1	0,2
TOTAL	14,9	15,8	11,3

(a) Dont placement en couverture des engagements de retraite (Allemagne) : 3 millions d'euros

(b) Correspond à la Bergerie de la Combe au Loup en 2004 et 2005, société mise en équivalence dont la valeur d'équivalence des titres a été reclassée en « Participation dans les entreprises associées » (cf. note 5.3.7)

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Provisions et variation de la juste valeur	Valeur nette
31 décembre 2004	17,7	6,4	11,3
Ecarts de conversion	0,2		0,2
Acquisitions / Augmentations	6,1	1,4	4,7
Cessions / Diminutions	-0,5		-0,5
Reclassements	0,1		0,1
31 décembre 2005	23,6	7,8	15,8
Ecarts de conversion	-0,2		-0,2
Acquisitions / Augmentations	0,9	1,0	-0,1
Cessions / Diminutions	-2,7	-2,1	-0,6
31 décembre 2006	21,6	6,7	14,9

AUTRES TITRES IMMOBILISES <i>En millions d'euros</i>	% de détention	Valeur nette comptable	Capitaux propres	
			Hors résultat	Résultat
Titres relevant de la catégorie "titres disponibles à la vente"				
ExonHit	5,8%	4,0	17,7	-4,5
Avesthagen	6,0%	1,4	0,8 (a)	
InoDiag	11,0%	0,8	3,0 (b)	-1,0 (b)
OPI	4,0%	0,7	15,6	0,6
Altabiopharma	0,9%	0,1	9,7	-5,9
Sofinnova Ventures III	1,3%	0,1	3,7 (b)	0,3 (b)
Sofinnova IV	0,6%	0,1	5,6	-0,5
Europroteome	8,8%	0,0	En liquidation	
Autres titres		0,1		
		7,3		
Titres comptabilisés selon l'option de la juste valeur par le résultat				
Dynavax Technologies	0,6%	1,6	98,0	-39,5
Oscient Pharma	0,6%	0,3	58,1	-59,6
		1,9		
Total				

(a) Dernière information disponible : exercice fiscal clos le 31 mars 2006

(b) Dernière information disponible : exercice fiscal clos le 30 juin 2006

5.3.7 Participations dans les entreprises associées

TITRES MIS EN EQUIVALENCE <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2006
Valeur d'équivalence de ReLIA	4,8 (a)
Valeur d'équivalence de la Bergerie de la Combe au Loup	0,1
TOTAL	4,9

(a) Il n'y a pas d'écart d'acquisition résiduel (cf. note 5.3.2.1.1)

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur nette
31 décembre 2005	
Ecart de conversion	-0,6
Prise de participation dans ReLIA	6,8
Reclassement de la Bergerie de la Combe au Loup	0,1
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-1,4
31 décembre 2006	4,9

5.3.8 Stocks et en-cours

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Matières premières	54,0	60,0	46,9
En-cours de production	33,0	29,3	24,8
Produits finis et marchandises	77,0	81,5	68,3
Total valeur brute	164,0 (a)	170,8	140,0
Provisions pour dépréciation			
Matières premières	-5,8	-5,5	-4,3
En-cours de production	-1,8	-2,2	-1,8
Produits finis et marchandises	-9,6	-7,1	-4,8
Total provisions	-17,2	-14,8	-10,9
Matières premières	48,2	54,5	42,6
En-cours de production	31,2	27,1	23,0
Produits finis et marchandises	67,4	74,4	63,5
Valeur nette	146,8 (b)	156,0	129,1

(a) Dont valeur brute des stocks liés à l'instrumentation : 37 %

(b) Il n'y a pas de stock donné en nantissement au 31 décembre 2006

5.3.9 Clients et comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Créances clients	292,6	289,4	274,4
Provisions pour dépréciation	-11,8	-11,7	-10,9
Valeur nette (a)	280,8	277,7	263,5

(a) Y compris part court terme des créances de location-financement (cf. note 5.3.5.3)

5.3.10 Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Avances et acomptes	1,2	0,4	1,1
Charges constatées d'avance	10,2	5,3	4,0
Autres créances d'exploitation	12,3	8,5	13,2
Total valeur brute	23,7	14,2	18,3
Provisions pour dépréciation			
Valeur nette créances d'exploitation	23,7 (a)	14,2	18,3
Autres créances hors exploitation	11,6	10,8	19,1
Total valeur brute	11,6 (b)	10,8	19,1
Provisions pour dépréciation	-1,0	-1,8	-7,0
Valeur nette créances hors exploitation	10,6 (c)	9,0	12,1

(a) La valeur nette comptable des créances d'exploitation est essentiellement à moins d'un an, à l'exception notamment des charges constatées d'avance suite à la résolution du litige VIH (2,6 millions d'euros)

(b) Dont actif d'impôt exigible 2,5 millions d'euros

(c) La valeur nette comptable des créances hors exploitation inclut des créances nettes sur l'Etat italien (2,6 millions d'euros) dont le recouvrement excédera probablement un an ainsi qu'une créance sur les paiements différés de la société Trinity Biotech plc de 4,3 millions d'euros dont 1,9 million d'euros à échéance excédant un an

5.3.11 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie disponible et les placements à court terme ci-dessous, répondant à la définition donnée à la note 5.3.1.11 :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Disponibilités (a)	32,8	20,3	21,2
Placements de trésorerie (b)	1,1	0,6	0,7
Disponibilités et équivalents de trésorerie	33,9	20,9	21,9

(a) Dont 7,5 millions d'euros de certificats de dépôts de bioMérieux S.A.

(b) Les placements de trésorerie sont les suivants :

	2006	2005	2004
Libellé	SICAV CA AM 3 mois	SICAV CA AM 3 mois	SICAV CA AM 3 mois
Montant	0,7 million d'euros	0,6 million d'euros	0,7 million d'euros
Classification	Monétaire Euro	Monétaire Euro	Monétaire Euro
Code Isin	FR0000296881	FR0000296881	FR0000296881
Libellé	SICAV Banamex - Horizontes Empresarial		
Montant	0,4 million d'euros		
Classification	Monétaire		
Code Isin	N/A		

5.3.12 Capital social

Au 31 décembre 2006, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 39 453 740 actions, dont 58 539 portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2006.

Au cours des exercices 2006 et 2005, il n'y a eu aucun mouvement sur le nombre d'actions en circulation.

Au 31 décembre 2006, la société mère détient 3 700 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe (cf. note 5.3.1.22) et 78 000 actions d'autocontrôle destinées à l'attribution gratuite d'actions autorisée par l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005 (cf. note 5.3.19). Au cours de l'exercice, elle a acheté 122 596 actions propres (dont les 78 000 précitées) et en a cédé 44 896.

5.3.13 Mouvements de la réserve de conversion

<i>En millions d'euros</i>	Dollar (a)	Amérique latine	Autres	TOTAL
RESERVE DE CONVERSION AU 31 DECEMBRE 2004	-14,8	-0,1	1,5	-13,4
Impact de la conversion				
- des situations nettes d'ouverture aux cours de clôture	26,6	3,6	1,0	31,2
- des comptes de résultat aux cours moyens	3,0	0,1	0,1	3,2
Total des mouvements de conversion	29,6	3,7	1,1	34,4
RESERVE DE CONVERSION AU 31 DECEMBRE 2005	14,8	3,6	2,6	21,0
Reclassement (b)	-1,4		1,4	
Impact de la conversion				
- des situations nettes d'ouverture aux cours de clôture	-22,9	-1,9	-0,3	-25,1
- des comptes de résultat aux cours moyens	-2,6	-0,2		-2,8
Total des mouvements de conversion	-25,5	-2,1	-0,3	-27,9
RESERVE DE CONVERSION AU 31 DECEMBRE 2006	-12,1	1,5	3,7	-6,9 (c)

(a) Dollar et monnaies associées : comprend Etats-Unis et Chine en 2006

(b) Reclassement du Dollar australien et du Dollar canadien de la zone « Dollar » à la zone « Autres devises »

(c) Dont réserve de conversion sur intérêts minoritaires pour 0,1 million d'euros

5.3.14 Provisions – Actifs et passifs éventuels

Ce tableau présente les provisions courantes et non courantes.

<i>en millions d'euros</i>	Indemnités de retraite et autres avantages	Garanties données (a)	Restructurations	Autres R&C	Total
31 décembre 2004	37,8	2,7	3,2	32,7 (c)	76,4 (e)
Dotations	7,6	4,0	0,1	8,0	19,7
Reprises avec objet	-6,8	-3,8	-1,6	-3,5	-15,7
Reprises sans objet			-0,4	-0,7	-1,1
Dotations nettes	<u>0,8</u>	<u>0,2</u>	<u>-1,9</u>	<u>3,8 (b)</u>	<u>2,9</u>
Reclassements	-0,1				-0,1
Ecart de conversion	1,5	0,2	0,2	0,8	2,7
31 décembre 2005	40,0	3,1	1,5	37,3 (c)	81,9 (e)
Dotations	9,7	3,6	4,7	17,1	35,1
Reprises avec objet	-6,9	-3,9	-1,2	-19,5	-31,5
Reprises sans objet	-2,0	-0,1	-0,3	-3,5	-5,9
Dotations nettes	<u>0,8</u>	<u>-0,4</u>	<u>3,2</u>	<u>-5,9 (d)</u>	<u>-2,3</u>
Reclassements	-0,2				-0,2
Ecart de conversion	-1,3	-0,2	-0,3	-0,7	-2,5
31 décembre 2006	39,3	2,5	4,4	30,7 (c)	76,9 (e)

(a) Estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement

(b) Dont dotation nette affectant le résultat opérationnel courant (+2,7 millions d'euros) et dotation nette en autres produits et charges opérationnels non courants (+1,1 million d'euros)

(c) Dont provisions pour litiges : 19 millions d'euros au 31 décembre 2006, 31,3 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 27 millions d'euros au 31 décembre 2004 ; par souci de confidentialité, la répartition par litige n'est pas communiquée
Dont provisions liées à l'arrêt des activités Hémostase et Microplaques : 7,9 millions d'euros au 31 décembre 2006

(d) Dont reprise nette affectant le résultat opérationnel courant (-13,6 millions d'euros) et dotation nette en autres produits et charges opérationnels non courants (11,3 millions d'euros)

(e) Dont provisions courantes : 17 millions d'euros au 31 décembre 2006, 7,7 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2004

5.3.14.1 Engagement de retraite et autres avantages à long terme

5.3.14.1.1 Engagement de retraite : régimes à prestations définies

Réconciliation de l'engagement net avec la provision inscrite au bilan

PROVISION POUR RETRAITE		Au 31 décembre 2006			Provision
<i>En millions d'euros</i>		Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds (a)	Ecarts actuariels non constatés (b)	
Société	Nature de l'engagement				
France	Indemnités conventionnelles de fin de carrière	14,8	9,4	-0,8	6,2
Etats-Unis	Engagements de retraite	51,4	41,0	2,8	7,6
Pays-Bas	Engagements de retraite et de pré-retraite	40,4	33,0	2,1	5,3
Allemagne	Engagements de retraite	5,2	1,7	0,6	2,9 (c)
Italie	Indemnité de départ "TFR"	3,9			3,9
Japon	Indemnité de départ	1,1			1,1
		<u>116,8</u>	<u>85,1</u>	<u>4,7</u>	<u>27,0</u>

PROVISION POUR RETRAITE		Au 31 décembre 2005			Provision
<i>En millions d'euros</i>		Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds (a)	Ecarts actuariels non constatés (b)	
Société	Nature de l'engagement				
France	Indemnités conventionnelles de fin de carrière	12,6	8,0	-0,3	4,9
Etats-Unis	Engagements de retraite	53,7	37,2	8,1	8,4
Pays-Bas	Engagements de retraite et de pré-retraite	43,0	29,9	5,5	7,6
Allemagne	Engagements de retraite	5,6	1,8	0,9	2,9 (c)
Italie	Indemnité de départ "TFR"	3,8		0,1	3,7
Japon	Indemnité de départ	1,2			1,2
		<u>119,9</u>	<u>76,9</u>	<u>14,3</u>	<u>28,7</u>

(a) Fonds ou versement programmé

(b) Il n'existe pas de coûts de services passés non constatés

(c) Ce montant est couvert par des placements financiers non définitivement affectés figurant en immobilisations financières (cf. note 5.3.6)

Evolution de l'engagement net sur l'exercice

Les principaux engagements de retraite connaissent l'évolution suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Etats-Unis	Pays-Bas	France	Allemagne	Italie	Japon	Total
Valeur actuelle des prestations pour services rendus							
A l'ouverture de l'exercice	53,7	43,0	12,6	5,6	3,8	1,2	119,9
Droits supplémentaires acquis	4,4	2,7	2,4 (b)	0,1	0,4	0,2	10,2
Coût financier	2,8	1,7	0,4	0,3	0,1		5,3
Prestations servies sur l'exercice	-0,8	-0,6	-0,1	-0,2	-0,3	-0,3	-2,3
Effets des fermetures et modif. de régimes		-2,3		-0,2			-2,5
Ecart de conversion	-5,8						-5,8
Ecart actuariels	-2,9	-4,1 (a)	-0,5	-0,4	-0,1		-8,0
Valeur à la clôture de l'exercice	51,4	40,4	14,8	5,2	3,9	1,1	116,8
Couverture des engagements							
A l'ouverture de l'exercice	37,2	29,9	8,0	1,8	0,0	0,0	76,9
Dotations employeurs	4,8	3,2	1,1	0,1	0,3	0,3	9,8
Rendement attendu des fonds	2,7	1,6	0,4	0,1			4,8
Prestations servies sur l'exercice	-0,8	-0,6	-0,1	-0,2	-0,3	-0,3	-2,3
Ecart de conversion	-4,4						-4,4
Ecart actuariels	1,5	-1,1		-0,1			0,3
Valeur à la clôture de l'exercice	41,0	33,0	9,4	1,7	0,0	0,0	85,1
Dont versements programmés sur 2006	3,4						3,4
Eléments différés							
A l'ouverture de l'exercice	8,1	5,5	-0,3	0,9	0,1		14,3
Passage en charges en 2006	-0,3						-0,3
Effets des fermetures et modif. de régimes		-0,4					-0,4
Nouveaux éléments différés en 2006	-4,4	-3,0	-0,5	-0,3	-0,1		-8,3
Ecart de conversion	-0,6						-0,6
Valeur à la clôture de l'exercice	2,8	2,1	-0,8	0,6	0,0	0,0	4,7

(a) Dont écart actuariel d'expérience -2,1 millions d'euros

(b) Dont charge non récurrente 1,6 million d'euros

Charge nette sur l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	2006
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	10,2 (a)
Coût financier	5,3
Rendement attendu des fonds	-4,8
Fermeture et modifications de régime	-2,1
Autres	0,3
Total	8,9

(a) Dont charge non récurrente 1,6 million d'euros

Information sur les actifs financiers

L'allocation des fonds est la suivante :

<i>En M€</i>	31/12/2006				31/12/2005			
	Actions	Obligations	Autres	TOTAL	Actions	Obligations	Autres	TOTAL
France	1,7	7,0	0,7	9,4	1,4	6,0	0,6	8,0
Etats-Unis	22,5	15,1	3,4 (a)	41,0	19,9	13,4	3,9 (a)	37,2
Pays-Bas	7,1	25,9		33,0	5,8	23,8	0,3	29,9
Allemagne			1,7	1,7			1,8	1,8

(a) Versement programmé

Les rendements réels des fonds sur 2006 ont été de :

	Rendement 2006
France	4,1 %
Etats-Unis	12,4 %
Pays-Bas	1,6 %
Allemagne	3,3 %

5.3.14.1.2 Autres avantages à long terme

AUTRES AVANTAGES A LONG TERME		Au 31 décembre 2006			
<i>En millions d'euros</i>		Valeur	Juste valeur	Ecart	Provision
Société	Nature de l'engagement	actualisée des engagements	des fonds	actuariels non constatés	
France	Primes médailles du travail	6,0			6,0
Pays Bas	Primes médailles du travail	0,4			0,4
					6,4
Autres					
France	Autres engagements	1,0		-0,1	1,1
Etats-Unis	Couverture des frais médicaux des salariés retraités	2,1			2,1
					3,2
Autres pays					
Autres	Engagements de retraite et autres avantages				2,7
TOTAL DE LA PROVISION POUR AUTRES AVANTAGES					12,3

AUTRES AVANTAGES A LONG TERME		Au 31 décembre 2005			
<i>En millions d'euros</i>		Valeur	Juste valeur	Ecart	Provision
Société	Nature de l'engagement	actualisée des engagements	des fonds	actuariels non constatés	
France	Primes médailles du travail	4,8			4,8
Pays Bas	Primes médailles du travail	0,4			0,4
					5,2
Autres					
France	Autres engagements	1,0			1,0
Etats-Unis	Couverture des frais médicaux des salariés retraités	2,7		0,4	2,3
					3,3
Autres pays					
Autres	Engagements de retraite et autres avantages				2,8
TOTAL DE LA PROVISION POUR AUTRES AVANTAGES					11,3

5.3.14.2 Autres provisions

5.3.14.2.1 Provision pour litiges

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges, couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels la Société est impliquée, s'élève à 19 millions d'euros au 31 décembre 2006. Les principaux litiges en cours sont les suivants :

Litiges relatifs à l'exploitation de brevets dans le domaine du Sida

bioMérieux, Bio-Rad Laboratories Inc. et l'Institut Pasteur ont mis un terme aux différends qui les opposaient depuis plusieurs années sur l'exploitation de certains brevets relatifs au diagnostic du virus VIH, par la signature d'un ensemble d'accords concernant notamment l'exploitation par bioMérieux de droits découlant de ces brevets. L'ensemble de ces accords, conclu au mois de mai 2006, s'est traduit par un versement global de 18 millions d'euros en 2006. Compte tenu de la reprise de provision existante au 31 décembre 2005, la résolution de ce litige a eu un effet favorable de 1,9 millions d'euros sur le résultat opérationnel.

Litige D.B.V.

La Cour de Cassation a donné raison à bioMérieux S.A. dans une décision du 28 mars 2006, par laquelle elle a cassé l'arrêt rendu le 5 mai 2004 par la Cour d'appel de Paris à la suite de l'action en contrefaçon initiée par les sociétés International Microbio et Diffusion Bactériologie du Var (« D.B.V. ») L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'Appel de Paris, autrement constituée.

Par ailleurs, des actions en contrefaçon similaires ont été engagées par International Microbio et D.B.V. contre les filiales de la Société en Italie, en Allemagne, et en Espagne. Deux décisions divergentes ont été rendues. En Allemagne, la juridiction saisie de l'existence de la contrefaçon a donné raison aux demandeurs, ce qui a conduit la filiale de la Société à interrompre la commercialisation du produit en cause. Un appel a été interjeté de cette décision, étant précisé par ailleurs qu'une autre juridiction allemande doit encore se prononcer sur la validité du brevet. En Italie, le tribunal a débouté International Microbio et D.B.V. de l'intégralité de leurs demandes, en concluant à l'invalidité du brevet et à l'absence de contrefaçon ; une nouvelle action est actuellement pendante devant une juridiction milanaise, à l'initiative d'International Microbio et D.B.V.

La Société estime que son chiffre d'affaires global ne serait pas sensiblement affecté par la limitation de la commercialisation de ce kit en cas d'issue défavorable des procédures engagées.

5.3.14.2.2 Provision pour restructurations

Opérations de restructurations

Le compte de résultat de l'exercice 2006 enregistre la dotation ou la mise à jour des provisions pour restructurations relatives aux opérations suivantes :

- Site de Durham (Etats-Unis) : la décision d'arrêter la production et la commercialisation de la gamme d'immunologie en microplaques a été annoncée en décembre 2006 ; une provision de 2,2 millions d'euros a été enregistrée. En outre, la cession de la gamme de produits Hémostase à la société Trinity Biotech Plc se traduit par la constatation d'une provision pour restructuration d'un montant de 1,9 million d'euros, dont 0,6 million d'euros ont été utilisés au 31 décembre 2006.
- Site de Rockland (Etats-Unis) : la décision de fermer ce site avait été annoncée en mars 2003 ; un complément de provision (0,5 million d'euros) a été enregistré dans les comptes 2006 pour faire face aux loyers restant dus.

– Site de Grenoble (France) : le regroupement de l'ensemble des équipes françaises de recherche et développement en biologie moléculaire sur le site de Grenoble avait été annoncé en avril 2004. Ce regroupement a été effectué sur les exercices 2005 et 2006 et se traduit par des charges de restructuration liées à la relocalisation du personnel de 0,3 million d'euros en 2005 et 0,2 million d'euros en 2006.

Provisions

Les provisions incluent des provisions pour restructurations relatives aux opérations récentes ou en cours. Au 31 décembre 2006, elles s'élèvent à 4,4 millions d'euros et concernent les sites américains de Durham (3,3 millions d'euros) et Rockland (1,1 million d'euros).

5.3.14.3 Actifs et passifs éventuels

Actif éventuel

Il n'y a pas d'actif éventuel significatif au 31 décembre 2006.

Passif éventuel

Il n'y a pas de passif éventuel significatif au 31 décembre 2006.

5.3.15 Impôt différé

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Impôt différé actif	Impôt différé passif
31 décembre 2004	18,6	4,8
Ecart de conversion	2,3	
Variation par le résultat	2,9	-1,3
Inscription en réserves	0,8	
31 décembre 2005	24,6	3,5
Ecart de conversion	-1,9	-0,1
Variation de périmètre (a)		3,7
Variation par le résultat	3,8	-1,1
Inscription en réserves	-1,0	
Autres mouvements (b)	-0,6	-0,6
31 décembre 2006	24,9	5,4

(a) Impôt différé lié à l'acquisition de Bacterial Barcodes Inc et calculé sur la juste valeur des technologies et contrats de licences, net de l'actif d'impôt constaté sur les pertes antérieures

(b) Reclassement de position nette d'impôt différé

Les actifs d'impôts différés sont principalement localisés aux Etats-Unis et en France, où ils résultent de différences temporaires d'imposition dues notamment aux durées d'amortissement des actifs immobilisés, à la non-déductibilité de certaines provisions et à l'élimination des marges en stocks.

Ventilation de l'impôt différé actif <i>En millions d'euros</i>	Provisions pour retraites	Elim marges en stocks et immobilisations	Autres	Total
31 décembre 2004	4,9	9,0	4,7	18,6
Mouvements de l'exercice		0,4	3,3	3,7
Ecart de conversion	0,4	0,7	1,2	2,3
31 décembre 2005	5,3	10,1	9,2	24,6
Mouvements de l'exercice	0,6	-0,7	2,3	2,2
Ecart de conversion	-0,3	-0,6	-1,0	-1,9
31 décembre 2006	5,6	8,8	10,5	24,9

L'impôt différé actif relatif aux écritures de capitaux propres (correspondant principalement dans le Groupe aux écritures de juste valeur des instruments financiers) s'élève à -0,5 million d'euros.

L'impôt différé actif sur pertes reportables s'élève à 0,5 million d'euros au 31 décembre 2006.

Les déficits reportables non retenus pour le calcul des impôts différés, s'élèvent à 20 millions d'euros (soit une économie potentielle d'impôt de 6,2 millions d'euros). En outre, les retraitements pratiqués en consolidation sur les sociétés concernées ne donnent pas lieu à la constatation d'une imposition différée active ; ces retraitements s'élèvent à 8,2 millions d'euros (soit une économie potentielle d'impôt de 2,3 millions d'euros).

Les passifs d'impôts différés proviennent essentiellement de la comptabilisation à la juste valeur des actifs immobilisés de Bacterial Barcodes (3,5 millions d'euros) et de bioMérieux BV (1,2 million d'euros) dans le cadre de l'acquisition de ces sociétés.

5.3.16 Endettement net

5.3.16.1 Refinancement de la dette

bioMérieux S.A. bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 260 millions d'euros, d'une durée de 7 ans (janvier 2013), remboursable in fine pour 100% du montant. Il est soumis à des clauses d'exigibilité anticipée (cf note 5.3.16.3).

Au 31 décembre 2006, cette ligne ne faisait l'objet d'aucun tirage.

5.3.16.2 Echancier de la dette financière nette

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
A plus de cinq ans	1,7	1,4	6,0
Entre un et cinq ans	15,6	15,5	108,5
Total des dettes financières long terme	17,3 (a)	16,9	114,5 (d)
Dettes à moins d'un an confirmées	1,2 (b)	2,4	1,7
Autres concours bancaires à moins d'un an	25,9	44,9	23,8
Total des dettes financières court terme	27,1	47,3	25,5
Total des dettes financières	44,4	64,2	140,0
Disponibilités	-32,8	-20,3	-21,2
Placements de trésorerie	-1,1 (c)	-0,6	-0,7
Endettement net	10,5	43,3	118,1

(a) Dont endettement relatif au contrat de location-financement du centre logistique de la Plaine de l'Ain 7,1 millions d'euros, dont 5,2 millions d'euros d'option d'achat. Le contrat se termine en 2010. A l'issue du contrat, bioMérieux pourra soit poursuivre la location, soit acquérir le bâtiment, moyennant le paiement de l'option d'achat.
Dont compte-courant de participation des salariés (6,3 millions d'euros)

(b) Dont endettement relatif au contrat de location-financement du centre logistique de la Plaine de l'Ain 0,6 million d'euros

(c) La valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché

(d) Principalement prêt syndiqué contracté pour l'acquisition d'OTD

5.3.16.3 Exigibilité anticipée des dettes financières

Au 31 décembre 2006, le prêt syndiqué est assujéti à un seul ratio : « endettement net / résultat opérationnel courant avant amortissements et frais liés aux acquisitions », qui ne doit pas excéder 3.

L'endettement à terme au 31 décembre 2006 est essentiellement constitué par la dette financière relative au centre logistique de la Plaine de l'Ain (IDC) et par le compte-courant de participation des salariés ; aucun de ces emprunts n'est soumis au respect de ratios financiers.

5.3.16.4 Taux d'intérêt

Au 31 décembre 2006, la dette financière (44,4 millions d'euros) est intégralement constituée de lignes à taux variables, dont une partie (20 millions d'euros) a fait l'objet de couvertures de taux (cf. note 5.3.27.2.2).

5.3.16.5 Emprunts correspondant à des biens loués immobilisés

5.3.16.5.1 Emprunt (part en capital)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
A moins d'un an	1,2	1,0	0,9
Entre un et cinq ans	8,6	9,4	3,1
A plus de cinq ans	1,2	1,4	6,0
Total	11,0	11,8	10,0

5.3.16.5.2 Loyers futurs

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Paiements minimaux futurs	12,1	13,1	11,3
à moins d'un an	1,5	1,3	1,2
entre un et cinq ans	9,4	10,4	4,0
à plus de cinq ans	1,2	1,4	6,1
Moins frais financiers inclus	-1,1	-1,3	-1,3
Valeur actualisée des loyers futurs	11,0	11,8	10,0

5.3.16.6 Décomposition de l'endettement net par devise

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Zone Euro - Normes IAS / IFRS	68,1	92,1	132,5
Autres			
Yens japonais	10,9	13,3	15,3
Roupiés indiennes	3,6	2,9	3,0
Livres anglaises	-2,2	2,1	3,0
Dollars US	-64,3	-63,3	-32,1
Francs suisses		-0,2	-1,0
Autres devises	-5,6	-3,6	-2,6
Total	10,5	43,3	118,1

5.3.16.7 Garantie des emprunts

Aucune sûreté réelle sur des éléments d'actif n'a été accordée à un organisme bancaire.

La plupart des emprunts des filiales du Groupe sont couverts par la garantie de bioMérieux S.A.

5.3.17 Fournisseurs et autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Fournisseurs	95,8	99,2	87,1
Avances et acomptes	1,0	1,1	0,5
Dettes fiscales et sociales	98,3	96,0	85,6
Produits constatés d'avance	23,6	23,4	20,1
Autres dettes	9,4	11,0	10,2
Autres dettes d'exploitation	132,3 (a)	131,5	116,4
Dettes d'impôt exigible	11,0	14,5	10,6
Dettes sur immobilisations	14,9	10,0	8,4
Autres (b)	1,4	2,8	3,4
Dettes hors exploitation	16,3 (c)	12,8	11,8

(a) Les dates d'échéance des dettes d'exploitation sont généralement inférieures à un an, à l'exception de la dette de participation des salariés de bioMérieux S.A. (3,3 millions d'euros), de la dette relative au plan social de Boxtel (0,8 million d'euros) et de certains produits constatés d'avance relatifs aux contrats de maintenance

(b) Dont instruments dérivés 0,3 million d'euros en 2006, 2,7 millions d'euros en 2005 et -0,3 million d'euros en 2004

(c) Les dettes hors exploitation ont une échéance essentiellement inférieure à un an, à l'exception des paiements différés lors de l'acquisition de la société Bacterial Barcodes Inc (5,5 millions d'euros)

5.3.18 Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	2006 12 mois	2005 12 mois	2004 12 mois
Salaires (a)	263,4	246,2	236,2
Charges sociales	92,2	84,7	80,5
Intéressement et participation (b)	8,5	7,5	5,9
Total (c) (d)	364,1	338,4	322,6
Effectif moyen	5 663	5 498	5 430
Effectif en fin d'exercice	5 747	5 570	5 456

(a) Dont 1,3 million d'euros correspondant à la quote-part de la juste valeur du plan d'attribution gratuite de 198 500 actions (cf. note 5.3.19)

(b) bioMérieux S.A.

(c) Dont 0,9 million d'euros correspondant à des frais de restructuration classés en autres produits et charges opérationnels non courants

(d) Dont 21,4 millions d'euros de cotisations à des plans de retraite à cotisations définies (hors Espagne et Portugal, non disponibles)

5.3.19 Paiements en actions

Faisant utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005 et dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions fixé par le Conseil d'administration, ce dernier a décidé, après consultation du Comité des rémunérations, que seraient attribuées gratuitement, sous réserve du respect par leurs bénéficiaires des conditions et critères d'acquisitions, 198 500 actions. Elles seront définitivement acquises à l'issue d'une période de 2 ans se terminant entre le 27 septembre 2007 et le 20 décembre 2008.

Une charge de 1,3 million d'euros a été constatée à ce titre en frais de personnel en 2006 (cf. note 5.3.18).

Au 31 décembre 2006, bioMérieux S.A. détient 78 000 actions en couverture de ces paiements en actions.

bioMérieux S.A. a l'engagement de racheter 120 500 de ses actions ; cet engagement représente un montant de 6,2 millions d'euros sur la base du cours de bourse du 31 décembre 2006.

5.3.20 Charges de locations simples

<i>En millions d'euros</i>	2006 12 mois	2005 12 mois	2004 12 mois
Charges de locations simples	17,6	17,6	16,7

5.3.21 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Dotations nettes aux amortissements et aux provisions <i>En millions d'euros</i>	2006 12 mois	2005 12 mois	2004 12 mois
Amortissements des immobilisations	71,9	71,9	72,1
Provisions	-2,3	2,9	3,6
Dépréciation des actifs circulants	2,4	-3,3	3,6
Dépréciation des immobilisations financières	-1,1	1,4	2,9
TOTAL	70,9	72,9	82,2

5.3.22 Charge financière nette

5.3.22.1 Coût de l'endettement financier net

<i>En millions d'euros</i>	Produits	Charges	2006 12 mois	2005 12 mois	2004 12 mois
Frais financiers sur emprunts	0,2 (a)	2,1	-1,9	-3,5	-5,1
Ecart de change sur emprunts	1,3		1,3	2,3	-0,4
Frais de mise en place des nouveaux emprunts		0,6	-0,6	-0,1	-1,1
Couvertures de taux	0,3		0,3	-0,2	-2,7
Couvertures de change				-0,1	
TOTAL	1,8	2,7	-0,9	-1,6	-9,3

(a) produits financiers sur opérations de trésorerie

5.3.22.2 Autres produits et charges financiers

<i>En millions d'euros</i>	Produits	Charges	2006 12 mois	2005 12 mois	2004 12 mois
Produits sur créances de location financement	3,4		3,4	3,3	2,8
Dépréciation de titres non consolidés	2,1	1,0	1,1 (a)	-1,4 (c)	-2,9 (d)
Autres	1,8	4,5	-2,7 (b)	-0,7	-1,1
Total	7,3	5,5	1,8	1,2	-1,2

(a) Dont Dynavax (+2,1 millions d'euros), Oscient Pharma (-1 million d'euros)

(b) Dont couvertures de change commerciales (-2,2 millions d'euros)

(c) Dont Dynavax (-0,8 million d'euros), Oscient Pharma (-0,5 million d'euros)

(d) Dont Dynavax (-0,2 million d'euros), Oscient Pharma (-1,7 million d'euros), Europrotéome (-1 million d'euros)

5.3.22.3 Ecart de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Le cours de comptabilisation est le cours du jour de l'opération. Le cours de règlement est, soit le cours du jour de règlement, soit le cours de couverture (hors valeur temps) si l'opération a préalablement fait l'objet d'une couverture de change.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change ont affecté le compte de résultat de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2006 12 mois	2005 12 mois	2004 12 mois
Ventes	-1,3	0,3	-0,5
Achats	-0,1	-5,9	-0,8
Financier	-0,1	2,3	-0,4
Total	-1,5	-3,3	-1,7

5.3.23 Autres produits et charges opérationnels non courants

<i>En millions d'euros</i>	Produits	Charges	Net 2006	Net 2005	Net 2004
Gain net réalisé sur la cession de la gamme de produits Hémostase	35,9	25,8	10,1 (a)		
Charges liées à l'arrêt des microplaques (Etats-Unis)		6,6	-6,6 (b)		
Plus et moins-values sur opérations en capital	7,7	7,7		0,3 (d)	1,3 (e)
Frais de restructuration	1,5	1,9	-0,4 (c)	-0,1	-0,9 (f)
Frais d'introduction en bourse					-5,2 (g)
Autres	2,0	2,0		-0,1	0,2
Total	47,1	44,0	3,1	0,1	-4,6

(a) Cette plus-value correspond essentiellement :

- au prix de vente (44,3 millions de dollars, dont 6 millions de dollars payables à terme), soit 35,9 millions d'euros ;
- sous déduction :
 - de la valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés, dépréciés ou mis hors service, et des provisions pour charges correspondantes (20,1 millions d'euros),
 - des provisions pour risques et restructurations (4,7 millions d'euros).

(b) Ces charges incluent les provisions pour restructurations annoncées (-2,2 millions d'euros) et les autres provisions pour risques et dépréciations des immobilisations non utilisées à terme (-4,4 millions d'euros)

(c) cf. note 5.3.14.2.2

(d) Dont cession du terrain et d'un immeuble de Boxtel (Pays-Bas) : 2,1 millions d'euros
dépréciation complémentaire du site de Boxtel (Pays-Bas) : -2,1 millions d'euros, liée à l'utilisation insuffisante de certains bâtiments

(e) Dont cession du siège social de bioMérieux Espagne (1,6 million d'euros)

(f) Dont site de Saitama-Japon (-0,6 million d'euros), site de Grenoble-France (-1 million d'euros), site de Rockland-Etats-Unis (-0,8 million d'euros), site de Boxtel-Pays-Bas (1,5 million d'euros)

(g) Frais d'introduction en bourse (-5,2 millions d'euros) supportés par bioMérieux S.A.

5.3.24 Impôt sur les résultats

5.3.24.1 Analyse de la charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	2006 12 mois		2005 12 mois		2004 12 mois	
	Impôt	Taux	Impôt	Taux	Impôt	Taux
Impôt théorique au taux de droit commun français (a)	52,8	34,4%	47,7	34,4%	41,6	34,9%
- Incidence des produits taxés à taux réduits et des taux d'imposition étrangers	1,8	1,2%	0,9	0,6%	1,9	1,6%
- Impôts de distribution	4,4	2,9%	2,1	1,5%	1,9	1,6%
- Incidence des différences permanentes	-1,2	-0,8%	0,4	0,3%	-0,8	-0,6%
- Actifs d'impôt non constatés sur pertes reportées	0,4	0,2%	2,7	2,0%	2,5	2,1%
- Utilisation d'actifs d'impôt antérieurement non constatés	-4,6	-3,0%	-0,8	-0,6%	-1,9	-1,7%
- Crédits d'impôt (notamment crédits d'impôt recherche)	-7,0	-4,5%	-4,6	-3,3%	-5,9	-4,9%
Charge effective d'impôt	46,6	30,4%	48,4	34,9%	39,3	33,0%

(a) Application du taux de droit commun français au résultat net avant impôt des sociétés intégrées.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33%. La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition, majorant le taux légal d'imposition de 1,1%. La loi de finances n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 a décidé la disparition progressive de la contribution additionnelle qui était fixée depuis 2002 à 3% de l'impôt de base dû. Elle passe à 1,5% au 1^{er} janvier 2005 et est supprimée en 2006.

5.3.24.2 Ventilation de la charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	2006	2005	2004
Impôt sur le résultat opérationnel courant	45,6	48,8	45,4
Impôt sur les autres produits et charges opérationnels non courants	0,6	-0,3	-2,4
Impôt sur le résultat financier	0,4	-0,1	-3,7
Charge nette d'impôt	46,6	48,4	39,3
dont charge d'impôt exigible (a)	51,5	52,6	37,2
dont charge nette d'impôt différé	-4,9	-4,2	2,1

(a) Dont 47 millions d'euros hors cession de la gamme de produits Hémostase

5.3.25 Information sectorielle

bioMérieux est organisée par zone géographique (Europe, Amérique du Nord, Asie Pacifique et Amérique latine). L'Afrique et le Moyen-Orient sont placés sous la Direction « Europe ».

Les principes comptables retenus pour l'information sectorielle sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

31 décembre 2006 <i>En millions d'euros</i>	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Amérique latine	Opérations intra-Groupe	Total consolidé
Chiffre d'affaires						
Chiffre d'affaires consolidé (selon nationalité client final)	586,0	268,8	113,1	69,0		1036,9
Ventes externes au départ de la zone	594,2	276,3	105,8	60,6		1036,9
Ventes inter-secteurs	94,6	135,1		0,6	-230,3	0,0
Chiffre d'affaires au départ de la zone	688,8	411,4	105,8	61,2	-230,3	1036,9
Résultat						
Résultat opérationnel courant du secteur	70,1	72,9	3,0	3,1	0,3	149,4
Autres produits et charges opérationnels non alloués						3,1
Résultat opérationnel						152,5
Coût de l'endettement financier net						-0,9
Autres charges financières nettes non allouées						1,8
Quote part de résultat des entreprises associées						-1,4
Résultat avant impôt						152,0
Impôt sur les résultats						-46,6
Résultat d'ensemble net						105,4
Autres informations						
Total des investissements (y compris location-financement à long terme)	55,1	33,1	5,6	6,1		99,9
Amortissements et dépréciations du secteur	-35,6	-13,6	-5,6	-2,7		-57,5
Amortissements et dépréciations non alloués						-13,4
Total des amortissements et dépréciations						-70,9
Bilan						
Actif						
Actifs sectoriels	545,0	234,1	52,4	42,8	-80,2	794,1
<i>Dont actif immobilisé</i>	<i>204,2</i>	<i>76,3</i>	<i>9,9</i>	<i>12,4</i>		<i>302,8</i>
Investissements dans des entreprises associées						4,9
Actifs non alloués						140,6
Actifs consolidés						939,6
Passif						
Passifs sectoriels	248,6	103,5	29,6	18,4	-80,2	319,9
Capitaux propres (y compris intérêts minoritaires)						557,5
Dettes financières						44,4
Autres passifs non alloués						17,8
Passifs consolidés						939,6

31 décembre 2005 <i>En millions d'euros</i>	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Amérique latine	Opérations intra- Groupe	Total consolidé
Chiffre d'affaires						
Chiffre d'affaires consolidé (selon nationalité client final)	566,8	255,9	107,5	63,4		993,6
Ventes externes au départ de la zone	576,6	260,6	101,3	55,1		993,6
Ventes inter-secteurs	86,9	131,6		0,3	-218,8	0,0
Chiffre d'affaires au départ de la zone	663,5	392,2	101,3	55,4	-218,8	993,6
Résultat						
Résultat opérationnel courant du secteur	65,9	67,7	6,4	3,6	-4,8	138,8
Autres produits et charges opérationnels non alloués						0,1
Résultat opérationnel						138,9
Coût de l'endettement financier net						-1,6
Autres charges financières nettes non allouées						1,2
Résultat avant impôt						138,5
Impôt sur les résultats						-48,4
Résultat d'ensemble net						90,1
Autres informations						
Total des investissements (y compris location-financement à long terme)	59,2	18,2	4,8	2,9		85,1
Amortissements et dépréciations du secteur	-46,8	-15,2	-5,4	-2,7		-70,1
Amortissements et dépréciations non alloués						-2,8
Total des amortissements et dépréciations						-72,9
Bilan						
Actif						
Actifs sectoriels	524,9	229,3	54,3	37,9	-69,5	776,9
<i>Dont actif immobilisé</i>	<i>202,9</i>	<i>72,1</i>	<i>10,3</i>	<i>10,4</i>		<i>295,7</i>
Actifs non alloués						129,2
Actifs consolidés						906,1
Passif						
Passifs sectoriels	259,9	88,9	15,1	28,1	-69,5	322,5
Capitaux propres (y compris intérêts minoritaires)						498,5
Dettes financières						64,2
Autres passifs non alloués						20,9
Passifs consolidés						906,1

31 décembre 2004 <i>En millions d'euros</i>	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Amérique latine	Opérations intra- Groupe	Total consolidé
Chiffre d'affaires						
Chiffre d'affaires consolidé (selon nationalité client final)	533,0	244,3	96,4	55,6		929,3
Ventes externes au départ de la zone	542,4	248,9	88,9	49,1		929,3
Ventes inter-secteurs	76,7	117,7		0,1	-194,5	0,0
Chiffre d'affaires au départ de la zone	619,1	366,6	88,9	49,2	-194,5	929,3
Résultat						
Résultat opérationnel courant du secteur	60,4	64,9	3,5	6,8	-1,5	134,1
Autres produits et charges opérationnels non alloués						-4,6
Résultat opérationnel						129,5
Coût de l'endettement financier net						-9,3
Autres charges financières nettes non allouées						-1,2
Résultat avant impôt						119,0
Impôt sur les résultats						-39,3
Résultat d'ensemble net						79,7
Autres informations						
Total des investissements (y compris location-financement à long terme)	55,6	18,2	4,6	2,5		80,9
Amortissements et dépréciations du secteur	-64,4	-13,7	-4,4	-1,8		-84,3
Amortissements et dépréciations non alloués						2,1
Total des amortissements et dépréciations						-82,2
Bilan						
Actif						
Actifs sectoriels	503,3	198,6	44,6	31,5	-59,8	718,2
<i>Dont actif immobilisé</i>	<i>198,9</i>	<i>63,3</i>	<i>10,7</i>	<i>8,2</i>		<i>281,1</i>
Actifs non alloués						120,4
Actifs consolidés						838,6
Passif						
Passifs sectoriels	238,5	74,9	24,0	10,8	-59,8	288,4
Capitaux propres (y compris intérêts minoritaires)						391,5
Dettes financières						140,0
Autres passifs non alloués						18,7
Passifs consolidés						838,6

5.3.26 Honoraires des Commissaires aux comptes

en milliers d'euros	2006							2005						
	Deloitte & Associés		CCA		Autres		Total	Deloitte & Associés		CCA		Autres		Total
Certification des comptes	729	91%	141	100%	179	80%	1 049	678	86%	145	100%	178	79%	1 001
- bioMérieux SA	146	18%	141	100%			287	153	19%	145	100%			298
- filiales intégrées globalement	583	73%			179	80%	762	525	67%			178	79%	703
Missions accessoires	16	2%			3	1%	19	18	2%			2	1%	20
AUDIT	745	93%	141	100%	182	81%	1 068	696	88%	145	100%	180	80%	1 021
Juridique, fiscal, social	(a) 58	7%			38	17%	96	(b) 91	11%			42	19%	133
Autres					4	2%	4	5	1%			3	1%	8
AUTRES PRESTATIONS	58	7%	0		42	19%	100	96	12%			45	20%	141
TOTAL	803	100%	141	100%	224	100%	1 168	792	100%	145	100%	225	100%	1 162

(a) Dont fiscal : 58 milliers d'euros

(b) Dont fiscal : 86 milliers d'euros, social : 5 milliers d'euros

5.3.27 Gestion des risques de change et de marché

5.3.27.1 Risque de change

5.3.27.1.1 Politique du Groupe

Une part importante de l'activité du Groupe étant exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, ses résultats et son bilan peuvent être significativement affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit, en particulier, les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

Toutefois, certaines dépenses d'exploitation étant réglées en dollars, en particulier celles exposées aux Etats-Unis, l'incidence de la variation du dollar sur le résultat d'exploitation est atténuée. Par contre, cette auto-couverture est plus limitée pour les diverses autres devises dans lesquelles le Groupe opère.

En outre, le Groupe peut être exposé sur des dettes contractées par certaines de ses filiales dans une devise autre que la leur, notamment des dettes en euros ou en dollars contractées dans des pays dont la devise est plus volatile et dont la couverture des risques associés n'est pas toujours possible (comme certains pays d'Amérique latine).

La politique actuelle du Groupe (qui pourrait être modifiée) est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, le Groupe a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement facturées dans leur devise par les producteurs (sauf impossibilité réglementaire) ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel.

Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couverture lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant.

Le Groupe procède à des opérations de couverture principalement par ventes ou achats de devises à terme (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2006). Le détail du nominal de la répartition entre couvertures de transactions comptabilisées et futures et de la valeur de marché des instruments de couverture, est présenté en note 5.3.27.1.3.

5.3.27.1.2 Exposition au risque de change

A titre indicatif, le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	2006		2005		2004	
	12 mois	%	12 mois	%	12 mois	%
Zone Euro	472	46%	471	47%	447	48%
Autres						
Dollars US	273	26%	253	26%	243	26%
Livres anglaises	42	4%	43	4%	40	4%
Yens japonais	31	3%	35	4%	34	4%
Réals brésiliens	27	3%	24	2%	21	2%
Autres devises	192	18%	168	17%	144	16%
TOTAL	1 037	100%	994	100%	929	100%

5.3.27.1.3 Instruments de couverture

bioMérieux procède à des opérations de couverture afin de réduire les risques de change susceptibles d'impacter son résultat net par rapport à son budget. Sa pratique générale est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des opérations de risques analogues. Les couvertures sont prises dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2006, affectées à des flux futurs sont les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2006 <i>En millions d'euros</i>	Montant	Échéances		Valeur de marché (a)
		< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales				
- Change à terme	33,0	33,0		
- Options	16,0	16,0		
Total	49,0	49,0		
Couvertures de transactions commerciales futures				
- Change à terme	133,0	116,1	16,9	0,2

(a) Différence entre le cours de couverture actualisé au 31 décembre 2006 et le cours de marché au 31 décembre 2006

La valeur de marché des couvertures de transactions commerciales futures en cours au 31 décembre 2006 (+0,2 million d'euros) est comptabilisée en autres réserves (+1,3 million d'euros) et en résultat (-1,1 million d'euros).

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2006 ont une échéance inférieure à 18 mois.

5.3.27.2 Risque de marché

5.3.27.2.1 Risque de liquidité

Le tableau « échéancier de la dette nette » de la note 5.3.16.2 présente un échéancier de l'endettement financier net au 31 décembre 2006.

5.3.27.2.2 Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2006, les opérations en cours sont les suivantes :

Couverture de taux d'intérêt au 31 décembre 2006 <i>En millions d'euros</i>	Nominal	Echéances		Valeur de marché (a)
		< 1 an	1 à 5 ans	
Swaps de taux d'intérêt variables en taux fixe	20,0	20,0		0,1

(a) Différence entre le cours de couverture actualisé au 31 décembre 2006 et le cours de marché au 31 décembre 2006

Le sous-jacent (prêt syndiqué) affecté à ces couvertures lors de leur mise en place ayant été remboursé par anticipation en 2005, leur juste valeur a été comptabilisée en résultat au 31 décembre 2006 (+0,1 million d'euros).

5.3.27.2.3 Risque de contrepartie

Le Groupe effectue ses transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché...) avec des banques de premier rang et veille à ce que ses transactions ne se concentrent pas sur un nombre trop restreint de contreparties.

5.3.28 Engagements hors bilan

Les engagements reçus et donnés en cours au 31 décembre 2006 sont les suivants :

- Les engagements de loyers immobiliers souscrits par les différentes sociétés du Groupe s'élèvent à 26,1 millions d'euros au 31 décembre 2006, dont 19,3 millions d'euros à échéance supérieure à un an.
- bioMérieux S.A. est partenaire d'un programme de recherche coordonné par la société Mérieux Alliance, associant les sociétés bioMérieux, Transgene, Genosafe et l'association Genethon et dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrée sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné "ADNA" ("Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques"). Il est aidé par l'Agence de l'Innovation Industrielle. Dans ce cadre, bioMérieux S.A. s'est engagé dans la réalisation de travaux de recherche et développement à hauteur de 173 millions d'euros couvrant la période 2007 à 2017. En contrepartie, bioMérieux S.A. recevra des subventions et des aides remboursables pour des montants pouvant atteindre respectivement 25,6 millions d'euros et 28,9 millions d'euros. En cas de succès, bioMérieux S.A. devra rembourser les aides remboursables proportionnellement à son chiffre d'affaires (1 à 2 % selon les projets) puis verser un intéressement jusqu'en 2025 (0,5 % à 1 % du chiffre d'affaires selon les projets). La convention d'aide reste assujettie à l'aval des autorités européennes qui ne se sont pas encore prononcées.
- bioMérieux Inc, bioMérieux S.A. et bioMérieux BV ont conclu différents accords qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants (27,1 millions d'euros).
- bioMérieux S.A. dispose d'une option d'achat de 35 % du capital social de ReLIA Diagnostic Systems, Inc.. Cette option sera valorisée sur la base de dire d'experts et est exerçable en une fois, à l'issue d'une période de 3 ans à compter de la date de première prise de participation par bioMérieux.
- bioMérieux Inc dispose d'une option d'achat sur les 7 % qu'il ne détient pas encore de bioMérieux Mexique, sur la base d'une formule tenant compte du chiffre d'affaires et du résultat de cette société ; l'impact sur les capitaux propres et la dette financière de bioMérieux n'est pas significatif.

- Dans le cadre du rachat de la participation de CEA-Industrie dans la société Apibio en décembre 2004, bioMérieux S.A. a accordé à CEA-Industrie une clause d'intéressement, couvrant les exercices 2010 à 2014, s'élevant à 3,5 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé avec les produits mettant en œuvre la technologie Apibio (MICAM et OLISA principalement). Cet intéressement est plafonné à 1,1 million d'euros.
- bioMérieux S.A. bénéficie d'un crédit syndiqué de 260 millions d'euros (non utilisé au 31 décembre 2006) remboursable in fine en 2013 (cf note 5.3.16.1).
- Les garanties bancaires obtenues par le Groupe dans le cadre des appels d'offres auxquels il participe totalisent 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2006.
- L'estimation au 31 décembre 2006 de l'engagement de bioMérieux S.A. envers ses salariés dans le cadre du Droit Individuel à la Formation représente un volume maximum de 135 748 heures.
- bioMérieux S.A. bénéficie, au travers de la société Stelhys SNC, d'une clause de complément de prix suite à la vente de sa participation dans la société Harmonie S.A. Cette clause prévoit, pour une période de 20 ans (2026), un intéressement de bioMérieux aux produits nets issus des brevets transférés.
- Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 1,7 million d'euros.

Les autres engagements reçus (cautions) s'élèvent à 0,1 million d'euros.

5.3.29 Transactions avec les parties liées

5.3.29.1 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le montant total des jetons de présence versés aux administrateurs a été de 180 000 euros au cours de l'exercice 2006.

En outre, certains d'entre eux sont bénéficiaires d'un régime de retraite surcomplémentaire au titre de services antérieurs. La Société n'a enregistré aucune charge, ni effectué aucun décaissement à ce titre au cours de l'exercice.

5.3.29.2 Transactions avec les sociétés mises en équivalence

La société bioMérieux S.A. a acheté des matières premières et des prestations de service, pour un montant total de 2,4 millions d'euros en 2006, à la société La Bergerie de la Combe au Loup, détenue à 20 % et mise en équivalence.

La société bioMérieux S.A. a refacturé à la société ReLIA, détenue à 15 % et mise en équivalence, une somme de 0,1 million d'euros en contrepartie de services rendus.

5.3.29.3 Autres transactions avec les sociétés liées non consolidées

La société Mérieux Alliance, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux S.A. au 31 décembre 2006, assure des prestations de conseil et d'assistance services à bioMérieux S.A., bioMérieux Inc et bioMérieux BV, s'élevant à 4,1 millions d'euros sur l'exercice. A l'inverse, bioMérieux S.A. refacture à Mérieux Alliance des prestations de service pour 0,3 million d'euros.

bioMérieux S.A. a refacturé à la société Transgene (dont Mérieux Alliance détient indirectement 50 % du capital par l'intermédiaire de TSGH), des travaux de recherche pour un montant de 0,2 million d'euros sur la période.

Le Groupe a fourni aux sociétés du Groupe Silliker Group Corp, détenu majoritairement par Mérieux Alliance, des réactifs et des instruments pour un montant de 2,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2006.

En outre, bioMérieux S.A. et bioMérieux Italie ont refacturé leurs services respectivement à hauteur de 0,1 million d'euros.

La société ABL, détenue à 100% par la société TSGH, elle même contrôlée à 95 % par la société Mérieux Alliance, est sous-traitant de la société bioMérieux Inc ; le total des marchandises facturées s'élève à 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2006. Par ailleurs, bioMérieux Inc fournit à ABL des prestations de services s'élevant à 1,2 million d'euros sur l'exercice.

bioMérieux S.A. a versé au titre de dépenses de mécénat humanitaire 0,9 million d'euros à la Fondation Rodolphe Mérieux et 0,3 million d'euros à la Fondation Mérieux.

5.3.30 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture de l'exercice pouvant avoir un impact significatif sur le résultat ou les capitaux propres du Groupe.

5.3.31 Consolidation

bioMérieux est consolidé, par intégration globale, dans la société Mérieux Alliance S.A. (17 rue Bourgelat, 69002 - Lyon).

5.3.32 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2006

		2006	2005
bioMérieux SA	69280 Marcy l'Etoile - France R.C.S. Lyon B 673 620 399	Société Mère	
ABG STELLA	1409 Foulk Road, Suite 102, P.O.Box 7108 Wilmington, DE 19803-0108 – Etats-Unis	100%	100%
Bacterial Barcodes Inc	425 River Road - Athens - GA 30602 – Etats-Unis	100%	
bioMérieux Afrique Occidentale	08 BP 2634 - Abidjan 08 - Côte d'Ivoire	100%	100%
bioMérieux Allemagne	Weberstrasse 8 - D 72622 Nürtingen - Allemagne	100%	100%
bioMérieux Argentine	Av. Congreso 1745 - (C1428BUE) Capital federal - Buenos Aires - Argentine	100%	100%
bioMérieux Australie	Unit 25, Parkview Business Centre - 1 Maitland Place Baulkham Hills NSW 2153 - Australie	100%	100%
bioMérieux Autriche	Eduard-Kittenberger-Gasse 97, A-1230 Wien - Autriche	100%	100%
bioMérieux Belgique	Media Sqaure - 18-19 Place des Carabiniers - 1030 Bruxelles - Belgique	100%	100%
bioMérieux Benelux BV	Boseind 15 - PO Box 23 - 5281 RM Boxtel - Pays Bas	100%	100%
bioMérieux Brésil	Estrada Do Mapuá, 491 Jacarepaguá - CEP 22710 261 Rio de Janeiro - RJ - Brésil	100%	100%
bioMérieux BV	Boseind 15 - PO Box 84 - 5281 RM Boxtel - Pays Bas	100%	100%
bioMérieux Canada	7815 Henri Bourassa - West - H4S 1P7 Saint Laurent (Québec) Canada	100%	100%
bioMérieux Chili	Seminario 131 - Providencia - Santiago - Chili	100%	100%
bioMérieux Chine	17/Floor, Yen Sheng Center 64 Hoi Yuen Road, Kwun Tong - Kowloon - Hong Kong - Chine	100%	100%
bioMérieux Colombie	Avenida 15 n° 100-43 - Piso 2 - Bogota - Colombie	100%	100%
bioMérieux Corée	7th floor Yoo Sung Building #830-67, Yeoksam-dong, Kangnam ku - Séoul - Corée	100%	100%
bioMérieux CZ	Praha 5, Kosire, Jinonickà 80/804- République Tchèque	100%	100%
bioMérieux Danemark	Smedeholm 13C - 2730 Herlev - Danemark	100%	100%
bioMérieux Espagne	Manuel Tovar 45 - 47 - 28034 Madrid - Espagne	100%	100%
bioMérieux Finlande	Rajatorpantie 41C - 01640 Vantaa - Finlande	100%	100%
bioMérieux Grèce	Papanikoli 70 - 15232 Halandri - Athens - Grèce	100%	100%
bioMérieux Hongrie	Foti ut.56 - HU - 1047 Budapest - Hongrie	100%	100%
bioMérieux Inc	100 Rodolphe Street - Durham NC 27712 – Etats-Unis	100%	100%

		2006	2005
bioMérieux Inde	A-32, MohanCo-operative Ind. Estate - New Delhi 110 044 - Inde	100%	100%
bioMérieux Italie	Via Fiume Bianco, 56 - 00144 Roma - Italie	100%	100%
bioMérieux Japon	Seizan Bldg., 12-28, Kita-Aoyama 2-chome Minato-ku - Tokyo 107-0061 - Japon	100%	100%
bioMérieux Mexique	Chihuahua 88, col. Progreso - Mexico 01080, DF - Mexique	93%	93%
bioMérieux Norvège	Økernveien 145 - N-0580 Oslo - Norvège	100%	100%
bioMérieux Nouvelle-Zélande	22/10 Airbourne Road - North Harbour - Auckland Nouvelle-Zélande	100%	100%
bioMérieux Pologne	ul. Zeromskiego 17 - Warszawa 01-882 - Pologne	100%	100%
bioMérieux Portugal	Rua do Alto do Montijo, Lotes 1 e 2 - 2790-012 Carnaxide Portugal	100%	100%
bioMérieux Royaume-Uni	Grafton Way, Basingstoke - Hampshire RG 22 6HY Royaume-Uni	100%	100%
bioMérieux Russie	Petrovsko - Razoumovskii proyezd, 29 - Stroyeniye 2 127287 Moscou - Russie	100%	100%
bioMérieux Suède	Hantverksvagen 15 - 43633 Askim - Suède	100%	100%
bioMérieux Suisse	51 Avenue Blanc - Case Postale - 1211 Genève 2 - Suisse	100%	100%
bioMérieux Thaïlande	Regent House Bldg, 16th floor - 83 Rajdamri Road - Lumpini - Pathumwan - Bangkok 10330 - Thaïlande	100%	100%
bioMérieux Turquie	Degirmen Sok. Nida Plaza Kat:6 - 34742 Kozyatagi - Istanbul - Turquie	100%	100%
Stelhys	69280 Marcy l'Etoile - France	100%	100%

Deux sociétés sont mises en équivalence :

Bergerie Combe Au Loup	Bazourgues - Boisset St Priest - 42560 St Jean Soleymieux - France	20%	20%
ReLIA Diagnostic Systems LLC	One Market - Suite 1475 - Steuart Tower - San Francisco - Etats-Unis	15%	

5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

**COMMISSARIAT CONTROLE
AUDIT - C. C. A.
43, Rue de la Bourse
69002 LYON**
=====

**DELOITTE & ASSOCIES
81 Bd Stalingrad**

69100 VILLEURBANNE
=====

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société BIOMERIEUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

5.4.1 Opinion sur les comptes consolidés

– Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

5.4.2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

– Comme décrit aux notes 1.12 et 14.1 de l'annexe, les provisions destinées à couvrir les engagements du groupe en matière de retraite sont calculées sur la base d'estimations actuarielles par des experts désignés par les sociétés du groupe concernées. Nos travaux ont notamment consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que les notes 1.12 et 14.1 de l'annexe fournissent une information appropriée.

– Comme décrit en note 1.8 de l'annexe, votre société procède annuellement à un test de dépréciation des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et hypothèses utilisées par votre société et nous avons vérifié que la note 1.8 donne une information appropriée.

– Enfin, le groupe constitue des provisions pour couvrir les litiges, tels que décrits dans les notes 1.13 et 14.2 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

5.4.3 Vérifications spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

FAIT A LYON ET VILLEUBANNE, LE 6 AVRIL 2007
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**COMMISSARIAT CONTROLE AUDIT
C.C.A.**
représenté par

Bernard Chabanel

DELOITTE & ASSOCIES
représenté par

Alain Descoins

5.5 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

COMMISSARIAT CONTROLE
AUDIT - C. C. A.
43, Rue de la Bourse
69002 LYON
=====

DELOITTE & ASSOCIES
81 Bd Stalingrad

69100 VILLEURBANNE
=====

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Résolution du litige HIV

Nature et objet : Un accord avec la société BIORAD et l'INSTITUT PASTEUR, signé le 11 mai 2006 a mis fin au litige portant sur les brevets relatifs au dépistage du Sida. La société bioMérieux a versé, pour le compte du Groupe, la somme totale de l'ordre de 18 millions d'euros au titre d'indemnités et d'acquisition de licences de brevet. Ces coûts ont ensuite été répartis entre bioMérieux S.A., bioMérieux Inc. et bioMérieux B.V. selon le montant des ventes cumulées réalisées sur des produits utilisant ces brevets.

Modalités : Sur l'exercice 2006, facturation par bioMérieux S.A. :

- à bioMérieux Inc.	2 000 000 €
- à bioMérieux B.V	5 337 000 €

Administrateurs intéressés : Alain Mérieux représentant de bioMérieux S.A. pour bioMérieux B.V.

Rachat de droits de propriété industrielle de biologie moléculaire

Nature et objet : Un accord, en date d'effet du 31 décembre 2006, a été conclu entre bioMérieux S.A. et bioMérieux B.V concernant le rachat, par bioMérieux S.A., de l'activité de biologie moléculaire de bioMérieux B.V. pour un montant de 25,5 millions d'euros, correspondant au fonds de commerce, au portefeuille de Propriété Industrielle ainsi qu'aux marques et savoir-faire de cette activité.

Modalités :	Montant du fonds de commerce	9 852 K€
	Portefeuille de brevets	15 450 K€
	Savoir faire	184 K€

Administrateur intéressé : Alain Mérieux représentant de bioMérieux S.A. pour bioMérieux B.V.

Collaboration dans le domaine du cancer avec la société Transgene

Nature et objet : Collaboration des sociétés bioMérieux et Transgène dans un programme visant à la découverte de marqueurs génomiques pour le diagnostic et pronostic du cancer du poumon. Ce programme est conduit par la société Transgene dans le cadre d'une étude clinique (MVA-MUC1-IL2).

Modalités : Les contributions des deux parties dans ce programme sont les suivantes :

Contribution de bioMérieux : installation et trois ans de maintenance d'une station Affymetrix, formation du personnel Transgene à l'utilisation de cette station, fourniture des puces et réactifs nécessaires aux analyses et support de Transgene si nécessaire.

Contribution de Transgene : achat en 2006 à bioMérieux d'une station Affymetrix via une société de location financière pour un montant de 260 000 euros (réalisée sur 2006), collecte et tri des échantillons, analyse sur station Affymetrix, analyse biomathématique des données obtenues.

Chaque partie prend en charge les coûts relatifs à sa contribution ; il n'y a pas de paiement de frais de recherche et développement d'une partie à l'autre partie.

Administrateurs intéressés : Messieurs Alain Mérieux et Philippe Archinard.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Mérieux Alliance

Assistance informatique et téléphonique :

Nature et objet : Votre société a conclu avec la société Mérieux Alliance une convention de prestation d'assistance informatique et téléphonique pour une durée d'un an et tacitement reconductible pour une période identique. La refacturation des prestations informatiques par votre société inclut une marge de 10% tandis que, pour l'assistance téléphonique un montant forfaitaire de 1 500 euros par an a été fixé.

Modalités : Au titre de l'exercice 2006, le montant total facturé par votre société s'est élevé à 83 205 euros.

Usage du nom "Mérieux" :

Nature et objet : La société Mérieux Alliance a la possibilité d'utiliser le nom patronymique "Mérieux" pour des activités identifiées et distinctes de celle de votre société sous réserve que cette utilisation ne soit pas préjudiciable aux intérêts de votre société. La société Mérieux Alliance pourrait également se voir attribuer l'utilisation exclusive du nom patronymique "Mérieux" dans l'hypothèse où votre société viendrait à être contrôlée par un tiers ne souhaitant pas conserver sa dénomination sociale.

Modalités : Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Prestations de services :

Nature et objet : Votre société a signé une convention de prestations de services avec la société Mérieux Alliance à compter du 1er janvier 2002. La rémunération est fonction des services rendus par la société Mérieux Alliance (coûts et charges de personnel majorés de 8 %).

Modalités : Au titre de l'exercice 2006 votre société a comptabilisé une charge de 2 120 353 euros.

Régime de retraite :

Nature et objet : Votre société a institué un régime commun de retraite à prestations définies au bénéfice des cadres dont la classification professionnelle s'établit au coefficient 800 au sens de la convention collective nationale de l'industrie pharmaceutique. A la suite de restructurations intervenues dans le Groupe, les bénéficiaires de ce régime peuvent être salariés par la société Mérieux Alliance. Cette convention a donc pour objet de faire adhérer la société Mérieux Alliance.

Modalités : Alain Mérieux est le seul bénéficiaire de ce régime. Ce contrat a été clos et aucune somme n'a été versée en 2006.

Avec la société THERA McCANN

Nature et objet : Votre société a conclu avec la société THERA McCANN une convention de prestation de conseil, d'assistance et de réalisation dans le domaine de la communication promotionnelle pour une durée de deux ans. La facturation par THERA McCANN s'effectue en fonction des prestations réalisées, avec la possibilité de remises en fonction du chiffre d'affaires annuel réalisé.

Modalités : Au titre de l'exercice 2006, le montant facturé par THERA McCANN à votre société s'est élevé à 939 013 euros.

Avec la Fondation Rodolphe Mérieux

Nature et objet : Votre société a conclu avec la Fondation Rodolphe Mérieux une convention de mécénat humanitaire. Le montant de la dotation annuelle à la Fondation est soumis chaque année au Conseil d'administration.

Modalités : Au titre de l'exercice 2006, votre société a enregistré une charge de 900 000 euros.

Avec la société bioMérieux Inc.

Nature et objet : Votre société a conclu un accord de co-développement dans le domaine de la biologie moléculaire avec la société bioMérieux Inc. Un contrat en date du 11 octobre 1996 organise la collaboration entre les équipes de recherche de votre société et celles de la société bioMérieux Inc.

Modalités :

Facturation de bioMérieux Inc à bioMérieux S.A. au titre de 2006	17 000 €
Facturation de bioMérieux S.A. à bioMérieux Inc. au titre de 2006	113 729 €

Avec les sociétés bioMérieux Stelhys et Transgene

Nature et objet : Votre société a conclu un protocole d'accord tripartite avec les sociétés bioMérieux Stelhys et Transgene relatif à la sclérose en plaque, les modalités de la rétribution de ce protocole étant convenues entre les parties préalablement à toute exploitation directe ou indirecte.

Modalités : Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Avec la société bioMérieux Stelhys

Nature et objet : Votre société a conclu avec la société bioMérieux Stelhys une convention de licence non exclusive concernant la sclérose en plaque, les modalités de la rétribution de cette convention étant convenues entre les parties préalablement à toute exploitation directe ou indirecte.

Modalités : Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Avec la Fondation Mérieux

Convention de soutien :

Nature et objet : Votre société a conclu une convention de soutien à la Fondation Mérieux selon laquelle elle s'engage à contribuer au financement de ses activités.

Modalités : Au titre de l'exercice 2006, la contribution de votre société s'est élevée à 345 000 euros.

Assistance administrative :

Nature et objet : Votre société a conclu avec la Fondation Mérieux, en date du 26 avril 2002, une convention d'assistance administrative : rémunération de la gestion des protocoles loi Hurriet sur la base d'une retenue de 12 % sur le montant cumulé des indemnités versées par votre société.

Modalités : Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Avec la société Silliker Group Corp

Nature et objet : Votre société a conclu avec la société une convention de prestations de services corporate en date du 4 janvier 1999.

Modalités : Au titre de l'exercice 2006, votre société a facturé 137 180 euros à la société Silliker Group Corp.

Avec la société Transgene

Prestations de recherche :

1) Nature et objet : La société Transgene réalise pour le compte de votre société des prestations de recherche portant sur la réalisation de lots pré-cliniques de vecteurs poxviraux (programme MVA-TAT-REV).

Modalités : Montant facturé sur l'exercice par Transgene S.A. 11 000 €

2) Nature et objet : La société Transgene réalise pour le compte de votre société des prestations de recherche portant sur la construction d'un vecteur (MCA.HCV 1). Tel que cela est défini par le contrat du 19 janvier 2004, la société Transgene refacture à votre société les temps passés par les chercheurs et techniciens.

Modalités : Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

FAIT A LYON ET VILLEUBANNE, LE 6 AVRIL 2007
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**COMMISSARIAT CONTROLE AUDIT
C.C.A.**

représenté par

Bernard Chabanel

DELOITTE & ASSOCIES

représenté par

Alain Descoins

5.6 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 JUIN 2007

5.6.1 Modalité d'exercice de la Direction générale

Conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général prévu à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce. En conséquence, Monsieur Alain Mérieux, Président du Conseil d'administration, assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société.

5.6.2 Situation et activité de la Société

L'exercice clos le 31 décembre 2006 a été marqué par les principaux événements suivants :

5.6.2.1 Activité

Cf. § 5.2.2 *supra* du présent document de référence.

5.6.2.2 Lancement de nouveaux produits

32 nouveaux produits (25 réactifs, 6 logiciels et 1 instrument) ont été commercialisés au cours de l'exercice. Ils renforcent la présence de bioMérieux dans les domaines de la biologie moléculaire (test NucliSENS EasyQ[®] Influenza H5 et N1), des immunoessais (VIDAS[®] Troponin I Ultra, enrichissement du menu de VIDIA[®]), ainsi que dans celui des applications industrielles (VIDAS[®] LDUO, milieu de culture CampyFood ID et élargissement du menu de TEMPO[®]).

La base installée a continué de progresser, avec la mise en place de 3 900 nouveaux instruments au cours de l'année. Après cession des instruments de la gamme hémostase, la base installée s'élève à 45 400 systèmes environ au 31 décembre 2006.

5.6.2.3 Principaux accords de partenariat

Cf. § 4.4.5 et 4.7 *supra* du présent document de référence.

5.6.2.4 Opérations Industrielles et Investissements

En 2006, les investissements ont représenté 88 millions d'euros, dont 47 millions au titre des instruments placés, contre, respectivement, 83 et 38 millions d'euros en 2005. En 2006, le solde des investissements est principalement constitué d'investissements en production, ainsi que de l'acquisition d'un ensemble terrain et bâtiment contigu au site actuel de Saint Louis, Missouri (Etats-Unis).

En décembre 2006, la société a décidé d'arrêter la production d'immunoessais en microplaques sur son site de Durham, Caroline du Nord (Etats-Unis). Cette gamme, commercialisée surtout aux Etats-Unis, regroupe des tests utilisés principalement pour le diagnostic des virus VIH et VTLH (Virus T-Lymphotrope Humain), dans les laboratoires de référence et les banques de sang. Elle a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 15 millions d'euros en 2006, comme en 2005. Cette décision résulte de la volonté de la société de se concentrer, pour chaque région, sur les gammes de produits stratégiques pour sa croissance future. Elle se traduit par la constatation d'une charge de près de 7 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2006.

5.6.2.5 Procédures en cours

Cf. § 4.9 « Procédures en cours » *supra* du présent document de référence.

5.6.2.6 Opérations de mécénat

Cf. § 6.2.3

5.6.3 Évènements récents / Perspectives d'avenir

Cf. Chapitre 7 *infra* du document de référence.

5.6.4 Activités en matières de recherche et de développement

5.6.4.1 Stratégie

Cf. § 4.4.1 *supra* du présent document de référence.

5.6.4.2 Projets de recherche et développement

Cf. § 4.4.3 *supra* du présent document de référence.

5.6.5 Répartition du capital – filiales et participations

5.6.5.1 Répartition du capital au 31 décembre 2006

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

Actionnariat	Situation au 31 décembre 2006			Situation au 31 décembre 2005		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Mérieux Alliance (anciennement ACCRA)* ...	23.240.090	58,90%	58,82%	23.240.090	58,90%	58,79%
GIMD**	2.013.470	5,10%	5,10%	2.013.470	5,10%	5,09%
Public	11.843.353	30,02%	30,33%	11 865 381	30,08%	30,22%
Autres***	2.356.827	5,98%	5,75%	2.334.799	5,92%	5,90%
Total	39 453 740	100 %	100 %	39 453 740	100 %	100 %

* Mérieux Alliance SA est la société holding de la famille Mérieux.

** Groupe Industriel Marcel Dassault.

*** Cette ligne comprend au 31 décembre 2006 l'actionnariat salarié à travers des FCP, les actions détenues par la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité et pour les besoins du plan d'attribution gratuite, ainsi que divers actionnaires nominatifs, étant précisé qu'aucun actionnaire ne détient individuellement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

5.6.5.2 Prises de participations et cessions

Cf. § 3.1.15 *supra* du présent document de référence.

5.6.5.3 Prises de contrôle

Aucune prise de contrôle par votre Société n'a eu lieu au cours de l'exercice. Il est, cependant, précisé qu'en septembre 2006, bioMérieux Inc. a acquis la société de biotechnologie moléculaire Bacterial Barcodes Inc., basée en Géorgie (Etats-Unis). Cette société a développé et commercialise le système breveté DiversiLab[®], pour le géotypage bactérien automatisé. Ce système complète parfaitement l'offre technologique de bioMérieux en microbiologie ; elle apporte aux laboratoires des solutions plus rapides, plus précises et moins coûteuses pour l'identification et la traçabilité des infections nosocomiales et des contaminations bactériennes.

5.6.6 Organigramme juridique

L'organigramme juridique figure au § 3.1.16 du document de référence ; les performances des filiales pour l'exercice 2006 sont résumées dans le tableau des filiales et participations ci-dessous.

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Chiffres d'affaires total du dernier exercice	Bénéfices nets ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	(Devises en millions)	(Devises en millions)		(En millions d'euros)	(En millions d'euros)	(En millions d'euros)	(Devises en millions)	(Devises en millions)	(En millions d'euros)	
A - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par bioMérieux) :										
. ABG Stella	USD	0,0	304,8	100,0%	55,5	55,5	500,9	67,4	37,5	01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Afrique Occidentale	EUR	0,1	0,1	100,0%	0,1	0,1	0,4	0,0		01/01/05 - 31/12/05
. bioMérieux Argentine	ARS	0,5	8,8	99,0%	5,4	3,8	29,8	1,4		01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Colombie	COP	502,9	10861,7	99,0%	2,2	2,2	23131,1	747,9	0,7	01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Brésil	BRL	29,1	13,3	99,9%	24,0	19,5	75,5	2,2		01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Allemagne	EUR	3,5	2,7	100,0%	3,8	3,8	48,3	0,8	0,9	01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Autriche	EUR	0,1	1,2	100,0%	0,1	0,1	14,2	0,3	1,0	01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Belgique	EUR	0,3	2,8	99,9%	0,3	0,3	22,5	1,1	1,0	01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Chili	CLP	1 686,6	276,0	100,0%	3,1	3,1	4033,8	217,2		01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Corée	KRW	1 000,0	1706,5	100,0%	0,7	0,7	17389,3	1165,6	0,7	01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Danemark	DKK	0,5	4,1	100,0%	0,5	0,5	34,5	1,2	0,1	01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Finlande	EUR	0,0	0,1	100,0%	0,1	0,1	3,0	0,0	0,1	01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Grèce	EUR	2,0	-0,1	100,0%	4,1	4,1	13,3	-0,8		01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Bénélux BV	EUR	0,0	3,6	100,0%	0,1	0,1	29,6	1,0		01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Chine	HKD	1,5	48,3	50,0%	0,1	0,1	252,7	2,6	0,8	01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Hongrie	HUF	3,0	1,5	96,7%	0,0	0,0	4,9	5,4		01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Inde	INR	60,8	-34,0	100,0%	1,4	1,4	593,0	-1,6		01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Italie	EUR	9,0	16,3	100,0%	12,8	12,8	97,3	0,0		01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Japon	JPY	480,0	-1241,1	100,0%	5,9	5,9	4559,7	-54,7		01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Espagne	EUR	0,2	11,7	100,0%	0,3	0,3	43,7	2,5	2,4	01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Norvège	NOK	2,8	4,1	100,0%	0,3	0,3	41,7	3,4	0,3	01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Pologne	PLN	0,4	39,5	100,0%	1,5	1,5	93,1	7,5	2,7	01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Portugal	EUR	1,6	8,5	100,0%	2,0	2,0	19,7	1,1	2,0	01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux République Tchèque	CZK	0,2	2,5	100,0%	0,0	0,0	47,3	2,5		01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Russie	USD	0,3	0,3	100,0%	0,2	0,2	8,0	0,1		01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Suède	SEK	0,5	5,5	100,0%	0,2	0,2	37,8	3,1	0,1	01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Suisse	CHF	0,4	1,9	100,0%	0,6	0,6	22,3	1,1	0,8	01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Thaïlande	THB	35,0	28,6	99,99%	0,9	0,9	254,5	4,8		01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Turquie	EUR	2,9	7,6	100,0%	2,7	2,7	15,7	1,0	0,5	01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Angleterre	GBP	0,0	6,5	100,0%	1,2	1,2	28,8	1,6	1,4	01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux BV	EUR	22,7	-1,3	100,0%	53,3	34,4	34,6	16,3		01/01/06 - 31/12/06
. bioMérieux Stelhys	EUR	0,0	0,0	100,0%	1,4	0,0	0,0	0,0		01/01/06 - 31/12/06
. Stella	EUR	0,0	0,0	100,0%	0,0	0,0	0,0	0,0		01/01/06 - 31/12/06
B - PARTICIPATION (5 à 50 % du capital détenu par bioMérieux)										
. Théra conseil	EUR	0,0	0,2	14,9%	0,0	0,0	1,3	-0,2	0,0	01/01/06 - 31/12/06
. Bergerie Combe aux Loups	EUR	0,1	0,6	20,0%	0,0	0,0	3,4	0,1	0,0	01/01-31/12/06 PROV
. Inodiag	EUR	0,1	1,9	11,0%	0,8	0,8	0,0	-1,0		Etat au 30/06/06
. Exonhit	EUR	0,4	13,2	5,7%	4,0	4,0	5,6	-4,5		01/01/06 - 31/12/06
. GeNeuro	CHF	0,1	0,2	10,0%	0,0	0,0	0,0	-0,4	0,0	01/01/06 - 31/12/06
. ReLIA diagnostic systems, Inc.	EUR				6,8	6,8				01/01/06 - 31/12/06
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION					196,6	170,2				
C - AUTRES TITRES										
. Sofinnova Ventures II NV	USD	1,0	-0,3	1,0%	0,0	0,0	N/A	0,3		01/01/05 - 31/12/05
. Europroteome AG	EUR			8,8%	2,0	0,0				En cours de liquidation
. Sofinnova IV	USD	70,6	-63,9	0,57%	0,2	0,1	N/A	-0,7		01/01/06 - 31/12/06
. Altabiopharma	USD	106,9	-101,8	0,94%	0,4	0,0	0,0	7,8		01/01/06 - 31/12/06
. Dynavax	USD	198,8	-151,4	0,6%	2,4	1,6	2,4	-35,6		Etats au 30/09/06
. Oscent Pharma	USD	413,1	-401,4	0,6%	3,5	0,3	27,9	-63,8		Etats au 30/09/06
. Orphan Pharma International	EUR	0,6	15,6	4,0%	0,7	0,7	18,1	0,6		01/01/06 - 31/12/06
. Avesthagen	INR	29,4	217,5	6,0%	1,4	1,4	178,4	-0,3		01/04/05 - 31/03/06
TOTAL AUTRES TITRES					10,8	4,2				
TOTAL GENERAL					207,4	147,5				

5.6.7 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2006, les salariés détiennent, dans le cadre de fonds communs de placement, 369 557 actions, soit 0,94 % du capital social de la Société.

Ni la Société ni une société du Groupe n'ont consenti d'options de souscription ou d'achat à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2006. Au 31 décembre 2006, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions susceptible d'être exercée. La Société n'a, par ailleurs, procédé à aucune acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

En 2006, la Société a procédé à l'attribution gratuite d'actions, présentée dans le rapport spécial établi à cet effet.

5.6.8 Présentation des comptes consolidés ; résultats économiques et financiers

Cf. § 5.2 et 5.3 *supra* du présent document de référence.

5.6.9 Présentation des comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Faits marquants de l'exercice

- La Société a souscrit en janvier 2006 à hauteur de 8 millions de dollars à une augmentation du capital de la société californienne ReLIA qui conçoit des tests rapides de diagnostic in vitro. A l'issue de cette opération, bioMérieux S.A. détient 15 % du capital de cette société.
- La gamme de produits hémostase a été cédée le 22 juin. La cession a porté sur le fonds de commerce, la base installée et les stocks. A compter de cette date, la Société a continué d'assurer certains services (facturation et logistique, service après ventes) en contrepartie d'une rémunération sous forme de commission. L'opération, comptabilisée en résultat exceptionnel, n'a quasiment pas d'impact sur le résultat de l'exercice.
- Un accord avec la société Bio-Rad et l'Institut Pasteur, signé le 11 mai 2006, a mis fin au litige portant sur les brevets relatifs au dépistage du Sida moyennant le versement d'une indemnité et le paiement d'avance de redevances. Ces coûts ont ensuite été répartis entre bioMérieux SA, bioMérieux Inc. et bioMérieux BV. L'impact favorable pour bioMérieux SA s'élève à 1,2 millions d'euros
- En date d'effet du 31 décembre 2006, un accord a été conclu avec bioMérieux BV concernant le rachat de son activité dans le domaine de la biologie moléculaire (fonds de commerce, propriété industrielle et marques) pour un montant total de 25,5 millions d'euros. Cette opération n'a pas d'incidence significative sur le résultat de l'exercice.

5.6.9.1 Activité

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 530,5 millions d'euros contre 480,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 10,3 %.

Les ventes à l'international à destination des filiales et des distributeurs ont fortement progressé, notamment à destination de l'Asie Pacifique (+20 %) et de l'Europe Moyen-Orient Afrique (+16 %) où bioMérieux bénéficie des marchés obtenus en République Démocratique du Congo, en Afrique du Sud et au Botswana. Les ventes domestiques ont, par contre, marqué un léger recul (-1,8 %).

La croissance du chiffre d'affaires a été soutenue par les ventes d'instruments, notamment de plateformes de biologie moléculaire, et par les ventes de réactifs, grâce en particulier aux milieux de cultures et à la biologie moléculaire.

5.6.9.2 Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 77,5 millions d'euros, soit 14,6 % du chiffre d'affaires. Il régresse de 1,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique par l'augmentation des achats liée à la forte progression de l'activité d'intermédiation au cours de l'exercice 2006.

Les services extérieurs augmentent moins rapidement mais les frais de transports ont continué de peser sur ce poste.

5.6.9.3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions, s'établit à 45,9 millions d'euros (42,4 millions d'euros l'année précédente). Il représente 8,6 % du chiffre d'affaires contre 8,8 % au 31 décembre 2005.

5.6.9.4 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 31 millions d'euros, contre 18,3 millions d'euros au 31 décembre 2005. Il bénéficie de la progression de 27,2 millions d'euros des dividendes reçus des filiales.

5.6.9.5 Résultat courant

Le résultat courant avant impôts est bénéficiaire de 77 millions d'euros contre 60,7 millions d'euros au 31 décembre 2005.

5.6.9.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel présente une perte de 1,4 million d'euros (contre un gain de 1,7 million d'euros au 31 décembre 2005).

5.6.9.7 Résultat net

Le résultat net comptable de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 61,8 millions d'euros (51,3 millions d'euros au 31 décembre 2005). Il représente 11,7 % du chiffre d'affaires, contre 10,7 % au 31 décembre 2005.

5.6.9.8 Investissements

Les investissements en actifs corporels et incorporels se sont élevés à 53,7 millions d'euros, dont 7,2 millions d'euros d'instruments.

La Société a notamment repris l'activité de biologie moléculaire de bioMérieux BV et poursuivi ses investissements dans les infrastructures de ses sites de Craponne et La Balme.

La valeur nette comptable des immobilisations cédées ou mises au rebut s'est élevée à 2 millions d'euros. Les immobilisations financières baissent de 13,9 millions d'euros : les avances faites aux filiales diminuent de 20,1 millions d'euros, tandis que les titres de participation augmentent de 6,1 millions d'euros, suite notamment à l'acquisition de titres ReLIA pour 6,8 millions d'euros.

5.6.9.9 Endettement

L'endettement de la société s'élève à 66,4 millions d'euros, en diminution de 28,3 millions d'euros.

5.6.10 Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2006 qui, constitué de la somme du résultat bénéficiaire s'élevant à 61 834 398,72 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 21 106 273,61 euros, s'élève à 82 940 672,33 euros, de la manière suivante :

– Une somme de 69 756,32 euros sera virée au compte "Réserve spéciale pour Mécénat" qui se trouvera portée de 261 038,61 euros à 330 794,93 euros :	69 756,32 euros
– Une somme de 20 000 000 euros sera virée au compte "Réserve Générale" qui se trouvera portée de 174 000 000 euros à 194 000 000 euros :	20 000 000,00 euros
– Une somme de 29 984 842,40 euros sera versée à titre de dividendes soit 0,76 euro pour chacune des 39 453 740 actions composant le capital social.	29 984 842,40 euros (*)
– Le solde, soit 32 886 073,61 euros, sera versé au compte "Report à nouveau" :	32 886 073,61 euros (*)
Total égal au bénéfice distribuable soit :	82 940 672,33 euros

(*) Sous réserve des dividendes attachés aux actions détenues par bioMérieux S.A. lors de la mise en paiement qui seront imputés en report à nouveau. Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel sera éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

5.6.11 Rappel des dividendes distribués

Cf. § 3.4.1 *supra* du présent document de référence.

5.6.12 Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice écoulé ne supportent aucune dépense non déductible du résultat fiscal visée par les dispositions prévues aux articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts.

5.6.13 Liste des mandats des mandataires sociaux

Cf. § 6.1.1.2 *infra* du présent document de référence.

5.6.14 Rémunération des mandataires sociaux

Cf. § 6.2.1, 6.2.3 et 6.3.2 *infra* du présent document de référence.

5.6.15 Activité polluante ou à risque

La Société n'exploite pas d'installations classées Seveso seuil haut.

5.6.16 Impact social et environnemental

5.6.16.1 Impact social

Cf. § 4.10 *supra* du présent document de référence.

5.6.16.2 Impact environnemental

Cf. § 4.13 *supra* du présent document de référence.

5.6.17 Informations concernant les offres publiques

L'article L. 225-100-3 issu de la loi du 31 mars 2006 précise qu'afin d'assurer une plus grande transparence des mesures pouvant avoir une influence sur le cours ou l'issue des offres, le rapport doit préciser et le cas échéant, expliquer les éléments suivants :

- **Répartition du capital** : cf. §5.6.5.1
- **Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions** : l'article 10 des statuts de la Société dispose qu'outre l'obligation d'informer la société et l'AMF du franchissement des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 1/3 %, 50 %, 66 2/3 %, 90 % ou 95 % du capital existant et/ou des droits de vote de la société et ce, par lettre en indiquant notamment la part du capital et des droits de vote qu'elle détient, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de seuil, toute personne morale agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens de des arts L 233-7 et suivant du code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote de la société et correspondant à 1 % du capital social ou des droits de vote de la société, est tenue, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et droits de vote qui y sont potentiellement attachés.
- L'obligation d'information s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droit de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au paragraphe ci-dessus.
- L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote de la société, par la privation des droits de vote pour les actions ou droits attachés excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle la notification prévue ci-dessus aurait du intervenir.
- L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte d'actionnaires non résidents conformément à l'art L 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations de déclaration des propriétaires de ces titres, d'effectuer les déclarations de franchissement de seuils.
- Mécanisme de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat :

Il existe deux fonds communs de placement mis en place lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés de bioMérieux suite à son introduction en bourse : OPUS et OPUS MULTI.

- **Pouvoirs du Conseil d'administration pour le rachat ou l'émission d'actions** : le tableau des délégations de compétence et de pouvoirs consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration figure en annexe au présent rapport.

– Clauses de changement de contrôle

Certains contrats auxquels la Société est partie sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin dans le cas d'un changement de contrôle. Le tableau ci-dessous reprend la liste des principaux contrats concernés.

Nature du contrat	Cocontractant	Objet
Contrat de prêt	BNP Paribas, Calyon, Natexis Banques Populaires, Société Générale	prêt syndiqué d'un montant de 260 millions d'euros, à échéance 2013
Contrat d'étude	ExonHit Therapeutics	Domaine du cancer du sein
Contrat de licence	Gen-Probe	ARN ribosomal
Contrat de licence	Roche Diagnostics	NT-pro-BNP
Contrat de licence	Chiron	VIH
Contrat de licence	Bio-Rad	VIH2
Contrat de licence	Institut Pasteur	VIH1

bioMérieux n'a pas connaissance d'autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur ses titres, tels que ceux listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

5.6.18 Contrôle des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes figure au § 5.5.

5.6.19 Situation des mandats des administrateurs et jetons de présence

Le Conseil d'administration a procédé, le 15 septembre 2006, à la cooptation de M. Jean-Luc Bélingard. Il est donc demandé à l'Assemblée générale des actionnaires de procéder à la ratification de ladite cooptation et, en conséquence, à la nomination de Monsieur Jean-Luc Bélingard en qualité d'administrateur de la société bioMérieux pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Par ailleurs, Monsieur Philippe Villet a été nommé administrateur le 20 juillet 2001. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires de procéder à la nomination de Monsieur Philippe Villet en qualité de censeur, conformément à l'article 11-III des Statuts de la Société, pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009.

5.6.20 Situation des mandats des Commissaires aux comptes

Aucun renouvellement ni nomination ne seront proposés à l'Assemblée générale des actionnaires.

5.6.21 Facteurs de risques

Cf. § 4.11 et 5.2 *supra* du présent document de référence.

ANNEXES

Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice 31/12/2006	Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2004	Exercice 31/12/2003	Exercice 31/12/2002
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 029 370	12 029.370	12 029 370	11 879 045	11 879 045
Nombre des actions ordinaires existantes	39 453 470	39 453.470	39 453 740	3 896 071	3 896 071
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	530 467 073	480 775 659	405 451 004	384 024 025	369 956 812
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	116 163 375	90 392 367			
Impôts sur les bénéfices	10 512 384	8 472 519	94 590 784	83 484 421	69 587 705
Participation des salariés due au titre de l'exercice	3 237 535	2 636 451	1 230 705	3 138 822	2 259 433
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	61 834 399	51 277 249			
Résultat distribué (1)	29 984 842	18 148 720	40 532 742	42 155 670	36 510 863
Distribution exceptionnelle prélevée sur la réserve générale	0	0	15 781 496	17 999 848	4 012 953
			29 961 770	0	5 064 892
III. Résultats par action (2)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	2,60	2,01	2,22	16,56	14,81
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,57	1,30	1,03	10,82	9,37
Dividende attribué à chaque action (3)	0,76	0,46	0,40	4,62	1,03
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 299	2 217	2 123	2 057	2 034
Montant de la masse salariale de l'exercice	105 294 789	96 907 147	90 603 261	84 114 056	83 729 701
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	49 443 252	45 015 526	40 952 473	38 921 734	37 731 793

(1) Sous réserve du dividende non versé relatif aux actions propres détenues au moment de la mise en paiement

(2) En 2004, après la fusion Nouvelle bioMérieux Alliance et avant l'introduction en bourse, le nombre d'actions a été multiplié par 10

(3) Le dividende unitaire pour les distributions exceptionnelles n'est pas mentionnée dans ce tableau.

Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital (cf 3.2.4 supra)

5.7 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

5.7.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

5.7.1.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé à ce jour de neuf membres.

La liste des administrateurs de la Société figure au § 6.1.1.2 du présent document de référence.

5.7.1.2 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à quatre reprises, soit une fois lors de chaque trimestre.

5.7.1.3 Convocations et présence des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués à ces réunions par lettre simple, avec un préavis suffisant, conformément aux dispositions statutaires. Les délais moyens de convocation du Conseil d'administration sont de quatorze jours environ.

L'émargement du registre de présence au Conseil d'administration fait apparaître que tous les administrateurs étaient présents ou représentés à chacune des réunions tenues en 2006.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont également été convoqués aux réunions du Conseil d'administration devant examiner et arrêter les comptes intermédiaires ainsi que les comptes annuels.

5.7.1.4 Présidence des séances du Conseil d'administration

Les quatre séances du Conseil d'administration tenues au cours de l'exercice ont toutes été présidées par le Président.

5.7.1.5 Procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis postérieurement à la réunion qu'ils relatent et sont systématiquement soumis à l'approbation de l'ensemble du Conseil d'administration lors de sa réunion suivante, avant d'être signés et retranscrits dans le registre des Conseils.

5.7.1.6 Les travaux du Conseil d'administration en 2006

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2006. Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les suivants : revue trimestrielle de la marche des affaires sociales et des projets majeurs de la Société, arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et préparation de l'Assemblée générale, propositions de délégations financières, évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration, cession de l'activité Hémostase, arrêté des comptes intermédiaires, cooptation d'un nouvel administrateur, projet de budget pour l'exercice 2007, stratégie pour 2007, cession d'actifs de bioMérieux BV à bioMérieux SA, approbation des conventions réglementées.

Lors de sa réunion du 8 juin 2006, le Conseil d'administration a procédé à son auto-évaluation à partir notamment d'un questionnaire dans lequel chaque administrateur a pu faire part de sa position. L'analyse des réponses reçues, sur lesquelles le Conseil d'administration a débattu, a fait apparaître que la composition, l'organisation et le fonctionnement sont considérés satisfaisants par l'ensemble des administrateurs.

5.7.1.7 Les travaux du Comité d'audit en 2006

La composition du Comité d'audit figure au § 6.1.2.1.1 du présent document de référence.

Le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises en 2006 :

- le 13 mars 2006, en présence de tous ces membres et des Commissaires aux comptes de la Société, en vue d'examiner les principaux éléments des opérations d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le projet de rapport de gestion, ainsi que les principaux risques financiers de l'entreprise et le projet de communiqué sur les résultats annuels.
- le 12 septembre 2006, en présence de tous ses membres et des Commissaires aux comptes de la Société, en vue d'examiner les principaux éléments des opérations d'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2006, le projet de rapport d'activité semestriel, le projet de cession d'actifs de bioMérieux BV à bioMérieux SA, ainsi que le projet de communiqué sur les résultats semestriels.

Par ailleurs, lors de conférences téléphoniques, le Comité a procédé à la revue des communiqués de presse relatifs aux publications du chiffre d'affaires trimestriel.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité d'audit a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a présenté les observations qu'il a jugées utiles.

5.7.1.8 Les travaux du Comité des rémunérations en 2006

La composition du Comité des rémunérations figure au § 6.1.2.2.1 du présent document de référence.

Le Comité des rémunérations s'est réuni à trois reprises en 2006, le 16 mars, le 15 septembre et le 15 décembre 2006. Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les suivants : revue des dispositions relatives à la publicité des rémunérations des dirigeants sociaux et du positionnement des rémunérations par rapport au marché et examen de la politique de rémunération, ainsi que la gestion des hauts potentiels.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité des rémunérations a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a remis toutes les informations utiles.

5.7.2 Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006

Les mandataires sociaux de bioMérieux S.A. n'ont reçu de la Société aucune rémunération autre que les jetons de présence.

Le Conseil d'administration a arrêté le principe selon lequel le montant devant être versé à chaque administrateur au titre des jetons de présence était fixé en fonction de son assiduité aux séances du Conseil d'administration et des Comités du Conseil d'administration dont il est membre.

5.7.3 Mode d'exercice de la Direction générale de la Société et limitations de pouvoirs du Directeur général

Le Conseil d'administration de la Société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur général, à l'exception de certaines dispositions de son règlement intérieur qui impose au Directeur général de le saisir concernant (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités, ...) non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

5.7.4 Procédures de contrôle

5.7.4.1 Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place dans la Société et dans le Groupe ont notamment pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion et de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre des orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les normes et règles internes de l'entreprise,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe.

Le contrôle interne ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que les objectifs visés seront atteints.

La description des systèmes de contrôle interne de la Société dans le présent rapport a été élaborée à partir d'un recensement des procédures existantes, effectuée sur la base d'entretiens conduits avec les principaux responsables des fonctions de l'entreprise et par la consultation de la documentation disponible concernant les sujets traités.

5.7.4.2 Le contrôle interne opérationnel

5.7.4.2.1 Les acteurs du contrôle interne opérationnel

Pour tenir compte de son développement et de ses nombreuses implantations géographiques, bioMérieux s'est doté d'une organisation visant à permettre à chaque site dans chaque pays de disposer des compétences nécessaires compte tenu de son activité et de sa taille.

La Direction générale de bioMérieux est assistée dans ses fonctions par :

- **un Comité stratégique**, composé aujourd'hui de quatre membres (Monsieur Alain Mérieux, Monsieur Stéphane Bancel, Monsieur Alexandre Mérieux et Monsieur Jean Le Dain). Ce comité propose au Conseil d'administration les orientations à moyen et long terme du Groupe et en particulier, (i) les axes de développement des domaines d'activité, (ii) les options scientifiques et technologiques, (iii) les axes de développement géographique, (iv) les stratégies d'alliance et de collaboration et (v) les axes de communication et de gestion de l'image du Groupe.
- **un Comité de direction**, présidé par Monsieur Stéphane Bancel, Directeur délégué, regroupant le Directeur adjoint, les Directeurs des fonctions Opérations Commerciales, Applications Industrielles, Recherche et Développement, Stratégie et *Business Development*, Production et Qualité, le *Chief Executive Officer* de bioMérieux Inc. et le Directeur financier. Le Comité de Direction est en charge de l'application de la stratégie générale de la Société décidée par le Conseil d'administration. Il se réunit une fois par mois. Chaque session mensuelle inclut une revue opérationnelle, une revue des ressources humaines, une revue du suivi de la stratégie et une revue de la gestion du portefeuille de recherche et développement. Sa mission est de piloter les projets stratégiques, de décider des priorités et de mettre en œuvre les moyens nécessaires auprès des différentes directions de la société.
- **un Comité d'investissement** réunit, chaque mois, le Directeur délégué, la direction des Applications Industrielles, la direction des Infrastructures, du Patrimoine, de la Sûreté et de la Sécurité et la direction financière. Il décide de tout investissement industriel (corporel ou incorporel) d'un montant défini annuellement et suit les réalisations relatives à ces investissements. Les engagements pris sont communiqués au Comité de direction.
- **un Comité de validation des projets** ("*Project Approval Committee*"), présidé par le Directeur délégué, réunit les Directeurs des fonctions Opérations Commerciales, Applications Industrielles, Recherche et Développement, Stratégie et *Business Development*, Production et Qualité, et la direction financière. Il décide de l'introduction de nouveaux projets dans le programme de développement. Il nomme l'équipe projet et décide de l'allocation des ressources. Il suit l'avancement des projets jusqu'à la commercialisation du produit concerné. Les projets sont revus au moins une fois par an et peuvent faire l'objet d'une revue exceptionnelle en cas de modification significative.

Certaines fonctions jouent par ailleurs un rôle prépondérant dans le contrôle interne opérationnel :

La **Direction Assurance Qualité et Affaires Réglementaires Corporate**, dont les missions visent à contrôler :

- la conformité des processus mis en œuvre pour concevoir, produire, distribuer, installer et maintenir les produits de bioMérieux aux besoins des clients et aux exigences réglementaires,
- l'efficacité du système de management de la qualité de l'ensemble des entités appartenant au groupe bioMérieux,
- la conformité des produits de bioMérieux aux besoins des clients et aux exigences réglementaires et
- le suivi des réclamations émanant de clients et la mise en œuvre du processus de vigilance.

Cette direction met en œuvre les moyens nécessaires en vue d'appliquer ou de faire appliquer par l'ensemble du personnel de l'entreprise les règles nécessaires à la réalisation des objectifs qualité et intervient notamment pour autoriser la mise sur le marché des produits, décider des mesures d'information aux clients et, le cas échéant, des rappels de produits. Une procédure dite de « Post Market Surveillance » a également été mise en œuvre ; cette procédure consiste à évaluer de manière régulière la conformité du produit à l'état de la connaissance. Cette direction est aussi responsable des documents relatifs aux produits et suit les réclamations émanant de clients, ainsi que leur traitement. Elle s'assure du respect des exigences réglementaires dans tous les pays où sont commercialisés les produits de bioMérieux.

Pour réaliser ces objectifs, cette direction est organisée en différents départements :

- un département vigilance, en relation avec les autorités compétentes,
- un département système de management de la qualité Groupe,
- un département système de management de la qualité au niveau Recherche & Développement,
- un département système de management de la qualité au niveau des opérations industrielles et,
- un département affaires réglementaires, en Europe et aux Etats-Unis.

Par ailleurs, des auditeurs internes s'assurent périodiquement de la conformité du système qualité des sites ou des filiales.

La Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Industrielle assure la formalisation des rapports de bioMérieux avec l'extérieur (fournisseurs, clients, partenaires, Etats,...) et la gestion du gouvernement d'entreprise en veillant à respecter les lois et règles existantes et à préserver l'intérêt de l'entreprise. Elle organise, en liaison avec les directions concernées, la protection et la valorisation de l'innovation scientifique créée par bioMérieux. Pour réaliser ces objectifs, cette direction s'est organisée en deux centres principaux en France et aux Etats-Unis et s'appuie sur un réseau de consultants dans le reste du monde. Elle est organisée par expertise fonctionnelle et par zone géographique.

La Direction des Infrastructures, du Patrimoine, de la Sûreté et de la Sécurité élabore, soutient et contrôle l'application de la politique hygiène, sécurité et environnement.

Une politique hygiène, sécurité et environnement a été définie. Elle s'inscrit dans la démarche Qualité de bioMérieux. Elle prévoit différentes mesures, recouvrant notamment (i) la prévention des accidents et des maladies professionnelles avec le suivi d'indicateurs spécifiques, (ii) la recherche d'une plus grande efficacité énergétique, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, (iii) la limitation des accès aux différents sites, ainsi qu'aux lieux et aux informations sensibles. Cette politique est mise en œuvre par la hiérarchie de chaque entité qui, sur son propre périmètre, a la charge d'assurer la protection des personnes, des actifs, ainsi que la maîtrise des conséquences des activités de bioMérieux sur l'environnement.

La Direction des Systèmes d'Information, dont les missions visent à :

- supporter la stratégie et les processus métiers de bioMérieux en fournissant les services et produits répondant aux besoins exprimés par les utilisateurs du système d'information dans le respect des lois et des règles existantes ;
- assurer la disponibilité, la continuité et la qualité de service des applications mises à disposition ;
- contrôler et protéger l'information en terme de confidentialité et d'intégrité selon la classification établie ;
- apporter un support technique et fonctionnel à ses clients internes.

Pour réaliser ces objectifs, cette direction est organisée en deux principaux centres situés en France et aux Etats-Unis et s'appuie sur un réseau de correspondants informatiques dans l'ensemble des filiales du Groupe.

5.7.4.2.2 Les procédures générales du contrôle interne opérationnel

La politique Qualité

La politique Qualité s'articule selon trois axes :

- capacité à satisfaire à la fois les besoins des clients et les exigences de la réglementation relative aux produits,
- responsabilité ou implication de chacun dans cet objectif de conformité,

– différenciation par anticipation des besoins des clients et participation à une dynamique de progrès et d'innovation.

Des manuels assurance qualité décrivent, par site de production ou par région, le système de management de la qualité de bioMérieux qui couvre toutes les activités de l'entreprise, depuis la conception des produits jusqu'à leur livraison, leur installation et le service après-vente. Ces manuels sont utilisés comme référence permanente pour la mise en œuvre, la gestion et l'amélioration du Système de Management de la Qualité, ainsi que dans le cadre des relations de bioMérieux avec ses clients, en décrivant les dispositions prises pour assurer la qualité des produits et services fournis.

Des procédures « corporate » définissent les modalités de gestion de certains processus multi sites, en particulier les gestion de projets, la gestion des investissements, ...

Les référentiels réglementaires

Tous les produits de bioMérieux sont conçus, élaborés et livrés dans le respect des référentiels réglementaires applicables au diagnostic *in vitro*.

La conception et la production des produits s'inscrivent dans le cadre d'un système de management de la qualité certifié ISO 9001 version 2000 et ISO 13485, mis en place dans un cadre volontaire ou réglementaire.

L'ensemble des sites de production est certifié ISO 9001. Les sites de production principaux sont également certifiés ISO 13485.

Audits

Il est procédé à des audits et à des inspections sur les sites de la Société par les autorités réglementaires (FDA, Afssaps), par des organismes agissant pour le compte de ces autorités réglementaires, ou par des organismes certificateurs utilisés par la Société dans le cadre de la démarche volontaire visée ci-dessus pour la conformité aux normes ISO 9001 et ISO 13485. D'autres le sont essentiellement par des clients de l'industrie qui veulent s'assurer de la conformité des produits et des procédés du Groupe aux normes en vigueur et à leurs propres exigences et qui souhaitent obtenir des garanties de qualité de service.

La maîtrise des procédés de fabrication est assurée par des contrôles en cours de production. Par ailleurs, chaque lot de produits finis n'est libéré qu'après contrôle de sa conformité aux spécifications définies pour le produit considéré.

Le détail de ces aspects réglementaires est décrit au Chapitre 4 du document de référence de la Société « systèmes qualité et réglementation applicables ».

A l'exception des inspections du site de Durham (Etats-Unis) et décrites ci dessous pour les plus récentes, les audits externes menés par les organismes réglementaires de différents pays (France, Etats-Unis...) depuis 2000 n'ont relevé aucun manquement significatif au respect des réglementations en vigueur, ou ont fait l'objet de plans d'actions qui ont permis de clore ces inspections (Saint Louis, Etats-Unis et Boxtel, Pays bas en 2004).

Les activités d'hémoculture et d'hémostase du site de Durham ont fait l'objet d'une inspection de la FDA en 2004 qui a donné lieu à l'émission d'une lettre d'avertissement (« *warning letter* ») en juillet 2004. En outre, La FDA a procédé en mai 2005 à une inspection portant sur les gammes d'immunoessais en microplaques, produites sur ce même site et vendues uniquement aux Etats-Unis. Cette inspection a donné lieu à l'émission d'une « *warning letter* » le 29 juillet 2005. Les observations portaient notamment sur certains processus de production et de contrôle, ainsi que sur la mise en œuvre des procédures de suivi des réclamations clients et des actions correctives. Pour répondre à l'ensemble des observations soulevées par la FDA, la filiale nord-américaine a concentré ses efforts sur des plans d'actions visant au renforcement du système d'assurance qualité du site. Elle a, en particulier, procédé à des investissements en production, travaillé à l'amélioration de ses processus et renouvelé une partie de ses équipes. Une nouvelle inspection du site par la FDA s'est déroulée fin 2005, qui souligne à nouveau la nécessité d'accroître les efforts entrepris.

5.7.4.2.3 Les procédures de contrôle des filiales

Le contrôle opérationnel des filiales est assuré au travers de :

- l'existence de directions de zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie Pacifique) qui contrôlent, en liaison avec les fonctions supports, la pertinence des moyens humains, financiers et commerciaux mis en œuvre dans les organisations locales,
- l'existence d'une fonction financière et administrative dans chacune des filiales,
- un budget annuel et un reporting mensuel détaillé établi par chaque filiale et adressé au Directeur de la zone géographique et à la direction du contrôle de gestion international,
- une analyse mensuelle des principaux indicateurs de performance des filiales, notamment en terme de chiffre d'affaires et de structure financière, comparée aux mêmes indicateurs de l'année précédente, ainsi qu'à ceux du budget. Une synthèse de ces indicateurs par région et pour le Groupe est revue par le Comité de direction. A l'issue de ce comité, le Directeur de zone informe la direction de chaque filiale pour lui faire part des observations et décisions du Comité de direction et veiller à ce que les éventuelles actions à mener soient entreprises.

5.7.4.3 Le contrôle interne comptable et financier

5.7.4.3.1 Les acteurs du contrôle interne opérationnel

La structure de la direction administrative et financière du groupe bioMérieux comprend :

- des directions administratives et financières, présentes dans chaque entité du Groupe et placées sous la double supervision du Directeur général de la filiale concernée et de la direction financière du Groupe,
- un contrôle de gestion, dont l'organisation est adaptée à celle du Groupe et qui rassemble :
 - des contrôleurs de gestion des processus métiers ou support (recherche et développement, par exemple), chargés d'analyser les performances et les coûts des principales fonctions du Groupe en relation avec les Directeurs concernés,
 - des contrôleurs de gestion internationaux, en charge de la supervision comptable et financière des filiales étrangères ; dans le cas particulier de bioMérieux Inc., le contrôle de gestion international s'appuie sur une équipe locale dédiée,
- une fonction trésorerie,
- une fonction reporting et consolidation,
- une fonction fiscalité.

Cette organisation permet à la Direction générale de fixer des objectifs budgétaires à chaque fonction et chaque filiale, puis de suivre mensuellement et d'analyser en détail l'information comptable et financière aux différents niveaux du Groupe.

Le Directeur financier du Groupe est membre du Comité de direction et, à ce titre, est chargé de centraliser et de présenter l'ensemble des indicateurs de gestion suivis par ce comité.

L'organisation comptable et financière s'appuie principalement sur deux systèmes d'information intégrés : Movex, sur les sites importants et Solomon, pour les filiales de taille plus petite.

En complément des mesures organisationnelles et des procédures de contrôle interne opérationnel décrites ci-dessus, des composantes significatives du contrôle interne comptable et financier ont été mises en place pour les aspects comptabilité/finances, contrôle de gestion, consolidation et trésorerie.

5.7.4.3.2 Comptabilité / finances

bioMérieux a élaboré un “manuel des principes comptables et de consolidation” à l’usage des sociétés du Groupe. Celui-ci répertorie les principaux postes composant les comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d’évaluation à utiliser ; il a été mis à jour en 2005 lors de l’adoption des nouvelles normes comptables IFRS.

Au niveau de bioMérieux S.A. et de ses principales filiales, les schémas comptables qui découlent de l’application de ces principes et des réglementations locales sont, pour les opérations courantes et répétitives, paramétrées dans des tables du système d’information de sorte à sécuriser et automatiser les traitements de données. Un nombre restreint d’écritures est enregistré manuellement dans ces entités.

Chaque direction administrative et financière exerce une activité de credit management chargée de définir et actualiser périodiquement les niveaux d’encours par clients et d’anticiper les risques de défaillance, notamment en faisant appel à des sociétés de rating financier.

5.7.4.3.3 Contrôle de gestion

Chaque année, un budget annuel est élaboré sur la base du plan stratégique à trois ans et validé en Conseil d’administration. Ce budget est utilisé pour le pilotage des performances économiques de chaque processus et entité juridique du Groupe.

bioMérieux et ses filiales disposent chacune d’une fonction contrôle de gestion chargée notamment du contrôle budgétaire. En outre, certaines fonctions (recherche et développement et production notamment) disposent d’un contrôle de gestion dédié qui élabore le budget annuel de ces fonctions, assure la coordination entre les différentes entités juridiques du Groupe et prend également en charge le contrôle budgétaire.

5.7.4.3.4 Consolidation

Le processus de consolidation est un processus centralisé au sein du groupe bioMérieux, qui permet à l’équipe consolidation de s’assurer de la cohérence des états financiers des filiales avec les principes comptables du Groupe.

Le processus de consolidation comprend des phases d’analyse approfondie des comptes :

- les états financiers de chaque filiale sont analysés par le contrôle de gestion avant d’être consolidés,
- les comptes consolidés sont rapprochés par le service consolidation, d’une part avec les indicateurs de gestion disponibles dans le Groupe (dont notamment le suivi statistique du chiffre d’affaires) et, d’autre part, avec les prévisions budgétaires et les résultats des périodes précédentes de l’exercice. L’endettement consolidé est rapproché des suivis réalisés au niveau de la trésorerie. Ces contrôles sont synthétisés dans un rapport d’analyse annexé aux comptes consolidés et transmis à la Direction générale du Groupe.

5.7.4.3.5 Trésorerie

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels bioMérieux s’est implanté, cette fonction joue également un rôle important dans le dispositif de contrôle interne comptable et financier. Elle est plus particulièrement chargée de :

- gérer les équilibres financiers entre les entités du Groupe au moyen :
 - de prévisions de trésorerie annuelles révisées mensuellement à partir des échéanciers inclus dans le reporting,
 - d’un système de *cash pooling* dont bioMérieux est la société pivot et impliquant dix-sept filiales. Ce système est sécurisé par les procédures de virement mises en place avec l’une des banques principales du Groupe,

- d'une politique prudente de placement des excédents momentanés qui sont placés actuellement en produits monétaires,
- gérer les risques de change, pour minimiser l'incidence des variations monétaires par rapport au résultat net prévu au budget. Les moyens mis en œuvre sont :
- une politique de facturation internationale hors groupe exclusivement en monnaies fortes,
 - la mise en place de couvertures, quand cela est possible, sur environ 80 % du flux net exposé, dès le début de l'exercice,
 - une actualisation mensuelle de ces couvertures en fonction des réalisations.

Toutefois, il subsiste un risque résiduel notamment lié au volant d'affaires et aux dettes localisés dans les pays émergents.

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres. La Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

5.7.4.4 Audit externe

Conformément aux dispositions légales, les comptes du groupe bioMérieux sont audités par un collège de Commissaires aux comptes. Le périmètre de leur mission porte sur l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation. Chacune d'elles fait l'objet d'un audit ou d'une revue limitée selon le cas.

Outre les rapports légaux, la mission et les résultats des Commissaires aux comptes sont synthétisés dans un rapport qui reprend les points d'audit significatifs relevés et leur résolution ainsi que les recommandations faites sur l'organisation du contrôle interne dans le Groupe. Elles sont analysées avec les dirigeants des filiales concernées et un suivi de leur mise en place est assuré.

Le Président du Conseil d'administration
Alain Mérieux

5.8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société BIOMERIEUX et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 6 avril 2007

Les Commissaires aux comptes

**Commissariat Contrôle Audit
CCA**

DELOITTE & ASSOCIES

Bernard Chabanel

Alain Descoins

5.9 PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTION N°1

(Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 61 834 398,72 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale ordinaire prend acte (i) du rapport du Président du Conseil d'administration relatif aux conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société et (ii) des rapports des Commissaires aux comptes sur ce rapport.

RESOLUTION N°2

(Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion conformément à l'article L. 233-26 du Code de commerce, du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

RESOLUTION N°3

(Cette résolution a pour objet de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2006)

L'Assemblée générale ordinaire constate que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2006 fait apparaître un bénéfice de 61 834 398,72 euros qui, augmenté du report bénéficiaire de 21 106 273,61 euros, établit le bénéfice distribuable à 82 940 672,33 euros.

Elle décide, sur la proposition du Conseil d'administration, d'affecter ce bénéfice distribuable de la manière suivante :

- une somme de 69 756,32 euros sera virée au compte « Réserve spéciale pour Mécénat » qui se trouvera portée de 261 038,61 euros à 330 794,93 euros ;
- une somme de 20 000 000 euros sera virée au compte « Réserve Générale » qui se trouvera portée de 174 000 000 euros à 194 000 000 euros ;
- une somme de 29 984 842,40 euros, est distribuée à titre de dividendes, soit 0,76 euro pour chacune des 39 453 740 actions composant le capital social (*) ; le dividende sera mis en paiement le 13 juin 2007.
- le solde soit 32 886 073,61 euros, sera versé au compte « Report à nouveau ».
- L'Assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes et l'avoir fiscal correspondant, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende distribué (en euros)	Avoir fiscal et retenue à la source (en euros)	Revenu réel (en euros)
31/12/2006*	29 984 842,40**	Néant	29 984 842,40
31/12/2005	18 148 720,40**	Néant	18 148 720,40
31/12/2004	15 781 496,00**	Néant	15 781 496,00
31/12/2004	29 955 788,55	5 981,75	29 961 770,30
31/12/2003	17 999 848,00	8 999 924,01	26 999 772,01

* Sous réserve de l'adoption de la résolution par l'Assemblée générale des actionnaire du 7 juin 2007

** La Société n'a pas perçu et ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détenait ou détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera reporté à nouveau. Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était et sera éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

RESOLUTION N°4

(Cette résolution a pour objet d'approuver les conventions réglementées conclues par la Société et présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes présenté en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants dudit code, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport et approuve successivement les conventions qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

RESOLUTION N°5

(Cette résolution a pour objet de procéder à la ratification de la cooptation de M. Jean-Luc Bélingard en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration du 15 septembre 2006)

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, ratifie la cooptation de M. Jean-Luc Bélingard comme administrateur par le Conseil d'administration en date du 15 septembre 2006, en remplacement de Monsieur le Docteur Christophe Mérieux, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

RESOLUTION N°6

(Cette résolution a pour objet de procéder à la nomination de M. Philippe Villet en qualité de censeur)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, nomme Monsieur Philippe Villet en qualité de censeur, conformément à l'article 11-III des Statuts de la Société, pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009.

RESOLUTION N°7

(Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres titres)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport spécial relatif à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par l'Assemblée générale et du descriptif du programme déposé auprès de l'AMF, autorise le Conseil d'administration avec faculté de délégation, conformément aux conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention et de subdélégation et notamment dans le respect des conditions et obligations des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat pour la Société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera, de ses propres actions, dans la limite légale de 10 % de son capital, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales.

La présente autorisation est destinée à permettre à la Société :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuites d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de procéder, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la huitième résolution, à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'action.

La Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir ses propres actions en respectant les limites ci-après indiquées (sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société) :

- le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser 100 euros, hors frais;
- le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourrait dépasser 394 537 400 euros. Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution gratuites d'actions, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée générale décide que les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être réalisés par tous moyens et notamment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, sur le marché ou hors marché, à l'exclusion de la vente d'options de vente, sauf en cas d'échange dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme pouvant être effectuée par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Les actions dont l'affectation ne serait plus en adéquation avec la stratégie de l'entreprise pourraient faire l'objet de cession après accord du Conseil d'administration et communication au marché.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation avec faculté de subdélégation au Directeur général ou en accord avec ce dernier à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, ces derniers rendant compte au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir, de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, auprès de tous organismes et en particulier de l'AMF, notamment modifier les statuts, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet et est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente Assemblée. Elle pourra être utilisée à tout moment, y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange, dans les limites de la réglementation applicable.

Le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

II. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

RESOLUTION N°8

(Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions)

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sous réserve de l'adoption de la septième résolution de la présente Assemblée, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société au titre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale ordinaire dans sa septième résolution, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10 % du montant du capital par période de vingt quatre mois à compter de la présente Assemblée et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social. Il est précisé que la limite de 10 % susvisée s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée générale.

L'Assemblée générale autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur toutes primes et réserves disponibles, et confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec la faculté de subdéléguer, dans les cadres prévus par la loi, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la Société.

L'autorisation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente Assemblée et ce jusqu'à la prochaine Assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007. Elle se substitue à compter de ce jour à la précédente autorisation donnée par l'Assemblée générale du 8 juin 2006.

RESOLUTION N°9

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter dans la limite de 35% du capital social de la Société, le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ; La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 35% du capital social en nominal à la date de la présente assemblée, compte tenu des augmentations de capital réalisées sur la base des dixième et quatorzième résolutions ci-après, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder 500 millions d'euros ;
- décide que les actionnaires ont proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit ;
- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- décide que pour chacune des émissions décidées en application de la présente résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global prévu par la présente résolution, lorsque le Conseil d'administration constatera une demande excédentaire et ce, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution ;
- décide que le Conseil d'administration pourra le cas échéant imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- et décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé au deuxième point ci-dessus, ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital ;
- décide que le Conseil d'administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, constater la réalisation des émissions et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et tout particulièrement celle donnée par l'assemblée générale du 9 juin 2005 (seizième résolution).

RESOLUTION N°10

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter dans la limite de 35 % du capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration, la compétence :
- de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaie quelconque ou établie par référence à plusieurs monnaies,
- d'autoriser l'émission de tous titres et permettre l'exercice de tous droits au sein de la Société, bénéficiant à des titulaires de valeurs mobilières émises par toute société possédant directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la Société, donnant accès par tous moyens et notamment par voie d'attribution et/ou de souscription, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes et/ou à émettre de la Société, et à cette fin, de décider de toute augmentation de capital.
- La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 35 % du capital social en nominal à la date de la présente Assemblée, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la neuvième résolution adoptée par la présente Assemblée ;
- décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder 500 millions d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la neuvième résolution adoptée par la présente Assemblée ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation et de conférer au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions des articles L. 225-135 du Code de commerce ;
- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission et ce, que les valeurs à émettre de manière immédiate ou différée, soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis ;
- décide que le Conseil d'administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, constater la réalisation des émissions et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et tout particulièrement celle donnée par l'Assemblée générale du 9 juin 2005 (dix-septième résolution).

RESOLUTION N°11

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital dans la limite de 10 % du capital social de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article L. 225-136 1^{er} al. 2 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce :

– délègue au Conseil d'administration, en cas d'adoption de la dixième résolution, la compétence à compter de la présente assemblée, de décider, sur ses seules décisions, une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies, et ce notamment dans le cadre d'émission de valeurs mobilières dites "au fil de l'eau".

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;

– décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 10 % du capital social par an, cette quotité étant appréciée à la date de la mise en œuvre de la présente délégation ;

– décide que le prix d'émission des titres de capital sera déterminé par le Conseil d'administration selon les modalités suivantes : soit le cours coté de l'action (constaté sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A) choisi parmi les trente dernières séances de bourse précédant l'émission, soit une moyenne de cours cotés de l'action (constaté sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A) choisis parmi tout ou partie des trente dernières séances de bourse précédant l'émission.

– le Conseil d'administration rendra compte, par voie de rapport complémentaire certifié par les commissaires aux comptes, de l'utilisation de cette délégation, décrivant notamment les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire ;

– prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et tout particulièrement celle donnée par l'Assemblée générale du 9 juin 2005 (dix-huitième résolution).

RESOLUTION N°12

(Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le capital social au profit « d'investisseurs qualifiés » ou appartenant à un « cercle restreint d'investisseurs »)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce :

– décide de déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des catégories suivantes de bénéficiaires :

- fonds d'investissement,
- holdings financiers,
- sociétés industrielles,

intervenant en particulier dans le domaine des technologies médicales et de la santé, de la recherche bio-médicale et pharmaceutique, étant précisé que le Conseil d'administration devra arrêter la liste des bénéficiaires au sein des catégories susvisées au moment de faire usage de la présente délégation (ci-après les "Bénéficiaires") ;

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, le soin de fixer la liste précise des Bénéficiaires et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux dans les limites du plafond indiqué ci-dessous, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce ;
- décide que la durée de validité de la délégation d'émission faisant l'objet de la présente délégation expirera à la date de l'Assemblée générale annuelle suivant la présente Assemblée ;
- décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 35 % du capital social à la date de la présente Assemblée, étant précisé que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation vient s'imputer sur le plafond fixé à la dixième résolution de la présente Assemblée générale mixte ;
- décide de supprimer, en faveur des Bénéficiaires, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ;
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles souscrites par les Bénéficiaires en application de la présente délégation, sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action ancienne constatés sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. au cours des trois jours de bourse précédant le début de l'émission ;
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour faire usage en une ou plusieurs fois de la présente autorisation, notamment à l'effet de :
 - décider du nombre maximal d'actions à émettre, dans les limites fixées par la présente résolution,
 - constater le montant définitif de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - arrêter les dates et toutes autres conditions et modalités d'une telle augmentation de capital et notamment la date même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
 - le cas échéant, imputer les frais d'une telle augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant d'une telle augmentation,
 - d'une manière générale, passer toutes conventions notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des actions émises en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et tout particulièrement celle donnée par l'Assemblée générale du 8 juin 2006 (dixième résolution).

RESOLUTION N°13

(Possibilité d'utiliser la délégation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour rémunérer les apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature portant sur des titres de sociétés)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide que les émissions prévues à la dixième résolution adoptée par la présente Assemblée pourront, le cas échéant, servir à rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société selon la procédure de l'offre publique d'échange effectuée conformément aux dispositions des articles L. 225-148 du Code de commerce.

De même, l'Assemblée générale autorise durant la même période de vingt-six mois le Conseil à décider, sur le rapport du commissaire aux apports, de procéder, dans le cadre de la délégation donnée par la dixième

résolution, à une ou plusieurs augmentations de capital, par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 et suivants ne sont pas applicables.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur les plafonds prévus par les neuvième et dixième résolutions adoptées par la présente Assemblée.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, constater la réalisation des émissions et procéder à la modification corrélative des statuts.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et tout particulièrement celle donnée par l'Assemblée générale du 9 juin 2005 (vingtième résolution).

RESOLUTION N°14

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions du quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce autorise le Conseil d'administration, en cas d'adoption des neuvième et dixième résolutions, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, à augmenter, conformément à l'article R. 225-118 du décret n° 2007-431 du 25 mars 2007 (anciennement article 155-4 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967) ou toute autre disposition applicable, sur ses seules décisions dans la limite du plafond global fixé par la neuvième résolution, dans un délai de trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale et dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, décidées en application des neuvième et dixième résolutions.

L'Assemblée générale prend acte de ce que la limite prévue au premier paragraphe de l'alinéa I de l'article L. 225-134 du Code de commerce, sera alors augmentée dans les mêmes proportions.

L'Assemblée générale prend également acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et tout particulièrement celle donnée par l'Assemblée générale du 9 juin 2005 (vingt et unième résolution).

RESOLUTION N°15

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité prévues par l'article L. 225-130 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

– délègue au Conseil d'administration, durant une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée générale, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution gratuite d'actions ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

– décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 35 % du capital social ;

- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, pourra être augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé au second point;
- en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, décide conformément aux dispositions de l'article L. 225- 130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et plus particulièrement celle donnée par l'Assemblée générale du 9 juin 2005 (vingt deuxième résolution) ;

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la neuvième résolution.

L'Assemblée générale prend également acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et tout particulièrement celle donnée par l'assemblée générale du 9 juin 2005 (vingt-deuxième résolution).

RESOLUTION N°16

(Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat d'actions de la Société)

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide d'autoriser le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir, conformément à la loi, en une ou plusieurs fois, pendant un délai de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les mandataires sociaux et les salariés de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique détenant directement ou indirectement au moins 10 % du capital de la Société, des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi, dans la limite de 10 % du capital social au jour de l'octroi des options par le Conseil d'administration.

Le prix à payer lors de l'exercice des options d'achat d'actions sera fixé par le Conseil dans les conditions et limites fixées par la législation en vigueur, sans décote.

Les options d'achat d'actions devront être exercées dans un délai maximum de huit ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties étant précisé que ce délai pourra être prolongé par toute décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société. L'augmentation du capital social résultant de l'exercice des options d'achat sera définitivement réalisée par le seul fait de la déclaration de l'exercice d'option accompagnée des bulletins d'achat et des versements de libération qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société.

Les actions souscrites dans le cadre de la présente autorisation, devront revêtir la forme nominative.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour, en une ou plusieurs fois, (i) arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux, étant précisé que cette faculté pourra être subdéléguée au Président, (ii) fixer les modalités et conditions des options, et notamment les conditions d'attribution, d'exercice et de suspension temporaire des options, la ou les dates ou périodes d'exercice des options, ainsi que des clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate des actions, (iii) arrêter le montant des achats consécutifs à l'exercice des options d'achat d'actions, (iv) réaliser toutes les opérations qui seront nécessaires et mettre en œuvre toutes autres dispositions légales nouvelles qui interviendraient pendant la durée de la présente autorisation et dont l'application n'exigerait pas une décision expresse de l'Assemblée générale et (v) déléguer dans les conditions légales tous pouvoirs à l'effet d'accomplir tous actes ou formalités et notamment, de rendre définitive les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de cette autorisation et modifier corrélativement les statuts.

L'Assemblée générale prend également acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et tout particulièrement celle donnée par l'Assemblée générale du 16 avril 2004 (trente-neuvième résolution).

RESOLUTION N°17

(Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même code :

- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à partir de la présente décision, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 444-3 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 5 % du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;
- décide de supprimer, en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, le droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission des actions ou autres titres donnant accès au capital prévu dans la présente résolution donnera droit immédiatement ou à terme, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution ;
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :
 - fixer les caractéristiques des titres à émettre, les montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, assortis s'il y a lieu de la décote prévue par l'article L. 443-5 du Code du travail, les dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
 - constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation ;
 - le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation ;
 - conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;
 - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- décide que cette autorisation met fin, à compter de ce jour, à hauteur le cas échéant, de la partie non encore utilisée, aux autorisations antérieures consenties au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

RESOLUTION N°18

(Cette résolution a pour objet de donner pouvoirs à tout porteur d'un original du présent procès-verbal afin d'effectuer les formalités)

L'Assemblée générale mixte donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

5.10 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT DE TITRES PAR LA SOCIÉTÉ

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2007 de la septième résolution, la Société entend mettre en place un programme de rachat d'actions dont les modalités sont les suivantes :

- Titres concernés : actions ordinaires,
- Pourcentage de rachat maximum de capital autorisé par l'Assemblée : 10 %,
- Pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport : 5 %,
- Montant global maximum du programme : 394 537 400 euros,
- Prix d'achat unitaire maximum : 100 euros,
- Objectifs du programme de rachat, énoncés par ordre décroissant :
 - assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
 - remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
 - conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
 - procéder, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution, à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'action ;

Durée du programme : jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, dans la limite de dix-huit mois maximum.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment A. Le code ISIN de la Société est FR 0010096479.

Une convention de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF, a été conclue entre la Société et la société Crédit Agricole Cheuvreux le 23 décembre 2004 et a été mise en conformité avec la nouvelle charte de déontologie de l'AFEI figurant en annexe de la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Dans le cadre de ce contrat de liquidité, Crédit Agricole Cheuvreux a procédé à diverses opérations d'achats et de ventes de titres de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

5.10.1 Opérations effectuées par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat

La Société n'a procédé à l'annulation d'aucune action au cours des 24 derniers mois et n'a acquis aucune action avant le 13 octobre 2004, date d'entrée en vigueur du nouveau régime des programmes de rachat d'actions issu du Règlement Européen de la Directive "Abus de marché".

Pour une description des opérations par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006, cf. § 3.2.3 *supra*.

Du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, les opérations effectuées par la Société sur les actions propres ont été les suivantes :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la présente note d'information			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la Vente	
Nombre de titres	122 596	44 896	Options d'achat achetés	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen des transactions* (en €)	47,27	48,51	Néant	Néant	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen (en €)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants (en €)	5 795 346,89	2 177 932,04	Néant	Néant	Néant	Néant

(*) Y compris impôt de bourse

Les achats, ventes et transferts de titres ci-dessus ont été réalisés, pour répondre à deux des objectifs des programmes autorisés par l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005 et du 8 juin 2006, à savoir assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF et remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date d'enregistrement du présent document de référence.

5.10.2 Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres pouvant être acquis et prix maximum d'achat

La part maximale de son capital que la Société est susceptible de détenir est de 10 %, sous réserve de la limite de 5 % mentionnée ci-dessous, ce qui, à titre indicatif, correspond, au 31 mars 2007 à 3 945 374 actions. Compte tenu du nombre d'actions auto détenues par bioMérieux au 31 mars 2007, soit 82 400 actions, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées dans le cadre de ce programme serait donc de 3 862 974 actions, soit 9,79 % du capital, sous réserve des variations ultérieures du stock d'actions propres auto-détenues par la Société.

Le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 % du capital.

Le prix maximum d'achat est de 100 euros par action. En conséquence, le montant maximum que bioMérieux serait susceptible de payer s'élèverait à 386 297 400 euros dans l'hypothèse d'achat de 3 862 974 actions au prix maximal autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires.

En application de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2006, ainsi que du descriptif du programme de rachat de titres par la Société figurant au point 5.12 du Document de référence 2005, la société Crédit Agricole Cheuvreux a procédé, au cours de la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 avril 2007, aux opérations suivantes :

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 30 avril 2007	0,23%
Nombre de titre annulés au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titre détenus en portefeuille au 30 avril 2007	90 910
Valeur comptable du portefeuille au 30 avril 2007	4 505 748,55 €
Valeur de marché du portefeuille au 30 avril 2007	5 627 329,00 €

CHAPITRE 6

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration.

6.1.1 Le Conseil d'administration

6.1.1.1 Cadre légal

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et du maximum fixé par la loi.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale.

La Société se conforme en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales édictées notamment dans le cadre de la loi dite NRE. La Société prend également en compte les recommandations formulées dans le rapport AFEP/MEDEF qui synthétise les principes de gouvernement d'entreprise en vigueur.

6.1.1.2 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration compte à ce jour neuf membres.

Nom ou dénomination sociale	Nombre d'actions de la Société	Date de la première nomination	Date d'échéance du mandat en cours	Expérience et expertise en matière de gestion	Fonctions principales dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres fonctions et mandats exercés dans toute société
Alain Mérieux 68 ans né le 10/07/1938 Père d'Alexandre Mérieux (administrateur) ; adresse professionnelle : Chemin de l'Orme – 69280 Marcy l'Etoile	90	10/07/1986	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2009	- Diplômé de la Harvard Business School (1968) ; - PDG de la Société depuis 1965 ; - Directeur général d'entreprise depuis plus de 30 ans ; - Président de la société holding familiale, Mérieux Alliance, qui détient la majorité du capital de la Société	Président Directeur Général	Néant	- PCA de Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) - Adm. et Président d'honneur de la Fondation Rodolphe Mérieux - PCA de la Fondation Mérieux - Adm. de la Compagnie Plastic Omnium SA - MCS d'Eurazeo - Adm. de Transgene SA* - MCS d'Akzo Nobel (Pays-Bas) - PCA de bioMérieux Hellas (Grèce)* - PCA de bioMérieux Italia SpA (Italie)* - Chairman de Silliker Group Corp. (Etats-Unis)*
Alexandre Mérieux 33 ans né le 15/01/1974 Fils de Alain Mérieux (PDG) adresse professionnelle : Chemin de l'Orme – 69280 Marcy l'Etoile	20	16/04/2004	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2009	- HEC Montreal ; - Directeur Marketing de Silliker en 2003 et 2004*	Directeur des Applications Industrielles	Néant	- Adm. de Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) - Adm. de la Fondation Rodolphe Mérieux - Président de SGH SAS* - Gérant SCI ACCRA* - Adm. de Silliker Group Corp. (Etats-Unis)* - RP de Silliker Group Corp, Président de Silliker France SAS - RP de Silliker Group Corp, Président de Adriant SAS - Adm. de Ecosilk (Etats-Unis)
Philippe Villet 69 ans Né le 07/07/1937	8 750	20/07/2001	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2006	Diplômé de l'ESSEC Directeur administratif et financier puis Secrétaire Général de bioMérieux S.A.	Néant	Néant	- Adm. de Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA)
Michele Palladino 66 ans né le 13/06/1940 Administrateur	1 000	06/07/2004	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2009	Directeur Général de bioMérieux S.A. jusqu'en 1993 ; PDG de Max Meyer	Néant	Dirigeant de Michele Palladino & C sas	Néant

* Société contrôlée par la société Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce - Cf. § 3.3.1 et 3.1.16

** Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société (Cf. § 6.1.1.4 infra)

Indépendant **				jusqu'en 1997			
Nom ou dénomination sociale	Nombre d'actions de la Société	Date de la première nomination	Date d'échéance du mandat en cours	Expérience et expertise en matière de gestion	Fonctions principales dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres fonctions et mandats exercés dans toute société
Michel Angé 67 ans né le 27/11/1939 Administrateur Indépendant **	160	30/09/2004	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2009	Diplôme d'études supérieures de l'Institut Technique de Banque ; Directeur Général de la Lyonnaise de Banque pendant 13 années	Néant	Néant	- Adm. de la Lyonnaise de Banque SA - Adm. et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA - Adm. de Tessi SA - Président d'Apicil Prévoyance - Président du Conseil de surveillance d'Apicil Assurance SA - Président d'Apicil Preci SA - Adm. du Centre Technique des Institutions de Prévoyance - Vice-Président et adm. du Fonds de Garantie des Institutions de Prévoyance

* Société contrôlée par la société Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce- Cf. § 3.3.1 et 3.1.16

** Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société (Cf. § 6.1.1.4 infra)

<p>Jean-Luc Bélingard 58 ans né le 28/10/1948 Administrateur Indépendant**</p>	50	15/09/2006	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2010	H.E.C. Paris M.B.A. Cornell University (Etats-Unis) Membre du Directoire et Directeur général de bioMérieux Pierre-Fabre de 1999 à 2001 Depuis 2001, Président-Directeur Général de la société IPSEN	Néant	Président - Directeur Général de la société IPSEN	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. Applera Corp. (Etats-Unis) - Adm. LabCorp Of America (Etats-Unis) - Adm. ExonHit Therapeutics (France) - Adm. NicOx (France) - Adm. Inserm (France)
<p>Georges Hibon 69 ans né le 03/11/1937</p>	10	06/07/2004	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2009	H.E.C. Paris - Président France de MSD Chibret - Vice-Président Merck International - Chairman et Chief Executive Officer de Pasteur Mérieux Connaught	Néant	Néant	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. de Cerep SA - Adm. de l'organisation non gouvernementale Care France - Adm. de BioAlliance Pharma - Chairman of the Board de Shantha Biotechnics Limited (Inde)*

Nom ou dénomination sociale	Nombre d'actions de la Société	Date de la première nomination	Date d'échéance du mandat en cours	Expérience et expertise en matière de gestion	Fonctions principales dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres fonctions et mandats exercés dans toute société
Groupe Industriel Marcel Dassault représenté par Benoît Habert 42 ans né le 12/07/1964 Administrateur Indépendant **	2 013 470	16/04/2004	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2009	- Directeur de Groupe Industriel Marcel Dassault ; - PDG de Dassault Développement	Néant	- Directeur de Groupe Industriel Marcel Dassault ; - PDG de Dassault Développement	- Adm. de Chapitre.com - Président et adm. de Dassault Développement** - Adm. de Groupe Industriel Marcel Dassault*** - Adm. de Transgene SA* - Adm. de Socpresse SA*** - Adm. Société du Figaro SA*** - Adm. KTO - Adm. Sport 24*** - Adm. Dupuis (Belgique) - Adm. LSF Network (Etats-Unis) - Adm. TM4 (Canada) - MCS de AdenClassifieds*** - RP de Dassault Développement, adm. de Unimédecine
T.S.G.H.* représentée par Philippe Archinard 47 ans né le 21/11/1959	10	16/04/2004	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2009	- Diplômé de la Harvard Business School ; - DG de Innogenetics (Belgique) de 2000 à 2003 ; - DG de Transgene SA.	Néant	- DG de Transgene SA - Président de l'Association LyonBioPôle	- DG et adm. de Transgene SA* Autre mandat de TSGH* : Adm. de Transgene SA*

- AGO : Assemblée générale ordinaire ;
- PCA : Président du Conseil d'administration ;
- PCS : Président du Conseil de surveillance ;
- DG : Directeur Général ;
- PDG : Président du Conseil d'administration et Directeur Général ;
- Adm. : Administrateur ;
- MCS : Membre du Conseil de surveillance ;
- RP : Représentant Permanent.

* Société contrôlée par la société Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce- Cf. § 3.3.1 et 3.1.16

** Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société (Cf. § 6.1.1.4 infra)

*** Société contrôlée par la société Groupe Industriel Marcel Dassault au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

Historique des mandats	2005	2004	2003	2002
Alain Mérieux	<ul style="list-style-type: none"> - PCA de Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) - Adm. et Président d'honneur de la Fondation Rodolphe Mérieux - PCA de la Fondation Mérieux - Adm. de la Compagnie Plastic Omnium SA - MCS d'Eurazeo - Adm. de Transgene SA* - MCS d'Akzo Nobel (Pays-Bas) - PCA de bioMérieux Hellas (Grèce)* - PCA de bioMérieux Italia SpA (Italie)* - Chairman de Silliker Group Corp. (Etats-Unis)* 	<ul style="list-style-type: none"> - PCA de ACCRA SA - Adm. et Président d'honneur de la Fondation Rodolphe Mérieux - PCA de la Fondation Mérieux (anciennement Fondation Marcel Mérieux) - Adm. de la Compagnie Plastic Omnium SA - MCS d'Eurazeo - PCA de SGH SA* - Adm. de Transgene SA* - MCS d'Akzo Nobel (Pays-Bas) - PCA de bioMérieux Hellas (Grèce)* - PCA de bioMérieux Italia SpA (Italie)* - Chairman de Silliker Group Corp. (Etats-Unis)* 	<ul style="list-style-type: none"> - PCA de ACCRA SA - Adm. et Président d'honneur de la Fondation Rodolphe Mérieux - PCA de la Fondation Mérieux (anciennement Fondation Marcel Mérieux) - Adm. de la Compagnie Plastic Omnium SA - MCS d'Eurazeo - PCA et Adm. de Nouvelle bioMérieux Alliance SA* - PCA de SGH SA* - Gérant de SCI ACCRA* - Adm. de Transgene SA* - Adm. de la société de La Rue Impériale de Lyon SA - Adm. de WENDEL Investissement SA - MCS d'Akzo Nobel (Pays-Bas) - PCA de bioMérieux Hellas (Grèce)* - PCA de bioMérieux Italia SpA (Italie)* - Chairman de Silliker Group Corp. (Etats-Unis)* - Administrateur de Lazard LLC (Etats-Unis) 	<ul style="list-style-type: none"> - PCA de ACCRA SA - PCA de la Fondation Marcel Mérieux - Adm. de la Compagnie Plastic Omnium SA - MCS d'Eurazeo - PCA de SGH SA* - Gérant de SCI ACCRA* - PCA et Adm. de Transgene SA* - Adm. de la société de La Rue Impériale de Lyon SA - de WENDEL Investissement SA - PCA de Nouvelle bioMérieux Alliance SA* - PCA de BMH*- MCS d'Akzo Nobel (Pays-Bas) - PCA de bioMérieux Hellas (Grèce)* - PCA de bioMérieux Italia SpA (Italie)* - Chairman de Silliker Group Corp. (Etats-Unis)* - Adm. de Lazard LLC (Etats-Unis)

* Société contrôlée par la société Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce- Cf. § 3.3.1 et 3.1.16

Historique des mandats	2005	2004	2003	2002
Alexandre Mérieux	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. de Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) - Adm. de la Fondation Rodolphe Mérieux - Adm. de SGH SA* - Gérant SCI ACCRA* - Adm. de Silliker Group Corp. (Etats-Unis)* 	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. d'ACCRA SA* - Adm. de la Fondation Rodolphe Mérieux - Adm. de SGH SA* - Gérant SCI ACCRA* - Adm. de Silliker Group Corp. (Etats-Unis)* 	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. d'ACCRA SA* - Adm. de la Fondation Rodolphe Mérieux - Adm. de SGH SA* - Adm. de Silliker Group Corp. (Etats-Unis)* 	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. d'ACCRA SA* - Adm. de la Fondation Rodolphe Mérieux - Adm. de SGH SA* - Adm. de Silliker Group Corp. (Etats-Unis)*
Philippe Villet	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. de Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. d'ACCRA SA* - DG et Adm. de SGH SA* - Adm. de Silliker SA* 	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. d'ACCRA SA* - DG et Adm. de SGH SA* - Adm. de Silliker SA* - Adm. de Nouvelle bioMérieux Alliance* 	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. d'ACCRA SA* - DG et Adm. de SGH SA* - Adm. de Silliker SA* - Adm. de Nouvelle bioMérieux Alliance* - MCS de bioMérieux Pierre Fabre SA* - Adm. de BMH SA*
Michele Palladino	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Angé	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. de la Lyonnaise de Banque SA - Adm. et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA - Adm. de Tessi SA - Vice-Président d'Apicil Prévoyance - Vice-Président du Conseil de surveillance d'Apicil Assurance SA - Vice-Président d'Apicil Preci SA - Adm. du Centre Technique des Institutions de Prévoyance - Vice-Président et Adm. du Fonds de Garantie des Institutions de Prévoyance 	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. de la Lyonnaise de Banque SA - Adm. et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA - Adm. de Tessi SA - Vice-Président de la délégation patronale d'Apicil Prévoyance - Vice-Président du Conseil de surveillance d'Apicil Assurance SA - Vice-Président d'Apicil Preci SA - Adm. du Centre Technique des Institutions de Prévoyance - Vice-Président et Adm. du fonds de garantie des Institutions de prévoyance 	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. de la Lyonnaise de Banque SA - Adm. et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA - Adm. de Tessi SA - Président de la délégation patronale d'Apicil Prévoyance - Président du Conseil de surveillance d'Apicil Assurance SA - Président d'Apicil Preci SA - Adm. du Centre Technique des Institutions de Prévoyance - Président du GIE Santelog 	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. de la Lyonnaise de Banque SA - Adm. et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA - Adm. de Tessi SA - Président de la délégation patronale d'Apicil Prévoyance - Président du Conseil de surveillance d'Apicil Assurance SA - Président d'Apicil Preci SA - Adm. du Centre Technique des Institutions de Prévoyance - Président du GIE Santelog

* Société contrôlée par la société Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce- Cf. § 3.3.1 et 3.1.16

Historique des mandats	2005	2004	2003	2002
Groupe Industriel Marcel Dassault, représenté par Benoît Habert	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur du Groupe Industriel Marcel Dassault - Adm. de Chapitre.com - PDG et Adm. de Dassault Développement - Adm. du Groupe Industriel Marcel Dassault - Adm. de Transgene SA* - RP de Dassault Développement, administrateur de Unimédecine - RP du Groupe Industriel Marcel Dassault, administrateur de bioMérieux* 	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. de Chapitre.com - PDG et Adm. de Dassault Développement - Directeur du Groupe Industriel Marcel Dassault - Directeur du Groupe Industriel Marcel Dassault - Adm. de Transgene SA* - RP de Dassault Développement, administrateur de Unimédecine - RP du Groupe Industriel Marcel Dassault, adm. bioMérieux* 	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. de Chapitre.com - PDG et Adm. de Dassault Développement - Adm. du Groupe Industriel Marcel Dassault - Adm. de Transgene SA* - RP de Dassault Développement, administrateur de Unimédecine - RP du Groupe Industriel Marcel Dassault, adm. de Nouvelle bioMérieux Alliance* 	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. de Chapitre.com - PDG et Adm. de Dassault Développement - Adm. du Groupe Industriel Marcel Dassault - Adm. de Nouvelle bioMérieux Alliance* - Adm. de Transgene SA* - RP de Dassault Développement, administrateur de Unimédecine - RP du Groupe Industriel Marcel Dassault, adm. de Nouvelle bioMérieux Alliance*
T.S.G.H.* représentée par Philippe Archinard	<ul style="list-style-type: none"> - DG et Adm. de Transgene SA* Autre mandat de TSGH : Adm. de Transgene SA* 	<ul style="list-style-type: none"> - DG de Transgene SA* - Adm. de Innogenetics – Belgique Autre mandat de TSGH : Adm. de Transgene SA* 	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. de Innogenetics – Belgique 	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. de Innogenetics - Belgique
Jean-Luc Bélingard	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. Applera Corp. (Etats-Unis) - Adm. LabCorp of America (Etats-Unis) - Adm. d'ExonHit Therapeutics (France) - Adm. NicOx (France) - Adm. Inserm 	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. Applera Corp. (Etats-Unis) - Adm. LabCorp of America (Etats-Unis) - Adm. d'ExonHit Therapeutics (France) - Adm. NicOx (France) - Adm. Inserm 	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. Applera Corp. (Etats-Unis) - Adm. LabCorp of America (Etats-Unis) - Adm. d'ExonHit Therapeutics (France) - Adm. NicOx (France) - Adm. Inserm 	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. Applera Corp. (Etats-Unis) - Adm. LabCorp of America (Etats-Unis) - Adm. d'ExonHit Therapeutics (France) - Adm. NicOx (France) - Adm. Inserm

* Société contrôlée par la société Mérieux Alliance (anciennement ACCRA SA) au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce- Cf.§ 3.3.1 et 3.1.16

Les membres du Conseil d'administration peuvent être contactés au siège de la Société à Marcy l'Etoile (Rhône).

Le Conseil d'administration dispose par ailleurs, à la date d'enregistrement du présent document de référence, d'un Président d'honneur, Monsieur Gérard Trouyez, nommé le 18 mai 1990.

Le Conseil d'administration de la Société ne comprend pas de membre élu par les salariés.

A la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs généraux délégués ;
- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun des Directeurs généraux délégués n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur général ;
- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs généraux délégués emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou de l'un des Directeurs généraux délégués par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou d'un Directeur général délégué et leurs intérêts privés et/ou d'autres intérêts. En outre, un dispositif de gouvernement d'entreprise a été mis en place par la Société (cf. § 6.1.1.4 et § 6.1.2 *infra*).

Les opérations relevant des conventions réglementées sont présentées aux § 5.5 et 6.2.2 du présent document de référence.

Les statuts de la Société, tels que modifiés par l'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004, prévoient que le Conseil d'administration peut être assisté dans ses travaux par un à trois censeurs. Ces censeurs pourront être choisis parmi les actionnaires personnes physiques ou morales ou en dehors d'eux. Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration sans voix délibérative et exercent une mission générale de Conseil auprès des administrateurs, sans que ces derniers soient tenus par les avis ou recommandations émis. Les censeurs sont tenus aux mêmes obligations de confidentialité que les administrateurs et sont révocables à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire. Le Conseil d'administration entend soumettre à l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2007 la proposition de nomination d'un censeur.

6.1.1.3 Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de la Société et des sociétés du Groupe

Messieurs Alain Mérieux et Alexandre Mérieux sont les principaux actionnaires de la société Mérieux Alliance, actionnaire majoritaire de la Société, dont ils détiennent ensemble la majorité absolue du capital et des droits de vote (cf. § 3.3.4). Les mandataires sociaux ne détiennent directement aucune participation significative dans la Société ou les sociétés de son groupe.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrats de service liant directement et personnellement les organes d'administration ou de direction à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales autre que ceux évoqués aux § 5.5 et 6.2.2.

6.1.1.4 Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société a adopté, le 15 mars 2004, un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce règlement intérieur prévoit qu'avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge, ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le Conseil d'administration peut lui avoir apportés et s'y conformer. Il prévoit également que l'administrateur, (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins dix actions, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise, (ii) a l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires, (iv) doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des Comités auxquels il appartient, (v) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, (vi) est tenu à une obligation de loyauté et (vii) ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que conformément au code de bonne conduite adopté par la Société, cf. *infra*.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur, dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. A cet effet, chaque administrateur peut réclamer au Président ou au Directeur général, dans les délais appropriés, sous réserve de leur caractère confidentiel, les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil d'administration ou toute autre information lui permettant d'exercer sa mission.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement. Le Conseil d'administration procède chaque année, avant la publication du rapport annuel, à une évaluation de l'indépendance des administrateurs.

Compte tenu de cette définition, le Conseil d'administration inclut quatre administrateurs indépendants sur les 9 membres qui le composent :

- La société Groupe Industriel Marcel Dassault, représentée par Monsieur Benoît Habert,
- Monsieur Michele Palladino,
- Monsieur Michel Angé,
- Monsieur Jean-Luc Bélingard.

Le Conseil d'administration consacre, aux termes de son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité et l'efficacité des débats au sein du Conseil, (ii) d'apprécier le rôle effectif du Conseil d'administration dans l'exercice de ses missions et (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les administrateurs ou les actionnaires. Le Président du Conseil d'administration rend compte, dans un rapport joint au rapport de gestion annuel arrêté par le Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Enfin, le Conseil d'administration a adopté, en 2004, un code de bonne conduite, mis à jour en 2005 afin de tenir compte des modifications intervenues dans la réglementation applicable, décrivant les règles applicables à la communication financière et à la prévention des manquements à la réglementation boursière et que l'ensemble de ses membres s'est engagé à respecter.

6.1.1.5 Attributions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en oeuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités,...) non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Enfin, le règlement intérieur prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie, ainsi que des engagements de la Société.

6.1.1.6 Les travaux du Conseil d'administration

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale (cf. le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux dudit Conseil ainsi que le rapport sur les procédures de contrôle interne - §5.7). Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

6.1.2 Les Comités du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs Comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil d'administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les Comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil d'administration ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil d'administration relativement à ces questions et de rapporter leurs conclusions au Conseil d'administration sous forme de comptes-rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des Comités est strictement consultatif. Le Conseil d'administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les Comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par ces études, investigations ou rapports et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les Comités. Le rapport annuel de la Société comporte un exposé sur l'activité de chacun des Comités au cours de l'exercice écoulé.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le Conseil d'administration de la Société a constitué deux Comités : le Comité d'audit et le Comité des rémunérations.

6.1.2.1 Le Comité d'audit

6.1.2.1.1 Composition du Comité d'audit

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, adopté par le Conseil d'administration de la Société le 15 mars 2004 :

- le Comité d'audit est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein ;
- le Comité d'audit est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'audit, constitué le 20 décembre 2002, est composé, au 31 décembre 2006, de Messieurs Michel Angé, Benoît Habert et Philippe Villet. Messieurs Michel Angé et Benoît Habert sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société (cf. § 6.1.1.4). Le Comité est composé aux deux tiers de membres indépendants. Monsieur Michel Angé assure la présidence de ce Comité.

6.1.2.1.2 Fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité se réunit (y compris par conférence téléphonique) autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'administration. Le Comité désigne un Président parmi ses membres, n'exerçant aucun mandat (autre que le mandat d'administrateur) ou aucune fonction managériale au sein de la Société et du Groupe.

La direction financière et la direction juridique de la Société peuvent être invitées à participer aux réunions du Comité d'audit, à la discrétion de ce dernier. Par ailleurs, le Comité d'audit peut, en concertation avec le Président du Conseil d'administration, disposer de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il peut auditionner les responsables de la comptabilité, ainsi que les Commissaires aux comptes et, le cas échéant, le cabinet d'audit. Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans les domaines de la politique comptable, du reporting et du contrôle interne, du contrôle externe, de la communication financière, ainsi que dans le domaine de la gestion des risques.

En matière comptable et de contrôle interne, le Comité d'audit a pour missions de : (i) procéder, au minimum deux jours avant l'examen des comptes par le Conseil d'administration, à la revue des états financiers semestriels et annuels sociaux et consolidés, y compris leurs annexes, ainsi que le cas échéant, le rapport de gestion et présenter au Conseil d'administration les observations qu'il juge utiles, (ii) s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables réglementaires retenues pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, (iii) vérifier le traitement comptable de toute opération significative réalisée par la Société, (iv) examiner les engagements hors bilan significatifs de la Société, (v) s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité et la fiabilité des comptes de la Société, (vi) examiner le périmètre des sociétés consolidées, et le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses, (vii) procéder à l'examen de toute question que lui poserait le Conseil d'administration sur les points ci-dessus et (viii) présenter au Conseil d'administration les observations qu'il juge utiles en matière comptable et financière, notamment à l'occasion de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels.

En matière de risques, le Comité d'audit a pour mission d' : (i) analyser tout litige, y compris fiscal, de nature à avoir un impact significatif sur les comptes de la Société ou sur sa situation financière, (ii) examiner l'exposition aux risques financiers significatifs de la Société, notamment les risques de marché (taux, change, actions), ainsi que les risques d'exigibilité des dettes financières (dites clauses de "défaut") en cas d'évolution défavorable et de (iii) revoir les conclusions des rapports d'audit interne, le cas échéant.

En matière de contrôle externe, le Comité d'audit a pour mission de : (i) soumettre au Conseil d'administration des recommandations concernant la sélection des Commissaires aux comptes (cabinets et réseaux de Commissaires aux comptes) en vue de la nomination ou du renouvellement de ces derniers par l'Assemblée générale des actionnaires, ainsi qu'analyser et émettre un avis sur la définition de leur mission, leurs honoraires, le champ et le calendrier d'intervention, (ii) analyser et émettre une opinion sur les services liés à l'audit et sur les missions hors champ de l'audit statutaire réalisées par les Commissaires aux comptes, en prenant en compte l'impact éventuel de telles missions sur l'indépendance des Commissaires aux comptes, ainsi que sur les recommandations formulées par ces derniers et les suites qui leur sont données.

En matière de communication financière, le Comité d'audit a pour mission de procéder à la revue des projets de communication financière de la Société sur les comptes semestriels et annuels, ainsi que sur le chiffre d'affaires trimestriel.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui présente les observations qu'il juge utiles.

6.1.2.2 Le Comité des rémunérations

6.1.2.2.1 Composition du Comité des rémunérations

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration :

- le Comité des rémunérations est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein.
- le Comité des rémunérations est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité des rémunérations de la Société a été créé par le Conseil d'administration du 15 mars 2004.

Au 31 décembre 2006, les membres du Comité des rémunérations sont Messieurs Georges Hibon et Michele Palladino. Monsieur Michele Palladino est un administrateur indépendant au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société (cf. § 6.1.1.4).

Monsieur Georges Hibon assure la présidence de ce Comité.

6.1.2.2.2 Fonctionnement du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'administration.

En matière de rémunération des mandataires sociaux, le Comité des rémunérations a pour missions principales de : (i) faire des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération fixe et variable, le régime de retraite et de prévoyance complémentaire et spécifique, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers du Président-Directeur Général et, le cas échéant, du Directeur général délégué, (ii) proposer au Conseil d'administration un montant global pour les jetons de présence des administrateurs, les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil d'administration et dans les Comités et (iii) proposer au Conseil, le cas échéant, les règles de fixation de la part variable de rémunération des mandataires sociaux et en contrôler l'application. Le Comité des rémunérations est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Concernant la politique de stock-options et d'attribution gratuite d'actions, le Comité des rémunérations soumet au Conseil d'administration ses observations sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de la Société proposée par le Président, Directeur général et, le cas échéant, le Directeur général délégué et se prononce notamment sur les différentes catégories d'attributaires, les options accordées aux mandataires sociaux étant examinées au cas par cas par le Comité.

6.1.3 Direction générale

La Direction générale de la Société est assurée par le Président du Conseil d'administration (décision du Conseil d'administration du 20 octobre 2002 confirmée par la décision du Conseil d'administration du 16 avril 2004).

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Sur sa proposition, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général, avec le titre de Directeur général délégué.

Le Directeur général est assisté dans ses fonctions par un Comité stratégique et un Comité de direction, lesquels sont présentés dans le chapitre consacré au Rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne au § 5.7.4.2.1.

6.1.4 Contrôle interne

La Société dispose de procédures de contrôle interne tant au plan opérationnel que financier ; ces procédures sont décrites dans le rapport spécifique du Président du Conseil d'administration de la Société.

Le rapport du Président du Conseil d'administration, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes présentant leurs observations seront présentés à l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2007. Ils figurent au présent Chapitre 5.7 et 5.8 supra.

6.2 INTERETS DES DIRIGEANTS

6.2.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Le montant devant être versé à chaque administrateur au titre des jetons de présence est fixé en fonction de son assiduité aux séances du Conseil d'administration et des Comités du Conseil d'administration dont il est membre.

Le montant des jetons de présence perçus par les membres du Conseil d'administration est résumé dans le tableau ci-dessous :

En €	2006	2005
Alain Mérieux	16 000	16 000
Dr Christophe Mérieux	12 000	28 000
Alexandre Mérieux	16 000	16 000
Philippe Villet	24 000	24 000
TSGH/Philippe Archinard	16 000	12 000
GIMD/Benoît Habert	20 000	24 000
Michel Angé	24 000	24 000
Georges Hibon	24 000	28 000
Michele Palladino	24 000	28 000
Jean-Luc Belingard	4 000	-
TOTAL	180 000€	200 000€

Ces administrateurs n'ont reçu aucun jeton de présence au titre de leurs mandats au sein des filiales du Groupe.

A l'exception de Messieurs Alain Mérieux et Alexandre Mérieux, les administrateurs n'ont reçu de la Société, des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et de la société contrôlant bioMérieux S.A. au sens de ce même article, aucune rémunération autre que les jetons de présence versés par la Société.

En 2006, Messieurs Alain Mérieux et Alexandre Mérieux ont perçu des rémunérations de la part de Mérieux Alliance (société contrôlant bioMérieux S.A. au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce) comme suit :

- pour Monsieur Alain Mérieux : 303 636 euros (contre 280 000 euros en 2005) à titre de rémunération brute fixe ; comme au titre de l'exercice 2005, aucune part variable ni avantage en nature n'ont été versés au titre de l'exercice 2006,
- pour Monsieur Alexandre Mérieux : 115 000 euros (contre 80 000 euros en 2005) à titre de rémunération brute fixe, 30 000 euros (contre 9 000 euros au titre de l'exercice 2005) à titre de rémunération brute variable, 4 020 euros (contre 2 345 euros en 2005) à titre d'avantages en nature.

La fixation de la rémunération brute variable de Monsieur Alexandre Mérieux et versée l'année suivante est basée sur deux éléments :

- la performance financière de la Société ;
- sa performance individuelle appréciée en fonction d'objectifs fixés en début d'exercice.

Au 31 décembre 2006, seul Monsieur Alain Mérieux bénéficie d'un régime surcomplémentaire de retraite. Ce régime, qui concernait les cadres dirigeants de la Société, a été fermé et aucune somme n'y a été versée en 2006.

La Société n'a pris aucun engagement, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Les rémunérations versées par la Société à Mérieux Alliance sont présentées ci-après.

6.2.2 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou avec des sociétés ayant des dirigeants en commun avec la Société qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes.

6.2.2.1 Avec Mérieux Alliance

Des conventions de prestations de services ont été conclues entre Mérieux Alliance et chacune des trois principales sociétés du Groupe : bioMérieux S.A. (le 1^{er} juin 2002), bioMérieux, Inc. (le 1^{er} juin 2002) et bioMérieux B.V. (le 1^{er} juin 2002). Aux termes de ces conventions, Mérieux Alliance fournit conseil et assistance (i) dans la définition et la mise en œuvre de la politique générale et de la stratégie de développement de l'entreprise, (ii) dans les domaines industriels et de la finance, (iii) en matière de politique de ressources humaines et (iv) pour la valorisation du potentiel scientifique et des synergies en recherche d'innovation. Le montant total des rémunérations versées à Mérieux Alliance par les différentes sociétés du groupe bioMérieux s'est élevé à près de 4,1 millions d'euros hors taxes en 2006.

Ces rémunérations incluent la facturation des sommes refacturées par Mérieux Alliance à la Société correspondant aux prestations fournies, dans le cadre des dites conventions, par certains salariés de Mérieux Alliance, par ailleurs dirigeants de la Société. Le montant des sommes facturées au titre de ces salariés est déterminé en fonction des sociétés bénéficiaires des services. Parmi les salariés de Mérieux Alliance, certains interviennent exclusivement chez bioMérieux, alors que d'autres interviennent également (ou exclusivement) pour l'un ou les deux autres domaines d'activité sous le contrôle de Mérieux Alliance (Transgene et Silliker) (cf. § 3.3.1). Pour les salariés intervenant dans plusieurs domaines d'activité, la répartition des frais leur correspondant est effectuée au prorata de trois facteurs : le chiffre d'affaires du domaine d'activité, les immobilisations et les effectifs (sur cette base, en 2006, environ 83 % des prestations de Mérieux Alliance étaient effectuées pour bioMérieux). Pour les autres, les frais sont affectés dans leur totalité au domaine d'activité concerné. Dans tous les cas, une marge est appliquée à l'assiette des frais à répartir pour couvrir les frais généraux de Mérieux Alliance, à des conditions de marché. Ces conventions de prestations sont destinées à se poursuivre, ainsi que les principes de répartition des frais entre les différents domaines d'activité sous le contrôle de Mérieux Alliance.

Le 16 mars 2004, la Société et Mérieux Alliance ont conclu une convention relative à l'utilisation du nom "Mérieux". Cette convention rappelle que la Société est détentrice de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nationaux et internationaux afférents à la dénomination "bioMérieux" et que, conformément aux règles en vigueur en matière de propriété industrielle, la marque "bioMérieux" constitue une antériorité opposable à quiconque souhaiterait utiliser ou exploiter le nom "Mérieux". Aux termes de cette convention, la Société reconnaît à Mérieux Alliance le droit d'utiliser et de protéger la dénomination Mérieux, pour autant que cette utilisation soit limitée à des activités distinctes de l'objet social de la Société. Mérieux Alliance reconnaît pour sa part les droits que la Société possède sur la dénomination bioMérieux. Par ailleurs, cette même convention prévoit que, dans l'hypothèse où un successeur ou acquéreur de l'activité de bioMérieux venait à notifier son intention de ne pas exploiter la dénomination bioMérieux ou ne l'exploitait pas de manière diligente pendant une durée de deux années, Mérieux Alliance se verrait attribuer de plein droit l'utilisation exclusive de la dénomination bioMérieux, ainsi que la dénomination Mérieux.

6.2.2.2 Avec Transgene

La Société et Transgene (dont Mérieux Alliance détient indirectement, par l'intermédiaire de TSGH, 50 % du capital) sont liées par différents accords relatifs à la recherche et développement, au titre desquels la Société a perçu un montant global de 0,2 million d'euros.

6.2.2.3 Avec la Fondation Rodolphe Mérieux et la Fondation Mérieux

La Société entend consacrer chaque année un budget d'un montant équivalent à cinq pour mille du chiffre d'affaires des sociétés françaises du Groupe (chiffre d'affaires de 530,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2006) au soutien de divers projets de mécénat, de parrainage ou de dons divers⁽¹²⁾. Dans ce cadre, le Conseil d'administration de la Société a décidé, au cours de sa réunion du 19 décembre 2003, de consacrer une somme de 1,8 million d'euros aux actions de mécénat, affectée, jusqu'à concurrence de 80 % (soit un maximum de 1,44 million d'euros) à la Fondation Rodolphe Mérieux (constituée sous l'égide de l'Institut de France), et à la Fondation Mérieux⁽¹³⁾. Le solde de cette somme peut être affecté à divers dons ou opérations de parrainage directement menées par la Société.

Tableau de répartition des fonds consacré aux opérations de soutien de projet de mécénat, de parrainage ou de dons divers :

Actions de mécénat, dons et parrainages

En milliers d'euros	2006	2005	2004
Actions de mécénat ⁽¹⁹⁾	1 944	1 628	1 538
<i>dont Fondation Mérieux</i>	345	353	430
<i>dont Fondation Rodolphe Mérieux</i>	900	1 053	900
Parrainages, autres dons et amortissement des œuvres d'artistes vivants	351	253	198
	2 296	1 880	1 736

Des représentants de la famille Mérieux siègent au Conseil d'administration de la Fondation Mérieux, fondation reconnue d'utilité publique depuis 1976, aux cotés de représentants de l'INSERM, de la Préfecture du Rhône, du CNRS et du Ministère de la Recherche. La Fondation Mérieux a pour objet la promotion de la recherche et la coopération scientifique internationale dans le domaine des maladies infectieuses et l'aide au développement en matière de santé publique. Elle a perçu 345 000 euros de la Société en 2006, au titre du mécénat des entreprises, afin d'assurer une partie du financement de son activité.

Plusieurs membres de la famille Mérieux sont également membres du Conseil d'administration de la Fondation Rodolphe Mérieux. Cette fondation est présidée par Monsieur Pierre Messmer, Chancelier de l'Institut de France et compte, aux cotés de Madame Chantal Mérieux et Messieurs Alain et Alexandre Mérieux, quatre autres personnalités de l'Institut de France. Elle a pour objet de contribuer, dans les pays en voie de développement, à la recherche biologique appliquée à la santé publique, et plus particulièrement à la lutte contre les maladies infectieuses, et d'aider au développement de projets scientifiques et éducatifs). En exécution du contrat de mécénat (de deux ans renouvelables) intervenu entre la Fondation Rodolphe Mérieux et la Société⁽¹⁴⁾ la Société a versé pour 2006 une somme de 900 000 euros. Le montant versé sera chaque année soumis au Conseil d'administration de bioMérieux, en vue de son ajustement, le cas échéant.

Certains des projets soutenus par les Fondations font l'objet d'une collaboration avec bioMérieux, en Haïti, au Mali, et à Phnom Penh (Cambodge).

⁽¹²⁾ Loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003, relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

⁽¹³⁾ Anciennement dénommée Fondation Marcel Mérieux.

⁽¹⁴⁾ le 6 juin 2004.

Les sommes versées au titre du mécénat d'entreprise, hors parrainage, permettent à la Société de bénéficier d'un crédit d'impôt de 60 % des sommes versées, dans la limite de cinq pour mille du chiffre d'affaires annuel des sociétés françaises du Groupe⁽¹⁵⁾.

Pour une information complémentaire sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou avec des sociétés ayant des dirigeants en commun avec la Société qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes, voir également le rapport spécial des Commissaires aux comptes au chapitre 5.7⁽¹⁶⁾.

6.2.3 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

6.3 INTERESSEMENT DU PERSONNEL

6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Un accord d'intéressement a été conclu pour les exercices 2004, 2005 et 2006 au bénéfice des salariés de la Société. Les taux d'intéressement en vigueur pour l'exercice 2005 sont fixés à 3 % du résultat d'exploitation consolidé et de 1 % du résultat d'exploitation de la Société bioMérieux S.A.

Un accord de participation est également en vigueur dans la Société, la réserve de participation étant basée sur la formule légale.

6.3.2 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions – plan d'attribution gratuite d'actions

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'est en vigueur. Ni la Société ni une société du Groupe n'a consenti d'options de souscription ou d'achat à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2005. A la date du présent rapport, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions susceptible d'être exercée.

Faisant utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005 et dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions fixé par le Conseil d'administration, il a été décidé, après consultation du Comité des rémunérations, que seraient attribuées gratuitement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2006 et à l'issue de la période d'acquisition fixée par le Conseil d'administration, sous réserve du respect par leurs bénéficiaires des conditions et critères d'acquisitions, 160 500 actions. Les actions attribuées gratuitement aux dix premiers bénéficiaires non mandataires sociaux se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Cours de l'action
15/09/2006	138 000	Au 15/09/2006 : 47,45 €
15/12/2006	20 000	Au 15/12/2006 : 50,35 €

Durée de la période d'acquisition

Les bénéficiaires, désignés ci-dessus, pourront devenir propriétaire des actions à l'issue d'une période de deux ans à compter de la décision d'attribution.

⁽¹⁵⁾ La charge nette a représenté environ 615 milliers d'euros au titre de l'exercice 2004, 651 milliers d'euros en 2005 et 778 milliers en 2006.

⁽¹⁶⁾ Ce rapport spécial vise également des conventions qui présentent le caractère d'opérations courantes

Livraison des titres

A l'issue de la période d'acquisition fixée par le Conseil d'administration, la Société, sous réserve du respect par le bénéficiaire des conditions et critères d'acquisitions fixés par le Conseil d'administration, transfère au bénéficiaire le nombre d'actions déterminé par le Conseil d'administration. Le bénéficiaire est actionnaire, mais il a l'obligation de conserver ses actions pendant la période de conservation fixée par le Conseil d'administration.

Durée de la période de conservation

Les bénéficiaires, désignés ci-dessus, s'engagent, néanmoins, à conserver les actions ainsi acquises pendant une période de conservation fixée à deux (2) ans à compter de l'expiration de la période d'acquisition, tel que mentionnée dans le tableau ci-dessus.

Droits des bénéficiaires

Malgré l'incessibilité de ses actions, comme tout actionnaire, le bénéficiaire d'une attribution définitive peut exercer pendant la période de conservation les droits attachés aux actions attribuées :

- droit préférentiel de souscription ;
- droit de communication ;
- droit de participer aux Assemblées ;
- droit de vote ;
- droit aux dividendes et éventuellement réserves distribuées.

CHAPITRE 7

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1 EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE

7.1.1 Actualité du Conseil et des Comités du Conseil

Le Conseil d'administration s'est réuni le 16 mars 2007. Les principaux sujets abordés au cours de cette réunion ont été les suivants : arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, nomination de Monsieur Alexandre Mérieux au Comité d'audit en remplacement de Monsieur Philippe Villet, nomination de Monsieur Jean-Luc Bélingard au Comité des rémunérations.

Au cours de cette même réunion, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'approbation des actionnaires, lors d'une Assemblée générale mixte, des projets de textes de résolution prévoyant notamment des délégations financières d'usage au Conseil d'administration.

Le Comité d'audit s'est réuni le 13 mars 2007. Les principaux sujets abordés ont été les suivants : opérations d'arrêté des comptes de l'exercice 2006, éléments financiers du rapport de gestion, présentation des travaux relatifs au rapport du Président sur les procédures de contrôle interne, présentation des travaux relatifs à l'établissement du document de référence de la Société, projet de communiqué de presse sur les résultats annuels.

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 15 mars 2007. Les principaux sujets abordés ont été les suivants : composition du Comité, politique d'attribution gratuite d'actions, rémunération des mandataires sociaux et revue des propositions de révision des salaires et bonus du Comité de direction.

7.1.2 Informations financières relatives au 1^{er} trimestre 2007

7.1.2.1 Chiffre d'affaires

Au cours du premier trimestre 2007, le groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 255,3 millions d'euros, en progression, à devises et périmètre constants, de 6,8% par rapport à celui du premier trimestre 2006.

(en millions d'euros)	T1 2007	T1 2006	Variation	Variation (à devises et périmètre constants)
Europe ⁽¹⁾	151,2	145,8	+3,7%	+6,2%
Amérique du Nord	63,9	66,5	-3,9%	+11,4%
Asie Pacifique	25,6	27,0	-5,3%	+3,8%
Amérique latine	14,6	16,3	-10,8%	-0,4%
TOTAL	255,3	255,6	-0,1%	+6,8%

(1) y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

Le chiffre d'affaires est resté stable, à devises courantes et après intégration des variations d'activité (cession de l'hémostase, arrêt de l'activité de microplaques en Amérique du Nord et incorporation de la société Bacterial Barcodes Inc. acquise le 15 septembre 2006).

Pour chacune des branches, et à devises et périmètre constants :

- L'Europe – Moyen-Orient – Afrique a vu son activité augmenter de 6,2%. Hors France, dont les ventes ont enregistré une légère érosion, la croissance de la région ressort à 9,4%. L'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne ont affiché des croissances soutenues. La zone Moyen-Orient - Afrique a également connu un développement rapide. Les gammes de bactériologie et de biologie moléculaire ont tiré la croissance dans le domaine clinique. Les gammes d'immunoessais ont connu un tassement de leurs ventes sur les tests de routine VIDAS® dans les pays d'Europe du Sud. Les applications industrielles ont progressé, quant à elles, de 12,5%.
- L'Amérique du Nord a affiché une hausse de 11,4%. Le succès des gammes de bactériologie VITEK®2 et BacT/ALERT® a contribué significativement à l'essor de l'activité dans les applications cliniques. Les applications industrielles ont enregistré une croissance de plus de 20%, alors que les Etats-Unis ont facturé les premiers systèmes TEMPO®.
- L'Asie Pacifique a connu une progression plus modeste (+3,8%), en raison, notamment, de la contraction du marché japonais intervenue après les baisses de remboursement en vigueur depuis le 1er avril 2006. En revanche, la Corée du Sud et l'Inde ont continué à se développer fortement, notamment sur les gammes d'immunoessais.
- Le chiffre d'affaires de l'Amérique latine est resté stable comparé à celui du 1er trimestre 2006, les progressions enregistrées au Mexique et en Argentine compensant le recul des ventes au Brésil, notamment en biologie moléculaire. Les applications industrielles ont connu un fort dynamisme sur l'ensemble de la région.

Les applications cliniques et industrielles progressent respectivement de 5,7% et 13,3%, à devises et périmètre constants.

(en millions d'euros)	T1 2007	T1 2006	Variation	Variation (à devises et périmètre constants)
Applications cliniques	218,8	222,2	-1,5%	+5,7%
Applications industrielles	36,5	33,4	+9,1%	+13,3%
TOTAL	255,3	255,6	-0,1%	+6,8%

- Dans le domaine clinique, la bactériologie affiche une augmentation de près de 10%. L'activité des gammes d'immunoessais connaît, cependant, une stagnation en raison de l'érosion des ventes sur les tests VIDAS® de routine en Europe du Sud, que le démarrage de VIDIA® compense insuffisamment. La biologie moléculaire est en progression, après les fortes ventes d'instruments enregistrées en 2006.
- La croissance solide des applications industrielles a été tirée par l'ensemble des gammes de bactériologie (milieux de culture, VITEK® et BacT/ALERT®), ainsi que par les ventes de TEMPO®.

7.1.2.2 Autres éléments financiers

- La génération de cash-flow libre* a été soutenue sur la période ; la société affiche au 31 mars une trésorerie nette positive, après l'acquisition de la société Biomedics.
- La société a cédé sa participation de 4% dans le capital de la société OPi, start-up biopharmaceutique spécialisée dans le traitement des maladies orphelines. Cette cession lui permettra d'enregistrer dans ses comptes semestriels une plus-value après impôt de 2,5 millions d'euros environ.

* le cash-flow libre est défini comme étant le solde net des flux provenant des opérations après déduction de ceux affectés aux investissements.

7.1.3 Evènements depuis le 1^{er} janvier 2007

7.1.3.1 Acquisition de société

bioMérieux a acquis la société espagnole Biomedics, qui dispose, en Espagne, d'une position forte dans le domaine de la bactériologie, notamment dans les milieux de culture. En 2006, avec 30 collaborateurs, elle a produit 11 millions de boîtes de Petri et généré un chiffre d'affaires de 4,1 millions d'euros. Grâce à cette acquisition, bioMérieux renforce ses capacités de production de milieux de culture et renforce significativement sa présence sur les marchés espagnol et portugais.

7.1.3.2 Lancement de nouveaux produits

La société a commercialisé 8 nouveaux réactifs sur le trimestre, en vue, notamment, de :

- renforcer son offre dans la lutte contre les infections nosocomiales. bioMérieux a lancé chromID™ VRE et chromID™ ESBL, milieux de cultures chromogènes innovants qui assurent l'isolement direct, fiable et rapide des bactéries multi-résistantes (Entérocoques Résistants à la Vancomycine, ERV, et entérobactéries productrices de Beta-Lactamase à Spectre Étendu, BLSE). Ces milieux renforcent la gamme de détection des bactéries multi-résistantes initiée en mai 2005 avec la commercialisation de chromID™ MRSA pour le dépistage de Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline. bioMérieux a lancé en Europe et en Asie la plateforme DiversiLab™. Cet instrument, issu de l'acquisition de la société Bacterial Barcodes, Inc., permet le génotypage moléculaire des bactéries dans l'environnement hospitalier et industriel.
- compléter son offre sur le sepsis avec le test VIDAS® B·R·A·H·M·S PCT. Ce nouveau test, marqué CE, a été mis au point suite à l'accord de licence signé avec la société B·R·A·H·M·S pour le dosage de la procalcitonine (PCT), qui a été reconnue comme un marqueur de choix pour aider le clinicien dans la détection précoce et le suivi thérapeutique des infections bactériennes.
- confirmer son engagement dans la lutte contre le SIDA en lançant VIKIA® HIV 1 / 2, test de 3^{ème} génération, rapide (résultats en 30 minutes maximum) et marqué CE, pour la détection de l'infection par le VIH dans le sérum, le plasma, ou le sang total ou capillaire humain.
- renforcer son offre en biologie moléculaire avec la commercialisation du test NucliSENS EasyQ® HPV, qui permet la mise en évidence du papillomavirus humain (HPV) dans le cadre de la surveillance du cancer du col de l'utérus. Ce test est basé sur la détection directe des facteurs de risque oncogéniques, grâce à la détection des ARNm des protéines E6 et E7. Il est le premier test d'amplification/détection en temps réel à ce niveau d'automatisation, marqué CE.

7.1.3.3 Contrats majeurs

- bioMérieux a reçu de la société BML, Inc. (BioMedical Laboratories), la chaîne de laboratoires la plus importante du Japon, une commande pour 28 VITEK®2 XL. La technologie VITEK®2 offre une automatisation complète de l'identification bactérienne et de l'antibiogramme. La commande sera finalisée au moment de l'installation des instruments, vers le milieu de cette année.
- Le « National Procurement », une division du NHS National Services Scotland et le « Scottish Microbiology Forum » ont attribué à bioMérieux un important contrat portant pour la fourniture du système VITEK®2 à chacun des 27 laboratoires de microbiologie clinique du NHS (National Health Service). Le système VITEK®2 permettra à ces laboratoires de standardiser les tests d'antibiogramme et d'identification des bactéries.

7.1.3.4 Accords de partenariat

- bioMérieux et NorChip ont conclu un accord de licence mondial et exclusif portant sur les droits de propriété industrielle de la technologie développée par NorChip, relatifs à la détection de l'ARNm du

papillomavirus humain (HPV). Cette technologie permet la détection précoce du cancer du col de l'utérus. Le test de diagnostic correspondant sera utilisé sur la plateforme NucliSENS EasyQ® ; il sera commercialisé au cours du 2ème trimestre 2007.

- bioMérieux et la société Cepheid ont initié une nouvelle collaboration stratégique, par laquelle les deux sociétés mettent en commun leurs technologies afin de développer et commercialiser des tests innovants de détection du sepsis sur la plateforme GeneXpert®. Leur production sera assurée par Cepheid et bioMérieux distribuera ces tests, sur une base exclusive et mondiale. Parallèlement, bioMérieux a également accordé une licence mondiale non-exclusive à Cepheid relative à l'utilisation des brevets « Hiramatsu », qui permettra à Cepheid de développer et commercialiser un test portant sur la détection du MRSA dans toutes les applications autres que le sepsis.
- bioMérieux et ExonHit Therapeutics ont démarré leur 3ème programme de dépistage des cancers à partir du sang. Il s'agira, entre autres, d'assister les médecins sur la décision d'opérer un cancer de la prostate, cancer le plus fréquemment diagnostiqué chez l'homme aujourd'hui. Ces tests de diagnostic représentent une réelle innovation dans le domaine du cancer puisqu'ils devraient permettre de détecter les cancers à partir d'une simple prise de sang.
- bioMérieux et LabTech Systems, société australienne de services et d'équipements dans le domaine de la santé, ont signé un accord de licence exclusive et mondial portant sur MicroStreak®, système automatisé destiné à l'ensemencement en routine des boîtes dans les laboratoires de microbiologie. Un premier lancement de l'instrument est prévu au cours du premier semestre 2008, suivi par un lancement commercial complet lors du second semestre de la même année. Pour souligner la volonté des deux sociétés de renforcer leur collaboration, bioMérieux a également pris une participation stratégique dans le capital de LabTech Systems pour un montant de 2,15 millions de dollars australiens.
- bioMérieux et NuGEN Technologies ont annoncé la signature de licences croisées et d'un contrat de fourniture, par lequel NuGEN confère à bioMérieux des droits non exclusifs sur ses technologies d'amplification propres. En échange, NuGEN a accès aux technologies brevetées d'amplification linéaire de bioMérieux, utilisant des amorces chimériques. Cet accord double permettra à bioMérieux d'intégrer les technologies de NuGEN dans le développement d'un test sensible et automatisable utilisant les biopuces pour le dépistage du cancer.
- Afin de permettre une identification plus rapide des agents infectieux dans le sang, bioMérieux s'est entendu avec AdvanDx pour signer un accord exclusif autorisant bioMérieux à distribuer les tests de diagnostic rapide PNA FISH™ d'AdvanDx aux Etats-Unis. Utilisant la technologie « Peptide Nucleic Acid Fluorescence In Situ Hybridization - PNA FISH », les paramètres inclus dans cet accord permettent accélérée (moins de trois heures), à partir d'hémocultures positives de bactéries et de levures, telles que *Staphylococcus aureus*, *Candida albicans*, *Enterococcus faecalis*, ainsi que d'autres espèces.

7.1.3.5 Litiges

Deux décisions favorables ont été rendues au mois d'avril 2007 dans le cadre des actions en contrefaçon engagées par les sociétés International Microbio et D.B.V. contre les filiales de la Société en Allemagne (où le brevet allemand de D.B.V. a été révoqué), et en Espagne (où le tribunal de Madrid a conclu à l'absence de contrefaçon et à l'invalidité du brevet espagnol de D.B.V.).

A la date d'enregistrement du Document de référence, le niveau de provision ne nécessite pas d'ajustement.

7.2 OBJECTIFS FINANCIERS

La Société a défini de nouvelles orientations stratégiques pour la période couvrant les exercices 2007 à 2012.

Dans ce cadre, elle s'est fixée les objectifs financiers suivants :

En termes de chiffre d'affaires

Pour la **période 2007-2012**, la croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires devrait être comprise entre 7% et 9% à taux de change constants, grâce aux facteurs suivants :

- R&D-produits en développement : 5% - 6%
- Optimisation du réseau commercial : ~1%
- Business développement : 1% - 2%

En **2007**, le bon niveau de l'activité et le recentrage sur les gammes stratégiques devraient permettre une croissance du chiffre d'affaires comprise entre 6 % et 7 % (à devises et périmètre constants, hors croissance externe).

En termes de marges

Pour la **période 2007-2012** :

- La marge brute devrait être stable, l'amélioration des coûts de production permettant de compenser l'érosion des prix et les marges brutes plus faibles associées aux accords de distribution
- La marge opérationnelle courante pourrait s'améliorer progressivement de 100 à 150 points de base (à taux de change constants), par rapport à celle enregistrée en 2006 (14,4 %) ; cet objectif intègre des dépenses de R&D égales ou inférieures à 13 % du chiffre d'affaires, une baisse attendue des redevances perçues (à hauteur de 6 millions d'euros environ entre 2008 et 2009) et les économies d'échelle résultant de la croissance des ventes.

En **2007**, la progression de la marge opérationnelle courante sera affectée par les frais fixes résiduels résultant du recentrage stratégique initié en 2006, ainsi que par la poursuite du déploiement des nouvelles plateformes mais elle bénéficiera de la croissance de l'activité et des efforts d'optimisation des coûts.

Les anticipations et objectifs ci-dessus reposent, en tout ou partie, sur des appréciations ou des décisions qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, notamment, des incertitudes liées à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 4 du présent document de référence aurait un impact sur les activités de la société et sa capacité à réaliser ses objectifs. De même, la réalisation des objectifs suppose le succès de la stratégie commerciale présentée au paragraphe 4.3 et l'absence de rupture imprévue du marché du diagnostic *in vitro*.

La Société ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs ci-dessus. Elle ne s'engage pas à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments, sous réserve des obligations d'information permanente pesant sur les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché financier.

TABLE DE CONCORDANCE

Eléments de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Paragraphe(s) du Documents de référence 2005 déposé auprès de l'AMF le 18 avril 2006 – renvois au document de référence 2004 et au document de base
1. Personnes responsables 1.1. Les personnes responsables 1.2. Déclaration des personnes responsables	1.1 1.2
2. Contrôleurs légaux des comptes 2.1. Identité des Contrôleurs légaux 2.2. Informations sur les Contrôleurs légaux	1.3.1 ; 1.3.2 ; 1.3.3 ; 1.3.4 1.3.3
3. Informations financières sélectionnées 3.1. Informations historiques 3.2. Informations intermédiaires	5.1 N/A
4. Facteurs de risques	4.11
5. Informations concernant l'Émetteur 5.1. Histoire et évolution de la Société 5.1.1. <i>Raison sociale</i> 5.1.2. <i>Enregistrement de la Société</i> 5.1.3. <i>Constitution de l'émetteur</i> 5.1.4. <i>Siège social et forme juridique</i> 5.1.5. <i>Évènements importants</i> 5.2. Investissements 5.2.1. <i>Historiques des principaux investissements</i> 5.2.2. <i>Principaux investissements en cours</i> 5.2.3. <i>Principaux investissements à venir</i>	3.1.1 3.1.5 3.1.3 3.1.1 ; 3.1.2 4.3.1 4.5.3.1 ; 5.6.2.4 4.5.3.2 4.5.3.3
6. Aperçu des activités 6.1. Principales activités 6.1.1. <i>Principales activités</i> 6.1.2. <i>Nouveaux produits/services</i> 6.2. Principaux marchés 6.3. Évènements exceptionnels 6.4. Degré de dépendance 6.5. Position concurrentielle 7 Organigramme 7.1. Groupe dont fait partie l'Émetteur 7.2. Filiales de l'Émetteur 8. Propriété immobilière, usines et équipements 8.1. Immobilisations corporelles importantes 8.2. Questions environnementales 9. Examen de la situation financière et du résultat 9.1. Situation financière 9.2. Résultat d'exploitation 9.2.1. <i>Facteurs importants influençant le résultat d'exploitation</i> 9.2.2. <i>Chiffre d'affaires</i> 9.2.3. <i>Facteur impactant les opérations de l'émetteur</i> 10. Trésorerie et capitaux 10.1. Capitaux de l'Émetteur 10.2. Flux de trésorerie 10.3. Structure de financement 10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux 10.5. Sources de financement attendues	4.3 5.6.2.2 ; 7.1 4.2 ; 4.3 ; 5.2.2 ; 5.2.3 5.3.2 4.7 ; 4.11 4.2.4 ; 4.3.9 3.3.1 3.1.16 ; 5.6.5 ; 5.6.6 4.5.2 ; 5.3.1.7 ; 5.3.5 4.13 5.2 ; 5.3 ; 5.6.9 5.2.1 ; 5.2.24 5.2.1 ; 5.2.2 ; 5.6.9 4.11 ; 5.2.1 ; 5.6.9 5.3 5.2.2 page 101 ; 5.2.3 pages 105 et 106 ; 5.2.4 ; 5.3 page 112 4.11 page 89 ; 5.3.16 ; 5.6.9.9 4.11 ; 5.2.4 ; 5.3.16 5.2.4 ; 5.3.11

11. Recherche et développement, brevets et licences	4.4.2 ; 4.4.3 ; 4.4.4 ; 4.7
12. Informations sur les tendances	
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, etc...	7.1.2 ; 7.2
12.2. Tendances ou incertitudes influant les perspectives	7.2
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14 Organes d'administration et Direction générale	
14.1. Présentation des organes d'administration	6.1.1.2
14.2. Conflits d'intérêts	6.1.1.2
15. Rémunération et avantages	
15.1. Rémunération et avantages en nature	6.2.1
15.2. Sommes provisionnées ou constatées	N/A
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Mandats des personnes	6.1.1.2
16.2. Contrats de services entre ces personnes	6.1.1.3
16.3. Comité d'audit et Comité des rémunérations	5.7.1.7 ; 5.7.1.8 ; 6.1.2
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise	6.1.1.1
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	4.10
17.2. Participation et stock options des organes d'administration	6.1.1.2 ; 6.3.2
17.3. Accord de participation des salariés	6.3.1
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaire non membre d'un organe d'administration	3.3.2 ; 3.3.4
18.2. Droits de vote	3.1.10.3 ; 3.3.2 ; 3.3.4
18.3. Contrôle de l'Émetteur	3.3.2 ; 3.3.4
18.4. Changement de contrôle	N/A
19. Opérations avec des apparentés	5.3.29 ; 5.5 ; 6.2.2
20. Informations financières	
20.1. Informations financières historiques	5.3
20.2. Informations financières pro forma	N/A
20.3. États financiers	5.3 ; 5.4
20.4. Vérifications des informations financières	
20.4.1. Déclaration de vérification	5.4 ; 5.5
20.4.2. Autres informations vérifiées	1.2
20.4.3. Informations financières non issues des états financiers	4.3.7 ; 7.2
20.5. Dates des dernières informations financières	5.3 ; 5.4
20.6. Informations financières intermédiaires	
20.6.1. Informations financières trimestrielles	7.1.2
20.6.2. Autres informations financières intermédiaires	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	3.4.2
20.7.1. Historique du dividende par action	3.4.1 ; 5.6.23
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.9 ; 5.3 .14.2.1
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Néant
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	
21.1.1. Montant du capital souscrit	3.2.2 ; 3.2.4
21.1.2. Actions non représentative du capital	N/A
21.1.3. Actions détenues par l'Émetteur en propre	3.2.3
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles	N/A
21.1.5. Droit d'acquisition	3.1.12 ; 3.2.1 ; 6.3.2
21.1.6. Option sur le capital de tout membre du Groupe	5.3.28
21.1.7. Historique du capital social	3.2.5
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social	3.1.4
21.2.2. Dispositions concernant les organes d'administration	3.1.8 ; 6.1.1.4
21.2.3. Droits et privilèges attachés aux actions	3.1.10.3
21.2.4. Modification des droits des actionnaires	3.1.10
21.2.5. Convocation des Assemblées générales	3.1.9
21.2.6. Dispositions retardant un changement de contrôle	3.1.10.3
21.2.7. Seuil de participation	3.1.13
21.2.8. Modifications du capital	3.2.1
22. Contrats importants	4.4.5 ; 4.7 ; 4.8.1 ; 4.8.2

23. Informations provenant de tiers	
23.1. Déclaration ou rapport d'expert	Néant
23.2. Information d'une tierce partie	Néant
24. Documents accessibles au public	1.4 ; 3.1.6
25. Informations sur les participations	5.3.32 ; 5.6.5 ; 5.6.6

bioMérieux SA
69280 Marcy l'Etoile
France
Tél. : (33) 04 78 87 20 00
Fax. : (33) 04 78 87 20 90
www.biomerieux.com

